TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE Nº 11 526 — JEUDI 18 FÉVRIER 1982



Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : Jacques Fauvet

3,50 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,50 dir. ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 23 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 275 F CFA ; Danemark, 6,50 kr ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 40 p. ; Grèce, 45 dr ; Iran, 125 rls ; Irlande, 70 p. ; Italie, 1000 L. ; Liban, 325 P. ; Luxembourg, 23 f. ; Norvège, 4,75 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 45 esc. ; Sénégal, 275 F CFA ; Suède, 4,75 kr ; Suisse, 1,30 f. ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 29

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Telex Paris nº 650572
C.C.P. 4207 - 23 PARIS

Tél. : 246-72-23

Cinquante et un paysans massacrés au Guatémala

LIRE PAGE 4

BULLETIN DU JOUR

L'Occident et les inquiétudes arabes

Sommés de prendre clairement parti dans la querelle israélo-arabe, les Etats occidentaux se trouvent dans la situation inconfortable que décrit la fable « le Meunier, son fils et l'âne ». Initiatives et propos officiels soulèvent, alternativement, des vagues de critiques et d'interprétations que les mises au point viennent encore enfler.

C'est ainsi qu'on ne recule pas devant l'expression « crise de confiance », dans les milieux diplomatiques de Paris pour décrire les relations de la France avec la plupart des pays arabes avant la visite du président de la République à Jérusalem. A des gestes politiques délibérés — le principe du voyage, la date choisie, les votes français aux Nations unies — se sont ajoutées quelques paroles malheureuses. La plus connue, mais non la seule, est celle de M. Mitterrand, le 9 décembre, à la télévision, donnant à penser que l'Etat palestinien, dont il s'est déclaré partisan, pourrait se situer au moins en partie en Jordanie — ce qui rejoint le tour de passe-passe suggéré par les Israéliens : l'Etat palestinien « existe déjà », sa capitale est Amman.

Ces propos ne pouvant que susciter la colère du roi Hussein, M. Cheysson fut chargé de réparer les dégâts. Le président a seulement voulu dire, expliqua-t-il, que les Palestiniens sont si nombreux en Jordanie qu'ils y sont « comme » en Cisjordanie. Le futur Etat palestinien aura donc nécessairement des rapports étroits avec le royaume hachémite. C'est ce qu'il a répété lundi à son collègue jordanien, M. Kassem, en ajoutant un rappel des principes de la politique française au Proche-Orient, notamment son attachement à la résolution des Nations unies qui condamne l'acquisition de territoires « par la guerre » et réclame l'évacuation des territoires occupés par Israël.

Même si l'ambassadeur de Jordanie estime que « les choses sont maintenant plus claires », le roi Hussein n'est pas pour autant pressé de fixer le moment de la visite qu'il avait invité M. Mitterrand à lui faire deux jours avant sa « petite phrase ».

Le monde arabe tout entier (y compris l'Egypte, qui reste en excellents termes avec la France) attend ce que M. Mitterrand dira à Jérusalem pour juger sa politique au Proche-Orient. Il n'est pas facile d'assurer d'une même voix qu'Israéliens et Palestiniens ont le même droit de vivre en paix dans l'Etat de leur choix. Il ne suffit pas de dire « la même chose partout » pour être compris. Il faut le faire clairement et sur un ton qui ne prête pas à équivoque.

Aux prises avec des difficultés plus grandes encore, M. Reagan donne, pour sa part, l'impression, comme le souligne le « New York Times », d'emprunter, faute de politique bien définie, « la ligne de moindre résistance ». L'existence du conflit saharien lui permet de trouver au Maroc un interlocuteur disposé à accorder des facilités — mais non des bases — à sa « force de déploiement rapide », mais il se voit confiner sèchement par les Saoudiens dans le rôle de marchand de canons. Laissant promettre aux Jordaniens par son secrétaire à la défense des armes perfectionnées, puis battant en retraite devant le tollé israélien, il hésite apparemment à arbitrer entre les deux attitudes peu conciliables de MM. Weinberger et Haig. La France semble du moins en mesure d'exprimer et d'appliquer une politique plus cohérente.

Les dirigeants des entreprises nationalisées

- **INDUSTRIE : MM. Besse (P.U.K.), Brunet (C.G.E.), Fauroux (Saint-Gobain) Gandois (Rhône-Poulenc), Gomez (Thomson-Brandt)**
- **COMPAGNIES FINANCIÈRES : MM. Haberer (Paribas) et Plescoff (Suez)**
- **M. Valbon (P.C.) devient président des Charbonnages de France**
- **M. Rolant (C.F.D.T.) animera une agence pour la maîtrise de l'énergie**

Le conseil des ministres du mercredi 17 février devait procéder à la nomination des administrateurs généraux — en fait les futurs P.-D.G. — des cinq groupes industriels, des deux compagnies financières et des dix-huit banques nationalisées.

En ce qui concerne les groupes industriels, deux P.-D.G. demeurent en place : MM. Jean Gandois, chez Rhône-Poulenc, et Roger Fauroux, chez Saint-Gobain. Trois hommes nouveaux font leur apparition : MM. Georges Besse, actuel patron de la Cogema, chez PUK, Jean-Piere Brunet, ambassadeur de France, à la C.G.E., et Alain Gomez, l'un des directeurs actuels de Saint-Gobain, chez Thomson-Brandt.

Pour les banques, d'ultimes modifications à la liste arrêtée mardi par le président de la République et le premier ministre pouvaient intervenir en conseil des ministres. Les noms les plus souvent cités étaient ceux de MM. Guy Baoul-Duval, pour le C.C.F. ; Georges Dumas, pour le C.I.C. ; David Dautresme, pour le Crédit du Nord. D'autre part, M. René Thomas devrait succéder à M. Jacques Calvet à la tête de la B.N.P., M. Mayoux remplaçant M. Lauré à la présidence de la Société générale à l'expiration du mandat de ce dernier.

En ce qui concerne les compagnies financières, M. Jean-Yves Haberer, directeur du Trésor, prendra la tête de Paribas, et M. Georges Plescoff, actuel président des A.G.F., celle de la Compagnie de Suez.

Le conseil des ministres devait également nommer à la présidence des Charbonnages de France M. Georges Valbon (P.C.), président du conseil général de la Seine-Saint-Denis, en remplacement de M. Delmon. En outre, M. Michel Rolant, secrétaire national de la C.F.D.T., devrait prendre prochainement la présidence de la future Agence nationale pour la maîtrise de l'énergie.

Avec la nomination au conseil des ministres du mercredi 17 février d'une trentaine de P.-D.G. à la tête des nouvelles entreprises nationalisées, la fine fleur de la grande industrie et de la banque française connaît aujourd'hui un mouvement de personnes sans équivalent dans l'histoire de la Vᵉ République.

Le gouvernement devait désigner les administrateurs généraux — qui deviendront P.-D.G. dès la première réunion des nouveaux conseils d'administration — des cinq groupes industriels, des deux compagnies financières et des dix-huit banques qui viennent d'être nationalisés. En outre, il devait être procédé à la nomination de nouveaux P.-D.G. à la B.N.P., à la Société générale, aux Charbonnages de France et, semble-t-il, aux Assurances générales de France. Enfin, on attendait plusieurs mouvements de personnes dans le secteur énergétique.

Pour les cinq groupes industriels, c'est l'idée d'un certain « *changement dans la continuité* » qui a présidé aux choix, définitivement arrêtés lundi soir, par le président de la République et le premier ministre. Ainsi, M. Roger Fauroux reste chez Saint-Gobain et M. Jean Gandois chez Rhône-Poulenc. A la C.G.E., où M. Ambroise Roux avait annoncé de longue date qu'il ne souhaitait pas rester à la tête d'une entreprise nationalisée, c'est l'idée d'un double attelage qui a été retenue : M. Jean-Pierre Brunet, ancien ambassadeur de France, âgé de soixante-trois ans, devient P.-D.G., mais M. Georges Pebereau, l'actuel « *numéro deux* » du groupe C.G.E., conserve ses fonctions et sera vraisemblablement appelé par la suite à remplacer M. Brunet.

JEAN-MICHEL QUATREPOINT.

(Lire la suite page 30.)

La difficile et nécessaire réforme bancaire

par FRANÇOIS RENARD

La nationalisation de l'essentiel du secteur *privé* bancaire et la « renationalisation » des trois grands établissements (B.N.P., Crédit lyonnais, Société générale) étant acquises sur le plan législatif et juridique, le gouvernement va se trouver, comme pour les groupes industriels, au pied du mur.

A l'évidence, ses ambitions sont grandes. Pour le parti socialiste, le crédit a toujours été la pierre angulaire du système économique, la clef des financements, celle qui ouvre la voie aux grandes réformes de structures et donnera à la nouvelle équipe les moyens de mettre en œuvre ses grands choix nationaux.

(Lire la suite page 31.)

Le complexe d'Archimède

par PIERRE DROUIN

Confiant dans la puissance du levier, Archimède ne demandait qu'un point d'appui pour soulever le monde. Certains socialistes ont une telle foi dans les nationalisations pour réveiller l'industrie française qu'ils ne cherchent même plus sur quoi caler leur politique. Les nouveaux groupes auraient, par eux-mêmes, parce qu'ils ont changé d5ectionnaires, parce qu'ils appartiennent, désormais, au secteur public, une vertu d'entraînement pour l'économie française.

La révélation des noms de ceux qui prennent la barre de ces entreprises pourra avoir un effet stimulant, puisque le gouvernement a fait appel pour la plupart des postes à des hommes qui connaissent le métier d'industriel. On peut, également, imaginer que les investissements se développeront et que l'exemple essaimera vers le secteur privé.

Mais il serait imprudent de trop attendre de cette seule transformation du régime de propriété. Les unités de production sont là, entités parfois vieilles de plusieurs siècles, le personnel aussi, ainsi que les marchés intérieurs et extérieurs. Ce ne sont pas de nouveaux pôles de développement qui sont créés, mais des possibilités d'articulation d'un autre genre.

Quant au chapitre du crédit, c'est moins la nationalisation des établissements que la réforme bancaire, dont le projet est soumis au conseil des ministres *(lire ci-dessus)* qui sera déterminante pour l'évolution de l'activité industrielle.

Lors du dernier Forum de *l'Expansion*, M. Jacques Delors précisait qu'il n'y aurait pas de changement brutal, mais que cette nouvelle organisation devrait répondre à trois défis : la mondialisation de l'économie, la révolution technologique, l'osmose entre l'évolution biologique de l'économie et des banques. Vastes programmes !

(Lire la suite page 2.)

AU JOUR LE JOUR

LIBÉRATION

Cinq jours après la « nuit bleue » du 11 février en Corse, des terroristes ont choisi de frapper sur le continent. On veut nous faire croire que ce sont les mêmes.

Ceux qui ont déposé des bombes à Paris et autres lieux appartiennent à un nouveau mouvement, le Front de libération nationale de la capitale. Les militants de ce F.L.N.C. veulent obtenir leur indépendance par rapport à la Corse.

BRUNO FRAPPAT.

POINT

La violence à l'entreprise

La mort d'un ouvrier à Clichy et les bagarres qui viennent de faire trois blessés à Creil, au cours d'affrontements entre grévistes et non-grévistes, soulèvent une nouvelle fois le problème de la violence, mais aussi celui du respect de la propriété et celui des droits des salariés en période de conflit.

Le C.N.P.F. dénonce les atteintes aux libertés qui, selon lui, se multiplient dans les entreprises. Occupation des locaux, bris de matériel et séquestration des cadres sont autant de mesures violentes qui méritent, certes, d'être condamnées. Encore faut-il comprendre et dire qui a pu créer un tel climat.

La détérioration des rapports sociaux s'explique, en partie, par la lenteur que manifestent certains chefs d'entreprise pour ouvrir des négociations et, trop souvent aussi, par la dénonciation d'avantages chèrement acquis et brutalement remis en cause sans grande explication ou justification.

Face à la colère des grévistes, que certains délégués essayent en vain de contenir, que d'autres laissent parfois éclater, faut-il pour autant organiser la contre-colère de tous ceux qui réclament la liberté du travail ? Il est des manifestations de cadres et d'agents de maîtrise qui semblent un peu trop téléguidées. Et il n'est pire solution pour ceux qui veulent préserver leurs droits à la propriété ou au travail que d'utiliser la justice expéditive et de se transformer à la fois en juge et policier.

Responsables syndicaux et surtout chefs d'entreprise devraient vite renouer le dialogue et en informer la base. En cas d'échec des discussions ou de pourrissement d'un conflit, place devrait être faite aux arbitres que sont les inspecteurs du travail et aux responsables de l'ordre que sont les magistrats et la police. L'absence de recours à tous ces tiers départiteurs et le laxisme, voire l'exaspération, des oppositions tantôt par le patronat, tantôt par les syndicats ne peuvent conduire qu'à de nouvelles impasses.

(Lire page 32.)

Le projet de transfert des pouvoirs aux collectivités locales

- COMMUNES : cadre de vie et urbanisme.
- DEPARTEMENTS : action sociale.
- REGIONS : formation et planification.

Après le vote de la loi générale sur « les droits et libertés des communes, départements et régions » le gouvernement se prononcera dans les prochains jours sur le projet relatif aux transferts de compétences.

Les communes bénéficieront de compétences très étendues pour l'urbanisme et le cadre de vie, les départements pour l'action et l'aide sociale (15 milliards de francs), les régions pour la planification économique et la formation professionnelle.

(Lire page 25 l'article de François Grosrichard.)

ARCHITECTURE

Le souffle et le havre

L'architecture est à l'honneur. Le débat, longtemps confiné dans un milieu intellectuel traversé de tendances un peu hermétiques, passe la rampe.

La création de l'Institut français d'architecture par M. Valéry Giscard d'Estaing était destinée à favoriser cette ouverture. Après de sérieuses hésitations, sa confirmation par le gouvernement actuel s'avère de bonne politique à un moment où l'architecture française paraît trouver un nouveau souffle (même s'il reste encore haletant...).
Un souffle qui passe aussi sur l'ordre des architectes et pourrait modifier l'organisation de la profession.

Maintenant bien installé, rue de Tournon, à Paris, l'Institut d'architecture, où les expositions se succèdent à un rythme soutenu, apparaît dans cette tourmente pouvoir être ce havre de paix où les confrontations seront simplement culturelles et les querelles d'école.

C'est ce lieu que M. Roger Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement, a choisi pour remettre, mercredi 17 février, le Grand Prix d'architecture à l'atelier de Montrouge (Pierre Riboulet, Gérard Thurnauer et Jean-Louis Véret) et le Grand Prix de la critique pour l'architecture au *Monde*.

(Lire nos informations page 25 et notre dossier page 15.)

Le Monde

idées

Politique industrielle

La loi sur les nationalisations va bientôt entrer en vigueur. Pour Gustave Ansart, les nouvelles entreprises publiques doivent avoir un rôle de pôle pour la mise en place de la nouvelle politique industrielle, ce qui suppose que l'on y joue franchement le jeu de la démocratie. Jean-Mathieu Paoli croit nécessaire, pour reconquérir le marché intérieur, de développer des réseaux de consommateurs centrés chacun sur une grande catégorie d'activités. Quant à Pierre Drouin, il énumère une série de risques, de pièges possibles et demande qu'on ne crie pas trop tôt eurêka ! parce que l'on a nationalisé.

Marchés intérieurs au pluriel

par JEAN-MATHIEU PAOLI (*)

LE gouvernement, en maintenant l'objectif général d'amélioration de la compétitivité internationale, demande aujourd'hui à l'industrie française de reconquérir le marché intérieur. Il rejette ainsi le langage dominant de la dernière décennie, celui du « post-industrialisme » — d'après le titre d'un livre publié aux Etats-Unis par Daniel Bell, — et il fait preuve de courage, car un chômage déguisé en emplois de bureau aurait pu être paré de tous les attraits du modernisme. De nombreux économistes, dualistes ou non, auraient laissé espérer que les pays neufs se chargeraient de la production industrielle et que nous leur fournirions des services, depuis des licences de fabrication jusqu'à la poésie, avec quelques rares productions de pointe. A défaut de la fin prédite de l'industrie, on aurait assisté au gaspillage dans la production et la commercialisation des « biens courants ». Des biens qui font pourtant vivre la majorité des Français et dont on peut attendre de nouveaux progrès à condition d'imaginer de nouvelles structures.

La consommation, même courante, est un phénomène complexe. Depuis dix ans, les ménages ont cessé de tendre vers un modèle de consommation unique, les plus riches possédant les mêmes biens que les autres, à un facteur multiplicatif près. L'immense classe moyenne a dû faire des choix : grande voiture ou grands voyages, disques ou films, ski ou bateau, etc. C'est ce que les professionnels de la publicité appellent des « styles de vie ». Il y a d'ailleurs des styles de vie plus consuméristes que les autres. Cela ne signifie pas du tout une hostilité croissante à l'égard de la consommation de produits industriels ; simplement, quel que soit son style de vie, le consommateur est souvent déçu. Il achète des produits sans les connaître, séduit par les symboles publicitaires, et ensuite il se rend compte qu'ils s'insèrent mal dans ses activités ainsi recentrées. Cette accumulation frustrée — la « consommation don juanesque » — est à l'origine des protestations les plus bruyantes.

L'autre déception s'exprime moins facilement : puisque l'industrie ne propose que des produits standards en grande série, les clients les plus exigeants doivent s'en contenter tant bien que mal. Or un client exigeant non satisfait est une chance perdue pour l'industrie. Depuis deux siècles, les meilleurs esprits prévoient que le progrès technique, et l'automation en particulier, doit éliminer un grand nombre d'ouvriers et abêtir ceux qui resteront. Depuis deux siècles, l'industrie a toujours su trouver une clientèle pour des productions plus complexes, demandant plus d'ouvriers et de plus qualifiés. Il serait catastrophique de ne pas s'organiser pour que cela continue, au moment même où les robots arrivent dans les usines.

Réseaux de consommateurs

Dans tous les cas, reconquérir le marché intérieur, sans protectionnisme sur les frontières, implique de rendre compliqué le commerce en France. En ce sens, un vaste réseau de petits détaillants, avec plusieurs niveaux de grossistes, reste la solution naturelle.

Deux facteurs nous conduisent à proposer une autre solution : d'une part, les tendances récentes de la consommation, d'autre part, la diffusion prochaine de médias sélectifs (TV par câble, par satellites, vidéodisques) et de nouveaux fichiers en ordinateurs. Notre idée est simple : instaurer, dans chaque secteur, un double marché, un nouveau sous forme d'abonnements ou d'achats anticipés pour les gros clients, et le marché actuel pour les autres.

Il y aura ainsi, par exemple, une vingtaine de réseaux de consommateurs, chacun centré sur une grande catégorie d'activités : les déplacements, l'habillement, l'habitat, la cuisine... Les ménages appartenant à un réseau engageront, à un terme d'au moins deux ans, une partie importante de leurs revenus, par exemple trois ou quatre fois plus que les non-membres, en échange d'un service personnalisé, de garanties diverses et d'avantages de prix.

Admettons que tous les ménages participent à un, deux ou trois réseaux, ce qui conduit à des organisations d'environ deux millions de membres dans un pays comme la France, réalisant près de la moitié des achats sur chaque marché. Un réseau approvisionnera aussi avec des boutiques traditionnelles une grande partie des consommateurs restants, les moins concernés.

1) Stabiliser importations et exportations. Le réseau prélève, à l'occasion des consommations présentes, les primes d'assurances nécessaires pour garantir un approvisionnement satisfaisant dans le futur. Si un prix international vient à baisser, le réseau ne répercute pas immédiatement la baisse, et il consacre la marge dégagée sur les produits importés à rechercher ce que le pays producteur veut acquérir en échange. Dans le cas où un prix international augmente, le réseau continue à vendre à ses membres aux prix antérieurement convenus et impute la totalité des augmentations aux non-membres afin de décourager leur demande de produits importés.

2) Orienter le développement de l'industrie française. Le réseau de consommateurs, grâce à des contrats à moyen terme, apporte la même sécurité aux entreprises industrielles, qu'elles soient petites ou grandes, et il est la source de financement normale de la recherche appliquée.

3) Aider à la diffusion des produits vraiment novateurs. Les membres du réseau sont, auprès des non-membres qui vivent autour d'eux, les « connaisseurs » qui donnent des conseils ou qui aident à régler des appareils : si, comme nous le croyons, les productions industrielles continuent à devenir plus complexes, l'utilisateur ordinaire pourra ainsi se rassurer auprès d'un autre utilisateur plus compétent que lui, formé au sein du réseau.

Sur un plan pratique, les réseaux de consommateurs auront-ils, en particulier au départ, des liens avec des institutions qui existent déjà ? Avec le grand commerce ? A condition qu'il ne soit plus prioritairement dédié au libre-service. Avec les grands groupes industriels ? Ils ont réussi récemment à s'internationaliser, et il serait dommage de surcharger des organisations dont la France a besoin pour être présente dans le monde. Avec les banques ? Pour mieux tenir compte du potentiel de développement de leurs clients industriels, des contacts directs avec les consommateurs leur seront nécessaires ; les holdings allemands et japonais regroupent d'ailleurs souvent banques et sociétés de commerce.

De toute façon, les Français sont assez sociables pour qu'il ne manque pas de vocations d'animateurs de club. A grande ou à moyenne échelle. Et les solutions seront probablement multiples, dès lors que les problèmes sont nettement posés : bénéficier des avantages à long terme du commerce international sans les soubresauts qu'il provoque sur le marché intérieur, dans un monde désormais affranchi du contrôle des superpuissances ; et former les consommateurs à utiliser des productions industrielles qui soient plus que de simples copies d'objets artisanaux anciens. Dans une analyse très lucide, *Du mode d'existence des objets techniques*, Gilbert Simondon a souhaité que le geste du travailleur sur sa machine « *prolonge l'activité d'invention* ». Que le geste du consommateur la prolonge encore plus, et l'industrie française pourra compter sur des marchés intérieurs porteurs.

(*) Économiste.

S'appuyer sur la démocratie

par GUSTAVE ANSART (*)

AU fil des semaines s'élabore et se met en place une politique industrielle conforme aux choix que les Français ont faits le 10 mai.

Dans la majorité, et avec son originalité, le parti communiste entend bien développer toutes les propositions permettant d'aboutir à un net renversement de tendance sur l'emploi. La situation léguée par l'ancien pouvoir est lourde : deux millions de chômeurs. Derrière ce chiffre, l'immensité des gâchis matériels, financiers, technologiques, humains. Des millions de vies brisées.

Le redressement de la société française et de son économie appelle des transformations audacieuses et novatrices. Tout n'est pas possible tout de suite. Mais l'art du possible, c'est aussi l'art d'y associer le nécessaire, l'indispensable, l'urgent et d'identifier ce qui est essentiel. Ce dont souffrent fondamentalement notre société et notre économie, c'est la place étriquée faite aux travailleurs, à leurs besoins, à leurs potentialités. Ce qu'il faut conquérir, c'est la démocratie économique et sociale. Conquête d'autant plus nécessaire que les forces du passé, grand patronat en tête, s'y opposent pied à pied.

Penser que la démocratie est un luxe qui coûte cher, vouloir, envers et contre tous, gérer les entreprises dans le plus pur « style capitaliste », est révélateur du mépris des travailleurs et de la volonté nationale, caractéristique de l'attitude rétrograde du patronat.

L'époque où l'on pouvait fonder l'expansion sur la parcellisation des tâches, l'asservissement de l'homme à la machine, l'intensification du travail, est révolue. Les limites de la forme, poussée à son paroxysme, du rapport social capitaliste sont aujourd'hui atteintes. Tenter de les repousser ne peut qu'aggraver la crise. Ce qui est à l'ordre du jour, c'est la transformation progressive de ces rapports.

Investir dans le capital humain

La France bute sur le blocage de la productivité et de l'innovation, qui engendre toute une série de tensions déréglant l'économie, alors que s'amorcent des mutations scientifiques et technologiques sans précédent. Les progrès de l'électronique, par exemple, offrent des perspectives fantastiques pour alléger la peine de l'homme, accroître son temps libre, faciliter l'épanouissement de sa personnalité. La nouvelle révolution industrielle dans laquelle la France doit s'engager ne peut s'accommoder de travailleurs sous-formés, sous-payés, écrasés par des conditions de vie et de travail déshumanisantes. Au contraire, elle a besoin de libérer toute l'énergie, l'initiative, la responsabilité de chacun, de réconcilier les différentes formes de travail, de revaloriser le travail ouvrier.

Il faut investir dans le capital humain. La rénovation de l'enseignement, le développement de la formation professionnelle, la promotion des qualifications, l'organisation d'une véritable carrière pour l'ouvrier, sont des conditions indispensables pour nourrir l'industrie d'une jeunesse dynamique et qualifiée.

Mais cette revalorisation du travail industriel et son efficience seraient amputées si les droits des travailleurs restaient à la porte des entreprises. C'est d'autoritarisme dont elles souffrent. C'est en faisant entrer la démocratie non de façon formelle mais comme un processus de création continue dans les entreprises que celles-ci trouveront la souplesse et l'efficacité nécessaires à une grande industrie moderne. Le champ des nouveaux droits des travailleurs doit déborder le cadre traditionnel des négociations. Les investissements, l'emploi, l'organisation du travail, les choix technologiques, les comptes financiers doivent être compris dans l'espace de ces nouveaux droits. L'information, la concertation, le contrôle, doivent devenir les nouvelles règles du jeu. C'est indispensable pour démuseler les initiatives, faire éclore les innovations, fabriquer des produits de qualité, développer un nouveau type de productivité. C'est un véritable changement des mentalités qu'il faut imposer au patronat.

Par l'homme, la nouvelle croissance se doit d'être pour l'homme. Guidant les choix et décisions, la prise en compte des besoins individuels et collectifs du pays doit imprimer une nouvelle logique à la croissance. A cet égard, le relèvement substantiel des salaires, et en particulier des plus faibles, n'est pas qu'affaire de justice, mais aussi d'efficacité dans la relance de la consommation et la revalorisation du travail ouvrier.

La reconquête du marché intérieur est inséparable d'une relance et d'une mutation de l'appareil productif national. La politique des créneaux, le redéploiement, le poids des contraintes financières, la rentabilité apparente, le seul profit privé... ne peuvent plus constituer les critères d'une grande politique industrielle. Générateurs de gâchis considérables, ils sont inadéquats à la prise en compte réelle de nouvelles interdépendances et de la socialisation croissante de la production.

De nouveaux critères de gestion sont à inventer. Trop de technologies et d'usines jugées « non rentables » ont été condamnées, dont on s'aperçoit aujourd'hui que leur disparition constitue un lourd handicap. Il s'agit aujourd'hui de doter l'industrie de bases solides, cohérentes, autonomes et durables. La reconstitution des filières de production, le remodelage et la consolidation de la trame industrielle, doivent constituer des points forts dans l'élaboration des programmes industriels, dans la politique de soutien des entreprises. Cela suppose une nouvelle stratégie de l'investissement, le desserrement de la contrainte technologique, la recherche de nouvelles formes de coopération internationale, mais aussi la capacité, dans certains cas, à savoir protéger l'économie nationale.

La notion de coût social doit entrer avec force dans ces nouveaux critères de gestion. La solidarité nationale comme l'efficacité économique supposent que soient intégrés dans les calculs des entreprises des éléments comme le coût du chômage, des abandons, des importations, des contraintes qu'elles imposent à d'autres entreprises, et qu'elles renvoyaient auparavant à la seule charge de la communauté nationale. Une croissance plus riche en travail et moins gourmande en capital est à rechercher.

Dans ce processus de démocratie à l'entreprise et de nouvelle politique industrielle, les grands groupes nationalisés, qui couvrent les secteurs-clés, sont appelés à jouer un rôle pilote. Les nationalisations vont être le creuset où se forge le progrès économique et social. Démocratisées à tous les niveaux, décentralisées, les entreprises publiques peuvent être l'élément avancé d'une nouvelle logique économique pour l'élaboration et la mise en œuvre des contrats de solidarité, pour la reconstitution du tissu productif, le développement technologique, la prise en compte de l'interdépendance des entreprises, l'intégration des coûts sociaux, la reconquête du marché intérieur, le développement équilibré des régions.

L'impact des nationalisations déborde, à l'évidence, le cadre des seules entreprises qui vont entrer dans le secteur public. Par leur insertion dans l'industrie, elles joueront un rôle d'entraînement, de pôle, pour la mise en place progressive de la nouvelle politique industrielle. Rendus à la nation, les grands moyens de production, d'échanges, de progrès économique, technologique et social constituent une des poutres sur lesquelles il convient de bâtir ce que nous appelons l'autogestion nationale.

(*) Président de la commission de la production et des échanges de l'Assemblée nationale ; membre du bureau politique du parti communiste français.

Le complexe d'Archimède

(*Suite de la première page.*)

Il faut donc pointer le nez bien au-delà des nationalisations pour essayer de voir ce qui pourrait changer dans la politique industrielle de la France. M. Pierre Dreyfus a, au reste, été invité à mettre en forme ce que l'on perçoit depuis des mois.

Si, contrairement à l'opinion reçue, la nationalisation ne crée pas forcément une rupture dans la stratégie des grands groupes, en revanche, la nouvelle inflexion gouvernementale concernant l'industrie en général pourra se sentir davantage.

Durant les années 1977-1980, les prises de position en faveur de la division internationale du travail, de la spécialisation fusaient de partout. Il s'agissait de desserrer l'étau dans lequel la France risquait d'être broyée, concurrencée vivement à la fois par les pays à bas salaires et par les nations comme le Japon, qui avait fait de la technologie de pointe un cheval de bataille.

Dans la guerre économique, seuls peuvent gagner ceux qui ont su conquérir des points forts, quitte à laisser tomber des positions décidément trop vulnérables. On laissait ainsi disparaître de nombreuses entreprises. Le malheur est que cette sévère mortalité n'était pas compensée par un nombre plus important de créations d'entreprises.

Les vertus du « trust »

Avec le nouveau pouvoir, on affirme avec plus de force qu'il n'y a pas de secteur condamné mais des technologies dépassées. Ce qui signifie d'abord qu'un intense effort va être accompli pour développer la recherche, notamment industrielle. Le colloque organisé récemment par M. Chevènement avait notamment pour but de sensibiliser l'opinion et d'obtenir d'ici à 1985 une progression impressionnante des crédits publics pour ce chapitre.

Autre thème cher au pouvoir : la reconquête du marché intérieur qui n'avait été qu'esquissée avant l'arrivée de M. Mitterrand. Il a paru de plus en plus insensé que nous ne puissions transformer sur place des matières premières que nous avons en abondance et qui nous reviennent en produits élaborés sous forme d'importations. Qu'il s'agisse de meubles ou de produits alimentaires, pour ne parler que des exemples les plus criants, on ne voit vraiment pas pourquoi nous ne pourrions réintégrer chez nous la plus-value obtenue ailleurs.

Cela signifie aussi que l'on s'emploierait à « relocaliser » des activités qui avaient été laissées à des pays proches ou lointains, ou en tout cas à éviter des « délocalisations » sauvages. Dans cette perspective, les plans sectoriels ont commencé de voir le jour : meuble, jouet, machine-outil, textile. On attend le papier-carton.

Le remède conçu pour les secteurs traditionnels vaudra-t-il pour les branches de pointe ? L'idée du règne est celle de la « filière ». Selon ses « inventeurs » ou ses partisans (1), il faut retrouver les bienfaits de l'intégration verticale d'activités reliées entre elles par des relations d'achat-vente. On redécouvre en somme les vertus du « trust » ! Mais avec cette différence que, dans la plupart des cas, cette fois, ce sont des groupes nationalisés qui seront invités à mettre en œuvre des techniques de gestion souvent dévoyées par un capitalisme flamboyant.

Les experts estiment que l'on peut affiner la formule et renforcer l'intégration verticale par une articulation technologique de type horizontal (2). Par exemple, M. Joël de Rosnay dénombre plus de dix-sept disciplines scientifiques distinctes ayant contribué à dégager les potentialités offertes par la biologie moderne. Dans la société où nous vivons cette « fertilisation croisée » est indispensable. C'est elle qui peut contribuer non seulement au développement de la filière mais à propager les effets induits sur le reste de l'économie par l'augmentation globale de l'enrichissement.

Pour la « filière électronique », les suggestions vont bon train (3), mais ces nouvelles formes d'accumulation, qui peuvent conduire à transformer les biens de consommation, à gagner en productivité, en meilleure articulation des marchés, de capitaux et de technologie, pourraient être également étudiées par la filière « chimie », la filière « énergie », « biologie », etc.

Quatre risques

Dans la fièvre du renouveau, il importera aussi de garder son sang-froid pour éviter les contradictions lourdes de conséquences. Évoquons quelques-uns des risques possibles :

1) Le « touche-à-tout ». Bien sûr, on a banni le mot de dirigisme qui a des connotations péjoratives. Mais quelle tentation pour un pouvoir socialiste, à partir d'un Plan rénové, de mettre la main dans tous les secteurs productifs, le « marché » servant surtout de mythe rassurant, lorsqu'on parle aux chefs d'entreprises privées ! Si la « politique industrielle » éclate dans toutes les directions, elle perdra toute son efficacité.

2) L'« hexagonalisme ». Que le pendule revienne vers le recentrage des activités industrielles, rien de plus normal. Il ne faut pas le laisser aller trop loin, car on ne peut se payer le luxe du protectionnisme. Comme l'écrivait Alain Cotta à propos de l'économie internationale : « *Le monde peut se passer de la France, mais la France ne peut se passer du monde.* » Il est réconfortant de savoir qu'un bon nombre de conseillers du Prince lorsqu'ils parlent de la reconquête du marché intérieur pensent maintenant à l'« espace industriel européen ».

3) Les trop-pleins et les vides. La France a peut-être des idées, mais elle adore les habiller en costume administratif, là où elles éclosent. Si bien qu'on ne sait plus vraiment où se forment les décisions. Comme l'écrit M. Pierre-Yves Cossé, du cabinet du premier ministre (4) : « *Une redistribution des rôles s'impose entre les différents acteurs publics de la politique industrielle. La juxtaposition actuelle des bureaux du Trésor, de l'industrie, de la Datar et du Plan et des comités spécialisés n'est pas adaptée à l'ampleur des tâches à remplir... Les découpages actuels négligent trop les problèmes d'hommes et les perspectives commerciales.* »

4) La hantise du chômage. Le gouvernement a tout misé sur la remontée de l'emploi, ce qui peut être dangereux pour lui s'il n'arrive pas à un résultat suffisamment rapide, et aussi pour les entreprises s'il n'envisage ce drame qu'à court terme. Il n'y aura pas, nous dit-on, de garantie d'emploi dans les firmes nationalisées, mais M. Yvon Gattaz a évoqué récemment un risque qu'il ne faut pas négliger : l'envie pour les nouvelles entreprises publiques, précisément afin d'avoir un beau palmarès d'effectifs, de récupérer des travaux accomplis par les sous-traitants, ce qui aboutirait à des fermetures en chaînes de petites et moyennes entreprises.

Dans la marche vers une nouvelle politique industrielle, il y a nombre de pièges à éviter, on le voit. L'effet de levier peut être important. Mais évitons le complexe d'Archimède. Il ne suffit pas, pour sortir de la crise, de traduire « nationalisations » par « eurêka ! ».

PIERRE DROUIN.

(1) Citons notamment A. Boublil : *le Socialisme industriel* (PUF 1977), et J.-H. Lorenzi, O. Pastré, J. Toledano : *la Crise du XXe siècle* (Economica 1980).

(2) Voir *la Crise du XXe siècle déjà cité.*

(3) Lire l'article de J.-M. Quatrepoint dans *le Monde* du 14 janvier.

(4) Dans le dernier numéro de la revue *Projet* (janvier), qui contient toute une série d'articles sur le thème « Quelle politique industrielle pour la France ? ».

هكذا من الأصل

Le Monde

étranger

EUROPE

Pologne

M. Walesa sera détenu aussi longtemps que la situation risquera d'être explosive

affirme un membre du gouvernement

Le gouvernement polonais n'entreprendra aucune négociation avec le président du syndicat indépendant Solidarité aussi longtemps que M. Lech Walesa insistera pour y être assisté de ses conseillers, a affirmé M. Stanislaw Ciosek, ministre polonais chargé des relations du travail, dans une interview publiée le 16 février par le *New York Times*. Les autorités ne peuvent accepter, a-t-il dit, *« que le mouvement de la classe ouvrière ou M. Walesa soit manipulé »*.

M. Walesa, qui selon M. Ciosek, reçoit *« un excellent traitement »*, restera en détention aussi longtemps que la situation risquera d'être explosive. Il est trop tôt pour estimer si le pays est *« un baril de poudre »*, mais le dirigeant de Solidarité est *« un détonateur qui doit être gardé à distance. »*

Traçant ensuite les grandes lignes du document sur l'avenir des syndicats que doit bientôt publier le gouvernement polonais, M. Ciosek a notamment indiqué que les grèves ne seraient pas interdites mais ne devraient être utilisées qu'en tout dernier recours, sur avis des tribunaux qui interpréteront les lois. D'autre part les *« structures régionales »* seraient bannies dans les syndicats, qui devraient être organisés par profession.

Un aumônier optimiste

D'autre part, le Père Jankowski, aumônier de Solidarité, présenté par certains comme un élément modérateur souhaitant empêcher de nouvelles manifestations à Gdanck, a affirmé mardi qu'il avait rencontré pendant trois heures M. Walesa.

Selon le Père Jankowski, M. Walesa espérait être libéré pour le baptême de sa dernière fille née le 27 janvier. *« Il est*, a-t-il dit, *toujours le même, semblable à celui que nous avions l'habitude de voir à la porte des chantiers navals de Gdansk. Il attend d'avoir d'autres entretiens avec le gouvernement en présence du présidium de la commission nationale. »*

L'aumônier a indiqué que en plus de sa célèbre moustache, M. Walesa arborait désormais une barbe qu'il a promis de raser dès qu'il serait libéré. Il a démenti aussi que M. Walesa soit l'auteur de tracts appelant à la résistance passive, car le président de Solidarité lui aurait dit : *« Ma conception de la lutte est différente. Je l'expliquerai dès que je serai libre. »* Selon le Père Jankowski, *« tous ces tracts ont été publiés dans un but provocateur. »*

A Wroclaw, un ouvrier de 21 ans, Mieczyslaw, a été tué par une explosion survenue lundi soir dans un centre d'hébergement pour travailleurs appartenant à l'usine de moteurs électriques Domel (*le Monde* du 17 février, dernière édition). Selon Radio-Varsovie, l'explosion a été provoquée par *« la manipulation d'un explosif de nature encore inconnue »*. Une enquête, supervisée par le quartier général de la police à Varsovie, a été ouverte.

Enfin, le général Jaruzelski a présidé une réunion des secrétaires du comité central, des premiers secrétaires de province et des responsables des sections du comité central du parti. Selon la télévision polonaise, cette réunion a été consacrée aux principaux problèmes économiques et sociaux du pays, aux intentions actuelles du parti et à la préparation du septième plénum du comité central (dont la date n'a toujours pas été fixée).

Pour sa part, M. Urbanski, président de la commission centrale du parti, affirme dans *Trybuna Ludu* que la purge du POUP ne doit pas être menée de façon mécanique :

« Ceux qui pour des raisons idéologique se sont montrés indignes d'être des membres d'un parti marxiste-léniniste doivent en être systématiquement éliminés. Ceux qui se sont simplement égarés doivent être patiemment reconquis », déclare-t-il. En revanche, ceux qui, *« par manque de personnalité »*, n'ont rien fait pour que le parti joue son rôle, *« ne doivent pas faire l'objet d'une enquête. »*

Il a ajouté : *« L'élimination par étapes de ceux qui, dans un passé pas très éloigné, ont enfreint les principes moraux du socialisme est un facteur significatif de la consolidation du parti. Le révisionnisme, la décomposition nationaliste et le défaitisme représentent à l'heure actuelle les seuls graves dangers pour le parti. Une consolidation réelle du parti ne peut avoir lieu que si elle a pour base l'observance méticuleuse des règles léninistes de la vie du parti. Les différences de vues au sein d'un parti marxiste-léniniste ont leurs limites. Elles peuvent être dictées par des questions de tactique et non de stratégie et ne doivent en aucun cas remettre en cause le programme et les principes du parti. »*

Le gouvernement de Varsovie « ne se refuse pas au dialogue » avec le B.I.T.

indique le directeur général de l'institution

M. Francis Blanchard, directeur général du Bureau international du travail (B.I.T., principale institution de l'Organisation internationale du travail (O.I.T.), a annoncé mardi 16 février, à Paris, qu'une délégation du gouvernement polonais devait se rendre prochainement à Genève, siège de l'organisation, pour répondre aux plaintes formulées par les centrales internationales C.I.S.L. et C.M.T. au sujet des arrestations de syndicalistes de Solidarité survenues depuis le 13 décembre.

Parlant devant l'Association de la presse diplomatique française, M. Blanchard a dénoncé le non-respect des libertés syndicales dans de nombreux autres pays, à l'est comme à l'ouest.

La Pologne a refusé de recevoir une mission d'enquête du B.I.T., que M. Blanchard se proposait de diriger lui-même, mais l'envoi d'une délégation spéciale polonaise montre *« au moins que ce gouvernement ne se refuse pas au dialogue »*. Le directeur général du B.I.T. n'exclut pas que des *« contacts soient ultérieurement établis sur place en Pologne »*, afin, entre autres, que puisse être comblé le *« vide juridique total »* existant dans ce pays en matière de législation syndicale. Il pense que le comité des libertés syndicales du B.I.T., qui est chargé du dossier polonais *« appréciera d'une façon sévère »* les explications que la délégation est susceptible de donner.

Pour M. Blanchard, la situation est différente en Roumanie. Il a fait valoir que, jusqu'à présent, le BIT avait vainement demandé au gouvernement de ce pays de modifier sa législation *« contraire aux conventions internationales »* et a déclaré qu'il n'avait *« aucune indication »* sur le sort du syndicaliste dissident Vasil Parasciv.

M. Blanchard a aussi rappelé que seule la moitié des cent quarante-six Etats membres de l'O.I.T. respectaient les droits syndicaux. Il a parlé de la *« situation dramatique »* des travailleurs en Argentine et au Chili, ainsi que de la violation de leurs droits en certains pays d'Asie et d'Afrique, dont l'Ethiopie.

Se référant aux arrestations et aux condamnations de syndicalistes en Turquie, M. Blanchard a déclaré que le gouvernement de ce pays *« se dérobait »* au dialogue avec le B.I.T.

Récapitulant les résultats obtenus dans la défense des droits de l'homme, « pierre angulaire » de l'action du B.I.T., M. Blanchard a déclaré qu'environ un millier de personnes avaient pu, au fil des années, être libérées de prison grâce à l'intervention de l'organisme international. Interrogé sur l'emploi, M. Blanchard a évalué à cinq cents millions le nombre de chômeurs et sous-employés dans le seul tiers-monde.

● *« Il existe désormais un danger évident de restalinisation »* au sein du parti polonais, déclare le chancelier ouest-allemand Schmidt dans un entretien publié par le *Guardian* du 17 février, et ce danger *« peut être précipité par les influences occidentales ou par une erreur psychologique de l'Europe de l'Ouest ou des Etats-Unis »*. M. Schmidt se prononce pour des *« pressions morales fortes sur l'armée polonaise »*, mais souhaite aussi que l'Occident *« fasse preuve d'une certaine volonté d'aider la Pologne si un changement s'amorce »*. *(A.F.P.)*

● *La Roumanie* ne s'est pas associée à un appel publié mardi 16 février à Prague par des représentants des pays de l'Est et dénonçant *« les ingérences des Etats-Unis et de certains pays occidentaux dans les affaires intérieures de la Pologne.*

(A.F.P.)

Espagne

DEUX GARDES CIVILS ASSASSINÉS AU PAYS BASQUE

(De notre correspondant.)

Madrid. — La violence frappe à nouveau au Pays basque où deux gardes civils ont été assassinés le mardi 16 février : le premier, M. Benjamin Fernandez, qui était à la retraite, a été tué d'une balle dans la nuque en plein centre de Saint-Sébastien par deux inconnus qui ont réussi à s'enfuir ; le second, M. José Fragoso Martin, a été abattu d'une balle dans la tête à Renteria.

Les douilles retrouvées sur place permettent de penser que les armes utilisées sont celles habituellement employées par l'ETA militaire. Au ministère de l'intérieur, on caignait depuis plusieurs semaines que cette organisation, après plusieurs mois de ralentissement de ses actions armées, ne se manifeste à la veille du procès des putschistes du 23 février 1981. — Th. M.

● *A Madrid*, le gouvernement espagnol a accueilli avec satisfaction, le mardi 16 février, le démenti sur l'octroi du statut de réfugié politique à huit Basques espagnols vivant en France. La direction de l'Office français de protection de réfugiés et apatrides (O.F.P.R.A.) avait démenti lundi l'octroi de ce statut à ces huit personnes, annoncé samedi dernier par une organisation d'aide aux réfugiés basques.

Danemark

M. Christensen succède à M. Nielsen à la tête de la centrale syndicale L.O.

De notre correspondante .

Copenhague. — L'assemblée générale de la puissante centrale danoise L.O. a porté, mardi 16 février, à l'unanimité, à la présidence M. Knud Christensen, qui était son vice-président depuis 1974. Il aura pour adjoint M. Finn Thorgrimson secrétaire général de L.O. depuis 1970. Atteint par la limite d'âge des permanents syndicaux (soixante-cinq ans), M. Thomas Nielsen, président de L.O. depuis 1967, se retirera officiellement le mois prochain. Il conservera pendant un certain temps une série de postes de responsabilité tels que la présidence de l'organisation Vacances populaires, qui a construit pour les membres des syndicats des villages d'été à Malte, la présidence du fonds de financement des coopératives, ses mandats au sein de la Confédération internationale des syndicats libres et de la Confédération européenne des syndicats, et, surtout, la direction du groupe de la presse syndicale, qui édite le quotidien *Aktuelt*, porte-parole habituel du parti social-démocrate.

Le premier ministre, M. Anker Joergensen, dont les nombreux démêlés avec M. Nielsen avaient pris ces dernières années des proportions à la fois dramatiques et homériques, a refusé de parler de ce départ que la majorité des commentateurs ont salué comme la *« fin d'une époqu »*.

M. Christensen, cinquante-quatre ans, ancien ouvrier plombier, a un tempérament très différent de celui de son prédécesseur. D'origine provinciale, il montre la réserve et la ténacité des Jutlandais. Membre du parti communiste dans sa jeunesse, il devait par la suite devenir un fidèle militant social-démocrate, mais il a toujours refusé d'être député ou ministre. Devenu, en 1964, secrétaire général de L.O., il a joué depuis un rôle effacé mais efficace.

L'an passé, c'est sous son influence qu'a été expérimenté avec succès un système plus souple et décentralisé de négociation des conventions collectives. M. Knud Christensen, adversaire du monétarisme, a annoncé qu'il donnait la priorité à la lutte contre le chômage.

CAMILLE OLSEN.

AMÉRIQUES

El Salvador

L'armée affirme avoir tué quatre cents guérilleros dans la région de Jucuran

Un porte-parole de l'armée a annoncé, le mardi 16 février, à San-Salvador, que *« quatre cents guérilleros au moins avaient été tués au cours d'une opération militaire dans le sud-est du pays, à Jucuran »*. Il a ajouté que sept camps de la guérilla auraient été détruits. Une personnalité officielle, qui a préféré garder l'anonymat, a, en revanche, affirmé, selon l'agence américaine U.P.I., que la majorité des victimes étaient des *« civils massacrés par les militaires »*. La personnalité a précisé, toujours selon U.P.I., avoir été en contact avec des survivants de ce nouveau massacre.

Dans les milieux diplomatiques occidentaux de San-Salvador, on estime que la seconde version est plus vraisemblable que celle du porte-parole de l'armée, et que l'opération dans la région de Jucuran n'aurait pas rencontré de résistance sérieuse de la part de la guérilla.

Prenant la parole, mardi soir, à la télévision, M. Duarte, président de la junte, a invité la population à s'unir pour faire face à la *« menace extérieure »*. Il a reconnu que les maquisards avaient considérablement intensifié leurs attaques ces derniers jours pour renverser le régime.

● A WASHINGTON, le département d'Etat s'est refusé, mardi, à confirmer ou à démentir que les Etats-Unis aient l'intention d'augmenter, de façon significative, leur aide économique au Salvador, tout en renonçant à accroître leur soutien militaire. Cette information avait été donnée, lundi soir, par la chaîne de télévision américaine C.B.S. La télévision, citant des sources dignes de foi, avait ajouté que le montant de l'aide financière américaine pourrait atteindre 600 millions, voire 800 millions de dollars, dans les dix-huit prochains mois. Selon la C.B.S., l'administration Reagan aurait décidé de renoncer à accroître son aide militaire en raison de dissensions gouvernementales à ce sujet. La C.I.A. aurait également fait savoir au gouvernement américain que la junte ne pouvait gagner la guerre sans une intervention directe de l'infanterie américaine, a ajouté la C.B.S.

Selon un rapport préparé pour la Commission des droits de l'homme des Nations unies, et publié, mardi, à Washington, la majorité des violations des droits de l'homme au Salvador est le fait des forces armées et de groupes paramilitaires. Selon le rapporteur, M. José Antonio Pastor-Ridruejo, dont les déclarations ont eu mardi un large écho dans les médias américains, près de onze mille assassinats politiques auraient été commis au Salvador en 1981. M. Reagan, en assurant au Congrès que la junte de M. Duarte faisait *« des progrès dans le respect des droits de l'homme »*, avait estimé à six mille le nombre de ces assassinats. Les estimations de M. Pastor-Ridruejo, qui doivent être soumises prochainement à la commission de l'ONU, à Genève, ont été obtenues sur la base des indications du bureau d'assistance légale du diocèse de San-Salvador. Selon lui, les atteintes à *« la vie, la liberté et la sécurité des paysans »* salvadoriens sont généralement commises par l'armée ou les organisations d'extrême droite, tandis que les guérilleros de gauche sont responsables de la plupart des atteintes à la propriété, publique et privée.

● A SAINT - DOMINGUE, M. Francisco Peña Gomez, qui dirige la section latino-américaine de l'Internationale socialiste, a déclaré, mardi 16 février, que cette organisation avait engagé des consultations pour mettre fin à la guerre civile du Salvador. Il a indiqué que M. Felipe Gonzalez, leader socialiste espagnol, avait eu des conversations avec des responsables américains avant et après ses entretiens à Cuba avec M. Fidel Castro. M. Gonzalez a notamment rencontré M. Haig, secrétaire d'Etat américain, à son retour de La Havane, en décembre dernier. Cette rencontre à laquelle ont également participé les présidents mexicain, panaméen et vénézuélien, a porté sur la recherche d'une solution politique au Salvador, et sur le Nicaragua. — *(A.F.P., Reuter, U.P.I.)*

● *Réunion à huis clos à la Maison Blanche consacrée à l'Amérique centrale.* — M. Reagan a réuni autour de lui, lundi soir 15 février, dans le bureau ovale de la Maison Blanche, le vice-président Bush, le secrétaire d'Etat, M. Haig, le secrétaire d'Etat adjoint chargé des affaires interaméricaines, M. Enders, le secrétaire à la défense, M. Weinberger, le conseiller pour la sécurité nationale, M. Clark, et le général David Jones, chef du comité d'état-major interarmes. Cette réunion, destinée vraisemblablement à préparer le discours que M. Reagan doit prononcer dans les prochains jours sur la situation en Amérique centrale, n'a donné lieu à aucune information, même officieuse.

● *L'Organisation des Etats américains* (O.E.A.) a décidé d'envoyer trois observateurs aux élections du 28 mars au Salvador. Cette décision a été adoptée par dix-neuf Etats, le Nicaragua n'a pas pris part au vote. Le Mexique ainsi que Trinité et Tobago se sont abstenus. — *(A.F.P.)*

États-Unis

LES ENNUIS DU SÉNATEUR WILLIAMS

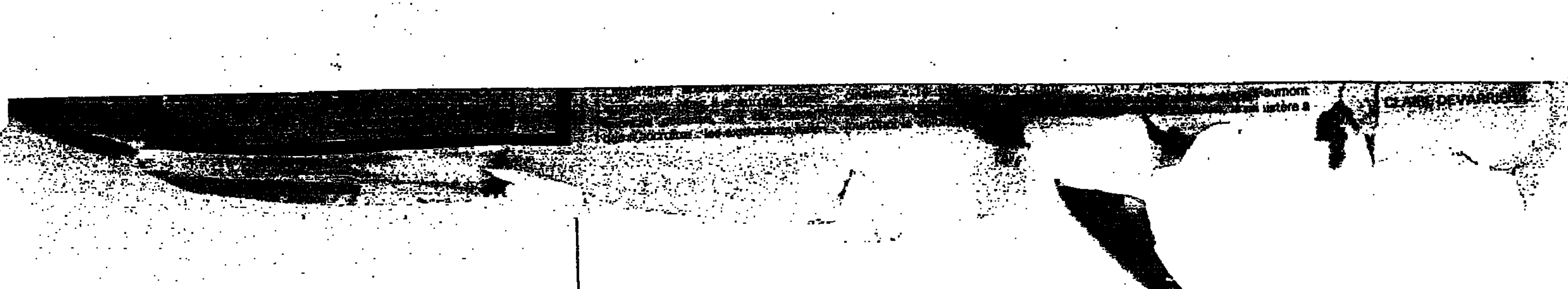
Le sénateur Harrisson Williams, un démocrate du New Jersey, ira réfléchir pendant trois ans en prison, sur le risque qu'il y a, à accepter des actions gratuites, émises par des sociétés imaginaires, de la part d'agent du F.B.I. déguisés en cheiks arabes. Il devra en outre payer 50 000 dollars d'amende.

Le sénateur Williams avait eu le tort de promettre à ces policiers tentateurs, qu'il prenait pour de riches financiers arabes, d'user de son influence pour arranger leurs affaires. Il avait eu le malheur d'être filmé et enregistré à son insu.

Telle est pour M. Williams la conclusion de l'affaire ABSCAM qui fit grand bruit au début de l'année 1980 aux Etats-Unis (le Monde *du 5 février 1980). On avait alors critiqué les méthodes de la police. Le sénateur Williams avait été reconnu coupable le 1er mai 1981 et la peine a été fixée mardi 16 février, par un tribunal fédéral de l'Etat de New-York. Il est probable que le Sénat lui retirera son mandat sur proposition de la commission éthique de la Haute assemblée. La majorité républicaine au Sénat pourrait ainsi passer, si M. Williams est remplacé par un membre du Grand Old Party, de 52 à 53 sièges.*

● *Amnesty International lance une campagne contre la peine de mort.* — L'organisation humanitaire a annoncé, ce mercredi 17 février, qu'elle entendait mobiliser l'opinion mondiale contre la peine de mort aux Etats-Unis. Amnesty espère ainsi convaincre les autorités américaines d'abolir ce châtiment. Près d'un millier de personnes sont actuellement condamnées à mort et attendent leur sort dans les prisons américaines, au milieu d'un incroyable imbroglio juridique.

● *Des personnalités françaises* ont remis le mardi 16 février, à l'ambassade du Brésil à Paris, une pétition demandant la libération de deux prêtres français et de treize paysans incarcérés au Brésil. MM. Claude Gruson, président de la commission sociale, économique et internationale protestante, Bernard Rettenbach, avocat, secrétaire du comité de soutien aux avocats des travailleurs ruraux au Brésil, Etienne Bloch, président du Comité de solidarité France-Brésil et Pierre Gouriou, frère d'un des prêtres emprisonnés ont transmis la pétition signée à ce jour par onze mille cinq cent vingt et une personnes de divers secteurs de l'opinion en France.



AMÉRIQUES

Guatemala

Cinquante et un paysans massacrés dans la région de Quiché

Guatemala *(A.F.P., A.P.)*. — Des hommes armés revêtus de treillis militaires vert olive ont décapité cinquante et une personnes, parmi lesquelles six enfants, dans un village de la région septentrionale de Quiché, ont déclaré, le mardi 16 février, les autorités guatémaltèques. Des porte-parole de l'armée et de la police ont précisé que le drame s'est déroulé lundi 15 février dans la localité de Calante, à 260 kilomètres au nord-ouest de la capitale.

A Santa-Cruz-del-Quiché, chef-lieu du département, un porte-parole militaire a déclaré que des patrouilles de l'armée quadrillent la région pour tenter de retrouver les auteurs du massacre. Mais les autorités dans la capitale se refusent à commenter le drame, qui se produit dans le cadre d'une recrudescence de la violence à l'approche des élections générales du 7 mars. La télévision guatémaltèque a diffusé mardi des images des corps des cinquante et un paysans massacrés.

On a d'autre part annoncé officiellement mardi qu'un ressortissant français, M. Philippe Henri, vingt-quatre ans, et cinq guérilleros ont été tués lors d'un accrochage avec l'armée dans le département de Quiché. Le chef de l'état-major de l'armée, le général Benedicto Lucas Garcia, frère du président de la République, a montré à la presse le passeport de M. Philippe Henri affirmant qu'il *« était probablement un commandant guérillero »*. Le général Benedicto Lucas Garcia n'a pas donné d'autres précisions sur les circonstances de la mort du Français, se bornant à préciser qu'il était arrivé au Guatemala il y a deux ans.

Le département de Quiché où s'est produit l'affrontement est avec celui de Huehuetenango, une des régions du pays où est la mieux implantée l'Armée de la guérilla des pauvres (E.G.P.).

La disparition d'Alaïde Foppa

Plus d'un an après la disparition d'Alaïde Foppa, au Guatemala, nous recevons la lettre suivante de Mme Dominique Eluard, secrétaire du comité pour les disparus au Guatemala :

Il y a plus d'un an, le 19 décembre 1980, Alaïde Foppa, citoyenne guatémaltèque, journaliste, écrivain, professeur à l'université de Mexico, était enlevée en plein jour, à Guatemala-Ciudad, par la police secrète de l'armée et du gouvernement de son pays. Immédiatement, de violentes protestations s'étaient élevées, d'abord au Mexique, où Alaïde résidait, puis dans de nombreux pays. Nous avions, en France, adressé des milliers de lettres au général-président Lucas Garcia. Il nous a toujours été répondu que « des investigations étaient en cours ». *Nous avons, hélas, perdu depuis longtemps l'espoir de revoir Alaïde, vivante ou morte, et acquis la conviction qu'elle avait été torturée et assassinée quelques jours après son enlèvement.*

En 1979, Alaïde Foppa avait déclaré, au colloque que Choisir *avait organisé sur le thème « Choisir de donner la vie » :*

« Je sais qu'au Guatemala les femmes continuent de donner la vie, d'une manière prolifique, dans la misère et l'abandon, mais je sais aussi que les gouvernements continuent d'y donner la mort : huit victimes par jour, en moyenne, telle est l'horrible comptabilité de la répression. »

En 1980, lorsqu'Alaïde a disparu, ce ne sont pas huit mais vingt victimes que l'on relevait chaque jour au Guatemala, vingt victimes torturées, défigurées, décapitées.

Aujourd'hui, c'est de trente victimes quotidiennes qu'il faut parler, quarante si l'on en croit l'O.I.T. Quelques victimes ont un nom, comme Dora Clemencia Azpeitia, responsable de la jeunesse catholique, qui a disparu le 26 septembre avec son père et son frère.

D'autres ont eu droit à un entrefilet dans les journaux, comme les deux cents ou trois cents habitants de Coya massacrés, femmes, enfants, vieillards, le 19 juillet. Mais des milliers d'autres sont effacés ; effacée leur vie, effacée leur mort, effacé leur nom.

Le gouvernement du Guatemala essaye d'accréditer l'idée que la violence émane de la gauche autant que de la droite. « Cette allégation est fausse », *déclare Amnesty international, qui a publié un rapport sur les « disparus »,* « les victimes sont, dans leur majorité, des paysans, des militants syndicaux et leurs avocats, des étudiants, des journalistes qui ont le courage de leurs opinions et des politiciens de gauche. »

Allons-nous assister, indifférents, à cette escalade dans l'horreur, à ce génocide qui efface les meilleurs de ce malheureux pays ? Nous qui sommes émus par les récits des massacres d'Indiens au seizième siècle, au temps de la conquête, allons-nous faire quelque chose pour arrêter ce massacre qui est de notre temps, de notre responsabilité ?

Il n'est pas possible que la France du changement ne fasse rien, n'aide pas à l'avènement de ce jour dont parle Miguel Angel Asturias, ce jour où

Le soleil brûlera sur ta gorge
Sur ta poitrine, sur ton front
Avant que la nuit des nuits [ne descende
Sur ta race, sur tes villages
Et comme tout sera [humain : le cri, le bond
Le rêve, l'amour, le repas.

Nicaragua

M. Reagan critique la « diminution constante des droits des citoyens et du secteur privé »

M. Reagan a exprimé, mardi 16 février, l'espoir que la révolution au Nicaragua *« n'aboutira pas à l'établissement d'une nouvelle dictature »* dans ce pays, à l'occasion de la présentation des lettres de créance du nouvel ambassadeur nicaraguayen aux Etats-Unis, M. Francisco Fiallos Navarro.

Le gouvernement américain, a dit M. Reagan, *« s'inquiète de voir le Nicaragua s'éloigner des principes chers à tous les pays. Lorsque nous observons le Nicaragua, nous y voyons la poursuite de l'ingérence dans les affaires du Salvador, vos efforts pour financer un alarmant dispositif militaire, nous y voyons aussi une diminution constante des droits de vos citoyens, de ceux de votre secteur privé, de vos syndicats et des partis politiques démocratiques. » « La porte reste néanmoins ouverte au dialogue avec les Etats-Unis, et votre gouvernement devrait en profiter »*, a souligné le président américain.

De son côté, le nouvel ambassadeur du Nicaragua à Washington a déclaré que son gouvernement était prêt à *« chercher à établir de véritables liens d'amitié* (avec les Etats-Unis) *fondés sur le respect réciproque »*. (...)

Une délégation américaine privée, conduite par l'ancien attorney général (ministre de la justice) Ramsey Clark, qui a récemment séjourné au Nicaragua, a, d'autre part, au cours d'une conférence de presse à Washington, affirmé que ce pays était en train de se tourner vers l'U.R.S.S., Cuba et la Libye en raison de l'*« hostilité »* des Etats-Unis à son égard. Un des membres de cette délégation a affirmé que si Managua est actuellement en pourparlers avec la Libye, c'est *« parce qu'ils* (les Nicaraguayens) *ont un besoin désespéré d'argent »*.

Soixante et onze personnes ont été condamnées d'autre part à des peines allant de trois à vingt-neuf ans de prison, pour avoir tenté de fomenter un soulèvement des Indiens Miskitos, a-t-on appris ce mercredi à Managua. Dans la ville de Puerto-Cabezas (nord du pays), où a été rendu ce jugement, un autre procès est en cours, dans lequel cent soixante-dix personnes sont accusées d'atteinte à la sécurité de l'Etat.

Les soixante et onze condamnés ont été jugés coupables de participation à un *« plan contre-révolutionnaire »*, qui a fait, selon le bilan officiel, soixante morts parmi des paysans et les forces armées sandinistes. Le gouvernement avait annoncé le 3 février dernier la mise en échec de ce « plan ». Sept personnes ont été acquittées.

Ce « plan » visait selon les autorités à un soulèvement général des Indiens Miskitos, ayant pour but la sécession de la région du littoral Atlantique où ils habitent et une éventuelle nitervention militaire étrangère. — *(A.F.P., A.P.)*.

AFRIQUE

Maroc

Le roi Hassan II espère obtenir de Washington les moyens de venir à bout du Polisario

De notre correspondant

Rabat. — Le roi Hassan II se rendrait, dès le mois de mars, aux Etats-Unis. La date avancée se situerait entre le 10 et le 20 mars. Si elle est confirmée, la nouvelle illustrera la volonté du souverain marocain et du gouvernement américain de mener tambour battant le resserrement de leurs liens politiques et militaires. L'octroi de facilités, dans certaines bases marocaines, aux forces américaines pourrait être annoncé lors de ce voyage.

Du côté marocain, on insiste bien entendu sur la distinction entre ces facilités offertes aux forces d'intervention rapide américaines et la cession — dont il n'est pas question — de bases entourées de barbelés et surmontées du drapeau américain. *Le Matin du Sahara*, journal dont le directeur politique est M. Moulay Ahmed Alaoui, ministre d'Etat et familier du roi, écrivait à ce propos, le 14 février : *« Le mot base n'a jamais été prononcé. Il n'est donc nullement question d'accorder aux Etats-Unis des bases telles que la chose avait été faite, il y a trente ans, sans d'ailleurs avoir consulté les représentants légitimes du pays, par la France. Les facilités demandées par les Etats-Unis n'ont rien à voir avec un tel privilège puisqu'elles ne seront accordées, si les négociations aboutissent, que dans le respect complet de la souveraineté marocaine. »*

Si les officiels marocains prennent tant de précautions, c'est qu'ils sont sensibles évidemment au contexte fâcheux évoqué par l'expression « base américaine ». La seule nouvelle de négociations sur l'octroi de facilités portuaires et aériennes pour les forces américaines a suscité une gêne visible jusque dans les milieux gouvernementaux. Aussi bien, *le Matin du Sahara* et *l'Opinion*, journal de l'Istiqlal, l'un des partis gouvernementaux, se sont-ils bien gardés de faire de gros titres sur l'affaire, se contentant de mentionner la création de la commission militaire américano-marocaine et l'ouverture des pourparlers.

Parmi les formations de gauche, il est permis de parler de malaise. Dès samedi dernier 13 février, le journal *El Bayane*, organe du P.P.S. (communiste), avait écrit dans un éditorial : *« Le renforcement des relations avec les Etats-Unis ne sera profitable à l'intérêt national qu'à la condition expresse qu'il ne s'opère pas aux dépens des rapports déterminants qui lient notre pays à la France, à l'Union soviétique, à la C.E.E. et à d'autres. »*

Du côté français, on assiste avec une apparente sérénité à ce retour en force de l'influence américaine au Maroc. Il est vrai que les Américains ont pris et continuent de prendre toutes les précautions pour bien faire sentir aux Français que leur effort n'est pas le moins du monde dirigé contre eux. Au demeurant, l'aide militaire américaine restera, pour le moment, dans les limites assez étroites que lui impose son financement, et le secrétaire d'Etat, M. Haig, n'a pas caché à Marrakech que, pour l'année fiscale 1982, cette aide serait modeste et qu'il espère mieux faire l'année prochaine. Elle ne sera pas, en toute hypothèse, comparable à la coopération militaire française.

La remarque vaut aussi pour la coopération économique (les Etats-Unis effectuent au Maroc 1 1/2 % de leurs achats, dont 1 % de phosphates et le Maroc ne réalise en direction de l'Amérique que 3,5 % de ses exportations) et même culturelle. Sans se départir d'une certaine vigilance, Paris considère néanmoins que la *« nouvelle alliance »* Washington-Rabat est surtout profitable au Maroc dans le difficile combat qu'il mène sur les terrains militaire et diplomatique en vue de mettre fin victorieusement à la guerre du Sahara. Dans ce domaine, les Français partagent avec les Américains la certitude que les SAM 6 et SAM 8, dont l'utilisation à Guelta-Zemmour avait été annoncée par les Marocains en octobre, sont désormais déployés par le Polisario avec l'aide des Algériens et surtout des Libyens. C'est d'abord pour contrecarrer cette menace et obtenir de Washington les équipements nécessaires à la détection et à la destruction de ces fusées que le roi Hassan II s'est engagé si avant en direction des Etats-Unis.

ROLAND DELCOUR.

République Sud-Africaine

Un ministère « de la loi et de l'ordre » a été créé

De notre correspondant

Johannesburg. — Comme on le redoutait dans les milieux libéraux sud-africains, le gouvernement a accepté mardi 16 février, au Parlement du Cap, l'une des recommandations les plus controversées émises il y a moins de deux semaines par la commission sur les lois de sécurité (*le Monde* du 6 février) : le prochain cabinet de M. Pieter Botha comprendra un ministère *« de la loi et de l'ordre »*. Sa principale tâche consistera à veiller à la bonne application des quelque trente-cinq textes législatifs concernant directement la sécurité intérieure, la lutte contre les *« terroristes »*, les provocateurs et les subversifs de tout poil. La législation autorisant les arrestations préventives, les détentions illimitées au secret, sera *« améliorée »*, des textes nouveaux seront introduits.

Le ministre de la loi et de l'ordre aura sous sa responsabilité deux départements : 1) la police, qui perd son statut ministériel mais dont le titulaire actuel, M. Louis Le Grange, héritera du nouveau portefeuille ; 2) la sécurité intérieure, probablement créée à partir des structures actuelles de la police spéciale et d'un renforcement des liaisons entre police, armée et services spéciaux, qui sera pourvue d'un directeur.

Outre une meilleure efficacité espérée de la *« lutte contre le communisme »*, notion particulièrement extensible en Afrique du Sud, la création du ministère peut être interprétée comme une vaste opération de relations publiques internationales. La commission a, en effet, recueilli au cours de ses auditions la très nette impression que l'application des lois sur la sécurité par le ministère de la justice avait un effet très négatif sur l'image déjà sérieusement ternie du système légal sud-africain. Les ennemis du système avaient d'ailleurs l'habitude de qualifier les détenus sans procès de *« prisonniers personnels du ministre de la justice »*. Avec le nouveau système, la justice restera en apparence pure. Aucun des délits d'ordre politique (contestation estudiantine, manifestation, grève « illégale », provocation, etc.) ne sera plus de son ressort. En fait, l'épée de justice ne s'abattra plus que sur les détenus régulièrement traduits — quand ils le seront — devant une cour. Les plus pessimistes craignent que la création de juridictions d'exception ne soit plus qu'une question de mois.

Interrogé mardi au Parlement par Mme Helen Suzman, porte-parole acharné de l'opposition sur les questions de justice, M. Louis Le Grange encore ministre de la police a catégoriquement nié les accusations selon lesquelles le docteur Neil Aggett, « suicidé » dans sa cellule la semaine dernière (*le Monde* du 17 février), avait été victime d'un traitement inhumain et torturé par la police spéciale. Mme Suzman a assuré avoir reçu des témoignages selon lesquels le jeune syndicaliste blanc, détenu trois mois au secret, était fréquemment battu, et interrogé sans relâche. Le ministre de la justice, M. Kobie Coetsee, en a conclu qu'il faudrait désormais limiter l'accès des familles aux détenus. Un assouplissement exceptionnel introduit il y a moins de trois mois...

PATRICE CLAUDE.

Tunisie

A L'OCCASION DE SON PREMIER CONGRÈS

La Ligue des droits de l'homme demande une amnistie générale

De notre correspondant

Tunis. — La ligue tunisienne des droits de l'homme, fondée en 1977 et groupant désormais trois mille adhérents a tenu, dimanche 14 février, à Tunis, son premier congrès national. Le docteur Saadedine Zmerli a été reconduit à la présidence au terme de débats parfois houleux où se sont affrontés les divers courants d'opposition existant dans le pays et qui se disputaient le contrôle de l'association. Un comité directeur de quinze membres, où trouvent place aux côtés des militants du mouvement des démocrates socialistes, du parti communiste et du courant « islamique progressiste », des personnalités indépendantes modérées ou de gauche ainsi qu'un universitaire se réclamant du parti destourien (au pouvoir), a été élu.

Dans une motion sur les droits de l'homme et les libertés, le congrès a demandé la promulgation en matière politique et syndicale d'une amnistie générale en faveur de laquelle des voix s'élèvent un peu partout, y compris à la Chambre des députés, ainsi que l'abolition de la peine de mort. Les violations des droits de l'homme, notamment en Pologne, en Iran, en Afghanistan, en Turquie, en Amérique latine et en Afrique du Sud ont été dénoncées. Une motion spéciale condamnant l'annexion du Golan par Israël et l'occupation de Jérusalem a également été votée. — M.D.

● *Le parti communiste tunisien* a dénoncé dans un communiqué les *« milices »* du parti socialiste destourien qui ont *« usé de violences »* pour perturber les réunions qu'il avait organisées dans la région minière de Gafsa à l'occasion d'une tournée de son secrétaire général, M. Mohamed Harmel. Selon le communiqué, un militant communiste blessé a dû être hospitalisé, trois autres ont été arrêtés et le local du parti à Moularès a été incendié. — *(Corresp.)*

Zimbabwe

La coalition gouvernementale traverse sa crise la plus grave depuis l'indépendance

Salisbury *(A.F.P.)*. — M. Joshua Nkomo, chef de l'Union populaire africaine du Zimbabwe — Front patriotique (ZAPU-P.F.) — dont onze sociétés ont été saisies, mardi 16 février, par le gouvernement, a annoncé le même jour qu'il était *« prêt à rester au gouvernement et à subir des insultes pour le bien du pays »*.

Refusant de répondre aux vives attaques lancées contre lui par le premier ministre, M. Robert Mugabe, après la découverte d'une série d'arsenaux dans des fermes appartenant à des sociétés contrôlées par la ZAPU-P.F., M. Nkomo a déclaré : *« Je suis toujours ministre sans portefeuille. (...) C'est au premier ministre de me dire au revoir. »*

Au cours d'une conférence de presse, M. Nkomo a souligné que si on lui demandait de quitter la coalition gouvernementale — formée depuis avril 1980 par son parti avec l'Union nationale africaine (ZANU) de M. Mugabe — les quatre autres ministres de la ZAPU-P.F. partiraient également. *« Il ne s'agit pas d'une affaire personnelle. Nous sommes au gouvernement en tant que ZAPU »*, a-t-il affirmé.

M. Mugabe, qui préconise l'instauration à terme d'un parti unique au Zimbabwe, reproche à M. Nkomo d'avoir voulu *« vendre le pays à ses oppresseurs dans le passé »* et à son parti d'avoir caché les armes récemment découvertes *« pour commencer une nouvelle guerre au moment opportun »*.

Estimant que les attaques de la ZANU émanaient de *« Lilliputiens politiques »*, M. Nkomo s'est plaint de ce que la découverte des premières caches d'armes ait été rendue publique, le 6 février, sans qu'il en ait été avisé au préalable, et cela au lendemain d'une réunion entre les directions des deux partis. Le problème de la découverte de ces armes et la question de savoir *« si les propriétés où on les a trouvées avaient été achetées avant ou après que des armes y furent placées »* auraient dû être réglés par les deux partis au sein du gouvernement, a encore dit M. Nkomo.

« Nous savons tous que beaucoup d'armes furent enterrées partout dans le pays après la guerre d'indépendance », a-t-il ajouté. Il avait déjà démenti, à plusieurs reprises, depuis dix jours, avoir été au courant de l'existence de ces arsenaux. M. Nkomo s'est, par ailleurs, déclaré *« extrêmement préoccupé par le mauvais traitement infligé à sa famille »*. Il a affirmé que son épouse se trouvait dans une de ses propriétés encerclées par la police. *« Elle vient de subir une grave opération, je ne sais pas si elle survivra »*, a-t-il ajouté.

La ZANU, dont le premier ministre souhaite qu'elle constitue l'ossature d'un prochain parti unique, dispose au gouvernement de 19 portefeuilles sur 24, et d'une majorité absolue des 57 sièges sur 100 au Parlement, contre 20 sièges au P.F., parti qui représente surtout la minorité ndébélé du sud du pays. Le décret d'interdiction et de mise en liquidation des onze sociétés de la ZAPU-P.F. a été pris par le président, Canaan Banana, à la demande du ministre de l'intérieur, M. Richard Hove, qui se fondait sur une loi datant de 1971.

A Bulawayo, principale ville du Sud et fief de M. Nkomo, où la police est en état d'alerte depuis vendredi, la situation est tendue dans les quartiers noirs, rapportent des témoins. Les mesures prises mardi étaient attendues depuis le discours très dur prononcé, dimanche, par le premier ministre à Marandellas. M. Mugabe avait accusé la ZAPU-P.F. de comploter contre le gouvernement. Le départ des ministres de la ZAPU-P.F. a été réclamé ces derniers jours par la presse et la radio zimbabwéennes. Le *Herald* de Salisbury avait même demandé, lundi, la *« mise en accusation de M. Nkomo »*.

هكذا من الأصل

AFRIQUE

La Tunisie des incertitudes

II. — « Les forçats de la mine »

Le premier ministre, M. Mohamed Mzali, propose un projet de société qui se situe à mi-chemin du socialisme coopératif de la décennie 1960-1970 et du libéralisme « sauvage » de la décennie suivante. Il doit cependant affronter les intrigues de la classe politique et les dures réalités économiques et sociales (*le Monde* du 16 février).

De notre envoyé spécial PAUL BALTA

Gafsa. — *« Oui, c'est vrai, après le travail, on se saoule la gueule. Mais regardez autour de nous... Qu'est-ce qu'on peut faire d'autre ici ? »* Dans la Tunisie musulmane, si émancipée soit-elle, la réaction de ce mineur de Mdila, à une dizaine de kilomètres de Gafsa, produit un choc certain. On le comprend mieux après avoir passé quelques heures ici ou dans les autres centres phosphatiers comme Metlaoui et Redeyef : un vrai cauchemar. Même l'hiver, on a vite la bouche sèche ; les cheveux, les vêtements, le corps ne sont plus que poudre de phosphates. Tout est gris et poussiéreux. A perte de vue. Les rares arbres, également gris, ont l'air d'un décor en papier mâché.

A Mdila, pourtant si proche de Gafsa, on est déjà au bout du monde. Le quartier appelé « la caserne » n'est desservi que par une fontaine publique : on se demande comment font ses habitants, l'été, quand la chaleur est torride et que la poussière vous colle à la peau. Les antennes dressées sur les terrasses des maisons délabrées confirment que la télévision est le seul luxe et l'unique distraction.

Non loin, à l'abri des clôtures, s'étalent les villas des ingénieurs et des cadres. Ils ont hérité de la colonisation une piscine et des courts de tennis. Aujourd'hui, leurs salaires oscillent entre 300 et 600 dinars par mois, à quoi il faut ajouter une prime d'installation de 500 dinars pour les inciter à venir. Nous nous arrêtons à mi-chemin, devant de sordides bicoques. Une porte s'ouvre : deux hommes surgissent en titubant. En nous voyant, ils s'adossent au mur pour ne pas risquer de s'affaler. A l'intérieur de la gargote, on devine, dans l'obscurité, quelques mineurs qui boivent du « gros rouge » à 1 dinar la bouteille. Selon leur qualification et leur ancienneté, ils gagnent entre 60 et 120 dinars par mois alors que le SMIC est d'environ 50 dinars.

Pas un stade, pas un cinéma, pas un jardin public, pas de colonie de vacances pour les enfants, pas de chirurgien, tout juste un ou deux médecins pour quatre mille habitants. Et, sur le carreau de la mine, la compagnie n'a pas prévu de douches ! Mdila, c'est à la fois l'enfer et l'assommoir. *« C'est l'endroit oublié de Dieu »*, disent les habitants. Et cela ne date pas d'hier. En 1937, de grandes grèves avaient éclaté dans la région. Le militant Hédi Nouira écrivit alors dans *l'Action tunisienne*, l'hebdomadaire du Néo-Destour, *« Les forçats de la mine »*. L'article fit du bruit et fut, dit-on, à l'origine des événements sanglants du 9 avril 1938 qui provoquèrent un durcissement de la politique coloniale.

Nous étions passés à Mdila et dans les autres centres il y a dix ans. M. Nouira a été premier ministre pendant dix ans, de 1970 à 1980. Toutes ces agglomérations minières présentent le même visage sinistre, et rien n'y a réellement changé. Fatalité ? Eloignement ? Constatons, en tout cas, que la lutte pour l'indépendance a pris naissance dans les montagnes entourant Gafsa, que le parti communiste y a ses racines — il avait alors lancé le slogan *« La Tunisie aux Tunisiens »* — et qu'il y dispose aujourd'hui de sa principale base avec cinq cellules, que l'agitation n'y a jamais réellement connu de répit, que le commando des révoltés tunisiens entraînés et armés en Libye a précisément attaqué cette ville les 26-27 janvier 1980 dans l'espoir d'allumer l'étincelle qui embraserait le pays et provoquerait un changement de régime...

Le local de la cellule du P.C.T. — un cube en ciment près du café du centre de Mdila — attire quelques « anciens » de l'époque coloniale et surtout des jeunes. Au mur, des affiches représentent Lénine et reproduisent des versets du Coran. *« Je ne suis pas communiste*, dit l'un, *mais où aller pour réfléchir à nos problèmes et en discuter ? »* Pendant deux heures, tous les sujets sont passés en revue, sans concession. Tout le monde est d'accord pour dire qu'*« en Pologne, malheureusement, ce n'est pas le vrai socialisme et qu'en Tunisie on souhaiterait un socialisme différent de celui pratiqué en U.R.S.S. »*.

Un militant conclut : *« Je suis pessimiste sur l'avenir de notre pays s'il ne s'y produit pas de changement. »* L'instituteur confirme, mais ajoute : *« J'enseigne depuis 1968, et de grands pas ont quand même été franchis en quinze ans. Les enfants ne sont plus les mêmes. Ils sont mieux nourris et plus conscients. Les rapports de forces se modifient. »* A part cette note confiante, le langage est dur. Chez les non-communistes, il est parfois désespéré. Etrangement, les membres du P.S.D. et de l'U.G.T.T. ne sont pas les moins agressifs. L'un d'eux explique : *« Même si nous élisions d'autres responsables politiques et syndicaux, les résultats seraient les mêmes, parce que les influences tribales demeurent puissantes et que le pouvoir en joue pour faire désigner ceux qui le servent. »*

Désenclaver la région

Le secrétaire général de l'union régionale de l'U.G.T.T., M. Mohamed Alimi, nous avait pourtant expliqué que le syndicat négociait, depuis décembre, avec la direction de la compagnie, l'élaboration d'un « statut » susceptible de résoudre les problèmes des 13 500 ouvriers dans les domaines de l'habitat, de la santé et des loisirs. Mais les ouvriers que nous interrogeons sont goguenards : *« Il vous a dit ça ? On verra. En attendant, nous avons vu qu'il a obtenu une promotion et qu'il est assimilé aux ingénieurs... Il est passé du côté du patron et du pouvoir. »* Et de citer en exemple l'union régionale de Gabès, animée par M. Habib Guiza, qui se bat pour préserver l'indépendance du syndicat, permettre à tous les courants de s'y exprimer et défendre une ligne progressiste.

L'une des principales préoccupations du gouverneur, M. El Taïef, est de désenclaver la région pour attirer les cadres qui veulent pouvoir gagner rapidement et facilement Tunis, voire Sfax ou Gabès, réduire le sentiment d'isolement de la population, accroître le nombre des touristes qu'attirent les deux piscines romaines et la manufacture de tapisseries, faciliter, enfin, l'écoulement des produits agricoles qui a considérablement augmenté depuis l'introduction de la culture sous serre, qui tend à se généraliser dans le Sud.

Une zone négligée

En deux ans, en effet, des forages profonds ont permis d'installer 652 serres, un aéroport est en cours d'aménagement, une voie de chemin de fer est prévue entre Gafsa et Gabès, 3 000 logements ont été édifiés, plusieurs petites usines créées, et le nombre des banques est passé de deux à dix. Le budget de la municipalité a fait un bond : de 100 000 dinars à l'indépendance, il a atteint, en 1981-1982, 4 millions ; mais on peut se demander si la peur causée par le commando de Gafsa n'a pas donné un coup d'accélérateur aux réformes entreprises et n'a pas inspiré certains aspects du VIe plan quinquennal 1982-1987, qui entrera en application en juin.

M. Mansour Moalla, ministre du Plan et de l'économie, admet que la région a été négligée, mais il souligne que la Compagnie des phosphates a enregistré une perte d'environ 30 millions de dinars en dix ans, même si elle a amélioré sa situation ces derniers temps. Pour qu'elle devienne rentable, elle devrait doubler sa production, qui est d'environ 5 millions de tonnes par an. C'est possible, selon lui, à condition de mettre à la retraite anticipée 3 000 ouvriers âgés ou en mauvaise santé et de moderniser les installations, ce qui suppose d'importants investissements que seul l'État ou de grandes institutions financières peuvent consentir.

« Il est vrai, dit-il, *qu'au cours des deux précédentes décennies l'accent a été mis sur les zones côtières de l'Est, plus faciles à mettre en valeur et à un moindre coût que le Nord-Ouest et l'intérieur. C'était humain et assez logique : nous disposons maintenant d'une bonne base pour développer les régions déshéritées parce que pauvres ou éloignées. Il aurait été plus difficile et plus onéreux de faire l'inverse. »*

Il note aussi que, si la décennie 1960-1970, celle du socialisme coopératif de M. Ben Salah, a réalisé une croissance de 4 % seulement et n'a créé que 134 000 emplois, c'est parce qu'elle a été consacrée à doter le pays d'infrastructures dont a évidemment bénéficié la décennie suivante, celle du « libéralisme sauvage » de M. Nouira, selon l'expression de l'opposition. *« Cette période a permis la création de 400 000 emplois, mais elle a aussi engendré des hommes d'affaires qui se sont enrichis précipitamment »*, admet M. Moalla, en s'empressant d'ajouter : *« Il convient, maintenant, de procéder à un ajustement. »*

Il se défend contre ceux qui lui reprochent, ainsi qu'à M. Mzali, de n'avoir pas de projet de société et d'être moins volontaristes que lors de la formation du cabinet, il y a près de deux ans. *« Nous voulons*, explique-t-il, *maintenir le secteur d'État, sans qu'il soit trop prédominant afin d'éviter la bureaucratie. Nous entendons conserver le secteur privé, créateur d'emplois, mais en l'empêchant de devenir trop anarchique. Nous tenons, enfin, malgré le handicap du discrédit qui pèse sur lui, à réhabiliter le mouvement coopératif, en particulier dans l'agriculture, la pêche, l'artisanat et les services. Mais, cette fois, nous éviterons les erreurs du passé et nous donnerons aux coopératives les moyens de se développer, grâce à la création d'un fonds qui facilitera leur démarrage. »*

Il souligne aussi que le plan, qui prévoit 8 milliards d'investissements, propose huit réformes importantes. La première concerne l'éducation, avec l'instauration d'une scolarité de neuf ans qui permettra de mieux orienter les jeunes qui en sortiront à quinze ou à seize ans. Les autres préconisent, entre autres, la décentralisation administrative, une meilleure protection sociale, la création de grandes institutions financières et bancaires, l'encouragement de l'artisanat et des petits métiers (mécanique, plomberie, menuiserie, etc.). Le ministre admet que la réforme fiscale, qui doit répartir plus équitablement les prélèvements, sera la plus difficile à mettre en œuvre, *« mais*, dit-il, *elle est indispensable, et nous y parviendrons malgré les résistances »*.

Reste à savoir si le pouvoir politique sera assez fort devant le pouvoir de l'argent, et jusqu'où ira la contestation des jeunes.

Prochain article :

LA JEUNESSE CETTE INCONNUE

ASIE

Afghanistan

SELON LES MILIEUX DIPLOMATIQUES OCCIDENTAUX

Les forces gouvernementales ont repris les villes de Kandahar et de Hérat

Islamabad *(A.F.P.)*. — Les forces soviéto-afghanes ont repris Kandahar et Hérat, deuxième et troisième ville d'Afghanistan, a-t-on indiqué, mardi 16 février, de source occidentale à Islamabad. Les diplomates, qui citent des informations recueillies à Kaboul, affirment que l'hiver a permis aux gouvernementaux de lancer une série d'offensives contre les bastions de la résistance musulmane dans plusieurs régions du pays.

A Kandahar, où des bombardements auraient fait des centaines de victimes à la fin du mois de janvier, les forces soviéto-afghanes patrouillent sans rencontrer d'opposition, selon une source afghane. Les moudjahidin, qui, depuis près d'un an, occupaient presque tout le centre à la nuit tombée, se sont retirés. Radio-Kaboul a affirmé pour sa part que Kandahar était calme, tout en démentant que l'armée ait bombardé des objectifs civils.

Hérat, près de la frontière iranienne, est également quadrillée et entourée de postes de contrôle dans un rayon de 15 kilomètres, ont indiqué deux sources distinctes à Kaboul. Le 10 février, une semaine après un attentat à la bombe contre la résidence du gouverneur, M. Aliaga Rodmhar, l'armée soviétique a encerclé la ville et fouillé les maisons sans avoir à combattre.

Les Soviétiques ont rassemblé une partie des habitants de Hérat dans des stades de la ville où des informateurs masqués, pour éviter les représailles de la résistance, ont désigné les moudjahidin aux soldats, affirme-t-on de sources diplomatiques. Les résistants dénoncés ont été conduits vers une destination inconnue, vraisemblablement un centre de détention, leurs concitoyens ont été relâchés, selon les mêmes sources.

Par ailleurs, deux attentats au moins ont été commis à Kaboul, le 9 février. L'exécution par un commando du lieutenant-colonel de la police, Mohammed Nabi, a été confirmée par Radio-Kaboul. Une grenade a été lancée contre le domicile du vice-ministre de l'éducation, M. Sarwar Mengal, ne causant que des dégâts matériels.

La capitale est cependant demeurée relativement calme. Selon les diplomates, le froid et la neige ont chassé les moudjahidin des montagnes qui entourent la ville.

Des opérations se sont également déroulées au nord de Kaboul, dans la province de Parwan, où la destruction d'habitations bordant l'axe routier reliant Kaboul à l'U.R.S.S. s'est poursuivie. Le colonel qui supervisait ces destructions, destinées à dégager les abords de la route pour empêcher les embuscades, aurait été capturé et brûlé vif dans son véhicule le 11 février, près du village de Hussain Kot, affirme-t-on de sources diplomatiques à Kaboul.

Depuis le terrain de golf de Karga, au nord de la capitale, des témoins ont à nouveau assisté à des bombardements par hélicoptère de la région de Paghman, à une vingtaine de kilomètres. Ce secteur, lui aussi le théâtre de combats incessants depuis plusieurs mois, serait toutefois resté en majeure partie sous le contrôle de la résistance.

La France va accroître de 50 % le nombre des réfugiés vietnamiens qu'elle accueille

déclare M. Régis Debray à Kuala-Lumpur

M. Régis Debray, chargé de mission pour les problèmes du tiers-monde à la présidence de la République, a déclaré, mardi 16 février, à Kuala-Lumpur que la France avait « *décidé d'augmenter de 50 % le quota mensuel d'admission de réfugiés vietnamiens* ». « *Nous prenons les dispositions en conséquence* », a ajouté M. Debray au cours d'une conférence de presse donnée à l'issue de sa rencontre avec le ministre malaisien des affaires étrangères, M. Ghazali Shafie. Auparavant, M. Debray avait visité le centre de réfugiés de l'île de Bidong, ainsi que des camps de réfugiés en Indonésie et à Singapour. M. Debray était attendu ce mercredi à Bangkok avant de se rendre à Hanoï. Selon M. Debray, le personnel de l'ambassade de France en Malaisie chargé de s'occuper des réfugiés sera renforcé pour faire face à l'augmentation du quota de réfugiés accueillis en France, qui avait été déjà considérablement relevé après l'élection de M. Mitterrand (1).

Le chargé de mission a, d'autre part, déclaré que ses conversations avec M. Ghazali Shafie avaient porté en particulier sur la question cambodgienne et qu'il espérait aussi en discuter avec les responsables vietnamiens. La France, a-t-il précisé, a, sur le Cambodge et les problèmes régionaux de l'Asie du Sud-Est des points de vue analogues à ceux de la Malaisie.

Interrogé sur le rôle que pourrait jouer la France dans une solution de la crise cambodgienne, M. Debray a répondu : « *Nous sommes à la disposition de toutes les parties engagées dans cette délicate situation. (...) Pour le moment, des discussions discrètes et informelles sont préférables.* »

De son côté, M. Ghazali Shafie a qualifié ses conversations avec M. Debray d'« *extrêmement utiles et franches* » et indiqué que M. Debray aura la possibilité de communiquer à Hanoï les vues de la Malaisie et de l'ASEAN (Association des nations d'Asie du Sud-Est : Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande), sur le Cambodge et sur l'afflux des « boat people » dans la région. — *(A.F.P., Reuter, A.P.)*

(1) Le conseil des ministres du 17 juin 1981 avait fixé le quota d'accueil des réfugiés indochinois à mille par mois, contre cinq cents auparavant, plus un contingent exceptionnel de six mille réfugiés de Thaïlande et un autre d'une centaine de handicapés, accompagnés des membres de leur proche famille. *(N.D.L.R.)*

Pakistan

LE GÉNÉRAL YAKOUB KHAN REMPLACE M. AGHA SHAHI AU POSTE DE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le ministre des affaires étrangères, M. Agha Shahi, a donné, mardi 16 février, sa démission pour raisons de santé. Il a été remplacé par M. Shahabzaba Yakoub Khan, jusqu'alors ambassadeur à Paris.

[Ancien haut fonctionnaire des affaires étrangères, M. Agha Shahi était considéré généralement comme un diplomate brillant et très actif. Il avait joué un rôle important lors des débats à l'ONU sur l'affaire afghane, lors de réunions de la Conférence islamique et du mouvement des pays non alignés. Agé de soixante et un ans et atteint d'hypertension, il avait été contraint de garder la chambre à plusieurs reprises ces derniers mois.

Son successeur est un militaire devenu diplomate sous le régime de Bhutto. Né en 1920, le général Yakoub Khan a suivi les cours de l'Ecole de guerre de Paris et dirigé l'état-major de l'armée pakistanaise. Il avait été gouverneur du Pakistan-Oriental en 1970, — peu de temps avant l'indépendance de ce territoire devenu le Bangladesh — et s'était montré, à l'époque, sensible à la montée du nationalisme bengalais. Il a une première fois représenté son pays en France de février 1972 à décembre 1973, puis a été en poste successivement à Washington, Moscou, et à nouveau à Paris depuis octobre 1980.]

Japon

34 ANS DANS LE QUARTIER DES CONDAMNÉS A MORT

Tokio (A.F.P.). - Le plus vieux condamné à mort du Japon va fêter jeudi 18 février, derrière les barreaux, son quatre-vingt-dixième anniversaire sans savoir encore, après trente-quatre ans de détention, s'il sera exécuté ou pas.

Ancien peintre de renommée nationale, Sadamichi Hirasawa a été condamné à la peine capitale pour le meurtre de douze employés d'une banque de Tokyo commis en janvier 1948. Il était accusé de s'être fait passer pour un fonctionnaire des services de santé et d'avoir empoisonné les douze employés avant de s'enfuir avec 160 000 yen (environ 790 dollars au taux actuel). Il a toujours clamé son innocence, mais la Cour suprême a confirmé la sentence. Arrêté en août 1948, Hirasawa est demeuré en prison depuis lors.

Les condamnés à mort au Japon sont généralement exécutés, une fois les recours légaux épuisés, lorsque le ministre de la justice approuve par écrit l'exécution. Dans le cas d'Hirasawa, parmi la trentaine de ministres qui se sont succédé à ce poste, aucun n'a voulu prendre cette décision, faisant de lui le détenteur du record de la plus longue période passée en prison dans le quartier des condamnés à mort. Théoriquement, la sentence reste en effet exécutoire.

Il y a deux ans, les autorités ont rejeté un appel en faveur d'une libération conditionnelle.

PROCHE-ORIENT

DANS UNE LETTRE A M. BEGIN

M. Reagan se déclare « déterminé à maintenir la supériorité qualitative et technologique d'Israël »

De notre correspondant

Washington. — Les Etats-Unis n'ont promis aucune arme nouvelle à la Jordanie et n'ont pas changé de politique à l'égard d'Israël : telle est l'assurance écrite que le président Ronald Reagan a donnée, mardi 16 février, à M. Begin. Signée « Ron », cette lettre s'est croisée avec celle — plus amère — du dirigeant israélien, qui sommait Washington de tenir ses promesses. M. Begin se référait au récent voyage à Amman du secrétaire à la défense, M. Weinberger. Celui-ci aurait discuté avec le roi Hussein de la livraison éventuelle de missiles air-sol Hawks et de bombardiers F 16, tandis que l'un de ses collaborateurs faisait allusion, devant des journalistes, à une « *réorientation* » de la politique américaine au Proche-Orient.

Le message de M. Begin a été communiqué au président Reagan par le nouvel ambassadeur d'Israël à Washington, M. Moshé Arens, qui présentait, mardi, ses lettres de créance. On y lit ceci : « *Si ces armes sophistiquées doivent être livrées à la Jordanie, comme d'autres ont été déjà promises à l'Arabie saoudite, que deviendrait la supériorité (1) qualitative et quantitative que vous aviez été si aimable de me promettre ?* » La supériorité militaire de l'Etat hébreu sur ses voisins est indispensable, selon M. Begin, pour « *dissuader l'agression et prévenir la guerre* ».

Dans sa lettre, M. Reagan répond : « *La politique de l'Amérique à l'égard d'Israël n'a pas changé. Nos engagements seront tenus. Je suis déterminé à maintenir la supériorité qualitative, technologique d'Israël et suis également attentif à vos soucis quant aux facteurs quantitatifs et à leur impact sur la sécurité d'Israël.* »

La vente d'armes au royaume hachémite est démentie par le président américain : « *Il n'y a eu aucun changement*, écrit-il, *dans nos relations de fournitures militaires avec la Jordanie et le secrétaire Weinberger ne m'a communiqué aucune requête nouvelle. Toute décision sur de futures ventes à la Jordanie ou à quelque autre pays de la région s'inscrira dans le contexte du ferme engagement de mon administration pour la sécurité d'Israël et la nécessité d'établir la paix.* »

Mais M. Reagan laisse clairement entendre que Washington ne peut avoir de relations exclusives au Proche-Orient. « *Israël reste l'ami et l'allié de l'Amérique*, écrit-il à M. Begin. *Je crois cependant qu'il est dans l'intérêt de nos pays que les Etats-Unis étendent leur influence sur d'autres Etats de la région.* »

M. Reagan attribue le malentendu des derniers jours à « *des commentaires incorrects et exagérés* » de la presse. Espère-t-il convaincre son « *cher Menahem* » avec une telle explication ?

Le secrétaire d'Etat, M. Haig, affirmait mardi soir, au cours d'une interview télévisée : « *Lors de la visite de M. Weinberger à Amman, il n'y a eu ni offre (de ces armes), ni requête spécifique, ni décision d'aucune sorte.* » C'est reconnaître qu'il y a eu, en tout cas, discussion. Or, le président Ford avait promis au congrès en 1975 que la Jordanie ne recevrait jamais un système mobile anti-aérien. Le roi Hussein vient de signer un contrat de ce type avec les Soviétiques. Même s'il est trop tard pour le faire revenir sur sa décision, la disponibilité de Washington peut être interprétée par les autres pays arabes modérés comme un signal de coopération.

« *Notre politique au Proche-Orient est inchangée* », a dit le général Haig à la télévision. Mais qui connaît exactement cette politique ? « *Les décisions sont prises au coup par coup, d'une semaine à l'autre*, écrit le *New-Yrok Times. Tantôt, le président décide en faveur de M. Haig, tantôt en faveur de M. Weinberger.* »

Maintenir l'équilibre

Les divergences entre les deux ministres suscitent, en effet, divers commentaires à Washington. Le secrétaire d'Etat est considéré comme un défenseur d'Israël, tandis que son collègue de la défense fait figure d'ami des Arabes. Cela va au-delà de l'habituel conflit entre les deux ministères. Aux intérêts divergents du Département d'Etat et du Pentagone, s'ajoutent des différences de sensibilité entre les titulaires actuels. Différences qu'on retrouve d'ailleurs à l'égard des alliés européens, M. Weinberger étant plus sévère et plus exigeant que M. Haig.

Mais on peut se demander si les deux collaborateurs de M. Reagan ne se sont pas aussi partagé les rôles au Proche-Orient. Cette administration joue sur tous les tableaux. Elle garde une relation privilégiée avec Israël tout en cherchant à développer ses liens avec les pays arabes modérés. « *Réorienter* » la politique américaine ne signifie pas forcément s'éloigner de l'un pour se rapprocher des autres. Ce verbe exprimerait plutôt une perception différente de « *la menace* » en cours au Proche-Orient. Depuis un an, l'administration Reagan insistait sur la menace soviétique et voulait lui opposer un « *consensus stratégique* » régional. De récents événements, comme l'assassinat de Anouar El Sadate et la tentative de coup d'Etat à Bahreïn, l'aurait convaincue que le péril immédiat serait plutôt interne : la subversion islamique inspirée par l'Iran, appuyée par la Libye. Cela pousserait Washington à accroître son aide aux régimes égyptien et saoudien et à renouer avec des souverains un peu négligés, comme ceux du Maroc et de Jordanie. D'où l'inquiétude d'Israël. D'où aussi les assurances de M. Reagan, et probablement ses promesses de dédommagement pour maintenir un certain équilibre.

ROBERT SOLÉ.

(1) Le mot anglais employé par M. Begin comme par M. Reagan est « *Edge* », qui signifie « *légèrement supérieur* ».

● *Le coût de la vie en Israël* a augmenté de 8,3 % en janvier (+ 5,2 % en décembre). Il s'agit de la plus forte hausse enregistrée pendant un mois de janvier depuis vingt et un ans. — *(A.F.P.)*

Iran

Pour protester contre la répression

DES MOUDJAHIDIN ENTAMENT UNE GRÈVE DE LA FAIM DANS PLUSIEURS PAYS

Trente-trois sympathisants des Moudjahidin du peuple, poursuivent depuis six jours à la Chapelle-Saint-Bernard, gare de Montparnasse, une grève de la faim « *afin de protester contre les massacres du régime de Khomeiny et le silence des autorités politiques internationales face à ces massacres* ».

Cette grève a débuté simultanément en France, en Allemagne fédérale, en Angleterre, en Suède et en Inde. Le nombre total des grévistes de la faim est de près de cinq cents sans compter la centaine de jeunes Moudjahidin qui se sont joints ce mercredi au mouvement de protestation aux Etats-Unis.

D'autre part, les militants des Moudjahidin ont recueilli dans la région parisienne, à l'occasion du troisième anniversaire de la révolution iranienne plus de 5 000 signatures « *condamnant le régime de Khomeiny* ».

A TRAVERS LE MONDE

Ouganda

● LE RESPONSABLE DU CONGRES DU PEUPLE OUGANDAIS (V.P.C., parti au pouvoir) pour la région de Nangabo, au nord de Kampala, a été tué dans sa maison, dans la nuit du dimanche 14 au lundi 15 février, par des inconnus, a rapporté mardi le journal ougandais *Taifa Empya*. Le 4 février, plusieurs responsables politiques avaient été victimes d'une fusillade à Kampala, au cours de laquelle un parlementaire de l'opposition avait été tué et un responsable de l'U.P.C. blessé. — *(A.F.P.)*

Roumanie

● REPORT DE LA GRANDE COMMISSION FRANCO-ROUMAINE. — La réunion des 18 et 19 février qui devait avoir lieu à Bucarest a été reportée *sine die*. La France se refuserait pour l'heure à répondre aux sollicitations de la Roumanie qui connaît des difficultés financières croissantes et n'a pas respecté le paiement de plusieurs échéances du service de sa dette de 10 milliards de dollars auprès de l'Occident.

Sénégal

● LE SENEGAL ET L'ANGOLA ont décidé d'établir des relations diplomatiques au niveau des ambassadeurs, a-t-on officiellement annoncé mardi 16 février à Dakar. Le Sénégal n'avait pas reconnu le gouvernement formé par le M.P.L.A. après l'indépendance de l'Angola, le 11 novembre 1975, et demeurait jusqu'à lundi le seul Etat membre de l'Organisation de l'unité africaine a refuser de reconnaître la légitimité du régime angolais, en raison de la présence cubaine en Angola et de l'absence au gouvernement de représentants de l'Unita et du F.L.N.A., mouvements opposés au M.P.L.A. au pouvoir. Une évolution s'était toutefois dessinée après l'arrivée au pouvoir de M. Abdou Diouf, le 1er janvier 1981. Grâce aux bons offices du président Pereira du Cap-Vert, les présidents Diouf et Dos Santos d'Angola s'étaient rencontrés le 24 novembre, à Praia. — *(A.F.P.)*

Seychelles

● « UNE ERE NOUVELLE » DE COOPERATION s'est ouverte entre la France et les Seychelles, a déclaré mardi 16 février, le président France Albert René à sa sortie de l'Elysée, où il avait été l'hôte à déjeuner de M. Mitterrand. Le chef de l'Etat seychellois, qui reçoit ce mercredi M. Hernu, ministre de la défense, a ajouté que cette coopération affectait également le domaine de la sécurité, sans toutefois fournir d'autres précisions à ce sujet.

Tchad

● UN APPEL DU PRESIDENT GOUKOUNI OUEDDEI. — A l'occasion d'une manifestation populaire organisée mardi 16 février à N'Djamena par ses partisans, le président Goukouni Oueddei leur a demandé « *de reprendre les armes pour bouter hors du territoire les agents de l'impérialisme* ». Des banderoles, dans la foule, dénonçaient la présence des « *mercenaires* » de la Force interafricaine de paix et louaient l'union de « *la révolution tchadienne et de la révolution libyenne* » contre « *l'impérialisme* ». D'autre part, l'ambassade du Tchad à Paris a démenti, mardi, le récent ralliement de plusieurs localités aux Forces armées du Nord de M. Hissène Habré *(le Monde* du 16 février).

Zaïre

● QUELQUES CENTAINES D'ETUDIANTS zaïrois ont manifesté, mardi 16 février à Paris, contre la fermeture des universités dans leurs pays, les arrestations d'étudiants et d'enseignants et les violations des droits de l'homme au Zaïre. La manifestation s'est déroulée aux abords de l'ambassade du Zaïre, protégée par des barrages de police, et s'est poursuivie devant le ministère de la coopération et du développement, où les étudiants ont déposé une motion demandant au gouvernement français de condamner les violations des droits de l'homme au Zaïre.

هكذا من الأصل

PROCHE-ORIENT

EN CISJORDANIE

L'université de Bir Zeit est fermée pour une nouvelle période de deux mois

De notre correspondant

Jérusalem — Six semaines seulement après avoir rouvert ses portes, l'université de Bir Zeit, principal centre d'enseignement supérieur dans les territoires *occupés, a été fermée* le *16 février* sur ordre des autorités israéliennes pour une nouvelle période de deux mois. La même mesure avait été prise le 4 novembre 1981 alors que se développait en Cisjordanie une vague d'agitation causée par la nomination d'un « administrateur civil » israélien au sein du gouvernement militaire d'occupation, ce qui était interprété par les Palestiniens comme un nouveau pas vers une « autonomie » imposée ou vers une annexion de fait.

Les dirigeants israéliens avaient prévenu la direction de l'université que d'autres sanctions seraient prises au moindre incident. Celui-ci s'est produit le 15 février lorsqu'un représentant de la nouvelle administration civile a été malmené et légèrement blessé par des étudiants au cours d'une échauffourée. L'armée avait bouclé le campus pour le faire évacuer.

Durant la journée du 16 février, des jeunes gens ont manifesté dans la ville voisine de Ramallah où s'est produit un autre incident qui ne peut qu'aggraver la tension : le rabbin Meir Kahane, chef du mouvement extrémiste, la Ligue de défense juive — qui s'est donné notamment pour mission d'assurer l'expulsion de toute la population arabe vivant à l'est du Jourdain — se trouvait parmi le service d'ordre car il effectue *actuellement une période de* réserve dans l'armée. Il a ainsi participé à l'arrestation et à l'interpellation d'une cinquantaine de personnes. Cette affectation a donné lieu à des explications quelque peu embarrassées de la part du porte-parole militaire qui a fait savoir que les colons israéliens de Cisjordanie (le rabbin Meir Kahane réside à Kyriat Arba, près de Hebron) sont appelés à servir dans le secteur où ils habitent au titre de la « défense régionale ».

Une telle décision ne manque pas d'être considérée comme une provocation par les Palestiniens. Le rabbin avait été condamné en 1980 par un tribunal militaire à neuf mois de « détention administrative » pour une série d'exactions commises en Cisjordanie par lui et son groupe, et plus particulièrement à Ramallah où il avait distribué des tracts appelant les Arabes à quitter les lieux. M. Meir Kahane avait été ensuite interdit de séjour en Cisjordanie à plusieurs reprises. Sa présence, le 16 février à Ramallah, n'en est que d'autant plus surprenante.

FRANCIS CORNU.

LA DÉTENTE ENTRE LE CAIRE ET MOSCOU

La presse soviétique rend hommage à la volonté de changement manifestée par le président Moubarak

De notre correspondant

Moscou. — La politique suivie par l'Egypte depuis la mort du président Sadate en octobre dernier fait l'objet ces jours-ci dans la presse soviétique de commentaires favorables, qui confirment les espoirs placés par l'U.R.S.S. dans la nouvelle équipe au pouvoir. Ainsi le correspondant de la *Pravda* constate-t-il, dans un article publié mardi 16 février, que le président Moubarak s'efforce de rejeter l'héritage de son prédécesseur, tant sur le plan intérieur que sur le plan extérieur, tandis que dans les *Izvestia* du même jour, Alexandre Bovine, observateur politique connu, juge positif le récent voyage du chef de l'Etat égyptien aux Etats-Unis et en Europe occidentale.

Pour la *Pravda* un symbole résume l'action entreprise par M. Moubarak : le Sphynx, qui était menacé de destruction, est désormais consolidé par des travaux de restauration. Cet effort de restauration, le président égyptien l'applique au pays lui-même. Il tente de modifier la politique économique dite des « *portes ouvertes* » menée par Sadate, appelle au « *dialogue* » avec l'opposition, refuse de se soumettre à l'impérialisme américain et cherche à normaliser ses rapports avec le monde occidental. La presse égyptienne, souligne le quotidien du P.C.U.S., a cessé d'attaquer les autres Etats arabes, comme elle a réduit sa propagande antisoviétique. Certes, beaucoup reste à faire, la crise économique et sociale demeure, les arrestations n'ont pas vraiment pris fin et les vraies réformes se font attendre, mais selon la *Pravda* la volonté de changement existe à la tête de l'Etat.

« Une politique étrangère plus équilibrée et plus indépendante »

C'est aussi ce que souligne Alexandre Bovine dans les *Izvestia*. Pour lui l'essentiel est que M. Moubarak n'ait pas mentionné une seule fois, dans ses discours à Washington, les accords de Camp David, mais qu'il ait au contraire soulevé le problème palestinien et refusé de s'associer à une déclaration conjointe. Le président égyptien, estime-t-il, veut se libérer d'une partie des chaînes dans lesquelles Sadate a enfermé l'Egypte. Il entend « *voir le monde de ses propres yeux* » et ne pas être une « *ombre de Sadate* ». Sous sa direction « *l'Egypte cherche à tâtons une politique étrangère plus équilibrée et plus indépendante* ».

Le commentateur soviétique insiste sur les liens que le président Moubarak se propose d'établir avec l'Europe occidentale. Pour la première fois, note-t-il, on ne parle plus seulement de la nécessité de pressions sur Israël mais aussi sur les Etats-Unis. Le successeur de Sadate, écrit-il enfin, « *veut se souvenir du rôle de l'Egypte comme un pays non aligné* ».

Il y a quelques semaines, début janvier, relevant déjà quelques-unes des nouvelles tendances de la politique égyptienne, les *Izvestia* se demandaient si les dirigeants du Caire essayaient seulement d'affermir leurs positions après le choc du 6 octobre ou s'ils étaient vraiment décidés à sortir le pays de l'impasse où l'avait mis Sadate. Nous aurons bientôt une réponse à cette question concluait le journal. Cette réponse, Moscou estime l'avoir désormais et même si le « satisfecit » accordé au président Moubarak, vise autant à l'encourager à persévérer dans cette voie qu'à saluer le chemin parcouru, il n'en traduit pas moins les efforts tenaces de l'U.R.S.S. pour tirer profit, partout où elle le peut, des divisions du camp occidental.

THOMAS FERENCZI.

DIPLOMATIE

Recevant les lettres de créance de M. Vernier-Palliez

La France joue un « rôle central » dans les relations entre alliés atlantiques

déclare M. Reagan

Washington (*A.F.P.*). — La France joue un « *rôle central* » dans les relations entre les Etats-Unis et leurs « *partenaires atlantiques* », a déclaré mardi 16 février le président Reagan en recevant les lettres de créance du nouvel ambassadeur de France aux Etats-Unis, M. Bernard Vernier-Palliez.

Le président Reagan s'est vivement félicité à cette occasion de « *l'étroite coopération qui a existé entre nos gouvernements sur une série de problèmes internationaux pressants. Certaines de ces questions*, a-t-il ajouté, *nous préoccupent profondément, car elles portent sur le maintien de la paix mondiale et sur notre engagement commun dans cet effort* ».

Le président a poursuivi : « *Au moment où nous nous apprêtons à nous pencher sur des problèmes, qu'il s'agisse des tensions Est-Ouest ou de distorsions (économique) entre le Nord et le Sud, que nous soyons d'accord ou non, nous nous réjouissons de savoir que nos objectifs ultimes sont identiques. Je vous promets que, pour notre part, nous maintiendrons le dialogue en exprimant franchement nos opinions, en vous informant de notre politique et de nos initiatives, en vous écoutant attentivement et en tenant compte des opinions de la France.* »

M. Vernier-Palliez a dit pour sa part qu' « *aucun aspect de nos principales options en matière de politique étrangère ne nous divise* ». « *Je n'estime pas*, a-t-il ajouté, *que les Etats-Unis aient des raisons de se plaindre d'un allié qui est indéniablement franc — et parfois difficile en raison de cette même franchise, — mais infailliblement loyal* ».

La survie des Etats-Unis et de la France, a-t-il poursuivi, « *tout comme l'équilibre des relations Est-Ouest dépendent de la force de notre alliance. La France comprend et soutient les efforts des Etats-Unis pour assurer cet équilibre* ». Le gouvernement français, estime que « *la stabilité internationale implique que les pays démocratiques et industrialisés sont disposés à démontrer leur capacité de chercher à corriger les défauts du système économique mondial* ». Il est nécessaire de « *s'opposer aux tentatives de puissances étrangères en vue d'exploiter les multiples crises et conflits dans le monde afin de mieux établir leur influence, mais il est au moins aussi pressant de s'attaquer aux causes fondamentales de ces problèmes* ».

● *Quatre ministres accompagneront M. Mitterrand en Israël*, du 3 au 5 mars prochain : MM. Cheysson (relations extérieures), Jacques Delors (économie et finances), Jack Lang (culture) et Mme Edwige Avice (ministre déléguée auprès du ministre du temps libre chargée de la jeunesse et des sports). M. Jobert, ministre d'Etat, ministre du commerce extérieur, dont le nom avait été prononcé et qui, dans le passé a vivement critiqué la politique israélienne, n'est plus sur la liste. Il doit faire aux Etats-Unis, du 26 février au 3 mars, une visite prévue de longue date — indique-t-on dans les milieux informés.

● *M. Michel Rocard*, ministre français du Plan et de l'aménagement du territoire, doit effectuer une visite officielle au Mexique du 17 au 22 février.

Invité par M. Aguirre, le ministre mexicain de la planification et du budget, M. Rocard rencontrera le président de la République, M. Lopez Portillo, ainsi que le candidat du parti révolutionnaire institutionnel à la présidence, M. Miguel de la Madrid. Selon M. Rocard, son voyage permettra d'améliorer la « *qualité des relations entre la France et le Mexique, qui sont très importantes au niveau du dialogue Nord-Sud* ». Il doit aussi étudier les moyens de développer la coopération technique entre les ministères mexicains et français de la planification.



Le Monde

politique

Le P.S. espère avoir avec la C.G.T. un dialogue sans concession mais constructif

Les délégations du P.S. et de la C.G.T., conduites respectivement par MM. Lionel Jospin et Georges Séguy, devaient se rencontrer mercredi après-midi 17 février au siège de la centrale syndicale, à Paris. Placée sous le signe de la « clarification », cette rencontre devrait permettre au P.S. de proposer à la C.G.T. de participer au « colloque sur les acteurs du changement en France » que M. Lionel Jospin souhaite organiser. S'ils entendent « mettre les choses au point », selon l'expression de M. Marcel Debarge, membre du secrétariat national, les socialistes souhaitent que le résultat de ce sommet apparaisse comme « constructif », notamment à l'égard de l'action gouvernementale.

La C.G.T. avait, un moment, envisagé de confier la direction de sa délégation à M. Henri Krasucki ; M. Jospin avait alors cédé la place au numéro deux du P.S., M. Jean Poperen. Finalement, la présence du secrétaire général en titre de la C.G.T. a conduit le premier secrétaire du P.S. à conduire lui-même la délégation socialiste.

La rencontre au sommet entre MM. Jospin et Séguy fait suite à une période de tension entre le P.S. et la C.G.T. L'arbitrage présidentiel sur les trente-neuf heures de travail hebdomadaire a sans doute permis une certaine décrispation mais les causes permanentes de conflit demeurent.

Au premier rang de celles-ci figurent le soutien des dirigeants socialistes aux contestataires de la C.G.T. Soutien sur les modalités duquel il y a débat au sein du P.S. : c'est ainsi que M. Pierre Joxe, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, s'était vu reprocher par M. Jospin sa participation à une réunion de la coordination syndicale pour Solidarité. Soutien qui avait cependant conduit M. Henri Krasucki à publier dans *l'Humanité* une sévère mise en garde à l'adresse du P.S. *« Il y aurait une incohérence dangereuse entre la volonté d'accomplir les réformes transformatrices et les tentatives d'affaiblir la C.G.T. ou d'affaiblir ses positions de classe »*, avait écrit le 29 décembre dernier le futur leader de la C.G.T., avant de juger *« absolument vain d'espérer, par des pressions extérieures, infléchir ce qui relève du débat interne »* à la centrale syndicale.

Face à cet avertissement, le bureau exécutif du P.S. avait alors décidé de demander une rencontre à la C.G.T. Une précédente réunion avait eu lieu le 17 décembre, à l'initiative du P.S. qui souhaitait que la C.G.T. se joigne au mouvement de protestation contre le coup de force de Varsovie : la C.G.T. avait refusé toute initiative commune.

Aux divergences sur la Pologne s'ajoutent les inquiétudes suscitées chez les socialistes par l'attitude de la C.G.T. à l'égard de l'action gouvernementale. La centrale, que dirige *de facto* M. Krasucki, a, dans la période récente, qualifié de *« fautes »* certaines mesures gouvernementales. Sans doute a-t-elle jugé « positive » la mise au point du président de la République sur les trente-neuf heures. Mais les perspectives ouvertes par le vingt-quatrième congrès du parti communiste français font craindre aux socialistes une sorte de harcèlement du pouvoir par la C.G.T. La résolution adoptée par le congrès prône *« un syndicalisme de masse et de classe encore plus fort »* et se félicite de la *« qualité particulière des rapports »* qui existent entre le P.C. et la C.G.T. Les socialistes sont donc convaincus que la critique qu'un parti de gouvernement ne peut prendre en charge que dans certaines limites sera relayée par la C.G.T.

Ne pas se « tromper de cible »

Au cours de la rencontre au sommet, M. Lionel Jospin devait reprendre la mise en garde qu'il formulait dès le 14 février à la tribune de la convention nationale du P.S., à savoir : *« Nous souhaitons des organisations syndicales fortes. Mais si certaines organisations se fixaient d'autres objectifs, par exemple d'ordre politique, elles ne rempliraient plus leur rôle, et ce serait négatif pour tout le monde. »* Evoquant l'ordonnance sur les trente-neuf heures, le premier secrétaire du P.S. avait certes demandé au gouvernement de *« ne pas créer l'ambiguïté sur ses intentions »* ; mais il avait ajouté : *« Il est important que certains syndicats ne se trompent pas de cible, en confondant un peu légèrement le gouvernement de gauche — qui est un bloc — et le patronat, qu'ils n'attendent pas tout du pouvoir central et qu'ils comptent aussi sur leur propre force. »*

Les dirigeants socialistes attendent donc de la C.G.T. qu'elle réaffirme son soutien à l'action gouvernementale. Ils avaient l'intention de rappeler que les succès électoraux obtenus en mai dernier l'ont été sur la base des positions et des analyses du P.S.

Les conversations devront aussi porter sur l'extension du secteur public et celle des droits des travailleurs, notamment dans les entreprises nationalisées. S'agissant de la représentation des salariés dans les conseils d'administration des sociétés nationalisées, la C.G.T. plaide pour un monopole syndical qui la placerait en position forte ; à l'inverse, le P.S. souhaite une compétition sur la base de listes ouvertes qui lui permettrait peut-être d'équilibrer le poids de la C.G.T. Toutefois, le texte gouvernemental sur ce sujet n'étant pas encore connu, cégétistes et socialistes ne pourront guère pousser la discussion très loin.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

LES ANIMATEURS DE RENCONTRES COMMUNISTES AFFIRMENT LEUR INTENTION DE « CONTINUER »

Le collectif fondateur de Rencontres communistes a rendu publique, mardi 16 février, une déclaration, dans laquelle ses trente membres affirment : *« Nous continuons. Nous sommes amenés à constater que la direction du parti a empêché par tous les moyens les opinions différentes des siennes de s'exprimer. Sa politique n'a pas été démocratiquement élaborée et décidée. Elle peut toujours exiger l'acceptation par tous de ses décisions et le monopole de l'expression d'une politique communiste en France : elle a perdu le droit et le pouvoir d'en bénéficier.*

» Nous pensons qu'une autre politique communiste, prenant en charge, de manière créatrice et critique, l'héritage et la légitimité historique du P.C.F. et s'inscrivant dans le courant de rénovation émergeant dans le mouvement ouvrier international, peut et doit exister et s'exprimer. »

Les animateurs de Rencontres communistes ajoutent : *« Nous sommes conscients des réalités de la lutte des classes en France et de l'enracinement politique et idéologique du P.C.F. au sein du mouvement ouvrier. C'est pourquoi les circonstances actuelles nous font un devoir de ne pas renoncer à la lutte pour que le parti soit conduit à infléchir son action dans un sens plus favorable aux objectifs dont il se réclame. »*

UNE « LETTRE DE MATIGNON » ÉDITÉE PAR LE SID

Le Service d'information et de diffusion (SID), placé auprès du premier ministre, vient de publier, en date du 15 février, le premier numéro d'une *Lettre de Matignon*, qui se propose d'instaurer *« une nouvelle formule de communication gouvernementale »*. Tirée à 65 000 exemplaires, cette publication officielle sera adressée chaque semaine aux élus nationaux, régionaux et locaux, aux services administratifs, aux ambassades, aux partis politiques, aux organisations syndicales et socio-professionnelles, ainsi qu'à la presse nationale et régionale. Un ou plusieurs jeux de fiches pratiques d'information sur la politique gouvernementale seront encartés dans chaque exemplaire. Les trois premières de ces fiches résument les décisions du gouvernement relatives aux contrats de solidarité à la réduction de la durée du travail et à la nouvelle politique familiale. M. Pierre Mauroy s'exprimera régulièrement dans ce nouveau support d'information publique.

★ SID, 19, rue de Constantine, 75700 Paris. Tél. : 555-92-93.

LA LETTRE DE LA NATION : provocations et bêtises.

L'éditorialiste de *la Lettre de la Nation*, organe du R.P.R., écrit mercredi 17 février :

« Nous vivons en ce moment un inquiétant pourrissement du climat non seulement politique mais psychologique de la France. Le pouvoir socialiste a réussi l'étonnante performance de provoquer une explosion de violences chez ceux qu'il a toujours soutenu, tels les « indépendantistes » corse, et un recours à la violence chez tous ceux qui ne se sentent même plus protégés par la loi.

Cela n'a rien de surprenant : le mélange d'autoritarisme et de laxisme est toujours détonant. Et ce ne serait pas la première fois, en France et ailleurs, que le socialisme ferait le lit du fascisme (...).

Il y a tout lieu aujourd'hui d'être à la fois inquiets et vigilants. Ce pouvoir se nourrit de provocations et de bêtises. Il en mourra tout seul. »

● *M. Jacques Barrot*, député (U.D.F.-C.D.S.) de la Haute-Loire, a souhaité, mardi 16 février, que la succession de M. Jean Lecanuet à la tête du Centre des démocrates sociaux soit assuré par une équipe. Cependant, M. Barrot s'est déclaré prêt à succéder à M. Lecanuet, qui vient de quitter la présidence du C.D.S., *« si les militants le souhaitent »*.

LE CHANGEMENT A LA TÉLÉVISION

La commission de discipline de TF 1 a entendu M. Hébert

La commission de discipline de la rédaction de TF 1 s'est réunie, mardi 16 février, pour statuer sur le sort de M. Jacques Hébert, journaliste du service politique, suspendu par le président, M. Jacques Boutet, à la suite d'un reportage sur l'élection législative partielle de Provins (le Monde du 15 janvier). Après sept heures de délibération, les quatre membres de cette commission n'ont pas voulu communiquer leur avis, qui, aux termes de la convention collective des journalistes, devait être immédiatement transmis au président, lequel dispose d'un mois pour prendre une décision définitive. Seule une déclaration de M. Hébert — à qui a été lu le texte rédigé par la commission — fait pressentir un avis sévère.

Entrés à 15 heures dans la grande salle du conseil d'administration de TF 1, les quatre membres de la commission de discipline en sont sortis vers 22 heures. Presque fugitivement, l'air tendu et contrarié. Ils venaient de délibérer pendant sept heures pour juger ce petit reportage de deux minutes quarante-six secondes qui, à lui seul, avait créé « l'événement » et déclenché une procédure prévue par les textes mais jamais utilisée auparavant sur la chaîne. Sept heures pour entendre le rapport de M. Jean-Pierre Larivière consacré à l'affaire, visionner la cassette du reportage et les rushes (1) de la version avant montage, auditionner les témoins convoqués par l'avocat de M. Hébert, Mᵉ Sarda (MM. Robert West, chargé de mission auprès de la présidence de TF 1, et Michel Bossi, délégué SURT-C.F.D.T.), écouter M. Hébert lui-même ; enfin, ce dernier ayant quitté la pièce, discuter à huis clos.

Y avait-il eu « altération » du reportage réalisé à Provins et soupçon de privilégier l'ancien garde des sceaux, M. Peyrefitte, opposé au député socialiste invalidé, M. Fromion ? A-t-on dénaturé la scène du marché où la voix de M. Hébert couvrait celle d'une passante dénonçant le manque de changement depuis l'élection du 10 mai... à la télévision ? C'étaient les questions auxquelles devait répondre la commission composée de deux représentants de la direction, MM. Georges Riou, directeur général délégué, et Jean-Marie Cavada, directeur de l'information ; MM. Marcel Caron (C.F.T.C.), et Pierre Toret (SNA), représentants des journalistes.

Attendant le verdict, M. Hébert paraissait plutôt optimiste. *« Comment ne pas l'être*, disait-il notamment ; *j'ai la conscience tranquille, et si je n'étais pas parfaitement sûr de mon innocence, j'aurais immédiatement démissionné ! »* Une confiance qui allait pourtant être déçue un peu plus tard, lorsque la commission lui a fait part de son avis. Si les quatre membres ont rapidement disparu, leurs visages donnaient l'impression d'un choix difficile... Une présomption vite confirmée alors par une courte déclaration de M. Hébert. *« Pourquoi le taire ?*, dit-il. *L'avis de la commission de discipline me paraît très sévère et totalement injuste... Elle s'en est tenu aux éléments objectifs sans rien dire de ma conscience. Je continue à dire que je n'ai commis aucune faute professionnelle. »*

Tout porte à croire que la commission a retenu l'hypothèse de la faute et non de la simple erreur et que soit recommandée une suspension de trois mois. Pourquoi cette décision ? Pourquoi ce secret et cette tension ? Le cas Hébert semble dépasser le cadre strict de la rédaction de TF 1 et l'enjeu de la décision semble aussi concerner la présidence de la chaîne. Même si elle ne pouvait être exclue, l'attitude de la commission a cependant surpris. A moins que la recommandation d'une suspension ne soit, en fait, qu'une tentative habile — ou maladroite — de prévenir une sanction plus grave... et irrattrapable.

ANNICK COJEAN.

(1) Séquences filmées non montées.

INCIDENT SUR FRANCE-INTER

Un paragraphe de la chronique enregistrée pour France-Inter par M. Jacques Mallet, secrétaire national du C.D.S. pour les relations internationales, a disparu lors de sa diffusion à l'antenne, le samedi 13 février à 20 h. 30, dans le cadre d'une libre opinion consacrée à la défense européenne. Il y était question de la dépendance du gouvernement à l'égard des ministres communistes et par là même de Moscou, M. Mallet recommandant leur expulsion immédiate.

« Il y a eu manifestement une erreur individuelle qui n'a aucune signification politique », nous a déclaré M. Georges Valance, rédacteur en chef de France-Inter, qui s'estime *« profondément navré de l'incident »*. Une note vient d'être envoyée aux chefs de service, *« rappelant les principes essentiels de ce type d'émission et les règles déontologiques élémentaires qui interdisent de toucher à toute chronique »*.

« NUIT BLEUE » SUR LE CONTINENT

Le F.L.N.C. revendique dix-sept attentats à Paris et dans la région parisienne

Un correspondant anonyme, se réclamant du Front de libération nationale de la Corse (F.L.N.C.), a revendiqué, par téléphone à l'Agence France-Presse, dans la nuit du 16 au 17 février, les dix-sept attentats commis quelques heures plus tôt, à Paris et dans la région parisienne.

Neuf explosions ont d'abord été entendues, vers 1 heure, dans divers arrondissements de la capitale. Ont été visées : la trésorerie principale du 3, rue Joseph-Berdier (13ᵉ) ; la Télé-Boutique des P.T.T. au 112, de la rue de Reuilly (12ᵉ) et l'agence de la Société générale, au 118, de la même rue ; une agence de la Banque Sovac, au 5, place Félix-Eboué (12ᵉ) ; l'agence du Crédit corporatif au 97, de la rue de la Tombe-Issoire (14ᵉ) et un magasin de papier peint, au 98, de la même rue. Deux agences bancaires, l'une de la B.N.P., l'autre de la Société générale, de l'avenue des Gobelins (5ᵉ). Une explosion a aussi endommagé l'entrée de l'Ecole militaire, du 13, place Joffre (7ᵉ), qui abrite la résidence du chef d'état-major des armées, le général Jeannou Lacaze. Celui-ci se trouvait dans sa chambre au moment de l'attentat. Toutes ces actions n'ont fait aucune victime.

Dans le Val-de-Marne, à peu près à la même heure, trois agences bancaires, de la B.N.P., de la BRED et la Société générale, situées avenue du Général-Leclerc, à Maisons-Alfort, le bureau de poste de la même localité, et une succursale de la Banque parisienne de crédit, à Alfortville, ont été endommagés par d'autres explosions. Enfin, trois attentats ont été commis à Versailles (Yvelines) contre un centre E.D.F., une agence de la Société générale, et une succursale du Crédit lyonnais.

Bien que revendiquée à Paris, la responsabilité de cette nouvelle « nuit bleue », qui survient six jours après les vingt-six attentats, les deux tentatives de meurtre et l'assassinat d'un légionnaire, le 11 février, ne pouvait être attribuée avec certitude au F.L.N.C., ce mercredi en milieu de matinée. Le front nationaliste n'avait pas encore authentifié sa revendication en Corse par le « canal habituel ».

A Bastia, la Consulte des comités nationalistes (C.C.N.), qui passe souvent pour être la vitrine légale du F.L.N.C., a tenu, mardi 16 février, une conférence de presse pour faire connaître sa position sur *« les actions militaires menées par le groupe nationaliste clandestin »*. La C.C.N., nous indique notre correspondant, s'est refusé à condamner les actions du 11 février, estimant qu'elles *« ne menaçaient ni le peuple corse ni ceux qui vivant sur cette terre respectent ses droits et les soutiennent »*.

LA SITUATION EN GUADELOUPE

M. Defferre dénonce l'« intolérance » et l'« absolutisme » de certains indépendantistes

Les policiers chargés de l'enquête après l'assassinat de M. Max Martin, propriétaire de la principale bananeraie de la Guadeloupe, et l'un des membres les plus en vue de la société Béka (Blancs, descendants de colons), ont procédé, mardi 16 février, à diverses auditions, notamment dans les milieux syndicaux indépendantistes, mais ils ne semblent encore parvenus à aucune conclusion.

L'examen du corps de la victime a permis de constater que, contrairement aux premières apparences, le directeur de la Société civile d'exploitation de fruits et agrumes (S.C.E.F.A.) n'avait pas été abattu de deux balles de fusil de chasse mais d'une seule. Selon la police, M. Martin aurait été tué, alors qu'il se baissait pour ramasser ses clés devant le portail de sa résidence, d'une balle tirée dans le dos et ressortie au niveau du cou. L'enquête se poursuit également auprès des familiers et des créanciers de la victime.

Avant de quitter la Guadeloupe pour la Martinique, M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur, a reçu, mardi, une délégation du patronat guadeloupéen qui redoute de redevenir la cible d'extrémistes, comme cela avait été le cas en 1980 lors des attentats commis par le GLA (Groupe de libération armé de la Guadeloupe), aujourd'hui démantelé. La fédération socialiste, pour sa part, a condamné *« fermement »* le meurtre de M. Martin et déclaré que *« tout recours à la violence ne peut que retarder la mise en application des réformes souhaitées et froidement faire le jeu de ceux qui veulent que rien ne change »*.

Au cours d'une conférence de presse, M. Defferre a condamné l'intransigeance des formations indépendantistes. *« J'ai entendu, ici, de la part de certains indépendantistes, des propos d'une telle intolérance et d'un tel absolutisme, que je sais ce qui arriverait si le pouvoir tombait entre leurs mains »*, a-t-il notamment déclaré à Basse-Terre. *« Que deviendraient les Guadeloupéens livrés à eux-mêmes ? Si l'on regarde les îles voisines, c'est souvent la misère et la dictature. »*

Le ministre de l'intérieur a ajouté, à propos des orientations gouvernementales : *« La décentralisation n'a pas pour objet d'aller vers la sécession ; elle permet à chaque région d'avoir sa personnalité et de faire disparaître les raisons de se dresser contre l'Etat central. Loin de rompre l'unité nationale, la décentralisation ne peut que la renforcer. »*

DANS LA PRESSE HEBDOMADAIRE

Déception à la réception

A ceux pour qui la télévision a trop bougé — et en mal — depuis le 10 mai, s'ajoutent ceux pour qui le changement est trop timide. Contenu des programmes et des émissions d'informations, tout est bon pour alimenter la grogne des téléspectateurs.

C'est ce que constate, dans l'hebdomadaire protestant *RÉFORME*, Michel Bony, qui écrit : *« La télévision d'aujourd'hui a réussi ce coup de maître de faire l'unanimité contre elle. »* Il ajoute : *« Un nouveau statut ne réglerait certainement pas tous les problèmes. Il permettrait cependant de sortir d'un provisoire qui s'étire interminablement et qui n'est favorable ni à la sérénité, ni à la réflexion, ni à la création. »*

Dans *LE POINT*, Olivier Chevrillon explique que la télévision *« est en train de mourir »* et cela à cause du monopole. Il ajoute : *« Est-ce le meilleur moyen d'apaiser les esprits que de hâter le vote d'un nouveau statut ? Ce n'est pas sûr. Car le gouvernement risque de bâcler une fausse réforme de plus. Plutôt que de se précipiter, mieux vaut prendre son temps, réfléchir, et soigner le mal à la racine. Le rapport Moinot, déjà, contient de bonnes propositions. Pour délivrer l'Etat de la télévision et la télévision de l'Etat, il recommande la création d'une haute autorité capable, par son indépendance, de les déconnecter l'un de l'autre. Il faut aller plus loin dans le même sens en instituant un pluralisme véritable, ouvert à des stations privées. Leur concurrence libérerait les chaînes publiques. Mais surtout elle donnerait au citoyen français l'immense satisfaction d'être traité en grand garçon. Ce serait cela, le vrai changement ! »*.

Sous le titre « Télé-bafouillis », Pierre-Luc Séguillon, dans *HEBDO TC - TÉMOIGNAGE CHRÉTIEN*, reconnaît qu'une loi *« ne fera pas le printemps »*. Il indique : *« Le moment est venu de reconstruire rédactions et production sur des bases financières saines et rigoureuses et autour d'une politique bien définie de la communication. C'est la meilleure manière de redonner confiance et indépendance aux journalistes et aux créateurs. Bousculer les structures, bousculer les hommes, il faut aussi bousculer les habitudes du public. Va-t-on vraiment s'en laisser compter par tous ces bons apôtres qui, soudain, se font les avocats de la vox populi ? »* Pour Pierre-Luc Séguillon, le public n'a pas tort de critiquer *« l'actuel cafouillage »*, mais, dit-il, *« ce n'est pas une raison pour (...) cultiver la nostalgie de la médiocrité d'antan »*.

« Faut-il crier : Vive la télécon ? », interroge la couverture des *NOUVELLES LITTÉRAIRES*. Pour Maurice Achard, *« un changement mieux programmé, mieux synchronisé, eût été mieux venu »*. Il poursuit : *« En attendant, certains téléspectateurs boudent leur petit écran et sortent davantage, ce qui, en soi, est une bonne nouvelle. En un mois — le mois de janvier — la fréquence des salles a augmenté de 2 % ! (...). Mais la vente des livres, elle, n'a pas bougé. Il ne faut pas rêver (...). Après tout, [les Français] ont voté contre l'ancien président de la République, contre le chômage, contre la crise. Mais leur avait-on dit qu'ils votaient aussi contre Guy Lux ? »*

Le sondage publié par *V.S.D.* d'après une enquête réalisée par l'IFRES les 5 et 6 février, auprès de mille personnes indique que 68 % des Français sont mécontents de l' « ensemble des programmes » et que 31 % sont satisfaits. Soixante-deux pour cent assurent regarder la télévision pour se distraire, 33 % pour s'informer et 5 % pour se cultiver. Maurice Siégel remarque : *« On peut se distraire et s'informer en se cultivant et, en plus, rien n'interdit qu'il y ait, à certaines heures, des émissions pendant lesquelles on pourrait parfaire son savoir. Mais avouez qu'il faut avoir perdu le sens des choses pour vouloir imposer une sorte de retour à l'école, le soir à partir de 20 h 30 ! (...). Une fois de plus les responsables se sont refusé de penser, avant toute autre chose, à ceux auxquels ils étaient censés s'adresser. On rêve toujours de gens tels qu'ils devraient être et tels que, hélas ! ils ne sont pas. A moins de taper sur la table à coups renouvelés, on ne les empêchera pas de préférer un bon film à tout autre programme, et un film n'a pas toujours besoin d'avoir été tourné dans un pays du tiers monde pour nous donner à réfléchir. »*

« Si les pros de la télé n'ont pas vraiment été heureux sous Giscard, ils n'ont jamais semblé aussi désemparés qu'aujourd'hui sous Mitterand », affirme, dans *LE NOUVEL OBSERVATEUR*, Antoine Silber pour qui l'« échec » *« ne tient pas seulement à la lourdeur de l'outil télévision, à l'existence de citadelles imprenables ou à l'omniprésence de syndicats puissants, tout entiers tournés vers la préservation des avantages acquis »*. Il poursuit : *« Au-delà, c'est le problème de l'inaptitude du pouvoir politique à imaginer l'avenir de la télévision autrement que comme un moyen de communication de masse au service de l'Etat qui est posé. Car ce n'est pas parce que la télévision change que les Français sont mécontents. C'est bien plutôt parce qu'elle ne change pas assez. »* Et en conclusion, Antoine Silber observe que *« le principal frein au changement s'appelle monopole »*.

Le téléspectateur attendait que la télévision de l'après 10 mai soit meilleure ; elle ne l'est pas : pas étonnant qu'il la trouve pire.

هكذا من الأصل

Le Monde

société

L'application de la loi « informatique et libertés »

LES SECRETS DES FICHIERS

De notre envoyé spécial

Strasbourg. — Les secrets des fichiers sont encore bien gardés. La loi informatique et libertés est certes là pour protéger les fichés contre les excès des ficheurs. Mais cette loi est peu connue et mal appliquée.

Une commission existe qui est censée veiller à son respect, mais le rapport annuel que cette commission informatique et libertés a rendu public, le mardi 16 février, à Strasbourg, au siège du Conseil de l'Europe, n'incite pas à l'optimisme (1).

Le rapport cite le cas de ce père de famille auquel les services informatiques d'une mutuelle avaient attribué un enfant inconnu de lui. Emoi de l'épouse, perplexité de l'intéressé. Saisie de l'affaire, la commission a cherché à savoir d'où venait l'erreur. Mais après plusieurs mois d'investigations, elle continue d'avouer son ignorance.

Des affaires comme celle-là sont plus fréquentes qu'on ne l'imagine, même si, face aux empiètements de l'informatique, les fichés ne sont pas tellement impuissants. Ainsi, la loi prévoit un « droit d'accès » qui permet à chacun d'exiger la communication des renseignements détenus sur lui et, le cas échéant, d'obtenir une rectification.

Voilà quatre ans que cette loi existe et deux qu'elle est censée s'appliquer complètement. S'il est trop tôt pour en faire un bilan exhaustif, il semble néanmoins que son impact sur le public reste faible. Les fichés ignorent pour la plupart l'existence du droit d'accès et, à de rares exceptions près, les syndicats et les associations qui auraient dû jouer un rôle d'aiguillon ne s'y sont pas intéressés.

Ces difficultés étaient prévisibles. Tant bien que mal, la commission a cherché à les résoudre. Des placards publicitaires ont été publiés dans la presse. Une plaquette a été tirée à cent cinquante mille exemplaires expliquant en termes simples ce qu'est ce droit d'accès, et la commission réclame aujourd'hui un *« accès aux médias »* analogue à celui dont dispose par exemple l'Institut national de la consommation.

Cela pourtant ne suffit pas. La loi restera lettre morte, reconnaît la commission, tant que le contrôle des empiètements de l'informatique ne sera pas exercé *« par les intéressés eux-mêmes, c'est-à-dire les personnes fichées ».*

La commission n'est pas pour autant désarmée. La loi lui reconnaît des pouvoirs qu'elle entend exercer et qui, pense-t-elle, auront un effet d'entraînement. Chaque fois qu'elle en a eu l'occasion, elle a manifesté son existence. Des multiples avis, interventions et démarches que retrace le rapport annuel, se dégage cette doctrine : la loi, rien que la loi mais toute la loi.

Cette démarche ne va pas de soi. Votée par la majorité précédente la loi informatique et libertés ne garantit pas les citoyens contre tous les excès du fichage. Par exemple, il suffit à l'administration d'invoquer *« l'intérêt public »* pour pouvoir enregistrer légalement des données faisant apparaître l'origine raciale, les opinions politiques ou l'appartenance syndicale.

Le cas s'est produit il y a quelque temps avec le ministère de la défense qui entendait placer sous surveillance les ennemis de l'intérieur ou prétendus tels. Certains appelés, dont les fiches avaient été rendues publiques par la Ligue des droits de l'homme, étaient crédités d'appréciations telles que *« a assisté au cinquante-septième congrès de l'UNEF », « est le frère d'un militant »* ou *« a participé à une manifestation ».*

L'affaire remonte à plusieurs mois. Elle n'a pas encore reçu de conclusion définitive, mais la commission a utilisé toutes les armes à sa disposition. D'abord, elle a demandé et obtenu, assure son président, M. Jacques Thyraud, sénateur (R.I.) du Loir-et-Cher, que soient effacées des fiches des plaignants les mentions qui n'auraient jamais dû y figurer.

Ensuite, elle a fait prévaloir la notion de fichier mixte qui interdit au ministère de la défense de se retrancher derrière une autre notion, celle de « sécurité publique », pour refuser un droit d'accès direct aux appelés. Cette notion peut certes être mise en avant, et dans ce cas le droit de regard prévu par la loi est exercé par un magistrat de la commission, mais le ministère ne pourra plus invoquer ce motif de sécurité que pour la partie du fichier relevant du secret défense et non pour celle se rapportant aux opinions des intéressés. La procédure est moins lourde et les fichiers militaires y gagneront en transparence.

Enfin, la commission aura à approuver un projet de décret qui autorisera le ministère, si des motifs impérieux l'exigent, à engranger dans ses ordinateurs des renseignements concernant les appartenances politiques ou les opinions philosophiques. La commission ne méconnaît pas ainsi la notion de sûreté de l'Etat mais entend qu'il y ait des garde-fous.

« La notion de suspect »

Des affaires comme celle-ci et ce qu'on sait des fichiers de la gendarmerie (*le Monde* du 17 décembre 1981) incitent en définitive la commission au pessimisme. De telles investigations l'ont convaincue que *« la notion de suspect figure trop souvent dans les fichiers ». « Elle appartient,* explique-t-elle, *à l'inconscient collectif des administrations chargées de missions, de contrôles et de surveillance. »*

Lucide, la commission ajoute : *« Alors que notre droit pénal est inspiré par le respect de la présomption d'innocence, il existe des centaines de milliers de suspects qui ignorent être considérés comme tels. Ils sont entrés dans un fichier en des circonstances parfois fortuites. Ils n'en sortiraient jamais si la loi sur l'informatique, les fichiers et les libertés n'était pas appliquée. »*

En trois ans d'exitence, la commission a ainsi dégagé quelques règles : que la décentralisation est un facteur d'éparpillement des données nominatives, donc une garantie, et que les fichiers informatiques représentent moins de risques pour la vie privée que les fichiers manuels, qui sont plus difficiles à effacer ou à mettre à jour. Ce n'est pas un bilan. Mais c'est déjà le signe d'une certaine expérience. — B. L. G.

(1) Commission nationale de l'informatique et des libertés, *Deuxième rapport d'activité*, la Documentation française, 294 pages, 55 francs.

A SAINT-ETIENNE

Les pharmaciens d'officine refusent d'assurer les gardes de nuit

De notre correspondant

Saint-Etienne. — Le service pharmaceutique des urgences ne sera plus assuré la nuit à Saint-Etienne, à partir du 17 février. Pour la Chambre syndicale des pharmaciens de la Loire, cette décision réplique à la note du *ministère de l'intérieur* en date du 15 janvier 1982 qui n'autorise plus les services de police à vérifier l'identité des personnes ayant besoin d'un médicament la nuit. C'est, en effet, au commissaire que devaient s'adresser les clients des pharmaciens de garde. La police relevait leur identité, s'assurait qu'ils étaient en possession d'une ordonnance et prévenait enfin la pharmacie de garde.

« L'effet de surprise ne pouvait donc pas jouer, assure M. Paul Sylvestre, président de la Chambre syndicale. *Le procédé avait un effet dissuasif. Il éliminait les suspects. Or maintenant la police n'étant plus en mesure de contrôler l'identité des clients, notre sécurité n'est plus assurée. »*

L'inquiétude des pharmaciens de la ville a été portée à son comble par deux attaques d'officines de garde qui ont eu lieu le dernier week-end. Dans les deux cas, les agresseurs, peut-être les mêmes, armés d'un pistolet, avaient pour but le contenu du tiroir-caisse et les médicaments figurant au tableau B, c'est-à-dire des stupéfiants. *« Les pharmaciens,* affirme M. Sylvestre, *se considèrent toujours comme étant l'objet d'une astreinte. Ils se tiennent disponibles, mais le service de garde ne reprendra qu'avec le concours de la force publique. »* — (Intérim.)

DEUX MILITANTS DU P.F.N. PRÉSENTÉS AU JUGE D'INSTRUCTION

Quinze militants du mouvement d'extrême droite Parti des forces nouvelles, interpellées lundi 15 et mardi 16 février à la suite des raids dimanche soir contre les ministères des transports et de la solidarité nationale (*le Monde* du 16 février), ont été remis en liberté mardi soir. Seuls MM Hervé Denis, conducteur de la camionnette qui a servi au commando et Roger Girard, qui avait loué le véhicule, restent *détenus. Ils devaient être déférés* devant un juge d'instruction ce mercredi dans la journée après que le parquet eut requis l'ouverture d'une information.

L'opération de dimanche, selon des tracts lancés sur les lieux, visait à demander *« la démission des ministres communistes ».* C'est par erreur que le commando s'en est pris au ministère de la solidarité nationale. Il visait en réalité le ministère de la santé, situé à quelques pas de là.

SOLUTION EN VUE POUR LES IMMIGRÉS D'AVIGNON

AVIGNON. — Les travailleurs immigrés qui ont entrepris, le *2 février,* une grève de la faim dans l'église Saint-Joseph d'Avignon pour obtenir leur carte de travail et de séjour *« sans conditions »* sont en passe d'obtenir satisfaction (*le Monde*, daté 14-15 février). En effet, au terme de leur deuxième semaine d'action, un accord est intervenu, mardi *16 février,* entre les représentants des grévistes, d'une part, et les services de la préfecture, de l'inspection du travail et de la municipalité, d'autre part. Les représentants de l'administration se sont engagés à examiner quotidiennement vingt dossiers à compter de ce mercredi 17. Il faudrait donc moins d'une semaine aux autorités pour régler la situation des cent quatorze grévistes de la faim qui se trouvent toujours dans une salle de la cathédrale et dont six ont déjà *été hospitalisés en raison de leur* état de santé. — (Corresp.)

DEUX JOURNALISTES INTERPELLÉS A NICE

Deux journalistes du mensuel *Différences* édité par le Mouvement contre le racisme et pour *l'amitié entre les peuples, MM.* Jérôme Bouvier et Abdelhak Senna, ont été retenus pendant plusieurs heures au commissariat central de Nice, après avoir été interpellés alors qu'ils discutaient sur la voie publique avec des immigrés.

Selon la police, celle-ci aurait été alertée par un coup de téléphone signalant une altercation entre des travailleurs immigrés et deux journalistes. Toujours *selon la police, une dispute verbale* aurait éclaté entre MM Bouvier et Senna d'un côté et un commerçant d'origine nord-africaine d'autre part, ce dernier désirant prendre une pellicule de photos prises quelques minutes auparavant. Les protagonistes auraient été invités à venir s'expliquer dans les locaux du commissariat.

Selon le MRAP, les deux collaborateurs de *Différences « enquêtaient sur le racisme à Nice. Ils ont été arrêtés et retenus au commissariat central de la ville, alors qu'ils s'entretenaient dans la rue avec des travailleurs immigrés. La police est intervenue à la requête de deux civils descendus d'une Mercedes. Ces personnes ont porté plainte contre les deux journalistes. »*

● *Un cafetier de Verdun,* M. Guy Schneider, trente et un ans, qui comparaissait devant les assises de la Meuse pour avoir tué un client ivre le 21 août 1977, a été acquitté, vendredi 12 février. M. Schneider avait été mis en détention provisoire pendant onze mois.

Le 21 août 1977, le cafetier avait tiré cinq coups de feu sur Bastien Silas, un homme pris de boisson qui avait menacé Mme Schneider. A

Plusieurs témoins ont affirmé que le cafetier se promenait souvent avec un revolver dans sa poche et proférait facilement des menaces. Il avait affirmé au lendemain de sa libération : *« Si j'étais placé dans les mêmes conditions, je crois que je referais la même chose... »*

MÉDECINE

A la Pitié-Salpêtrière

EN HUIT ANS, L'ÉQUIPE DU PROFESSEUR CABROL A RÉALISÉ 51 TRANSPLANTATIONS CARDIAQUES

A l'Académie nationale de médecine, lors de la séance du mardi 16 février, le professeur Christian Cabrol (groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière, à Paris) a fait le point sur son expérience dans le domaine des transplantations cardiaques. Entre décembre 1972 et octobre 1980, 128 malades âgés de douze à cinquante-neuf ans ont été envoyés à son service pour subir ce type d'intervention chirurgicale.

Tous étaient dans un état de grande défaillance cardiaque, incurable par les thérapeutiques — médicales et chirurgicales — conventionnelles. Pour diverses contre-indications, un malade sur cinq n'a pas été retenu. Deux listes d'attente ont été dressées, l'une pour des malades dont l'état ne laissait pas prévoir une menace vitale immédiate, l'autre dite *« de première priorité ».*

Au total, l'équipe du professeur Cabrol a réalisé au cours de cette période cinquante et une transplantations. 19 malades ont passé le cap de la première année et 12 ont repris une vie professionnelle normale. Parmi eux, 9 sont décédés aujourd'hui. Ces chiffres correspondent à une survie de trois à sept ans pour un tiers des opérés.

Le professeur Cabrol a conclu en soulignant les difficultés qu'il rencontre, en particulier à cause de la grande rareté des donneurs. Les résultats justifient, selon lui, *« la poursuite persévérante du perfectionnement de cette technique ».*

A l'Académie

ÉLECTION DU PROFESSEUR CLAUDE DUFOURMENTEL

Au cours de sa séance du mardi 16 février, l'Académie nationale de médecine a élu le professeur Claude Dufourmentel au second tour, membre titulaire dans sa 2e section (chirurgie et spécialités chirurgicales).

[Né le 30 janvier 1915 à Paris, le professeur Claude Dufourmentel a successivement été interne, assistant et chirurgien des hôpitaux de Paris. Chef de service en 1961, il fut nommé membre de l'Académie de chirurgie en 1964, puis en 1965 professeur au Collège de médecine des hôpitaux de Paris.]

POLICE

M. Le Bruchec est nommé chef de la quatrième section de la police judiciaire

M. Joseph Le Bruchec vient d'être nommé chef de la quatrième section de la police judiciaire, qui regroupe l'Office central de répression du banditisme (O.C.R.B.) et l'Office central pour la répression de la traite des êtres humains, à la place de M. Lucien Aimé-Blanc qui occupait ce poste depuis novembre 1981 après avoir été, pendant quatre ans, chef de l'O.C.R.B.

M. Le Bruchec était jusqu'alors chef de la 5e section de la P.J. Il sera remplacé à ce poste par M. Charles Pellegrini qui était chef de l'O.C.R.B. La direction de l'O.C.R.B. sera confiée à M. Georges Moréas qui était jusqu'alors l'adjoint de M. Pellegrini.

Ces nominations font suite à l'affectation à Lille, à la tête du service régional de la P.J., de M. Aimé-Blanc, qui a pris ses nouvelles fonctions le mardi 16 février (*le Monde* du 16 février).

[Né le 18 octobre 1935 à Melrand (Morbihan), M. Le Bruchec est commissaire de police depuis juillet 1970, commissaire principal depuis septembre 1970 et commissaire divisionnaire depuis décembre 1976. Il a débuté au S.R.P.J. de Versailles avant de diriger l'antenne de la P.J. d'Evry (Essonne). Chef de l'O.C.R.B. en 1970. Il avait été nommé chef de la 5e section de la P.J. en 1974.]

[Né le 25 octobre 1938 en Tunisie, M. Charles Pellegrini commence sa carrière à Lyon où il est commissaire en 1967, puis commissaire principal en 1976. Il est resté très longtemps à la section criminelle du S.R.P.J. de Lyon. Arrivé à Paris en 1978, il est d'abord adjoint à l'Office central de répression du banditisme dont il devient le chef en 1980. Il prend la direction de la 4e section.]

[Né le 26 juin 1938 à Boulogne-Billancourt, M. Georges Moréas est commissaire le 1er septembre 1971, commissaire principal depuis 1978. Il fait sa carrière à la section criminelle du S.R.P.J. de Versailles dont il devient le chef. En 1978, quand la première brigade de recherche et d'investigation (B.R.I.) est créée à Nice, il en devient le chef. En 1981, il vient à Paris où il devient l'adjoint du chef de l'O.C.R.B.]

DÉFENSE

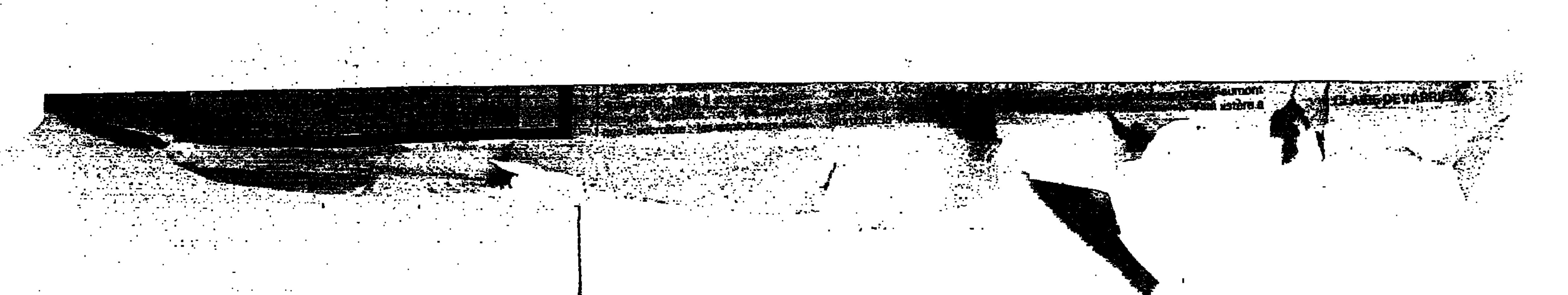
UNE NOUVELLE CÉLÉBRATION DU 14 JUILLET EN FRANCE

La commémoration du 14 juillet 1982 sera marquée par l'évocation de la fête de la Fédération, selon une décision du président de la République. C'est ce qu'a annoncé mardi 16 février, M. Michel Vauzelle, porte-parole de l'Elysée.

Le 14 juillet 1790, sous le signe de l'unité nationale pour la défense de la Révolution, toutes les fédérations provinciales, avec leurs traditions et leurs spécificités, avaient été rassemblées pour une grande manifestation sur le Champ-de-Mars à Paris. Près de 400 000 personnes y avaient participé. Talleyrand y célébra la messe. La Fayette prononça le serment d'unité des Français et Louis XVI prêta serment à la Constitution pour manifester une réconciliation, entre le peuple et le roi, qui se révéla rapidement fragile.

M. Mitterrand a pris cette décision, a précisé le porte-parole, car 1982 sera l'année de la promulgation de la loi des droits et libertés des communes, des départements et des régions.

M. Vauzelle a indiqué que, dans ce cadre, le président de la République passera en revue à Toulon, dans la matinée du 14, les forces *navales avant de présider, dans* la soirée, à Paris sur les Champs-Elysées, un défilé des différentes armées où l'accent sera mis sur les unités de combat et leurs attaches régionales. Des cérémonies militaires, pour répondre à la volonté de décentralisation, auront également lieu, dès le 13 juillet, dans toutes les régions de France.



CARNET

Décès

— Lucienne Alcais,
son épouse,
Ses enfants, petits-enfants,
Et toute sa famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Gabriel ALCAIS,

le 13 février 1982.

07160 Dornas.
Paris.

— M. Albert Nataf,
M. et Mme Georges Azeraf et famille,
Mme veuve Maurice Guedj,
Les familles parentes et alliées,
ont la grande douleur de faire part du décès de

Mme Solange AZERAF.

Les obsèques ont lieu le 17 février 1982, à 14 h. 30, au dépositoire de l'hôpital de La Timone.

1, rue Daumier,
13008 Marseille.

— Tulle.
Mme Louis Chaumeil,
son épouse,
Et toute sa famille,
font part du décès de

M. Louis CHAUMEIL,
ancien directeur littéraire
des Horizons de France,

survenu à Tulle (Corrèze), le 14 février 1982, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

Les obsèques ont eu lieu le 16 février dans l'intimité familiale.

69, rue Montparnasse,
75014 Paris.

— Mme Jean Demogé, née Jacqueline Prangey, son épouse,
Mme René Levaux,
M. et Mme Charles Demogé,
M. et Mme Jean Levaux et leurs enfants,
M. et Mme Tony Levaux et leurs enfants,
M. et Mme Patrick Demogé et leurs fils,
Mlle Marie-Christine Demogé,
ses sœur, frère, belle-sœur, neveux et nièces,
Les familles Prangey, Lancrenon, Marcus, Canlorbe et Demogé,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean DEMOGÉ,
ingénieur civil des Mines,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre 1939-1945,

rappelé à Dieu le 14 février 1982, dans sa soixante-dix-neuvième année, muni des sacrements de l'Eglise.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 19 février 1982, à 10 h. 30, en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy.

Ni fleurs ni couronnes.

— Le président et le conseil d'administration de la Société française des Nouvelles Galeries réunies, ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. Jean DEMOGÉ,
administrateur,
président d'honneur
de la Société française
des Nouvelles Galeries Réunies,
ancien administrateur
et
président de la Société française
des magasins Uniprix,
administrateur
du Bazar de l'Hôtel de Ville.

Pour tous, il a été un chef d'entreprise exemplaire.

— L'Association Montessori de France,
a la tristesse de faire part du brusque décès de

M. Mario MONTESSORI,
fils de la célèbre pédagogue,
directeur général
de l'Association Montessori
internationale,

survenu à Amsterdam, le 10 février 1982.

Association Montessori de France,
29, rue de Chalandray,
91230 Montgeron.
le Monde du 16 février.

— M. et Mme Victor-Louis Sicot,
M. et Mme Jean-Claude Roux,
ses enfants,
Michel et Pascaline Sicot,
Marie-Christine et Claude Ruotte,
Dominique Sicot,
Christian et Catherine Roux,
Bénédicte et Grégoire Agnus,
Véronique Roux,
ses petits-enfants,
Mathieu, François Xavier, Thécles et Charlotte,
ses arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme André ROUX,
née Madeleine Bourgoin,

survenu le 16 février 1982.

La cérémonie religieuse aura lieu à Saint-Pierre de Chaillot (35, avenue Marceau, Paris-16e), le vendredi 19 février, à 13 h. 45.

Cet avis tient lieu de faire-part.

84, rue Lauriston,
75116 Paris.
19, boulevard Victor-Hugo,
92200 Neuilly.

— Mme Boris Vodar,
son épouse,
M. Michel Vodar,
son fils,
M. Georges Vodar,
son frère,
Les familles Poulain, Glatz, Laurent et Ubelmann,
font part du décès de

M. Boris VODAR,
officier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national
du Mérite,
directeur honoraire
de l'Institut des hautes pressions
du Centre national
de la recherche scientifique,

survenu le 15 février 1982, à Paris.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 18 février 1982, à 10 h. 30, en l'église Notre-Dame d'Auteuil (1, rue Corot, Paris-16e), où l'on se réunira.

L'incinération aura lieu le même jour au cimetière du Père-Lachaise, dans l'intimité familiale.

94-96, quai Louis-Blériot,
75016 Paris.
le Monde du 17 février.

Remerciements

— Profondément touchées par la sympathie générale qui leur a été exprimée lors du décès de

M. Roger ROBBE,

Mme Roger Robbe et sa famille remercient avec émotion tous ceux qui ont ainsi manifesté leur fidélité au souvenir de Roger.

« Les Prés-Cantaux »,
39110 Salins-les-Bains.

Anniversaires

— Il y a quatre ans,
Anita ESTÈVE
s'en allait pour toujours.
Que ceux qui l'ont connue et aimée aient une pensée pour elle.

— In Memoriam.
En ce premier anniversaire du retour à Dieu, le 18 février 1981, à Marseille, de

Mme Germaine
POINSO-CHAPUIS,
ancien ministre,
député honoraire,
avocat honoraire,

une pensée émue est demandée par sa famille à tous ceux qui l'ont connue, et qui, notamment, ont suivi ou appuyé son action inlassable en faveur des handicapés.

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ETAT

— Université de Paris-X (Nanterre), vendredi 19 février, à 14 h. 30, salle des actes (bât. F), M. Mostafa Hussein : « Le contrôle des organisations internationales en matière de développement ».

Bienfaisance

— L'Association Rhin et Danube organise ses journées de solidarité les 18, 19, 20 et 21 février (de 14 h. à 20 h.), dans le grand hall de Radio-France (116, avenue du Président-Kennedy, 75016 Paris).

SCIENCES

ÉLUE EN COMPAGNIE DE MM. ASSENMACHER ET OZENDA

Mme Nicole Le Douarin est la deuxième femme membre de l'Académie des sciences

Pour la deuxième fois dans sa longue histoire, l'Académie des sciences a élu, lundi 15 février, une femme, Mme Nicole Le Douarin, membre de sa section biologie animale et végétale. MM. Ivan Assenmacher et Paul Ozenda ont été également élus dans la même section.

L'élection de Mme Le Douarin a été acquise à une très faible majorité — une voix d'écart seulement — là où les biologistes Marianne Gruneberg-Manago et Arlette Nougarède avaient échoué dans le passé. Ainsi, Mme Yvonne Choquet-Bruhat qui, en mai 1979, lors de son élection historique à la section mécanique de l'Académie des sciences, avaient formulé le vœu de ne pas rester trop longtemps la seule femme de la noble assemblée, aura-t-elle été entendue.

L'Académie des sciences n'a pas été la première à élire une femme — l'Académie des sciences morales et politiques l'a précédée en mars 1971 en accueillant Mme Suzanne Bastid, ainsi que l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en février 1975, avec Mme Jacqueline de Romilly — mais elle est la seule à compter, aujourd'hui, deux femmes dans ses rangs. Ce qui, avec l'élection, en mars 1980, de Mme Marguerite Yourcenar à l'Académie française, porte à cinq le nombre des femmes, membres de l'Institut.

[Née le 20 août 1930 à Lorient (Morbihan), Mme Nicole Le Douarin est une spécialiste des problèmes de morphogenèse embryonnaire et de différenciation cellulaire. Ses premiers travaux l'ont conduite à s'intéresser tout d'abord au développement du foie et du tube digestif, puis, à partir de 1969, à une méthode de marquage biologique fondée sur une particularité du noyau cellulaire de la caille. Ensuite, elle s'est orientée vers l'étude des migrations cellulaires, le thème principal de ses recherches étant le rôle des interactions cellulaires et les mécanismes par lesquels elles interviennent dans les phénomènes de différenciation.

Après avoir passé son doctorat ès sciences naturelles (1964), elle est devenue maître de conférences (1966-1971), puis professeur à l'université de Nantes (1971-1976). Entre-temps elle a été nommée à la tête du laboratoire d'embryologie de l'université de Nantes qu'elle dirigera de 1966 à 1975 avant d'être nommée directeur de l'Institut d'embryologie du Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.) et du Collège de France. Elle est aussi directeur de recherches au C.N.R.S. depuis octobre 1976.]

[Né le 17 mai 1927 à Erstein (Bas-Rhin), M. Ivan Assenmacher est un spécialiste de l'écophysiologie et de la neuro-endocrinologie comparée des oiseaux et des mammifères. Après avoir passé son doctorat en médecine (1951), puis son doctorat ès sciences (1958), il devient maître de conférences en physiologie à la faculté de Montpellier (1959), puis professeur sans chaire (1961) et enfin professeur de physiologie de l'université de Montpellier-II (1962). Il est ensuite nommé directeur du laboratoire de neuro-endocrinologie de cette même université en 1967. On lui doit notamment des travaux sur les lois qui caractérisent les horloges biologiques de certains animaux. A ce titre, il a aussi étudié les mécanismes nerveux qui sont à la base de ces phénomènes ainsi que leur dépendance à l'égard de l'environnement.]

[Né le 30 juin 1920 à Nice (Alpes-Maritimes), M. Paul Ozenda a consacré ses recherches à l'histologie, à la parasitologie et à la radiobiologie des végétaux ainsi qu'à la biogéographie des grandes chaînes et des terres arides. Il s'est intéressé à la cartographie des écosystèmes et à ses applications à l'aménagement et à la lutte contre les nuisances. Après avoir été élève de l'Ecole normale supérieure (1940-1943), il a passé l'agrégation (1943), puis un doctorat ès sciences (1948). Il est devenu maître de conférences puis professeur à la faculté des sciences d'Alger (1949-1954) avant d'être nommé professeur à l'université de Grenoble à la chaire de botanique et de biologie végétale. Il est, depuis 1958, professeur conseiller au Centre d'études nucléaires de Grenoble et, depuis 1974, directeur du laboratoire de biogéographie des grands systèmes montagneux de l'université scientifique et médicale de Grenoble associée au Centre national de la recherche scientifique.]

Le budget de l'Agence de l'informatique augmente de 30 % en 1982

En 1982, l'Agence de l'informatique (ADI) développera les mêmes activités qu'en 1981... mais avec un tiers de crédits en plus. Ainsi pourrait-on résumer les propos de M. Bernard Lorimy, qui présentait, lundi 15 février, le bilan de l'action de l'ADI en 1981 et les perspectives pour 1982. Le budget 1981 était de 304 millions de francs, dont 87 millions pour la recherche ; 82 pour la diffusion de l'informatique dans les divers secteurs socio-professionnels ; 60 pour la formation ; 38 pour l'action régionale, la veille technologique internationale, les études économiques et juridiques sur l'impact des problèmes que pose l'informatisation ; 37, enfin, pour le fonctionnement. En 1982, le budget avoisine 400 millions de francs (+ 30 %) et les proportions ci-dessus ne varieront guère.

Deux nouveaux projets pilotes sont venus s'adjoindre en 1981 aux projets Kayak (services bureautiques), Sirius (bases de données réparties), Sol (génie logiciel) et Surf (sûreté des systèmes). Ce sont le projet Nadir d'exploration des possibilités qu'offrira l'utilisation informatique des satellites de télécommunications, et le projet Rhin, action d'élaboration, de promotion et de diffusion de protocoles normalisés pour la mise en réseaux de matériels hétérogènes. D'autres projets devraient apparaître en 1982, en particulier une action d'amélioration de la qualité des logiciels : l'ADI conseillera les utilisateurs qui passeront des contrats aux sociétés de service informatique, pour promouvoir l'exigence *« d'un travail fait de manière industrielle et professionnelle »*.

L'évolution des utilisations de l'informatique a fait apparaître des usages beaucoup plus larges que la classique informatique de gestion. Déjà, 45 % des actions de l'ADI sont orientées vers l'informatique industrielle, et cette proportion est appelée à croître. En robotique, l'ADI veut inciter les utilisateurs à créer des *« communautés de besoins »* qui puissent discuter avec les constructeurs : jusqu'ici, ces derniers ont surtout conçu des produits pour leurs besoins propres, sans beaucoup se préoccuper, faute d'une demande claire, de leur prévoir un usage plus général. — M. A.

JUSTICE

EN DÉSACCORD AVEC LE JUGE D'INSTRUCTION

Le parquet de Paris s'oppose au renvoi en correctionnelle de M. Pierre Ciosi

De notre correspondant régional

Nice. — Le procureur de la République du tribunal de grande instance de Paris a décidé de faire appel de l'ordonnance rendue par Mme Martine Anzani, juge d'instruction, renvoyant devant le tribunal correctionnel M. Pierre Ciosi, doyen de l'U.E.R. d'odontologie de Nice, pour fraude dans les examens et concours publics (« le Monde » du 10 février).

Le parquet, a-t-on appris, avait primitivement requis dans cette affaire un non-lieu en estimant insuffisamment établies les charges pesant contre M. Ciosi à la suite de la plainte déposée conjointement par l'Association des attachés d'enseignement de l'U.E.R. d'odontologie de Nice et le Syndicat fédéré des chirurgiens-dentistes des Alpes-Maritimes et de l'action engagée postérieurement par le Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNE-sup.).

Le conflit qui l'oppose au magistrat instructeur et qui sera arbitré par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris a suscité d'assez vives réactions de la part des requérants. Le SNE-sup. souligne notamment que *« de graves soupçons pèsent sur les conditions dans lesquelles des professeurs d'université en odontologie sont actuellement en fonctions, et en particulier MM. Ciosi et Pierre Sanguiolo, doyen de l'U.E.R. d'odontologie d'Aix-Marseille »*. Il demande que *« toute la clarté soit faite sur ces affaires afin que soient sauvegardées la qualité et la réputation du service public ainsi que la régularité de l'accès aux fonctions d'enseignant-chercheur »*.

Il *« s'étonne de la décision prise par le parquet de Paris »* et affirme *« qu'il poursuivra ses démarches pour que les procédures engagées suivent normalement leurs cours, à l'abri de toute pression étrangère au bon fonctionnement de la justice »*.

De leur côté, l'Association des attachés d'enseignement de l'U.E.R. d'odontologie de Nice et le Syndicat fédéré des chirurgiens-dentistes des Alpes-Maritimes constatent que, *« au lieu d'être jugé au grand jour, le dossier va être transmis à une chambre d'accusation qui siège à huis clos. Craindrait-on en haut lieu*, s'interrogent-ils, *que le tribunal correctionnel condamne publiquement M. Ciosi ? »* Les deux organisations professionnelles notent également dans un communiqué publié mardi 16 février que M. Ciosi, *« protégé bien connu de Mme Saunier-Seïté »*, qui avait pour avocat depuis le début de l'affaire le bâtonnier de Nice, Me de Bubernatis, l'un des animateurs de l'Union royaliste de Provence, *« a pris désormais comme conseil Me Roland Dumas, député socialiste. Le dossier est très clair*, concluent-ils. *Dans le cadre de l'épreuve de titres et travaux qu'il a présentée pour obtenir sa nomination comme professeur de deuxième grade, M. Ciosi a trompé les membres du jury en mentant délibérément sur la liste des articles qu'il prétendait avoir publiés »*.

GUY PORTE.

CORRESPONDANCE

Une lettre de M. Jacques Bidalou

M. Jacques Bidalou, magistrat, nous demande de publier le droit de réponse suivant :

La composition des juridictions pénales est d'ordre public. Toute nomination de magistrat doit donc être parfaitement légale. En l'occurrence, votre commentateur anonyme de la chancellerie méconnaît que ma réintégration n'a pu intervenir que dans le cadre de la loi d'amnistie du 4 août 1981 dont l'originalité est justement d'organiser la possibilité de réintégration. Mon affectation ne peut donc en aucun cas dépendre de prétendus *« besoins du service »*, mais simplement des règles statutaires ordinaires de la magistrature. De ce point de vue, le principe de l'inamovibilité des juges du siège continue de s'imposer. Je précise qu'en dernière analyse la chancellerie a reconnu que je n'avais pas à reprêter serment. Je ne suis pas un *« ancien magistrat »* réintégré, mais un juge victime d'une révocation arbitraire que le législateur a voulu effacer. Le reste n'est que pesanteurs bureaucratiques et intérêts particuliers.

● *Naufrage d'un cargo soviétique au large de Terre-Neuve.* — Les corps de dix-huit des trente-sept membres d'équipage du cargo soviétique *Mekhanik-Tarasov*, qui a sombré, le 16 février, à l'est de Terre-Neuve, dans l'Atlantique (non loin de l'endroit où la plate-forme de forage *Ocean Ranger* avait elle-même coulé), ont été repêchés par des sauveteurs. Cinq marins seulement ont pu être sauvés. — *(A.F.P.)*

● *L'ancien photographe de presse, M. Marc Francelet,* qui fut impliqué en 1973 dans une affaire de recel de tableaux volés aux côtés de M. Paul Pétridès *(le Monde* du 28 février 1979) a été interpellé, mardi 16 février, sur l'aéroport de Toussus-le-Noble (Yvelines) par les policiers de la Brigade de recherche et d'intervention (B.R.I.) et des fonctionnaires des douanes. M. Francelet, trente-cinq ans, qui transportait une valise contenant des diamants s'apprêtait à s'envoler pour Périgueux pour rencontrer un acheteur potentiel. Les enquêteurs de la B.R.I. qui ont ensuite perquisitionné au domicile de M. Francelet, y ont découvert deux armes de calibre 11,43 et un important lot de munitions.

● PRECISION. — M. Fernand Loustau, le chef du commando qui a dirigé le « déménagement » de sept cent cinquante mille camemberts de la fromagerie d'Isigny, n'a pas appartenu, au début des années 60, au 3e régiment étranger de parachutistes comme nous l'avons écrit par erreur dans *le Monde* des 11 et 12 février mais au 3e R.P.I.Ma. (Régiment parachutiste d'infanterie de marine). M. Loustau était alors lieutenant.

JUSTICE

LE GOUVERNEMENT PRÉPARE UNE PROFONDE RÉFORME DES TRIBUNAUX DE COMMERCE

Le gouvernement veut réformer les tribunaux de commerce. Composés de patrons et de cadres élus par leurs pairs, ces tribunaux rendraient, selon la chancellerie, une justice de « notables ». et seraient beaucoup trop nombreux. Rien ne justifierait, par exemple, leur survivance à Billom (Puy-de-Dôme) ou Vimoutiers (Orne), sinon comme symbole d'une activité aujourd'hui en déclin.

L'enjeu est d'abord économique. Lorsque les entreprises sont acculées à la faillite, c'est aux tribunaux de commerce, donc à des représentants du patronat, de décider seuls de leur avenir. Echaudé par plusieurs affaires récentes, dont l'affaire Willot, le gouvernement ne veut plus de cela.

Sous leur forme actuelle, les tribunaux de commerce sont *donc condamnés. Une commission chargée par M. Badinter de* faire des propositions de réforme doit lui remettre ses conclusions dans quelques jours. Un projet de loi sera ensuite discuté au Parlement en même temps que la réforme de la législation sur les entreprises en difficulté, probablement à l'automne.

La justice des « notables »

Les tribunaux de commerce sont sur la sellette. Le gouvernement ne leur reproche pas de rendre une justice de classe, mais c'est tout juste. Ces « notables » jouiraient du privilège exorbitant de pouvoir régler leurs affaires en famille. Il y aurait là une forme de « corporatisme » contraire au nouveau cours de la justice et à la justice tout court.

Il est vrai que le système d'élection à deux degrés des juges consulaires favorise le poids des notables. Sur les deux mille cinq cents magistrats des tribunaux de commerce, plus de 40 % sont des P.-D.G. et 10 % seulement des cadres. Ce mode de scrutin et un système de promotion à l'ancienneté avantagent les plus âgés. Près de 60 % ont plus de cinquante-cinq ans et 18 % plus de soixante-cinq ans. C'est un gage de sagesse, mais certains y voient un risque de sclérose.

Aux yeux du gouvernement, la compétence des juges consulaires laisse aussi à désirer. Près de 60 % sont dépourvus de titres universitaires. Encore ne compte-t-on parmi ceux qui sont diplômés qu'un petit quart de juristes de formation. Par rapport aux six ans d'études supérieures exigées des magistrats professionnels, c'est peu. Tant que les tribunaux de commerce n'ont eu à trancher que des litiges mineurs, des malfaçons ou des traites impayées, cela n'avait pas d'importance. Aujourd'hui que les faillites d'entreprises se multiplient, les conséquences sont évidemment plus graves.

Face à cette mise en cause, les intéressés, soutenus par le C.N.P.F., font bloc. M. Jacques Carcassonne, président du tribunal de Paris, affirme n'avoir jamais vu, en onze ans de carrière, prendre une décision d'« *inspiration patronale* ». Son homologue de Lodève (Hérault), M. André Connes, vante la rapidité et l'efficacité d'une justice proche du justiciable. Les décisions des juges consulaires seraient d'autant mieux admises et comprises, selon lui, qu'elles sont l'œuvre de professionnels du commerce et des affaires. Non, assure M. Michel Cabaniols, président du tribunal de Rodez (Aveyron), la justice consulaire n'a rien à voir avec « *une justice d'épiciers rendue au Café du commerce* ».

Les périls de l'échevinage

Les magistrats consulaires sont tous bénévoles. A les entendre, ils seraient animés du plus grand désintéressement. Cependant, il ne manque pas d'entreprises pour accepter de « prêter » un cadre pour occuper ces fonctions ni de patrons pour consentir ce surcroît de travail. C'est parce qu'ils y voient des avantages. Mais leurs raisons sont nobles, affirme M. Carcassonne : « *Pour les grosses entreprises, le tribunal de commerce de Paris constitue un observatoire économique de première importance.* » Version ministère, l'explication se retourne contre les intéressés : « *En réalité, il est essentiel pour les entreprises d'avoir un pied dans la place. Les décisions qui s'y prennent sont trop importantes.* »

Il est clair que le gouvernement attend des tribunaux de commerce d'avantage d'impartialité et de fermeté à l'égard des pressions locales. Des pressions qui font dire à M. Patrick Houalet, président du tribunal de Rennes : « *Dans les petits tribunaux, il suffit d'être du pays pour gagner son procès.* »

L'une des solutions envisagées par le gouvernement consisterait à faire siéger des magistrats professionnels aux côtés des juges consulaires en confiant ou non à ces professionnels la présidence des tribunaux de commerce. Les intéressés sont unanimement hostiles à ce système appelé « échevinage ». Le président du tribunal de Rodez y voit une « *sanction injustifiée* » et celui de Paris prédit une hémorragie de juges consulaires qui, n'ayant plus le véritable pouvoir, n'auraient plus de raison de siéger. En réalité, cette réforme se heurte à un obstacle de taille : son coût et le nombre insuffisant de magistrats professionnels.

Pour échapper au péril de l'échevinage, les juges consulaires sont prêts à faire des concessions. Ainsi sont-ils favorables à une réforme de scrutin à deux degrés qui accentue le poids des notables et à la mise en place d'un système de formation qui pallierait les insuffisances actuelles, même s'ils font remarquer que les décisions rendues par les tribunaux de commerce ne sont pas de si mauvaise qualité puisqu'un nombre infime est infirmé en appel. Quant à la carte des juridictions consulaires, tout le monde convient, sauf ceux qui risquent d'en faire les frais, qu'elle doit être revue.

Impérialisme

Il existe deux cent vingt-huit tribunaux de commerce en France auxquels s'ajoutent trente-deux tribunaux de grande instance là où il n'y a pas de juridictions consulaires. Ce découpage, hérité de l'histoire, n'a plus sa raison d'être, selon le ministre. Ainsi des tribunaux comme celui de Saint-Affrique dans l'Aveyron (trente-deux affaires nouvelles en 1980 contre quarante-six mille à Paris) sont condamnés à terme.

Une des solutions possibles consisterait à calquer la carte des juridictions consulaires sur celle des cent soixante-quinze tribunaux de grande instance. Mais comme celle-ci n'est pas satisfaisante non plus, il est plutôt envisagé de ne conserver qu'un tribunal de commerce par département plus quelques exceptions.

La tentation est grande pour les partisans du *statu quo* de mettre les projets du gouvernement sur le compte d'arrière-pensées politiques. En réalité, les tribunaux de commerce sont depuis longtemps sur la sellette. En 1973, lorsque l'ancien procureur général de Paris, M. Paul-André Sadon, qui ne passe pas pour un partisan de la majorité actuelle, était directeur des services judiciaires de la chancellerie, il préconisait déjà de confier la présidence des tribunaux de commerce à des magistrats professionnels. M. Peyrefitte lui-même était favorable à un regroupement des juridictions consulaires et avait déposé en 1979 un projet dans ce sens au Sénat, grand conseil des communes de France, ce qui n'était pas le meilleur moyen de le faire aboutir. De fait, ce projet ne vint jamais en discussion.

Aujourd'hui que ces projets resurgissent, les juges consulaires s'en prennent à la gauche, apparemment plus résolue, et aussi aux magistrats professionnels accusés de visées impérialistes sur les affaires relevant des tribunaux de commerce. Le procès n'est pas nouveau. L'histoire des juridictions consulaires, qui remonte à Michel de L'Hospital, le chancelier de Catherine de Médicis, est émaillée de ces querelles de bornage et de ces jalousies. Sous la Révolution française, peu favorable aux corporations, les tribunaux de commerce avaient échappé *in extremis* à la disparition. Il semble que cette fois leurs jours soient comptés.

BERTRAND LE GENDRE.

RELIGION

LE VOYAGE DU PAPE EN AFRIQUE

Jean-Paul II affirme la souveraineté de chaque pays dans le domaine de l'information

La deuxième partie — plus courte — du voyage africain de Jean-Paul II devait débuter, ce mercredi 17 février, par une escale au Bénin (ex-Dahomey français), de 10 heures à 15 heures, où le pape devait célébrer une messe à Cotonou, rencontrer le chef de cet Etat marxiste, le colonel Mathieu Kerekou, puis recevoir les six évêques béninois, en présence du cardinal de curie Bernardin Gantin. L'après-midi, le pape devait s'envoler pour le Gabon, avant-dernière étape du voyage.

Si, pendant son séjour au Nigéria, le pape s'est montré, au début très indisposé par la chaleur, il a rapidement surmonté sa fatigue et étonné son entourage par sa résistance physique. Mais la tournée a, semble-t-il, comporté moins de spontanéité qu'à l'habitude (bains de foule, trajets en voiture décapotable, etc.) : en plus du dispositif exceptionnel de police — quinze mille hommes mobilisés dans tout le pays — les proches du pape, à commencer par son « évêque-goille », Mgr Marcinkus, ont imposé à Jean-Paul II de strictes mesures de sécurité, notamment après l'arrestation à Kaduna de trois personnes armées qui tentaient de gagner l'aéroport.

Dans les vingt-deux discours prononcés, Jean-Paul II a abordé tous les thèmes habituels — défense de l'homme, mise en garde contre les dangers de l'urbanisation, rappel des valeurs chrétiennes, éthiques et doctrinales. Il a, cependant, surpris par la modération politique de ses remarques adressées au monde ouvrier.

Adoptant une attitude moins militante que lors de ses interventions en faveur du syndicat Solidarité, il a déclaré : « *Entre employeurs et employés, il peut parfois survenir certains malentendus. Ils ne doivent pas être réglés par la violence, par des échanges verbaux brutaux, mais par le respect mutuel, la volonté d'écouter et un dialogue patient (...). Les travailleurs ont le droit de former des syndicats et de demander des conditions de travail correctes, mais ils ont également l'obligation de rendre des services loyaux tandis que les employeurs ont le droit de recevoir les services pour lesquels ils paient. Les travailleurs ne doivent pas recourir trop rapidement à la grève... La grève reste un moyen extraordinaire pour défendre les droits de l'homme.* »

En recevant, mardi, des représentants de la communauté polonaise au Nigéria — qui avaient accepté, à la demande des autorités, de renoncer à toute manifestation politique — Jean-Paul II a toutefois déclaré qu'il continuerait de « *parler fort* » à propos des événements de sa patrie, jusqu'à ce que les droits des Polonais soient reconnus.

L'ambassadeur de Pologne au Nigéria, M. Witold Jurasz, a assisté à la rencontre, mais il ne s'est pas agenouillé lorsque le pape a béni l'assistance et n'a pas chanté avec ses compatriotes l'hymne « *Dieu protège la Pologne* ». Il est vrai que les paroles de cet hymne, qui date de 1921, ont été récemment modifiées par Solidarité et sont devenues « *Que Dieu nous rende notre pays libre* ». Le pape, pour sa part, est resté silencieux tandis que la foule chantait.

L'appel aux journalistes

Dernier fait marquant de l'étape nigériane : l'aspect de Jean-Paul II aux journalistes en faveur de « *la sincérité, de l'honnêteté et de la vérité* », surtout pour ce qui concerne les informations sur l'Afrique. Les organisations internationales, dit en substance le pape, se sont fait l'écho d'une tendance, de la part des pays les plus puissants, à exercer des pressions sur l'information. « *C'est pourquoi*, ajoute-t-il, *il est important d'affirmer que la souveraineté de chaque pays doit être sauvegardée par un usage correct des moyens de communication, qui peuvent devenir instruments de pressions idéologiques. Et ce genre de pression est plus dangereux et insidieux que bien des moyens coercitifs.* » C'est la première fois que Jean-Paul II commente ainsi la controverse qui divise pays du tiers-monde et pays industrialisés à partir du projet de l'Unesco d'une charte internationale pour un « nouvel ordre mondial de l'information ».

Enfin, le pape n'a pas perdu son sens de l'humour. Recevant des religieuses au séminaire d'Ibadan, Jean-Paul II leur a demandé : « *Que doit faire le pape en premier lorsqu'il est devant une assemblée de religieuses ?* ».

« *Prier ? Prêcher ?* », ont hasardé timidement ses interlocutrices.

« *Non*, a répondu le pape, *la première chose que je dois faire en vous rencontrant, c'est de me défendre !* », allusion à ses prises de position sur les questions féminines, contestées par certains — et certaines, — notamment lors de ses voyages aux Etats-Unis et en Allemagne, qui plaidaient pour la promotion de la femme dans l'Eglise. — *(A.F.P., A.P.)*

Vaudou et marxisme

De notre envoyé spécial

Cotonou. — Au Bénin, l'instinct religieux est viscéral. N'est-ce pas le pays par excellence du vaudou qui a passionné tant de spécialistes ? Cette étonnante religion a essaimé dans les pays voisins tout au long des rives du golfe du Bénin et s'est introduite à Haïti et au Brésil, où elle est parfois, sous une forme dégradée, l'objet de la curiosité des touristes de passage à Bahia la Noire.

Le vaudou a maille à partir avec le régime marxiste du Bénin, qui, au nom de la science, a entrepris la chasse au fétichisme, fermé ses temples et ses couvents. Mais le vaudou a la vie dure, et il survit dans les milieux ruraux, narguant les autorités, qui n'en peuvent mais.

D'une impressionnante richesse de couleurs et surtout de symboles, les rites vaudou sont fondés sur une sorte de panthéon instable de « divinités » secondaires qui font office d'intermédiaires avec l'Etre suprême, qui, lui, n'est ni prié ni honoré parce que réputé inaccessible et indifférent. Ces « divinités » dérivées sont innombrables : elles ont trait à la famille, à la guerre, à la forge, aux chasseurs, à la variole, au tonnerre, aux tempêtes, aux fleuves, à la mer, etc. Les danses rituelles et les transes miment les passions. Les enfants anormaux sont considérés comme des êtres surnaturels. La divination se fait avec des coquillages, et les noix de palme servent à interpréter la volonté divine.

A l'entrée des villages, on rencontre des statues sacrées en argile ornées d'un phallus vermillon censé rendre fertile les femmes et les animaux. Sur les places s'élèvent de petits autels en terre imprégnés de sang animal.

Un véritable clergé

Le vaudou dispose d'un véritable clergé qui recrute des personnes des deux sexes, les initie et les séquestre pour un temps dans des couvents où elles perdent leur personnalité. Parfois, l'initié est déclaré mort, puis il ressuscite quelques jours après en public, dans une odeur de putréfaction provenant de viande de poulet avariée.

Etrange religion, dont on est loin de tout connaître et de tout comprendre, mais qui a le mérite de faire d'hommes et de femmes vivant en marge de la société moderne et, comme tels, méprisés, des filles et des fils de Dieu devenant ainsi respectables et admirés. Promotion qui leur donne une puissance inégalable et, en fin de compte, les fait échapper à leurs angoisses de parias. C'est sans doute le ressort secret de cette religion.

L'univers vaudou, accusé par les intellectuels marxistes, conseillers du régime, de charlatanisme, survit à ses détracteurs. Venu du fond des âges, il parle sans doute au plus profond de l'esprit des Béninois, dont une faible minorité seulement s'est convertie au christianisme et à l'islam. La venue du pape n'a guère de chance de peser sur la mentalité animiste du Bénin.

HENRI FESQUET.

400 000 catholiques au Gabon

En 1673, un capucin fait, sur la côte gabonaise, une première tentative d'évangélisation, restée sans lendemain. Deux siècles plus tard, en 1863, est créé le vicariat apostolique du Gabon. En septembre 1844, arrive, dans la région, le Père Jean-Rémi Bessieux, de la Congrégation des Pères du Saint-Esprit, qui fonde la mission de Libreville et qui sera le premier évêque de la capitale gabonaise. L'exceptionnelle personnalité de ce prélat domine toute l'histoire du catholicisme au Gabon.

Ancien vicaire à Pézenas, Jean-Rémi Bessieux (1803-1876) fut vingt-sept ans évêque au Gabon, mais il eut en réalité en charge un immense diocèse allant des confins de la Mauritanie à l'Angola. S'il a laissé son nom à l'établissement scolaire le plus réputé de Libreville, c'est d'abord parce que les catholiques sont à l'origine du développement de l'enseignement dans le pays où le taux de scolarisation dépasse, dit-on, 80 %, et surtout parce que lui-même consacra une grande partie de son temps à l'enseignement.

Jean-Rémi de Bessieux, à partir de 1845, s'attacha à la formation d'un clergé autochtone. En 1847, il fit imprimer à Amiens, une grammaire et un vocabulaire mpongwé-français et, dès 1855, il développa la formation professionnelle et agricole.

En 1881 fut fondée la mission de Lambaréné et c'est en 1899 que fut ordonné le premier prêtre gabonais, l'abbé André Raponda-Walker, ethnologue et historien, dont les travaux font autorité.

En 1958, deux ans avant la proclamation de l'indépendance, le Gabon est devenu province ecclésiastique avec siège métropolitain à Libreville. Aujourd'hui, on compte quatre évêchés : Libreville (archevêché), Oyem, Mouila et Franceville. Le premier évêque autochtone, Mgr Ndong, a été ordonné en 1961. Le nombre des catholiques est généralement estimé à quatre cent mille, ce qui représente près de 50 % de la population. A noter pourtant que le chef de l'Etat, le président Bongo, est converti à l'islam depuis octobre 1973, que les cultes traditionnels, dont celui du *bwiti*, sont très développés et qu'il existe une importante communauté protestante estimée à près de cent mille personnes. Cette dernière trouve son origine dans l'activité des missionnaires américains presbytériens venus de Boston et installés à Libreville, de manière permanente quelques années avant les missionnaires catholiques.

PHILIPPE DECRAENE.

- **SUPERFICIE DU GABON** : 267 000 kilomètres carrés, soit la moitié de celle de la France.
- **POPULATION** : 1 million d'habitants, dont plus de 25 000 Français (estimation).
- **CAPITALE** : Libreville.
- **VILLES PRINCIPALES** : Port-Gentil, Franceville, Lambaréné.
- **RESSOURCES ECONOMIQUES** : pétrole (9,9 millions de tonnes en 1979), manganèse, uranium, bois).
- **REGIME POLITIQUE** : Depuis novembre 1967, le pays est dirigé par le président Omar Bongo. Il n'existe qu'un seul parti, le parti démocratique gabonais (P.D.G.).

ÉDUCATION

RÉUNIE EN CONGRÈS A PARIS

L'UNEF indépendante et démocratique veut être une « grande force syndicale dans le pays »

Le congrès de l'UNEF indépendante et démocratique (animée par des trotskistes et des socialistes) s'est achevé mardi 16 février, à Paris, par la réélection de M. Jean-Christophe Cambadelis, un étudiant parisien de vingt-neuf ans, à la présidence du syndicat (« le Monde » du 16 février). Quatre journées de débats et de longues séances de nuit ont permis à quelque six cent cinquante délégués de préciser leurs revendications et d'affirmer leur volonté « d'être présents dans le combat pour la satisfaction des intérêts matériels et moraux des étudiants ». Au-delà des débats de tendances parfois houleux, l'UNEF, qui regroupe les diverses composantes de la gauche à l'exception des communistes, veut se présenter comme « une grande force syndicale dans le pays ».

Debout dans la vaste salle enfumée de la Mutualité, six cent cinquante étudiants représentant les différentes universités françaises ovationnent les membres de leur nouvelle direction nationale qui montent à la tribune. Les applaudissements sont aussi nourris pour les représentants de la majorité où dominent les trotskistes du parti communiste internationaliste que pour les membres des tendances animées par les socialistes et les trotskistes de la Ligue communiste révolutionnaire (L.C.R.). Les premiers voient leur majorité s'effriter. Ils n'obtiennent que 28 sièges à la commission administrative au lieu de 30 au dernier congrès de 1980. Les socialistes progressent légèrement, 15 sièges au lieu de 13, la tendance où domine la L.C.R. régressant de 8 sièges à 7. Un membre des Comités communistes pour l'autogestion (C.C.A.) représente cette sensibilité dans l'instance nationale.

Les applaudissements unanimes du mardi après-midi ont, certes, fait contraste avec les confrontations souvent vives des journées et des nuits précédentes. Mais s'il est aisé de saluer « *tous ceux qui combattent en Pologne pour la défense des libertés* » et d'acclamer le représentant en Europe de l'Association indépendante des étudiants polonais (N.Z.S.), il est plus difficile de définir la place, dans le syndicat, des élus aux conseils d'universités. Les batailles d'amendements sont souvent longues aux congrès de l'UNEF et les motions de synthèse tentent de tenir compte des différentes sensibilités. Cette diversité de points de vue qui n'empêche pas, selon M. Cambadelis, « *tous les adhérents d'être présents dans le combat* », tranche avec le monolithisme qui domine dans l'autre UNEF (UNEF-ex-Renouveau) dirigée par des militants communistes. M. Paul Robel, élu de cette organisation au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (C.N.E.S.E.R.) et oppositionnel communiste proche de M. Fiszbin, est venu affirmer à la tribune du congrès que l'union entre les deux grands syndicats étudiants est possible. Il a prôné un dialogue rompu depuis dix ans. Mais son appel et ses critiques envers son propre syndicat qu'il accuse de « *se comporter en courroie de transmission du P.C.F. et de ses ministres* » risquent d'avoir peu d'écho.

Un « congrès d'attente »

En attendant d'hypothétiques actions communes, les adhérents de l'UNCEF indépendante et démocratique, qui estiment être les membres du premier syndicat étudiant au vu des résultats des élections universitaires, ont défini les principaux axes de leurs actions futures. « *Nous combattrons toutes les supressions d'habilitations à délivrer des diplômes nationaux* », a expliqué M. Cambadelis en rappelant l'exigence du syndicat de voir reconnu le droit pour tous les bacheliers à s'inscrire dans l'université de leur choix. La préparation du budget de l'éducation nationale pour 1983 a aussi retenu l'attention des congressistes. Ils ont souhaité que, à la différence du budget de 1982, celui de 1983 ne mette pas « *les étudiants à l'écart du changement* ».

Au sujet des œuvres universitaires, ils ont préconisé la construction de nouvelles résidences et une augmentation des aides accordées aux étudiants, étape vers une allocation d'étude pour tous. Des revendications habituelles au syndicat étudiant, mais que l'arrivée d'un gouvernement de gauche au pouvoir rend plus actuelles.

Les enjeux du congrès sont restés assez traditionnels : comme l'a expliqué un jeune socialiste, M. Pascal Beau, « *c'est un congrès d'attente. Ainsi que les autres organisations de l'éducation nationale, nous ne connaissons pas encore les projets du ministère* ». Ainsi, le projet de réforme de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur, encore trop imprécis, n'a pas occupé beaucoup de temps au cours de ces quatre jours. Les élections aux conseils d'universités qui viennent d'avoir lieu ont, en revanche, suscité des débats. L'UNEF, qui se présentait pour la première fois à ces élections, a remporté de nombreux sièges dans les conseils d'unités d'enseignement et de recherche (U.E.R.) et dans les conseils d'universités (1). La crainte était grande pour certains congressistes de voir ces élus devenir rapidement de simples gestionnaires, au pire de les voir se transformer en « notables ». Les délégués ont manifesté leur volonté de contrôler les élus appartenant au syndicat ou proches de celui-ci. C'est pour éviter leur isolement que vont être organisés des rassemblements permettant aux élus de se rencontrer, de confronter la situation de leurs établissements, et aussi de se former à cette tâche de représentants des étudiants. « *Le fait d'être dans un conseil*, a expliqué un délégué, *doit nous permettre de mieux connaître la vie de notre université, mais cela ne doit pas nous faire oublier les revendications des étudiants.* » Tâche difficile dans des villes comme Rennes, où plus du tiers des adhérents sont devenus des élus dans les différents conseils. Pour éviter que le pouvoir de ces élus ne devienne trop lourd au sein du syndicat, l'UNEF doit rapidement se développer numériquement. Ce n'est pour l'instant qu'un vœu du congrès.

SERGE BOLLOCH.

(1) Les résultats officiels de ces élections ne seront connus que dans quelques semaines.

LES COMMUNES ET L'AIDE A L'ÉCOLE PRIVÉE

LE MAIRE D'AURILLAC QUALIFIE DE « MONSTRE JURIDIQUE » L'ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT

M. René Souchon, député et maire d'Aurillac (P.S.), estime « *éminemment contestable* » l'interprétation donnée par le Conseil d'Etat des textes à l'appui de son arrêt au sujet du financement d'une école privée sous contrat d'association (*le Monde* du 16 février). La décision du Conseil d'Etat aboutit, en fait, à contraindre la commune d'Aurillac à couvrir les frais de fonctionnement de cette école sous contrat d'association.

M. Souchon rappelle qu'il ne « *s'agit absolument pas d'un différend entre le conseil municipal et l'enseignement privé, mais d'un conflit entre la ville d'Aurillac et l'Etat* ». Le Conseil municipal déclare M. Souchon « *a toujours consenti la participation financière* » d'aide à l'enseignement privé, mais « *ce que les élus n'ont jamais admis, c'est qu'une décision administrative unilatérale vienne empiéter sur leurs prérogatives* ». Aussi qualifie-t-il l'arrêt du Conseil d'Etat de « *sorte de monstre juridique* » puisqu'il va obliger les communes à « *exécuter un contrat passé entre les écoles privées et l'Etat, contrat auquel elles ne sont pas partie et dans la conclusion duquel elles n'interviennent en rien* ». « *A l'heure de la décentralisation et de la volonté proclamée de redonner de véritables pouvoirs aux collectivités locales*, ajoute le maire d'Aurillac, *on peut s'interroger sur la philosophie de l'arrêt du Conseil d'Etat* ».

Après cet « *expédient qui évacue le problème juridique* », conclut M. Souchon, « *reste le problème politique* ». Le député socialiste estime qu'il « *faudra fatalement que les élus de la nation aient à reconsidérer l'appareil juridique actuellement en vigueur, qui s'avère très insuffisant* ».

Une dizaine d'établissements catholiques obtiennent gain de cause au tribunal administratif de Nantes

Le tribunal administratif de Nantes vient d'annuler la décision du préfet de Loire-Atlantique, de ne pas inscrire d'office au budget de plusieurs communes du département les crédits de fonctionnement d'écoles privées sous contrat d'association.

Ces communes, au nombre d'une dizaine, avaient refusé de prendre à leur charge les frais de fonctionnement d'écoles liées à l'Etat par contrat. Les organismes de gestion de ces écoles catholiques avaient demandé, il y a un an, au préfet d'inscrire d'office au budget des communes les crédits de fonctionnement. Le préfet n'avait pas répondu, pas plus que son successeur, après le 10 mai. Celui-ci pouvait s'abriter derrière un télégramme des ministères de l'éducation nationale et de l'intérieur adressé aux préfets en juillet 1981 leur demandant de ne pas opérer de telles inscriptions d'office.

C'est cette décision implicite de non-inscription d'office, que le tribunal administratif de Nantes vient d'annuler. Dès lors, le préfet devra contraindre les municipalités à verser aux écoles les crédits de fonctionnement.

Entre-temps, plusieurs communes avaient déjà conclu un arrangement avec les écoles intéressées. Ainsi M. François Autain, secrétaire d'Etat chargé des immigrés et maire de Bouguenais (Loire-Atlantique), avait-il annoncé la semaine dernière que sa commune verserait 80 000 francs à deux écoles privées de la ville. Sur les 44 qui avaient déposé un recours il y a un an, plus de vingt étaient encore en litige, dont onze à Nantes, cinq à Saint-Nazaire, trois à Saint-Herblain et deux à Couënon.

La paix scolaire plus loin que jamais ?

Après l'arrêt rendu, vendredi 12 février, par le Conseil d'Etat (*le Monde* du 16 février), la décision du tribunal administratif de Nantes donnera, elle aussi, satisfaction aux partisans de l'enseignement privé. Dans les deux cas, l'aboutissement est le même. Il revient à contraindre les communes qui s'y refusaient à payer pour le fonctionnement d'écoles privées sous contrat d'association.

Les arguments des deux parties n'en sont pas pour autant épuisés. L'enseignement privé disant : il s'agit d'écoles qui sont, par nature, « communales » ; c'est donc aux municipalités d'en assumer les frais. Les mairies répondent : la commune n'est tenue à dépenses que si celles-ci résultent de la loi ; ce n'est pas le cas ; nous sommes étrangères à la signature de contrat entre l'Etat et une école. Que l'Etat, signataire, assume la conséquence de son contrat.

Juridiquement, la discussion n'est donc pas close. Elle l'est encore moins politiquement. Si les défenseurs de l'enseignement privé sont persuadés que l'arrêt du Conseil d'Etat fera jurisprudence, les partisans de la laïcité n'en désarment pas pour autant. Pour eux, le vide créé par la loi Guermeur — qui ne tranche pas entre Etat et commune — est une raison supplémentaire de remettre en cause toutes les lois — Marie, Barangé, Debré et Guermeur — d'aide à l'enseignement privé. Ils y voient un motif de plus pour hâter la nouvelle définition du « grand service unifié, laïc et public d'éducation nationale » annoncée par M. Mitterrand, en mars 1981.

La paix scolaire, plus loin que jamais ? — Ch. V.

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

«GEORGIA», un film d'Arthur Penn

La traversée américaine

CINQ ans séparent *Missouri Breaks* (1976) de *Georgia* (1981). Cinq ans pendant lesquels Arthur Penn n'a, volontairement, rien tourné. Il a dit que le climat des années 70 l'avait moins inspiré que celui des années 60. « *Le meilleur cinéma était, de loin, celui que donnait la Maison Blanche !* » Contentons-nous de cette boutade. Mais il est, tout de même, curieux que la « rentrée » d'Arthur Penn se fasse au moment où le cinéma américain semble entrer dans une ère d'idéalisme triomphant, de retour à la bonne conscience et aux mythologies rassurantes. Car *Georgia* est tout autant à contre-courant de ce cinéma-là que *Voyage au bout de l'enfer* et *la Porte du paradis*, de Michael Cimino, *la Blessure (Cutter's Way)*, d'Ivan Passer, et, même, *la Vie en mauve*, de Jean-Claude Tramont. Arthur Penn revient juste à point pour dire « non » au rêve américain en train de renaître.

Ce rêve, un petit Yougoslave de douze ans, Danilo Prozor, le cherche, dès son arrivée aux Etats-Unis, avec sa mère. Ils rejoignent le père, immigré avant eux et qu'il n'a jamais connu. Ouvrier métallurgiste dans l'East-Chicago, le père est un homme amer et déçu par l'Amérique. Mais la télévision des voisins fascine le petit garçon, qui va tenter, lui, de conquérir la réussite sociale, d'être un vrai enfant du pays. Adolescent, il tombe amoureux, comme ses deux copains d'études, Tom et David, de Georgia, fille fantasque, qui a pris pour modèle Isadora Duncan, cette descendante de pionniers américains, danseuse et « femme libérée » du début du siècle, et qui mourut, en 1927, étranglée par sa longue écharpe prise dans une roue de sa Bugatti rouge. De ce rappel mythique, Arthur Penn a fait la ligne de force de son film, situé, par allusions (l'assassinat du président Kennedy, le problème noir, la guerre du Vietnam), au tournant de ces années 60 qui l'ont mené, lui, à la création cinématographique. Il y a, dans *Georgia*, des souvenirs personnels du scénariste Steve Tevich (*la Bande des quatre*). Arthur Penn les réintègre dans son univers de cinéaste, les fait coïncider avec une démythification lucide et douloureuse de ce fameux « rêve américain », dont la « nouvelle Isadora Duncan » représente à la fois la figure de proue et l'échec.

Le rôle de Georgia est joué par Jodi Thelen, jeune actrice de théâtre qui débute à l'écran, et ressemble beaucoup à Natalie Wood. Jodi Thelen a une façon bien à elle de bouger, de s'exalter, de prendre des décisions brusques. Même dans les scènes où elle ne paraît pas, elle reste présente, agissante, obsédante. Fidèle à une idée de la liberté qui va passer par le mouvement hippie, Jodi Thelen donne au personnage de Georgia le comportement d'une femme qui se conduit, dans la vie, en actrice, parfois extravagante. Tout spectateur peut trouver en elle, dans la façon dont elle mène le jeu, le reflet magique de l'amour qui s'offre et se dérobe à tous les fantasmes.

Fatigués d'être jeunes

Une nuit, Georgia, adolescente, résolue à perdre sa virginité, vient gratter à la fenêtre de la chambre de Danilo. *Elle l'a choisie entre ses trois soupirants*. Il l'aime, la désire et, pourtant, embarrassé de ses principes, de la proximité de ses parents endormis, il n'accepte pas le don qu'elle veut lui faire. Dès lors, Danilo a tracé son destin et celui de Tom et David, dont Georgia se servira, contre lui.

Arthur Penn n'a jamais été un cinéaste psychologique. Il filme des actes, des pulsions, et ce récit étalé sur une vingtaine d'années avance par des séquences en rupture de ton (entre l'humour et le drame, parfois) où *il ne faut pas chercher* un réalisme historique. La mise en scène est comme le chiffre d'un coffre-fort psychanalytique dont la porte s'ouvre et se referme plusieurs fois. La hantise de l'émigré qui veut se faire des racines commande sans doute l'itinéraire en zigzag de Danilo, mais il y a aussi chez ce personnage, auquel Graig Wasson, dans une remarquable composition, donne plusieurs visages successifs, le rapport au père — pour lui étranger, hostile, — figure d'un conflit permanent *avec le rêve américain que le* fils refuse d'affronter. Il s'en libérera, enfin, au bout d'une série d'épreuves, toutes dépendantes de l'acte manqué avec Georgia, dans une bagarre violente avec un policier brutal de l'East-Chicago, sur la vareuse duquel il vomit tout ce qui l'étouffait, après des coups à assommer un bœuf. Détail physiologique et psychique à la fois. Et quand ses parents, lassés de l'Amérique, repartent en Yougoslavie, Danilo pour la première fois communique avec son père. Le comprend.

Arthur Penn ne s'attarde pas sur les émotions et les sentiments, jaillis comme des fusées de l'inconscient, et c'est pourquoi on est atteint au cœur. La cérémonie du mariage avec une riche héritière se transforme, en quelques secondes, en carnage : travaillé par l'inceste, le père de la mariée abat sa fille, blesse grièvement Danilo et se tire un dernier coup de revolver dans la bouche. Le suicide de l'amie hippie de Georgia éclate dans une scène qui pourrait être une hallucination de drogué.

On ne trouve pas là pour autant de complaisance envers la violence et la mort. Au fil de cette œuvre où s'entrecroisent les chemins du destin, Danilo et Georgia — et, accessoirement, Tom et David, leurs *compléments — apprennent* à se débarrasser du rêve américain. Georgia, qu'on a toujours vue avec son visage d'adolescente émancipée, vieillit brusquement lorsqu'elle est fatiguée d'être jeune. Tom, combattant de la guerre du Vietnam, a ramené une épouse vietnamienne et deux petits enfants à peau jaune qui rappellent à Danilo, dans une image fugitive, son enfance d'illusions.

Revenu au cinéma après cinq ans de réflexion en quelque sorte, Arthur Penn porte sur l'Amérique, qu'il a toujours explorée dans des sujets qui n'étaient pas forcément contemporains, un regard désabusé, anti-idéaliste. De la faillite des utopies et des rêves, un monde a surgi qu'il faut savoir accepter en toute connaissance de cause, dans lequel il faut survivre. *Georgia* a été le dernier film du grand directeur français de la photographie, Ghislain Cloquet, mort le 2 novembre 1981. Arthur Penn l'avait choisi parce qu'il voulait, sur cet univers américain, « *le point de vue d'un étranger* ». C'est peut-être pour cela aussi que nous ressentons intensément la démarche du cinéaste, et la mélancolie de la séquence finale, où les quatre amis de jeunesse, rassemblés sur une plage, Danilo et Georgia enfin réunis, Tom avec sa famille et David avec sa nouvelle femme, ont acquis une vision adulte de leur Amérique.

JACQUES SICLIER.

★ Voir les films nouveaux.

JOHN TRAVOLTA

Juste pour l'angoisse

JOHN TRAVOLTA — ingénieur du son, spécialisé dans les films d'épouvante et de sexe, — parti enregistrer une ambiance nature, capte les bruits d'une voiture qui tombe dans le fleuve. Il sauve la passagère, le conducteur est mort. Il s'agit d'un homme politique. Ex-flic, responsable de la mort d'un collègue, John Travolta, tout au long du film de Brian de Palma, *Blow out*, cherche à prouver qu'il s'agit en réalité d'un assassinat. Dans cette poursuite obstinée de la vérité, la passagère, une fille aussi paumée que lui, est égorgée...

« *Paumé peut-être, mais courageux et intègre.* » John Travolta ne veut pas qu'on extrapole sur son personnage, qu'on en fasse le symbole d'une jeunesse culpabilisée, désabusée, cynique. Pourtant, il se sert du cri — ce cri qu'il a enregistré — de la fille égorgée — cette fille qu'il aurait pu aimer — pour synchroniser une scène d'horreur.

« *A la fin de l'histoire*, dit-il, *le garçon est fou. Malgré lui, il a causé trois morts. Il a voulu mener sa barque et ça n'a pas collé. Il est fort, mais en cours de route, il se fait avoir. Le besoin maladif de vérité, qui dépasse le sens de la justice, est provoqué par le fardeau de son passé — la mort de son collègue. C'est ce qui complique tout. Mais il s'agit d'un individu particulier dans une situation anormale, personne ne va s'identifier à lui. Les gens qui aiment le film s'intéressent à son déroulement, ils vont là comme à un Hitchcock...* »

On ne convaincra pas John Travolta, lové sur son sofa, qu'il trimballe l'image d'une jeunesse déprimée. Lassé, sans doute, des interviews à la chaîne, introverti sinon éteint, il insiste : « Blow out *est juste un film d'angoisse.* » Et justement, les films d'angoisse, il aime. Moi aussi, on cause.

Il s'est redressé, le bleu de ses yeux reprend des couleurs, il sourit sincèrement, le charme joue à plein. On se demande pourquoi la publicité veut en *faire un « nouveau Brando »*. Il n'y a rien de commun entre le sex-appeal brutal du motard boudeur de *l'Equipée sauvage*, et la séduction adolescente de John Travolta. Il pourrait être Dorian Gray. Nous discutons d'un roman dont il avait acheté les droits, *Interview d'un vampire*. Une histoire fabuleuse, mais le scénario qui en a été tiré n'est pas fameux. Il paraît que Hollywood manque de bons scénaristes. En tout cas, on ne lui propose pas de bons scripts *et lui, ne veut pas d'une histoire* construite pour lui, autour de lui.

Pas forcément une histoire avec intrigue construite : son film préféré est *Mad Max n° 2*, cent minutes d'actions, d'action pure, sans le moindre mini-temps mort. « *Le meilleur film que j'aie vu*, répète-t-il fermement, *ça va être dur pour les Mad Max n° 3 et 4...* »

Nous avions des souvenirs communs, nous étions sur un terrain d'entente, nous en étions à mimer et à borborygmer les meilleures séquences du chef-d'œuvre australien, nous allions peut-être avoir l'illumination d'un titre de roman génial... Quand on est venu nous séparer.

D'autres interviews attendaient.

COLETTE GODARD.



RENCONTRES DE PECS

La logique du cinéma hongrois

Pécs. — Aux traditionnelles rencontres de Pécs, où l'on confrontait, du 5 au 9 *février*, les quelque vingt longs métrages achevés en 1981, le cinéma hongrois a affirmé, une fois de plus, sa logique. Pas de révélation, mais trois films passionnants et toutes sortes de témoignages.

Au mieux, le cinéma hongrois transcende la sociologie ; au pire, il en est l'esclave. De toute façon, le propos n'est jamais gratuit, ni désincarné. Les années 50 sont omniprésentes dans la production de 1981. Puisque, aujourd'hui, ils peuvent tout dire de ce qui s'est passé à ce moment-là, les réalisateurs montrent et racontent la monstruosité des revirements politiques, des dénonciations, des reniements obligés qui brisent des vies. C'est une manière d'empêcher le cauchemar de se répéter, c'est aussi l'utilisation d'un ressort dramatique très fort. Impuissance des individus, angoisse devant l'arbitraire, l'absurde : le thème est inépuisable.

On a pu voir à Pécs des représentations plates ou chichiteuses. Pal Gabor, en revanche, avec *Vies gâchées* met en scène des personnages et des situations dont la complexité va bien au-delà du résumé historique.

Vies gâchées, c'est le destin, à partir de 1953, de Julia, une jeune fille qui travaille dans une filature et qui, au cours d'une journée de propagande à domicile, tombe dans la famille d'un ingénieur. Lui-même est exilé en province. Il a deux filles et un petit garçon, livrés à eux-mêmes. L'ingénieur (Jan Nowicki), moins caricatural que d'habitude, propose à Julia de s'installer chez lui : elle s'occupera de la maison; ce sera plus confortable que le foyer des ouvrières. Mal à l'aise, parce qu'elle n'a pas de fonction précise (ni bonne, ni employée, ni épouse, ni mère), Julia va se sacrifier pour des enfants qui la haïssent tout en ayant besoin d'elle, pour un homme qui l'utilise tout en l'aimant. Par passion, par devoir, Julia s'obstine. L'ingénieur se débat de réhabilitations en sanctions, de violences égoïstes en tendres déclarations. Le sacrifice de Julia ne sert à rien d'autre qu'à la tuer.

La cruauté du film, l'ambiguïté de chaque caractère, en faisaient à Pécs l'œuvre la plus impressionnante, sinon la plus originale ou la plus aboutie.

∴

Plus original est *le Temps suspendu*, deuxième film de Peter Gothar (le premier, *Une journée bénie*, a eu le Lion d'or à Venise en 1980) Elvis Presley, le rock, le coca-cola, la fin des vieux tabous et le règne de nouvelles idoles venues d'ailleurs, tout chavire pour les adolescents des années 60, tandis que les parents émergent des décombres. Gothar, visiblement, se souvient de ce qu'il était alors, de son lycée, de ses révoltes, de son éducation sentimentale. Le film, baigné par une étrange lumière, semble émerger des brumes de la mémoire. On ne trouve pas ici la nostalgie amusée qui fait ordinairement le charme et la limite de ce genre d'évocation, mais une gravité un peu grinçante et une construction bizarre qui déjouent le processus d'identification. C'est aussi important qu' *American graffiti*, avec toute la différence qu'il y a entre les Etats-Unis et la Hongrie.

Passons sur *le Cœur du tyran*, de Miklos Jancso, déjà présenté à Venise (*le Monde* du 8 septembre et sur *Méphisto*, d'Istvan Szabo, grand prix du public à Pécs. Signalons que la France est le seul pays à ne pas lui avoir fait l'accueil qui lui est dû. Et rappelons qu'*Anna*, de Martha Meszaros, est grotesque, ce qui ne veut pas dire qu'il faut renier l'auteur après l'avoir tant aimée. Inutile enfin de s'attarder sur les films d'animation (bien faits), les comédies (probablement typiques).

∴

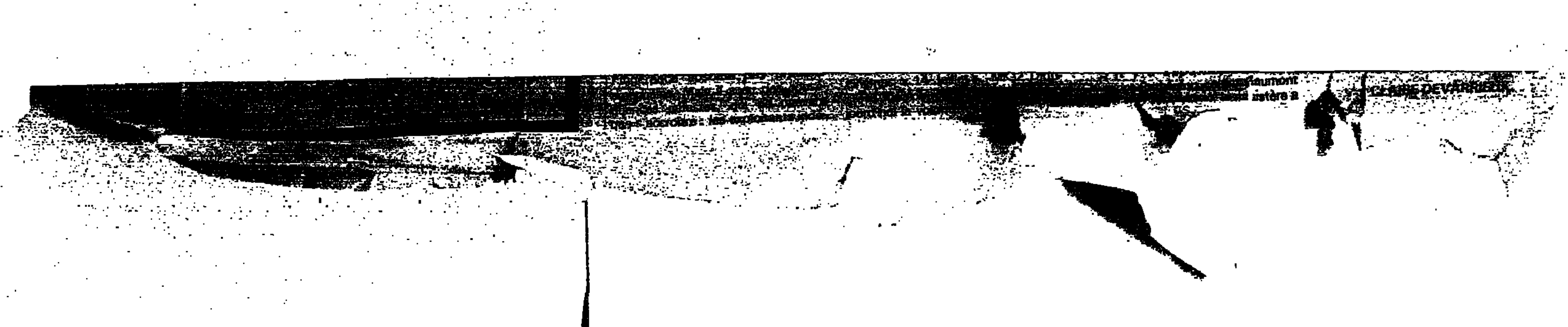
Le troisième film à retenir c'est *le Droit à l'espoir* de Zsolt Kezdi Kovacs (*Quand Joseph revient* et *Cher voisin*). Léger, un peu bergmanien, il propose une famille avec des couples qui se sont séparés, des sœurs qui s'aiment et se détestent. Au centre, une maison, un enfant. L'enfant sait très bien qu'il ne peut avoir confiance ni dans son père ni dans sa mère et que la tante à qui on l'a finalement confié est prisonnière de trop d'empêchements. En l'enfant résonnent toutes ces contradictions des adultes, tandis qu'un voisin fou poursuit la famille de ses malédictions.

La famille a son avenir grâce au petit garçon ; elle a aussi son passé, ses photos, ses objets qui traversent le siècle et les malheurs de l'histoire. L'enfant a des amies charmantes qu'il invite un jour chez lui, et, dans une folle sarabande, ils mettent le grenier à sac, se déguisent, font marcher un phono et un projecteur. Musiques d'antan et images d'Amérique, amours enfantines et scènes pornographiques se mêlent en un étourdissant manège.

Aucun des documentaires n'était aussi savant que les fictions de Gabor, de Gothar, de Kovacs. Pourtant dans *le Banquet*, de Gyula Gazdag, d'étonnants paysans évoquent l'histoire d'une minuscule république constituée dans deux villages en 1945 et font le bilan de leurs expériences et de leurs erreurs.

Moins classique et plus important, car il décrit les manques et les difficultés de la société contemporaine, *le Protégé*, de Pal Schiffer, suit un jeune prolétaire ; un document le montre à sept ans, puis dix ans après on le retrouve en prison. La caméra de Pal Schiffer est là au moment où les événements se passent, accompagne le jeune homme, à sa libération, dans sa famille, sur les lieux où il cherche un travail, saisit tous ses espoirs, tous ses échecs. C'est avec ce film, et quelques autres, que l'on mesure la liberté et l'audace du cinéma hongrois.

CLAIRE DEVARRIEUX.



Rétrospective du cinéaste Jean-Marie Straub

Mort et transfiguration du récit

EXPERIENCE rare que celle qui nous est proposée cette semaine et les suivantes, et qui nous permettra à la fois de voir le dernier film de Jean-Marie Straub *Trop tôt, trop tard* en séance régulière, et de revoir au Studio 43 l'ensemble de l'œuvre de Jean-Marie Straub et Danièle Huillet. Confrontation exceptionnelle avec l'avant-garde du cinéma aujourd'hui, comme hier nous découvrions, tantôt à l'ancien Entrepôt ou à l'ancien Studio Christine ou à Beaubourg, l'œuvre de Michael Snow, comme fin mars nous verrons en perspective, à la nouvelle Maison de la culture de La Rochelle, l'ensemble de l'œuvre de Pierre Perrault.

C'est bien entre les deux pôles définis par les deux cinéastes canadiens, Perrault pour le documentaire, Snow pour le cinéma expérimental, que nous semble s'inscrire le travail de l'entité Straub (Jean-Marie Straub et Danièle Huillet) depuis bientôt vingt ans. Non pas tant la postérité du cinéma classique, un art du récit qui, de Griffith à Luc Moullet (1), traverse la majorité du cinéma de spectacle. Mais d'abord un art de la perception, du regard différent jeté sur les apparences, et à travers elles sur la comédie sociale. Comme une re-mise en scène de cette comédie, de ce jeu du quotidien et de l'histoire.

Trop tôt, trop tard, le dernier né de Straub, nous arrive précédé des trompettes de la renommée, déjà accompagné de réflexions critiques qui méritent considération : nous pensons aux analyses très différentes parues dans les toutes dernières livraisons des *Cahiers du cinéma* et de *la Quinzaine littéraire*. Prenons-le donc à la fois, comme nous y invitent ces auteurs, comme un objet de cinéma (Jean-Claude Biette) et comme un objet politique (Louis Seguin). Résumons-nous : Jean-Marie Straub casse le joujou cinéma, la narration traditionnelle, l'identification, jugée « naturelle », aux personnages. En même temps, il démonte, par la réflexion qui nous est proposée à travers cette perception renouvelée de l'image cinématographique, les mécanismes qui cachent la réalité de l'histoire, de l'exploitation de l'homme par l'homme.

Les personnages, en fait, ils ont totalement disparu, les êtres humains entrevus ne sont plus que des silhouettes, des ombres chinoises, un des éléments indispensables du paysage, ceux autour de qui et pour qui se joue la fable inventée par Straub. Mais ce que nous voyons d'abord, c'est le mouvement, mouvement circulaire de l'ouverture, le mouvement zéro de quelques très longs plans, indéfiniment maintenus, les mouvements de liaison, ces panoramiques lents, qui n'arrêtent pas de nous inviter à toujours bouger sans pour autant perdre la tête.

Le film se divise en deux parties d'inégale importance : la première, accompagnée de quelques réflexions et citations de Friedrich Engels, montre la France révolutionnaire à travers ses champs, ses chemins, ses villages et ses villes. France où la Révolution a jailli une première fois, trop tôt, en 1789-1792, France où ce passé semble recouvert, physiquement, d'une épaisse couche d'oubli. Jean-Marie Straub se fait un peu l'héritier de Maurice Barrès, d'un retour à la terre et aux ancêtres où nous trouverons l'inspiration non pas d'une quelconque « révolution nationale », mais d'un possible bond en avant.

L'ouverture de *Trop tôt, trop tard* dit cette magie de la révolution qui rampe à travers les temps modernes. La caméra balaie un long moment, interminablement, l'espace de la place de la Bastille chargée de souvenirs, tourne et tourne selon un mouvement régulier et impeccablement circulaire qui nous fait évoquer l'inoubliable expérience de Michael Snow, d'un sommet du Québec, dans la région centrale. Là où Snow nous plonge en quelque sorte dans la nuit des temps, avant même les origines, Jean-Marie Straub, aidé d'un texte d'Engels, lance la balle, de notre vieux continent, pour entrer dans la vie des hommes, dans l'espoir d'un monde vraiment conçu pour ces mêmes hommes et définitivement meilleur.

La seconde partie de *Trop tôt, trop tard*, la plus longue, une heure environ, prend pareillement au piège l'Egypte d'hier et d'aujourd'hui, mais l'Egypte des temps modernes, elle aussi située dans un temps bien précis, avec, pour point de départ, l'expédition de Bonaparte, à cette même époque de la Révolution française, jusqu'au plus proche aujourd'hui, pratiquement la mort de Sadate. L'Egypte, un monde paysan, plongé encore dans un lointain immémorial, mais où des villes ont surgi, et le travail en usine, et l'exploitation de l'homme. Jean-Marie Straub commente cette fois avec texte d'un écrivain égyptien, Mahmoud Hussein, à l'appui, libère cet Orient de tout exotisme, n'avance aucune donnée, aucun préalable, nous invite à « travailler » sur l'image, le discours de l'image, et le point sensible où se rejoignent le discours du commentaire et celui de l'image.

Le grand moment, celui de la provocation extrême, se situe lors d'un plan fixe de quinze minutes qui, d'une position privilégiée, nombre d'or de l'angle de vision, nous permet de suivre la sortie d'une usine, *« un endroit stratégique »*, déclare Jean-Marie Straub. Deux lignes se croisent, ou plutôt se rejoignent : en une diagonale parfaite, les ouvriers sortent de l'usine, la sirène vient de retentir. Ils traversent l'écran dans un même élan, de droite à gauche, sans remarquer un instant la caméra. Au premier plan, selon une ligne horizontale, la circulation se poursuit, on va et vient, dans la ville, d'un point à un autre. Michael Snow, croyons-nous, ne renierait pas ce jeu avec l'espace.

La réalité brûlante fait intrusion aux dernières images — reprises d'actualités — que Jean-Marie Straub intègre parfaitement à son propos. Le général Neguib entre sur la scène de l'histoire, en 1952, avec à ses côtés Nasser et Sadate. La révolution bourgeoise triomphe, et sa vaine phraséologie. Les cinéastes deviennent d'une cruauté extrême, qui ne jugent même pas utile de sous-titrer son discours en arabe : Neguib dit exactement ce que nous pouvons imaginer d'après tout ce qui précède du film. La véritable révolution n'est pas au rendez-vous. Trop tard...

LOUIS MARCORELLES.



Jean-Marie Straub et Danièle Huillet (photo Michel Chassat).

★ Le Studio 43 publie une plaquette de trente pages sur Jean-Marie Straub et Danièle Huillet, avec des textes de Jean Thibaudeau, Jacques Bontemps, Serge Daney, Dominique Païni, etc., qui aident à mieux saisir la continuité d'un travail unique dans l'histoire du cinéma.

(1) La rétrospective Straub est complétée par un choix de films de Jean-Marie Straub et Danièle Huillet : outre Griffith et Luc Moullet, Stroheim, Bresson, Lang, Mizoguchi, Eisenstein, Hawks, Ford, Renoir, Dreyer, Buñuel.

L'invention du cinéma

EN vingt ans (depuis 1962) Danièle Huillet et Jean-Marie Straub ont réalisé douze films d'inégale longueur, en tout treize heures de projection, l'un des parcours majeurs de l'art contemporain.

Leur méthode est toujours la même. Ils choisissent une musique (Bach, Schoenberg) ou un texte (de Corneille, de Brecht, ici Engels, Mahmoud Hussein), qu'ils ne vont pas adapter, représenter ou illustrer, mais dont ils vont installer la présence irréductible dans le cinéma même.

Dans *Trop tôt, trop tard*, ils sont allés planter leur caméra, pour des plans fixes ou des panoramiques lents, sans aucune mise en scène ou maquillage, d'abord en France, ensuite en Egypte, dans tous les endroits successivement, une vingtaine en France, une vingtaine en Egypte, qu'évoquaient leurs auteurs (le plus souvent, sans y avoir jamais mis les pieds, évidemment).

Le résultat est fabuleux (à proprement parler) : l'énoncé immédiat mais aussi minimal de leur position politique ou morale constante conduit en effet les Straub au plus bel accomplissement de leur art.

Le texte, qui ne renvoie à rien qu'à sa propre évidence, ne libère pas l'image, mais, lui ouvrant de quelque façon le champ de la plus ancienne mémoire, il lui permet de manifester, d'instant en instant, sa dignité, sa gravité entière.

Tout ce que nous voyons, nous le voyons toujours comme pour la première fois et en même temps la dernière. Comme dans l'éternité de l'enfance, l'herbe ou l'eau, un caillou, un oiseau, une vache, un toit, un nuage tout proche, sont ici, à jamais, incontestables et incompréhensibles, tout pareils à des dieux.

Comme aux grottes de Lascaux

Puis il y a le son. Les Straub ont cette particularité de tout enregistrer en son direct, de manière qu'ils nous font entendre non pas le bruit des images (car les images sont silencieuses), mais les bruits du monde (distincts de ses images). Et c'est ce qui donne aux images cet accent d'éternité, tandis que les bruits n'y sont rien que le passage ou la signature du temps, les traces légères de l'éphémère. Or cette coïncidence et en même temps ce partage des images et des sons, s'ils fondent une poétique (celle-là même, mise à l'endroit, qu'Eisenstein appelait de ses vœux), produisent encore, dans *Trop tôt, trop tard* du moins, des effets « documentaires » saisissants. Ainsi, ce n'est pas une anecdote, si le vacarme automobile parisien, comparé à celui du Caire, qui est clair, baroque, musical, nous paraît sourd et pesant, après l'assourdissant et vertigineux carrousel de la place de la Bastille, le silence des campagnes françaises n'est pas seulement reposant, c'est un silence de mort. Personne, aucune voix humaine non plus, dans ces paysages que traversent, au mieux, des tracteurs, des voitures ou des trains. Cependant que dans les coins les plus reculés de la campagne égyptienne les gens y sont toujours visibles ou invisibles, circulant sans cesse, à pied ou à bicyclette, sur un âne ou un vélomoteur. Et les voix de là-bas (vous y êtes, immobile près de la caméra, vous fermez les yeux cinq minutes, elles ne cessent pas de se relayer) brusquement nous ramènent ici, en France, autrefois : quand nous les habitions de même ces paysages, qui servent aujourd'hui à composer nos grandes affiches électorales, ou encore, sur des boîtes d'allumettes, à proclamer les mérites de la S.N.C.F.

Comme aucun film archéologique ou aucune reconstitution, *Trop tôt, trop tard* satisfait (le mot ne convient pas) le rêve fou de la caméra comme machine à explorer le temps. Ainsi que le feront, n'en doutons pas, dans les cavernes de l'avenir, nos lointains petits-enfants, nous pouvons dès aujourd'hui connaître, au terme de cette projection qui nous laisse comme en plein « extérieur », très loin des salles obscures, le même émerveillement qu'à la découverte de Lascaux.

Et disons, pour finir, que Straub et Huillet, et une poignée d'autres, sont aujourd'hui, à l'égard du cinéma, dans la même situation, toutes choses égales mais très précisément (la folie du motif, le débordement du cinéma par la vidéo comme il y eut celui de la peinture par la photographie, le hors-jeu politique, etc.) dans la même situation qu'il y a un siècle Cézanne ou Van Gogh, relativement à la peinture.

A noter que la seule petite subvention dont ait bénéficié *Trop tôt, trop tard* est venue de la ville de Rotterdam. Et que le film est passé à la télé en Allemagne de l'Ouest et en Italie, mais pas en Egypte, ni non plus en France : pourquoi ?

JEAN THIBAUDEAU.





Le nouveau quai des Célestins

Réhabilitation par le vide

— A force d'aller rétro rétro l'architecture parisienne devient fantomatique. A un demi-siècle de distance les deux affaires du quai des Célestins symbolisent, chacune à sa façon, cette marche au néant.

On pouvait voir naguère encore sur le quai des Célestins, faisant le coin de la rue Saint-Paul, un bon gros immeuble à la Louis XIII qui, avec ses fausses briques et son appareillage de pierre blanche bien jointoyée, faisait un sympathique écho à sa voisine, la place des Vosges. C'était l'entrepôt de la Samaritaine, l'un des derniers édifices industriels à oser encore montrer son nez dans le centre de Paris et si près de la Seine.

Un promoteur, observant qu'il était devenu très chic à New-York de se loger dans des *lofts*, se lança dans une opération du même ordre. Beaucoup, dans un premier temps, se réjouirent de cette initiative : encore un « temple » de l'industrie qui allait être sauvé ! Le panneau de chantier réglementaire annonçait, en effet, la « *réhabilitation d'entrepôts en locaux d'habitation* ». Etrange réhabilitation qui consiste à détruire, en fin de compte, un bâtiment aux trois quarts pour n'en garder qu'un angle ! L'essentiel de *la bâtisse a été abattu, remplacé* par une cacophonie de langages architecturaux antinomiques, qui entretiennent entre eux toutes sortes de hiatus. Par crainte de la monumentalité, on a cassé la façade en une alternance de morceaux « modernes » et « traditionnels ». Les « modernes » sont en glace réfléchissante, sertie dans une grille orthogonale. Les « traditionnels », raides, sont enduits d'un ciment qui reste gris sous la couleur qu'on y a mise ; ils sont percés de fenêtres verticales maladroites, sans petits-bois, sans moulures ni encadrements, bien sûr (bien que la brochure publicitaire en figure), mais avec des garde-corps *design* en tube rond (bien que la même brochure, « *non contractuelle* » il est vrai, précise qu'ils « *seront en serrurerie style ancien*). De faux murs de refend montent bien haut au-dessus des toits, coiffés d'un alignement de petites souches de cheminées en terre cuite qui doivent mal s'accommoder de la chaufferie centrale de l'immeuble ; le toit d'ardoise ne présente qu'une pente vers la rue, côté du permis de construire, et coiffe toutes les façades, aussi bien les « traditionnelles », ce qui est courant, que celles de verre et d'acier, ce qui est soit révolutionnaire, soit cocasse. On y trouve des lucarnes de béton « à l'ancienne » en deux types : un modèle à arc cintré et un modèle à fronton triangulaire. Bien sûr, nous avons fini par nous habituer à l'idée, pourtant bien navrante, que l'architecture créative est interdite à Paris et à ne plus nous *scandaliser des pastiches qui se* sont généralisés depuis quelques années, comme si Beaubourg avait été la dernière incartade permise à l'invention : mêmes fautes, mêmes compromis, même résignation partout. Mais cette affaire est exemplaire, car c'est la deuxième fois que la peur de la modernité frappe le même site, en cinquante ans.

L'entrepôt ne datait en effet que de la fin des années 20. Il avait remplacé un vieil hôtel particulier édifié en 1596, l'hôtel de la Vieuville, qui, dès la fin du dix-huitième siècle avait partagé les infortunes *de ce quartier du Marais saisi par* la fièvre du commerce : la Compagnie des messageries de Paris à Lyon s'y était installée, puis un négociant, puis en 1822 cette usine de l'Eau clarifiée qui filtrait l'eau de la Seine et la livrait à ses abonnés en « tonneau-voitures » plombés : *vers 1900, on y trouvait encore un* tapissier, cohabitant avec les Messageries de l'arsenal. Finalement, usé par ces mauvais traitements, l'hôtel fut démoli en 1927.

Et là, première affaire. L'époque connaissait une querelle des modernes et des anti-modernes ; comme aujourd'hui en somme, bien que les anti-modernes, qui occupaient ferme le terrain, n'aient pas *encore eu l'idée de se baptiser post*-modernes. Parmi eux Nénot, dont la gloire principale est d'avoir gagné un jour contre le jeune Le Corbusier le concours du Palais des nations ; parmi eux aussi la plupart des Grands Prix de Rome, dont Laloux, le « pompier » de la gare d'Orsay, *et quantité d'autres que l'histoire n'a* pas retenus. Ils contrôlaient le comité technique et esthétique, une préfiguration de la commission des sites que le préfet de la Seine consultait lorsqu'il souhaitait s'entourer d'avis compétents ou barrer la route à un projet.

A l'abri de la censure

Or, depuis 1924, le comité menait une guerre farouche et patiente *contre Ernest Cognacq, le créateur* de la Samaritaine, qui prétendait édifier en fer son nouveau magasin du quai du Louvre et en confier encore la réalisation à Frantz Jourdain, ce féroce moderne, déjà auteur de divers immeubles de la société, dont l'admirable « magasin 2 » construit après 1905 entre les rues de la Monnaie et de l'Arbre-Sec et qui, quoique bien défiguré, reste aujourd'hui un des plus élégants chefs-d'œuvre de l'architecture métallique.

Jourdain, bien que né en 1847 et donc très vieux, était resté le plus acharné pourfendeur des Beaux-Arts. Ami autrefois de Vallès et Zola, grand admirateur de Viollet-le-Duc, polémiste de talent, cet agitateur octogénaire faisait figure de bolchéviste. Le parti académique avait décidé de l'empêcher de nuire *et l'accabla de procédures et de* censures, bloquant la réalisation du magasin ; il dut, pour aboutir, faire appel à son cadet Henri Sauvage. On doit à cette collaboration le bâtiment malheureusement un peu lourd que l'on connaît et qui domine le Pont-Neuf.

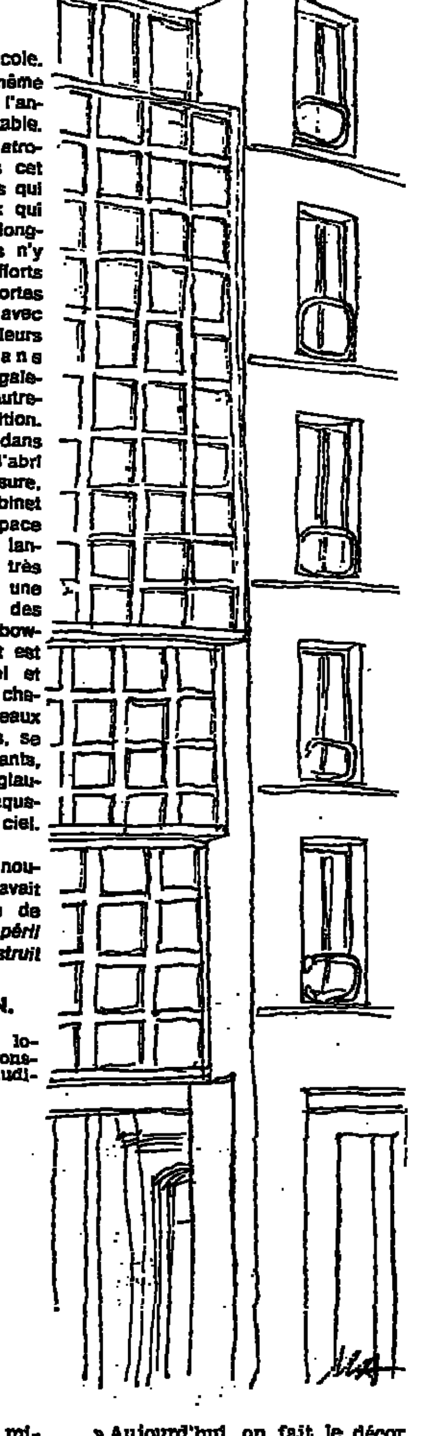
C'est sans doute par résignation que le patron de la « Samar » ne confia pas la construction des entrepôts à son vieux Frantz Jourdain mais à un commissaire-voyer assez obscur du nom de Georges Bourneuf, qui imagina le bâtiment du quai des Célestins, bravement néo-classique, bien parisien puisque évoquant la place des Vosges et la place Dauphine, semé tout de même ici ou là de quelques pans de fer, et finalement assez bien dessiné par un architecte formé à la vieille école. Car aujourd'hui on ne sait même plus dessiner ni construire à l'ancienne, et le résultat est lamentable. *Les détails d'exécution sont atrocement pauvres*, même dans cet ensemble du quai des Célestins qui compte parmi les plus luxueux qui aient été construits depuis longtemps à Paris. Les architectes n'y ont pas réussi, malgré leurs efforts probables, à installer les cinq portes d'entrée (*pompeuses à souhait*, avec leur clef-de-voûte énorme et leurs battants de chêne cérusé) dans l'entre-axe des portiques de la galerie couverte. C'était pourtant, autrefois, le B.A.-Ba de la composition.

Alors, mieux vaut pénétrer dans la cour de l'immeuble. Là, à l'abri des regards, à l'abri de la censure, à l'abri de la rumeur, le cabinet Giudicelli a pu dessiner un espace moderne ; comme c'est son langage. Il y a *réussi*. C'est très simple, rigoureux, traité dans une géométrie plate et sobre avec des creux esquissés et quelques bow-windows en saillie légère. Tout est carrelé de grès blanc, au sol et dans les angles. Au centre de chaque façade, des motifs de carreaux verts et bleus, un peu tachetés, se mêlent à des vitrages réfléchissants, bleus aussi ; une atmosphère glauque, une ambiance insolite d'aquarium s'épanouit vers le bleu du ciel. Enfin quelque chose.

Créant en 1903 la Société du nouveau Paris, Frantz Jourdain avait émis un aphorisme qu'il urge de méditer : « *Les monuments en péril sont ceux que l'on ne construit pas.* » Alors Paris est en péril.

FRANÇOIS CHASLIN.

★ Quai des Célestins, 131 logements et des commerces construits par la Ciaba, cabinet Giudicelli, architectes.



Entretien avec l'ingénieur Jean Prouvé

Sur cette terre pour créer

Jean Prouvé est une figure de l'architecture. Est-ce parce qu'il n'est pas de la corporation ? Il est *ingénieur*, et garde à quatre-vingts ans une fraîcheur de jugement, une disponibilité aimable qui le font citer comme référence par plusieurs générations de praticiens, des modernes aux « post », des conservateurs aux ex-gauchistes, par-delà les lisières barbelées des « écoles ».

Le génie inventif de Prouvé, son humanisme, ont été récompensés aux Pays-Bas par le prix Erasme. En France, une exposition, un peu sommaire, présente actuellement son œuvre au Musée des arts décoratifs (« le Monde » du 10 février). Il est resté longtemps à l'écart des honneurs, des académies et des étiquettes. Mais Jean Prouvé, toujours modeste et fermé, n'a pas adouci la verdeur de ses propos à l'égard d'institutions dont il conteste l'utilité.

L'INSCRIPTION à l'ordre ? *dit Jean Prouvé.* — Il y a longtemps que j'aurais pu le faire. Mais j'ai des idées très arrêtées. Quand on me l'a proposé, c'était bien tard, et je ne vois pas pourquoi les architectes ont besoin d'une loi pour faire de l'architecture, ou d'un ordre pour se défendre corporativement. Je ne l'ai jamais caché. Ce n'est pas à la fin de ma vie que je vais changer d'avis. Ce serait de l'opportunisme. J'ai été outré des barrages que l'on dressait devant moi. L'inconvénient, c'est que je ne peux pas prendre un chantier en mon nom propre...

— Votre cheminement personnel est très particulier...

— Oui. Je suis venu au monde à *l'école de Nancy... C'était* des révolutionnaires. Mon père en était et je suis le filleul de Gallé. Ils avaient rassemblé en Lorraine des esprits ouverts, artistes, artisans, industriels, commerçants, poètes, etc. Tout ce qu'il faut pour procéder efficacement à une révolution culturelle, à la création d'un art d'époque.

» Ils avaient une loi qui m'a été inculquée : l'homme quel qu'il soit, doit s'interdire de copier, de plagier. Il est sur cette terre pour créer, mais ne peut se le permettre qu'avec un bagage culturel important. On ne part jamais de zéro... J'étais imprégné de ces idées.

» Ma vie a été conditionnée par ma situation familiale. Mon père était peintre, il avait sept enfants. J'ai dû gagner ma vie à seize ans, interrompre mes études. J'ai été ouvrier forgeron à Paris, tout en étant accueilli dans une famille d'intellectuels et dans le monde universitaire. C'était une chance, la meilleure école qu'on puisse imaginer. J'en ai tiré parti.

» En 1923, avec l'aide d'un mécène nancéien, ami de ma famille, j'ai pu créer un atelier qui a grandi. De la ferronnerie, on est très vite passé au bâtiment et à des propositions de constructions originales, à des *ensembles architecturaux* que je composais.

» Petit à petit, mon travail a obtenu une réputation mondiale. Au début, j'étais seul. En 1950, nous étions trois cents. J'avais toujours pensé que les architectes doivent réintégrer l'entreprises. Mais ils ne veulent pas ; ils disent : « *Nous sommes des artistes... libéraux* ». Pourtant il faut couler le béton, assembler des bouts de bois...

» Ils ont perdu le contrôle de leur métier parce qu'ils sont dominés par les entreprises. Je suis hostile à la position libérale de l'architecte. En position libérale, on ne peut pas construire une tour, un quartier. A la différence de beaucoup d'autres, j'ai pratiqué, je ne me suis pas contenté de dire.

» *En 1936, j'ai fait* le marché de Clichy, pour Lods. Pendant dix ans, j'ai travaillé pour lui. Il m'aurait ruiné ; d'ailleurs, il l'a fait, en partie. C'était un broyeur...

» La « Maison du peuple » a eu un grand retentissement international. On ne peut pas la classer encore, parce que Beaudouin n'est pas mort. Il y avait un tas d'innovations qui ont compté, une façon de modeler la construction en faisant des structures enveloppées... ; c'est interdit maintenant parce que les commissions de sécurité sont draconiennes, et que les bétonniers se défendent bien.

» En fait, en cas d'incendie, quand arrive le moment où le bâtiment va tomber, il n'y a déjà plus un être vivant en-dessous. *Mais si on restaurait* Clichy, on m'imposerait sans doute d'habiller la structure de béton. Pourtant, je ne suis pas de ces gens à m'insurger contre les règlements...

Les occasions manquées

— L'architecture et l'industrie, un mariage raté ?

— L'industrie produit des matériaux. *Je ne crois pas* à la politique des « composants » préfabriqués que l'on combinerait indéfiniment entre eux. Je vois plutôt un compte à rebours : on ne peut pas proposer un élément de bâtiment, car on ne pourra pas ensuite le diffuser.

» Lods a continué à faire une architecture à base de boulons, en deçà de ce que nous avions fait ensemble. La Grand-Mare, à Rouen, ce n'est pas bon. C'est du modernisme de principe qui a coûté plus cher. En fait, il n'a pas révélé une architecture ; il a régressé.

— Vous gardez sans doute un même souvenir de votre collaboration avec d'autres architectes.

— J'ai travaillé pendant dix ans avec Beaudouin. J'ai collaboré avec Zehrfuss, Dufau, les mandarins. Pendant plus de soixante ans, j'ai eu des relations excellentes avec eux. J'étais un fournisseur. Cela m'a permis d'assister à leur déclin et de comprendre. Leur façon de travailler n'était plus défendable. Leur position dans l'économie n'est plus valable. Ils sont en marge.

— Vous avez présidé le jury de Beaubourg ?

— En effet. On savait que les jurys français étaient truqués. C'était le premier concours international : on voulait un jury original dans sa composition.

» Quand les gens ont appris que ce n'était pas un Français qui gagnait, il y a eu des réactions terribles... Mais c'est miraculeux : les lauréats ont construit.

» C'est un grand coup de poing à l'estomac. L'importance de la structure métallique n'était pas discernable à ce moment-là ; c'était un projet d'idée.

» Depuis, Richard Rogers a construit une usine à Quimper. C'est élégant, astucieux, d'époque. Une architecture que nos architectes n'admettent pas.

— Les post-modernes ?

— Je suis atterré. C'est une faiblesse de se reporter au passé, au rappel de vies antérieures. C'est une réaction contre Le Corbusier en méconnaissance profonde de sa pensée. C'est un peu facile d'accuser lorsqu'on n'a pas su interpréter. On constate une sorte d'impuissance, d'incapacité à harmoniser l'architecture aux conditions scientifiques de notre époque, sous prétexte d'humanisme.

— Le Corbusier avait raison ?

— Il faut se reporter à l'époque. Le Corbusier a tenté d'éveiller les esprits à l'ère industrielle, contre l'esprit académique. Jamais il n'a pu faire la démonstration de ses idées sur l'urbanisme, car on ne lui a rien confié. Pour moi, Le Corbusier reste une occasion manquée.

» Aujourd'hui, on fait le décor du Châtelet, mais j'espère que c'est bientôt fini. L'architecture est une chose simple, on en fait une chose compliquée. Nous avons tellement d'exemples cohérents, en Bretagne, en Savoie. L'émotion que nous ressentons devant ce patrimoine est une émotion technique. Devant une église romane, on est subjugué et agréablement choqué par la valeur « technique » qui compose cette architecture. Or, le mot « technique » est un mot grossier...

» Devant une véritable chaumière normande, nous sommes émus parce que la forme est belle. Je suis comme tout le monde, sensible à une belle forme. Elle n'est pas gratuite. Des mains d'artisan l'ont produite en dominant les techniques ; ce qu'on ne sait plus faire, alors qu'on invente le turbotrain...

» Le logement idéal ? Les baraques de chantier Algeco. A part cela, rien qui m'apparaisse totalement d'époque.

» J'ai pas mal d'idées communes avec Emile Aillaud. Je l'admire beaucoup, bien qu'il soit surtout un décorateur. C'est lui qui a fait les meilleures H.L.M... »

Propos recueillis par MICHELE CHAMPENOIS.





SÉLECTION

Cinéma

« Georgia » d'Arthur Penn

(Lire notre article page 13.)

« Le Bateau » de Wolfgang Petersen

Un cinéaste allemand d'aujourd'hui raconte l'odyssée et le courage de l'équipage d'un sous-marin allemand en 1941. Virtuosité de la mise en scène dans l'espace exact d'un vaisseau fantôme coulé au fond de la mer. Ni mythique, ni héroïque, ce film sur des hommes qui veulent vivre fait apparaître la folie de la guerre nazie.

« Sept ans de réflexion » de Billy Wilder

Les obsessions et les inhibitions d'un mâle américain, mari fidèle, seul à New-York pendant l'été et qui a pour voisine Marilyn Monroe. L'humour de Billy Wilder fait merveille dans les sous-entendus érotiques, et Marilyn, dans un envol de jupe scabreux, *« se rafraichit »* sur une bouche de ventilation du métro.

ET AUSSI : *la Blessure*, d'Ivan Passer (un infirme du Vietnam se venge de la société américaine) ; *Stress es tres, tres*, de Carlos Saura (fantasmes et délires, influence de Bunuel dans un inédit de 1968) ; *Temps sans pitié*, de Joseph Losey (un père, un fils, et la peine de mort : grande rentrée de Losey après le maccarthysme) ; *la Dame de Shanghai*, d'Orson Welles (délire baroque sur la réalité et les apparences) ; *Fontamara*, de Carlo Lizzani (un paysan des Abruzzes devant le fascisme).

Danse

L'Ensemble national de Pologne Slask

Originaire de Silésie, il revient, pour notre plus grand plaisir, au Théâtre des Champs-Elysées avec ses cent vingt danseurs et chanteurs, ses mille huit cents costumes, ses danses folkloriques gaies ou romantiques, témoignant d'une culture sauvegardée à travers des attaques périodiquement répétées au cours de l'histoire.

L'Espagne, elle, est présente au Théâtre de Paris, avec Antonio Gades et son ballet. A l'affiche du premier programme : *Noces de sang*, chorégraphie portée à l'écran par le cinéaste Carlos Saura.

Le Palais des glaces donne carte blanche à notre confrère de *Télérama*, Frédéric Pourrieux, qui présente Jacques Namont et son groupe de jeunes danseurs de l'Opéra dans un *Florilège classique* (lundi 22 février, 20 h 30).

ET AUSSI, à Nantes, les premiers pas chorégraphiques de Claude Ariel, directeur du ballet de l'Opéra local qui a composé l'itinéraire d'un jeune danseur romantique, confronté à la vie d'aujourd'hui (19, 20, 21 février).

Expositions

Chastel, Bertholle et Singier

Roger Chastel, Bertholle, Singier, à l'École des beaux-arts, dans les salles nouvellement restaurées du quai Malaquais. Trois tempéraments différents ayant une attitude commune devant la peinture. Anciens chefs d'atelier à l'École, ils ont, durant leur carrière, poursuivi la tradition de l'après-cubisme qui a conduit à l'abstraction. Chacun selon ses propres voies. Une peinture de sensibilité picturale, de fantasmes et d'intelligence.

ET AUSSI : *Pollock, Man Ray, Kowalski*, au Centre Georges-Pompidou. *La peinture française du dix-septième siècle dans les collections américaines*, au Grand Palais ; *Maîtres anciens de la collection Thyssen-Bornemisza*, au Petit Palais.

Théâtre

Entretien avec Saïd Hammadi à Chaillot

Mise en « espace sensible, mental » d'un dialogue entre Tahar Ben Jelloun et Saïd Hammadi, ouvrier algérien. Hors de la fiction, hors de l'émotion, dans la pureté de la lumière blanche, la réalité de l'isolement, du dénuement. La vérité.

Musique

Verdi

Il y a encore quelques années, l'évocation des opéras du jeune Verdi : *Ernani, Macbeth, Attila*, était prétexte à sourire plus qu'à admirer. Mais l'étoile de Verdi remontant au firmament et la politique avisée de son éditeur aidant, on a vu sortir de l'ombre des partitions qui, musicalement, ne sont pas supérieures à *la Mascotte* ou à *la Fille de Mme Angot*. Cependant la magie de la langue italienne leur confère un charme auquel les *dilettanti* ne résistent pas. Encore faudrait-il retrouver les gosiers célestes auxquels ces roulades étaient destinées et qui les rendaient réellement attrayantes, voire expressives. Le Théâtre musical de Paris aurait-il déniché quelques oiseaux rares ? Toujours est-il qu'il propose successivement *Macbeth* (à partir du 19 février, *I Masnadieri* (les 19, 21, 24, 26, 28 février, 3 et 5 mars), *Attila* (les 14, 16, 18, 20, 23, 25 et 27 mars) et, en version de concert, *Ernani* (les 12 et 14 mars). Le Théâtre de la monnaie de Bruxelles a préféré *Luisa Miller* (19, 21, 24, 28 février et 2 mars).

Variétés

Bubbling Brown Sugar à l'Opéra-Comique

Reprise, trois ans après sa présentation à Paris, d'une revue qui célèbre l'âge d'or de Harlem dans les années 20 et 30. En forme d'images composées, de séquences chantées et dansées, le spectacle mené par Vivian Reed restitue magnifiquement l'esprit et la fantaisie de cette période faste de Harlem, et ressuscite quelques-uns des airs qui nous sont encore familiers : *Ain't Misbehavin, Honeysuckle Rose, Sophisticated Lady, Sweet Georgia Brow, Solitude, Stompin at the Savoy.*

EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Entrée principale rue Saint-Martin (277-12-33). Informations téléphoniques 277-11-12.
Sauf mardi, de 12 h. à 22 h. ; sam et dim de 10 h à 22 h Entrée libre le dimanche.
Animation gratuite, sauf mardi et dimanche à 16 h et 19 h. ; le samedi à 11 h., entrée du musée (troisième étage), lundi et jeudi, 17 h, galeries contemporaines.

JACKSON POLLOCK. Rétrospective. — Jusqu'au 10 mai

ANDRE MASSON. Œuvres des collections publiques françaises. — Jusqu'au 28 février

HANS HARTUNG. — Jusqu'au 25 avril.

PIOTR KOWALSKI. — Entrée : 5 F. Jusqu'au 1er mars

MURS. Bochner, Buraglio, Dezeuze, Frize, Lewitt, Pagès, etc. Jusqu'au 1er mars

MAN RAY. — Jusqu'au 2 mai.

TAKIS. Trois totems-espace musical. — Entrée libre. Jusqu'au 22 mars.

VERA LEHNDORFF - HOLGER TRULZSCH. Photographies. — Jusqu'au 21 février

L'ENFANT PHOTOGRAPHE — Atelier des enfants. Sauf mardi et dim., de 14 h à 18 h. Jusqu'au 20 mars

ESKIMO AUJOURD'HUI. — Bibliothèque des enfants. Piazza. Entrée libre. Jusqu'au 31 mai.

C.C.I.

A LA UNE ! La première page des quotidiens. Jusqu'au 19 avril.

LES MURS MURMURENT. Photographies de Burhan Dogançay. — Jusqu'au 22 mars.

B.P.I.

HISTOIRE D'UNE LIBERTE. La presse 1881-1944 — Jusqu'au 8 mars. Le 18 février, à 20 h 30, débat : la presse, liberté et argent

LE LIVRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE QUEBECOIS. — Jusqu'au 8 mars.

Musées

LA PEINTURE FRANÇAISE DU XVIIe SIECLE DANS LES COLLECTIONS AMERICAINES — Grand Palais, entrée place Clemenceau (261-54-10). Sauf mardi, de 10 h. à 20 h. ; mercredi jusqu'à 22 h. Entrée : 14 F ; sam. : 11 F (gratuite le 22 mars). Jusqu'au 26 avril. A 10 h 30 et 14 h 30, salle 404, projection de films d'art.

DONATION JACQUES - HENRI LARTIGUE. — Vingt années de découvertes. En permanence — Sacha Guitry et Yvonne Printemps. Jusqu'au 8 mars. Grand Palais, entrée av. Winston-Churchill (256-37-11). Sauf lundi et mardi, de 12 h. à 19 h. Entrée : 8 F.

L'ARCHITECTURE CIVILE A TOURS. — Grand Palais (Espace 404). Sauf mardi, de 10 h. à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 19 avril.

CANTON DE NOLAY : architectures et œuvres d'art. — Grand Palais (porte D). Sauf sam. et dim., de 10 h à 18 h. Jusqu'au 30 février.

COLLECTION THYSSEN - BORNEMISZA (maîtres anciens) — Petit Palais, 1, avenue Winston-Churchill (265-12-73). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 30. Entrée : 12 F. Jusqu'au 28 mars

MEXIQUE D'HIER ET D'AUJOURD'HUI — Petit Palais (voir ci-dessus). Jusqu'au 28 février. A 16 h 30, Grand Palais, salle 404, projection d'un film sur « Orozco, peintre de l'homme ».

JACQUES PREVERT ET SES AMIS PHOTOGRAPHES. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (723-61-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30 ; mercredi jusqu'à 20 h 30. Entrée : 9 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 28 mars

ABAKANOWICZ. Altérations. - ATELIERS 81-82 (deuxième partie). ARC au Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 21 février

AU LOUP ! F. Mathey, des enfants, des amis. L. Gautrey — Musée des enfants, 12, quai de New-York (723-61-27, poste 18). Sauf lundi, de 10 heures à 17 h 30. Animation samedi et dimanche à 14 heures et sur rendez-vous. Jusqu'au 14 mars

PRESENTATION TEMPORAIRE D'ŒUVRES APPARTENANT AUX COLLECTIONS NATIONALES — L'Orient des croisades. Visages et portraits de Manet à Matisse. Nouvelles acquisitions du musée d'Orsay. — Musée d'art et d'essai, palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (723-36-53). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 7 F ; le dimanche, 3,50 F

JOUETS TRADITIONNELS DU JAPON — Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (260-32-14). Sauf mardi, de 14 h à 20 h ; sam. et dim., de 11 h. à 18 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 3 mars

SAVIGNAC — Musée de l'Affiche, 18, rue de Paradis (824-50-04). Sauf lundi et mardi, de 12 h. à 18 h. Jusqu'au 30 avril

DESSINS FRANÇAIS CONTEMPORAINS. — Musée galerie de la SEITA, 12, rue Surcouf (555-91-50). Sauf dim., de 11 h. à 18 h. Jusqu'au 10 mars

DIEUX DE L'INDE DU SUD dans l'imagerie populaire. — Musée Guimet, 19, avenue d'Iéna (723-61-63). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 12 h. et de 13 h 30 à 17 h 15. Jusqu'à fin février.

JEAN-MICHEL FOLON. Œuvre gravé et tapisseries. — Musée de la Poste, 34, boulevard de Vaugirard (320-15-30). Sauf jeudi, de 10 h à 17 h. Entrée libre. Jusqu'au 21 mars.

PARIS MEROVINGIEN — Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (278-60-39). Sauf lundi (et jours fériés), de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 25 avril.

LES PREVERT DE PREVERT. Collages — Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (261-82-83). De 12 h à 18 h. Jusqu'au 14 mars.

LES AFFICHES DE MAI 68 ou l'imagination graphique. — Bibliothèque nationale (voir ci-dessus). Entrée : 6 F. Jusqu'au 31 mars.

SZEKELY à la Monnaie de Paris. — 11, quai de Conti (329-12-48). Sauf dim. et jours fériés, de 11 h à 17 h. Entrée libre. Jusqu'au 28 février

OBJETS - REALISMES. Affiches suisses 1905-1936 — Bibliothèque Forney, 1, rue du Figuier (278-14-60). Sauf dim. et lundi, de 13 h 30 à 20 h. Entrée libre. Jusqu'au 20 mars

PAUL PERRAUDIN. Journal parisien (1923-1981) — Dessins, aquarelles, estampes. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (272-21-13). Sauf lundi, de 10 h à 17 h. 40. Jusqu'au 11 avril

MOULINS DE MONTMARTRE — Musée de Montmartre, 17, rue Saint-Vincent (606-61-11). De 14 h 30 à 17 h 30 ; dim., de 11 h. à 17 h. 30. Jusqu'à fin avril

LA MODE ET LES POUPEES, du dix-huitième siècle à nos jours — Musée de la mode et du costume, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (720-85-46). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 9 F. Jusqu'au 18 avril.

GERARD DE NERVAL. — Maison de Balzac, 47, rue Raynouard (224-85-46). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 8 F. Jusqu'au 21 mars

SALLES PERMANENTES ET DONS RECENTS — Musée des deux guerres mondiales, hôtel national des Invalides (salle Ney, entrée par le Musée de l'armée) (551-93-02). Sauf dim. et lundi, de 10 h à 17 h. Entrée libre. Jusqu'au 30 juin.

L'ABEILLE, L'HOMME, LE MIEL ET LA CIRE — Musée national des arts et traditions populaires, 6, avenue du Mahatma-Gandhi (bois de Boulogne) (747-69-80). Sauf mardi, de 10 h à 17 h 15. Entrée : 7 F. Jusqu'au 19 avril (l'exposition est complétée d'animations par des apiculteurs et de projections de films. Renseignements au musée)

CHAMPS DE BERCHERES. Paysage tactile de Marie José Pillet — Musée en herbe, Jardin d'acclimatation, bois de Boulogne (747-47-66), de 9 h 30 à 12 h 30 et 14 h à 18 h. 30 ; merc., 9 h 30 à 12 h. 30 et 14 h à 18 h ; sam., dim., de 12 h. à 18h (animation à 15 h. précises). Jusqu'au 28 février.

Centres culturels

BERTHOLLE, CHASTEL, SINGIER. — Ecole des beaux-arts, 11, quai Malaquais. Sauf mardi, de 13 h à 19 h. Jusqu'au 2 mars

PIERRE GRANCHE. Espace-Environnements. Jusqu'en avril — MICHAEL HAYDEN - BIENNALE DE LA TAPISSERIE DE MONTREAL 1981. — Jusqu'au 7 mars. Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (551-35-73). De 10 h. à 19 h. Entrée libre

GALERIE PARNASS. Carrefour de recherches 1949-1965 — Centre culturel allemand, 17, avenue d'Iéna (723-61-21). Sauf sam. et dim., de 10 h à 20 h. Jusqu'au 26 février

DAVID VAN DE KOP. Sculptures et dessins. — Institut néerlandais, 121, rue de Lille (705-85-99). Sauf lundi, de 13 h à 19 h. Jusqu'au 14 mars.

VITTORIO GREGOTTI. L'architecture et le territoire. — Jusqu'au 27 mars. — CARL ZEHNDER (1859-1938). Architectures idéales. — Du 20 février au 3 avril. Institut français d'architecture, 6-8, rue de Tournon (633-90-36). Sauf dim. et lundi, de 12 h 30 à 19 h.

ECHAFAUDAGES pratiques architecturales en France 1970-1980. — Société française des architectes, 100, rue du Cherche-Midi (548-53-10). Sauf dim., de 13 h à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 4 avril.

QUATRE SIECLES DE VIE NAPOLITAINE A TRAVERS LES EX-VOTO DE LA MADONNA DELL'ARCO. Evénements et images. LA FETE DE SAINT-JEAN-BAPTISTE A NAPLES AU XVIIe SIECLE. Parcours, machinerie, images et écriture. — Institut culturel italien, 50, rue de Varenne (222-12-78). Sauf sam. après-midi et dim., de 10 h à 13 h et de 15 h à 19 h. Jusqu'au 28 février.

AUBER ET L'OPERA ROMANTIQUE — Mairie annexe du treizième arrondissement, rue Philippe-de-Champagne. Sauf lundi, de 11 h 30 à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 28 février

TEILHARD DE CHARDIN. Homme planétaire. — Mairie annexe du sixième arrondissement, 78, rue Bonaparte. Sauf lundi, de 11 h 30 à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 14 mars.

PORCELAINE JAPONAISE DU XVIIe et XVIIIe siècles. — MAITRES JAPONAIS DE L'ESTAMPE du XVIIIe et XIXe siècles. — Printemps-Haussmann (magasin Havre, 4e étage) (285-22-22). Jusqu'au 3 avril.

GREGORY MASUROVSKY ET SON ATELIER. Dessins. — American Center, 261, boulevard Raspail (321-42-20). Sauf dim., de 12 h à 19 h ; sam., de 12 h à 17 h. Jusqu'au 2 mars.

DANIELLE HABABOU. — Centre Rachi, 30, boulevard de Port-Royal (331-98-20). Sauf sam. et dim., de 10 h à 22 h ; vendredi, de 10 h à 15 h. Jusqu'au 5 mars.

BARBARA PORETZKY. Bas-relief et sculpture textile. — Centre culturel, 17, 47, rue de Saussure (227-68-81). Jusqu'au 27 février.

PIMENTEL - SALIMI - LAMPE-SOHOLT. Peintures, dessins, gravures et lithographies. — Cité internationale des arts, 18, rue de l'Hôtel-de-Ville (278-71-72). De 13 h à 19 h. Jusqu'au 1er mars.

EZMERALDA. Peintures. — Centre culturel d'Egypte, 111, boulevard Saint-Michel. Sauf sam. et dim., de 16 h à 21 h. Jusqu'au 3 mars.

LE DESSIN A LA RENCONTRE DU LIVRE : Cieja, Colombo, Corcos, Le Joncour, Tsujii. — Bibliothèque Plaisance, 5, rue de Ridder (541-24-73). Jusqu'au 27 février.

HERVE FISCHER. Installation. — Délégation générale du Québec, 117, rue du Bac (222-50-80). Sauf sam. et dim., de 10 h à 12 h et de 14 h. 30 à 17 h. Jusqu'au 9 mars.

CINEMA ET HOLOGRAPHIE. — Musée de l'Holographie, 4, rue Beaubourg (277-15-12). Sauf mardi, de 11 h à 19 h. Entrée : 15 F

SCULPTURES COREENNES — Centre culturel coréen, 2, avenue d'Iéna (720-84-15). Entrée libre. Jusqu'au 24 février

VALENCIENNES. Dentelles et autres richesses — Maison de la région Nord - Pas-de-Calais, 18, boulevard Haussmann (770-59-62). Jusqu'au 26 février.

Galeries

UBAC. Sculptures et dessins - CAMACHO. Peintures récentes. — Galerie Maeght, 13-14, rue de Téhéran (561-02-97). Jusqu'au 9 avril

PHOTO - REALISME « Dix ans après ». — Galerie Yvy Brachot, 35, rue Guénegaud (354-22-40). Jusqu'au 6 mars

BATEAUX ET AUTRES FIGURES D'UN VOYAGE : Baume, Bassmadjian, Colaianni, Ghez, Ledannois, Semser et Weiss. — Bar de l'Aventure, 53, rue Berthe (255-37-76). Jusqu'à fin février

JOSEPH BEUYS — Jusqu'au 20 mars. ANDRE CADERE. Histoire d'un travail — Jusqu'au 27 février. Galerie Durand-Dessert, 3, rue des Haudriettes (277-63-60)

EPICERIE FINE — A l'Imagerie, 9, rue Dante (325-18-66). Jusqu'au 15 mars

STOIMENE STOILOV - STOIAN TZANEV. Gravures, dessins. — Peinture fraîche, 29, rue de Bourgogne (551-00-85). Jusqu'au 23 février.

MANIFESTATION INTERNATIONALE DE LIVRES D'ARTISTES. Galerie N.R.A., 2, rue du Jour (508-19-58). Jusqu'au 7 avril

KUSHNER, ZAKANITCH, SMYTH, DAVIS. Lithographies et bois gravés. — Jusqu'au 13 mars. — KARL GERSTNER. L'esprit des couleurs. — Jusqu'au 20 mars. Artcurial, 9, avenue Matignon (256-70-70).

F. BOUILLON - O. GARAND. — Galerie Adrien Maeght, 46, rue du Bac (222-12-59). Du 19 février au 20 mars.

ATELIER J.M. GRANIER. Gravures. — Galerie de la maison des beaux-arts, 11, rue des Beaux-Arts. Jusqu'au 12 mars.

MOUVANCES. Art concret actuels. — Galerie Art contemporain, 57, rue de la Roquette (au fond de la cour) (700-10-94). Jusqu'au 10 mars.

BEALU, LICATA, PESCHARD, STEMPFEL. Gravures. — Arcus, 62, rue Madame (222-39-89). Jusqu'au 28 février.

MAC ADAMS. — Galerie Farideh Cadot, 77, rue des Archives (278-08-35). Jusqu'au 6 mars.

LYDIE ARICKX — Galerie J. Briance, 23-25, rue Guénégaud (326-85-51). Jusqu'au 27 février

ARROYO. — Galerie Karl Flinker, 25, rue de Tournon (325-18-73).

BERTHOLLE. Œuvres de 1932 à 1981. Galerie Beilint, 28 bis, boulevard de Sébastopol (278-01-91). Jusqu'au 13 mars.

ANDRE BONHOMME. Gravures. — Galerie Poisson d'Or, 7, rue des Prêcheurs (233-10-20). Jusqu'au 27 février

EMILE BOUNEAU (1902-1970). Rétrospective. — Galerie Breteuil, 11, rue Oudinot (734-70-04). Jusqu'au 2 mars.

HOMMAGE A BRAM VAN VELDE : Alechinsky, Courtin, Messagier — Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi (548-84-28). Jusqu'au 27 février

FRANCIS BRAUN. Terres anonymes. — Au Fond de la cour, 40, rue du Dragon (544-68-34). Jusqu'au 20 mars.

MICHEL BRIDENNE. Dessins. — Jardin de la Paresse, 20, rue Gazan (589-38-52). Jusqu'à fin février

BERNARD BUFFET. Autoportraits. — Galerie M. Garnier, 6, avenue Matignon. Jusqu'au 27 mars.

BUSTAMANTE. Dix tableaux. — Galerie Baudoin Lebon, 36, rue des Archives (272-09-10). Jusqu'au 20 mars.

JEAN CHAMPIGNE. Photographies. Galerie Charley Chevalier, 27, rue de la Ferronnerie (508-58-63). Jusqu'au 9 mars

JEAN GERARD CLAUDON. Peintures. — Galerie R. Lussan, 7, rue de l'Odéon (633-37-50). Jusqu'au 28 février.

CORYELL. — Le Haut Pavé, 3, quai de Montebello (354-58-79). Jusqu'au 13 mars.

DANIELE DE COURVAL. Galerie L. François, 15, rue de Seine. Jusqu'au 3 mars

DEWASNE. — Galerie Jan Six, 6, rue Royale (260-57-57). Jusqu'au 31 mars.

JEAN-LOUIS DUDONNEY. Peintures. — Galerie Caractères, 7, rue de l'Arbalète (337-96-98). Jusqu'au 13 mars.

DOMINIQUE GARROS. Gravures. Galerie des Femmes, 74, rue de Seine (329-50-75). Jusqu'au 5 mars.

FRANÇOISE GIANNESINI : tapisseries. — « Les Demeures », 26, rue Mazarine, 75006 (326-02-74 et 634-14-63). Du 18 février au 20 mars. Tous les jours, sauf dim. et lundi mat., de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 19 h.

PIERRE-FRANÇOIS GORSE. Toiles, aquarelles. — Galerie C. Ratié, 6, rue Bonaparte (325-16-49). Jusqu'au 27 février.

JEAN GUITTON. Le chemin de croix. Galerie K. Granoff, 92, rue du Faubourg - Saint-Honoré (265-24-41). Jusqu'au 22 février

MICHAEL HAYDEN. — Galerie D. René, 196, boulevard Saint-Germain (222-77-57). Jusqu'au 7 mars

KALLOS. — Nane Stern, 25, avenue de Tourville (705-08-46). Jusqu'au 3 avril.

PAUL KAMPER. Paysages 80-81. — Le roi des Aulnes, 159 bis, boulevard du Montparnasse (326-86-92). Jusqu'au 27 février

PIERRE KLOSSOWSKI. Œuvres récentes — Galerie D. Templon, 30, rue Beaubourg (272-14-10). Jusqu'au 3 mars

LABARTHE. Dix ans de peinture. — Galerie L. Weil, 6, rue Bonaparte (354-71-95).

ALEXANDRE MIMOGLOU. — Ecole spéciale d'architecture, 254, boulevard Raspail (322-83-70). Jusqu'au 6 mars — Cassina, 168, rue du Faubourg Saint-Honoré (563-59-41). Jusqu'au 15 mars.

MARIE-JOSEPHE MITTERRAND. Pastels et portraits. — Galerie B. Schehadé, 44, rue des Tournelles (277-96-74). Jusqu'au 27 février.

MALGORZATA PASZKO. Galerie Le Dessin, 27, rue Guénégaud (633-04-66). Jusqu'au 14 mars

A.R. PENCK. — Galerie Gillespie-Laage-Salomon, 34, rue Beaubourg (278-11-71). Jusqu'au 20 mars.

EDOUARD PIGNON. Peintures récentes. — Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (271-20-50). Jusqu'au 10 avril.

DIETER ROTH. Tableaux objets musicaux. — Galerie Bama, 40, rue Quincampoix (277-38-87). Jusqu'au 13 mars.

CARL SIEBERT. Peintures et reliefs. — L'Œil de bœuf, 58, rue Quincampoix (272-24-73). Jusqu'au 28 février

VAEA. Peintures. Galerie J.-P. Lavignes, 15, rue Saint-Louis-en-l'Isle (633-56-02). Jusqu'au 28 février.

En région parisienne

BOULOGNE - BILLANCOURT. Le tapis. Art traditionnel et fonctionnel. — Centre culturel, 22, rue de la Belle-Feuille (604-82-92). Sauf dim., de 10 h à 23 h. Jusqu'au 26 mars

BRETIGNY-SUR-ORGE. Fernando Pinheiro. Peintures. Le canard se promène. Centre culturel, rue Henri-Douard (084-38-68). Sauf dim. et lundi, de 10 h à 12 h et de 14 h. à 18 h. Jusqu'au 6 mars

EAUBONNE. Architecture rurale et mobilier au cap Sizun. — Mairie. Jusqu'au 28 février.

GENNEVILLIERS. Piet Stockmans. — Galerie municipale E. Manet, place Jean-Grandel (794-10-86). Sauf dim., de 14 h à 19 h. Jusqu'au 20 mars.

ISSY - LES - MOULINEAUX. Trioën. Sculptures, collages. — Espace 31, M.J.C., 31, boulevard Gambetta (554-67-28). Sauf dim., de 14 h à 22 h ; sam. de 14 h à 18 h. Jusqu'au 3 mars.

MARLY - LE - ROI. « Parcours ». Peintures de Zingaro. — Institut national d'éducation populaire, 11, r. W.-Blumenthal (958-49-11). De 10 heures à 19 heures. Jusqu'au 20 mars

MARNE-LA-VALLEE. Le cinéma français — Centre régional « Arcades », niveau 2, porte 22

NANTERRE. Fêtes populaires en Campanie. Photographies de M. Jodice. — Maison de la culture, 7, avenue Pablo-Picasso (721-22-25). Sauf dim. et lundi, de 12 h à 24 h. Jusqu'au 28 février.

PARLY II. Malherbe. Peintures et dessins. — Centre culturel. Résidence Auteuil-Trocadéro, avenue du Docteur-Schweitzer. De 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30. Jusqu'au 28 février.

PONTOISE. Le dessin et ses techniques, du quinzième au vingtième siècle. Les livres de notre enfance, dix-neuvième et vingtième siècle — Musée Tavet - Delacour, 4, rue Lemercier (031-93-00). Jusqu'au 28 février. — Pontoise et ses peintres du dix-neuvième siècle - Musée Pissarro, 17, rue du Château (031-06-75). Du mercredi au dimanche, de 14 h à 18 h. Jusqu'au 28 février

SAINT-MAUR. Hommage à J. Le Chevallier, maître-verrier de Notre-Dame de Paris, musée, 5 ter, avenue du Bac, à La Varenne (283-41-42), sauf dim. et mardi, de 14 h à 18 h. Jusqu'au 14 mars.

SAINT - QUENTIN - EN - YVELINES. Merkado. — Chapelle de La Villedieu, C.D 58 à Elancourt (050-51-70). Sauf lundi, de 13 h à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 3 mars.

En province

AIX - EN - PROVENCE. Raymond Baro. Palais des Congrès, 26, rue du Maréchal-Joffre (38-54-64). Jusqu'au 28 février.

AUXERRE. Photographies de Jean Clerc. — Abbaye Saint-Germain. Jusqu'au 28 février

BORDEAUX. Pierre Bares. Entrepôt Lainé, rue Foy (44-16-35)

CAEN. Jordaens. Œuvres du musée de Besançon. — Musée des beaux-arts, esplanade du château (85-28-63). Jusqu'au 7 mars. — Gilles Aillaud. Peintures et œuvres sur papier. — Hôtel d'Escoville, place Saint-Pierre. De 14 h à 19 h. Jusqu'au 28 février.

LE HAVRE. Georges Limbour. — Bibliothèque municipale, 17, rue Jules-Lecesne. Jusqu'au 13 mars.

LES SABLES D'OLONNE. Donation Launois. Donation Chaissac. Philippe Boutibonnes. Œuvres récentes — Musée de l'abbaye Sainte-Croix, rue de Verdun (31-01-16). Jusqu'au 28 février

LYON. Energie New-York (artistes new-yorkais). — Espace lyonnais d'art contemporain. Centre d'échanges, Perrache (842-27-39). Jusqu'au 15 mars — Lyon vu par... — Fondation nationale de la photographie, 25, rue du Premier-Film. Jusqu'au 28 mars

MACON. Franta : peintures. Ernest Pignon Ernest : dessins — P. Alexandre : sculptures — F. Tantot : peintures. Centre d'action culturelle, avenue Charles - de - Gaulle (38-50-63). Jusqu'au 28 février.

MARSEILLE. L'art hongrois contemporain (constructivistes, hyperréalistes, conceptuels) — Musée Cantini, 19, rue Grignan (54-77-75). Février. — L'Egypte de face et de profil. Musée d'archéologie, château Borély (73-21-60). Jusqu'au 31 mai. — M. Renaud, J.-L. Barrault. Comédiens de cinéma. — *Au temps du cinéma muet*. G. de Gravone. Galerie de la Vieille-Charité, rue de l'Observance. Février-mars. — *La Vie dans une cité grecque*. Centre du Merlan, avenue Raimu (98-28-04). Jusqu'au 30 mars.

MONTAUBAN. Dessins des dix-huitième et dix-neuvième siècles du Musée des beaux-arts de Dijon. — Musée Ingres, 19, rue de l'Hôtel-de-Ville (63-18-04). Jusqu'au 28 février.

PAU. Michel Moy : Tondi et Sinoplae - Kenneth White : l'itinéraire et l'œuvre. — Musée des beaux-arts, rue Mathieu-Lalanne (27-33-02)

RENNES. Robert Groborne. Projets pour une sculpture. Musée des Beaux-Arts, 20, quai Emile-Zola (30-83-87). Jusqu'au 18 avril — La Franc-maçonnerie du Grand Orient de France. Maison de la Culture, 1, rue Saint-Hélier (79-26-26). Jusqu'au 4 mars.

ROUEN. Tout l'œuvre gravé de Théodore Géricault. — Musée des beaux-arts (71-28-40). Jusqu'au 1er mars — Du livre. Œuvres uniques (Musée des beaux-arts). — Livres édités et multiples (bibliothèque municipale). — Livres parlés, vidéo-films (Ecole des beaux-arts). — Livres anciens (C.R.D.P. de Mont-Saint-Aignan). Jusqu'au 28 février.

SAINT - ETIENNE. Rauschenberg photographe. — Musée d'art et d'industrie, place Louis-Comte (33-04-85).

STRASBOURG. Chefs-d'œuvre de l'art juif. Collection du musée de Cluny. Art juif d'Alsace. — Musée historique, 3, rue de la Grande-Boucherie. Jusqu'au 12 avril. De Sumer à Babylone. — Bibliothèque municipale, 3, rue Kuhn. Jusqu'au 27 mars.

TOULON. Jean - Pierre Vielfaure, fragments d'itinéraires et Journal new-yorkais. — Musée, 20, boulevard Leclerc (93-15-54). Jusqu'au 28 février

TOULOUSE. Emile Zola, photographe. — Galerie municipale du Château-d'Eau, entrée place Laganne. Au-delà du silence. — Centre culturel de l'aérospatiale. Chemin de Garric (47-02-29). Jusqu'au 30 mars.

TOURS. Abraham Bosse. Gravures. — Musée des beaux-arts, 18, place F.-Sicard (05-68-73). Jusqu'au 7 mars.

RADIO-TÉLÉVISION

Semaine du 19 au 25 février

Les programmes du mercredi 17 et du jeudi 18 février sont en page 28.

« Carmen » sur FR 3

Version Jean-Claude Auvray

SUR la scène bardée de rideaux de fer et de fusils, l'univers concentrationnaire s'est installé : poteaux de torture et ronde des soldats hâbleurs. Séville est tendue en rouge sang. La milice mate la racaille qui se rebelle, les sergents gouailleurs accostent Micaela, qui ne cherche que son fiancé, chahutent son ingénuité, la traitent en fille à soldats. Les vraies filles vénales sont de l'autre côté, parquées sous les regards délurés des militaires jouisseurs : cette fois, l'opéra de Bizet rayonne d'une vraie lumière crue.

Un peu plus loin, les plaisirs vénéneux de la « boîte à danser » ont remplacé la veulerie guerrière ; dans l'atmosphère survoltée du bouge de Lillas Pastia, Carmen allume les hommes de sa démarche chaloupée ; sa peau lustrée affole le désir de Don José ; le couple se love sur les tables entre les officiers crapuleux et les contrebandiers débonnaires : là le réalisme n'est pas moindre ; il apparaît résolument de parti pris.

Jean-Claude Auvray s'était déjà signalé en 1976 par une mise en scène tragique de *Carmen* ; l'été passé, l'ancien assistant de Vilar, trichant un peu, a retravaillé le côté social, sinon politique, de l'œuvre, mettant au rencart l'attirail boulevardier, les espagnolades de carte postale, ses accessoires de pacotille. Les personnages de convention qui *étouffent le drame* : la catin racoleuse et les bandits façon « western spaghetti », il les a aussi remisés, et l'on peut trouver sa version un peu noire, un peu factice. Mais la souplesse de l'histoire de Mérimée, des caractères qui s'y dessinent, la *dialectique* très fluctuante des passions décrites, permettent de jouer large, supportent toutes les adaptations. À sa manière, Jean-Claude Auvray revivifie le drame de Mérimée, le revitalise.

Une *fois* l'univers carcéral du premier acte dissipé, c'est d'ailleurs un peu de la *même* Carmen mythique que l'on retrouve : une vamp intelligente avec quelques idées saines dans la tête, viscérale et calculatrice à la fois, juste un peu plus sophistiquée que d'habitude. Dans l'ambiance déchaînée de sa boîte de plaisirs, *en robe satinée couleur de* feu — le vérisme a ses limites, — la gitane aux yeux secs incendie le cœur des hommes, prend des poses suggestives, se referme sur son univers pathétique et dérisoire : comme si le fatalisme social, psychologique, *ou mythique* aboutissait en fin de compte aux mêmes effets scéniques.

La *Carmen* d'Auvray, de l'Orchestre de Lille et des chœurs du Théâtre d'Avignon, dirigés par Jean-Claude Casadessus, *s'est promenée* l'été dernier dans le sud de la France, au Festival de Carpentras, notamment. Elle échoue finalement à la télévision, ce qui n'est pas sans modifier l'état du spectacle et de la musique en premier lieu : il y a un monde entre une représentation en plein air et un enregistrement. On le vérifie une fois de plus. Rapports des voix et de l'orchestre, plans nivelés, effets sonores décapités, rien n'est pareil. Manifestement, la justesse relative des chœurs, les voix approximatives de quelques chanteurs, n'ont pas gagné à être traduites en bande son ; même s'il ne s'agit que de défauts supportables. Plus contestable est en revanche la voix gondolée de Nunzio Todisco (Don José), qui semble rêver à un emploi dans *la Belle de Cadix*. Le timbre d'une plus belle couleur de Robert Hale (Escamillo) est, lui aussi, gâté par un vibrato excessif, des lignes mélodiques défectueuses, mais les rôles *secondaires et féminins* sont heureusement mieux tenus : la voix éloquente de Micaela toute chargée de sensualité, les accents rauques de Viorica Cortez, qui incarne une Carmen sulfureuse, malgré un certain manque d'homogénéité dans le son, jettent des envolées chaleureuses, vibrent bien au gré des émotions. Dans le spectacle, il y a encore la tenue impeccable de l'orchestre, les jolies galopades des figurants, tous bien mis ; et enfin, surtout, l'abattage de Viorica Cortez, qui mène sa revue de séduction tambour battant : elle dissipe la lassitude née de la prolifération des *Carmen*, trouve le registre vrai où le désir se mêle à la mort. Elle communique son énergie de charme et lance des ondes de choc dans la sensibilité.

THIERRY FRESLON.

★ *Carmen*, de Bizet : FR 3, samedi 20 février, 20 h. 30.

Le colloque de l'INA au Festival de Monte-Carlo

L'ordinateur en quête d'auteur

L'Institut national de l'audiovisuel organisait, les 5, 6 *et 7 février, dans le cadre du* Festival de télévision de Monte-Carlo, un colloque intitulé : « Génération de nouvelles images pour la télévision d'aujourd'hui et de demain ». Trois cent cinquante experts venus d'une *vingtaine de pays* ont participé à ces rencontres.

LA prolifération des images synthétiques annonce-t-elle une transformation profonde de l'image électronique, *donc* de la production audiovisuelle tout entière ? La télévision va-t-elle enfin oublier le cinéma ? Si les moyens mobilisés sont considérables, les enjeux ne le sont guère moins. Les nouvelles images, composées par l'ordinateur, en deux ou trois dimensions, s'appliquent aussi bien au film d'animation qu'à la conquête de l'espace. Celles de *la Guerre des étoiles*, un modèle du genre, rappellent les extraordinaires montages réalisés *par* la NASA *sur* Saturne, que l'on connaît un peu, mais aussi, *par spéculation* électronique, sur Uranus ou Neptune, qu'elle s'apprête à explorer en 1986 et en 1989.

Il est aisé de constater les apports de la liaison vidéo et *informatique dans les domaines* de la gestion, de la nouvelle bureautique ou de la télématique *en* général. Il est en revanche beaucoup moins facile de parler de création : la plupart des interventions des experts réunis à Monte-Carlo l'ont prouvé.

Les Etats-Unis avaient envoyé M. Alexander Schure, le prophète incontesté des nouvelles images. Alexander Schure, directeur du New-York Institute of Technology (N.Y.I.T.), université privée qui compte quelque vingt-cinq mille étudiants, est un inventeur, doublé d'un homme avisé. En 1956, il proposait le premier système éducatif sur ordinateur, et, en 1960, il réalisait le premier ordinateur parlant. Comme de nombreux autres savants américains, il ne dissocie jamais le technique du social et envisage sereinement un changement radical des modes de vie avec la généralisation de la vidéo-informatique. Il refuse cependant de prendre en compte l'inquiétude, qu'il qualifie d'« européenne », sur l'utilisation future des médias dont il s'ingénie inlassablement à améliorer les performances.

Que ces outils puissent devenir les instruments privilégiés d'un pouvoir totalitaire, il l'admet. Mais il préfère parler des extraordinaires applications pédagogiques des images informatisées. Les enfants commencent à manipuler l'ordinateur dès l'âge de deux ou trois ans, savent lire à quatre ans, car le son est couplé avec l'image lettre par lettre ; ils apprennent à sélectionner l'information dont ils disposent et à exercer un libre choix.

L'ordinateur permet aujourd'hui de composer aussi bien des images hyperréalistes que des images surréalistes. On est parvenu à la quasi-perfection dans la reproduction des images réelles, en deux ou trois dimensions. Et aucun peintre n'a disposé de telle palette : seize millions de couleurs stockées dans la mémoire de l'ordinateur, disponibles à la première sollicitation...

Le N.Y.I.T. est un institut à but non lucratif. Pour garantir son financement, il a créé une autre *société*, Computer Laboratory Inc., qui se charge de commercialiser les réalisations de l'Institut sur un marché en pleine expansion, qui recouvre les besoins des entreprises aussi bien que ceux de l'industrie cinématographique ou publicitaire. Outre-Atlantique, la recherche obéit au pragmatisme ambiant et rentabilise au maximum ses produits connus, tout en préservant jalousement les secrets de ses prototypes.

La légère déception que l'on *remarquait chez quelques* participants était justement provoquée par l'absence de révélations majeures dans le domaine de la recherche fondamentale. On a présenté abondamment les modèles qui occupent déjà le marché, en mettant l'accent sur leurs performances. On a montré des produits finis dont, mis à part un anglais et un canadien, le caractère publicitaire était évident. Pas un mot sur ce qui se prépare actuellement, aux Etats-Unis ou ailleurs. Ce que l'on a évoqué de l'avenir relevait purement et simplement de la science-fiction : pourra-t-on faire revivre les vedettes disparues par l'image synthétique ? Bien sûr, a-t-on répondu. Mais pas avant l'an 2000.

Néanmoins, Jean Frappat, l'un des producteurs français qui a le plus réfléchi à la fonction de la télévision (on lui doit entre autres la série des « Télé-tests » diffusée sur FR 3 en 1980 et 1981), prévoit que dans un proche avenir les nouvelles techniques apporteront un tel supplément à l'image qu'un nouvel outil se trouvera ainsi défini et suscitera alors ses propres créateurs. « *Les très jeunes enfants*, dit-il, *qui naissent en même temps que ces techniques, développeront dès l'adolescence un appétit pour elles. Ils sauront leur inventer un langage. Il faut que la France comble son retard et mette ces appareils à la disposition du public. Alors, la nouvelle technologie incitera à une nouvelle esthétique.* »

Ainsi se pose le problème. Car, si l'on parvient à produire des images vidéo de qualité égale à celle du film 35 mm, le contenu de ces programmes est inexistant. Le vidéoart balbutie et se contente de reproduire, plus rapidement et à moindre coût, des images connues dès l'apparition des premiers truquages.

Pour bien jouer de l'ordinateur, il suffit sans doute d'être un bon instrumentiste. Mais, pour *écrire* la partition, il faudra demain un compositeur qui soit ingénieur en même temps qu'artiste. Mais après tout, et comme le rappelait malicieusement *M. Alexander Schure*, « *la chapelle Sixtine non plus ne s'est pas faite en un jour !* »

ARLETTE STROUMZA.

Sur France-Musique

Parler n'est pas jouer

POURQUOI Richard *Chtraüss* et Jean-Sébastien *Bak* au lieu de *Chtraoss* et *Barr* ? On pourrait aussi bien dire *Mötsartt* ou *Wébeurn* plutôt que *Wébern* et *Mozar*... Mais pourquoi Amadeus quand nous disposons, avec Théophile, de l'exacte traduction ? D'ailleurs, qui prétendrait appeler Pergolesi celui que nous avons depuis longtemps baptisé Pergolèse ? Trêve d'*andente ma nonne trop peau* et *d'alégreau vive atché*, on doit bien reconnaître qu'une certaine anarchie règne sur les ondes et qu'elle ne date pas d'hier. Pour y remédier, il faudrait un lexique à l'usage des présentateurs, indiquant la prononciation *exacte* ainsi que les règles pour chaque langue, et qui ne se limiterait pas à l'anglais, à l'allemand et à l'italien mais concernerait tous les idiomes européens. La consultation de ce petit ouvrage obligerait vraisemblablement les orateurs à *tourner sept fois leur langue* dans leur bouche avant d'énoncer le nom d'un compositeur ; cependant, en quelques années la prononciation radiophonique servirait de référence.

Mais la phonétique suffit-elle à prononcer correctement un *mot dans une langue qu'on ne* connaît pas ? Pour être efficace, ce répertoire serait doublé de quelques cassettes enregistrées par des musicologues de chaque nationalité. L'aspirant producteur apprendrait ses noms propres et, avant de passer à l'antenne, serait soumis à un petit examen. *On lui ferait lire* un texte où figureraient, en langue originale, la liste des poèmes symphoniques de Sibelius et de Smetana, une dizaine de titres des madrigaux de Monteverdi, d'odes de Purcell ou de cantates de Bach, *auxquels s'ajouterait, pour la forme*, l'énoncé des interprètes d'un disque de musique indienne.

Comme vous y allez ! dira-t-on. N'exigerez-vous pas après cela la transcription sans faute d'une dictée à une voix en fa majeur, la lecture solfiée des quinze premières mesures d'une mélodie de Schubert et l'analyse du finale de *Petite Musique de nuit* ? Non sans doute, car il ne resterait plus grand monde pour parler de musique sur les ondes, et, comme il y a gros à parler que, parmi les producteurs qui se partagent la journée du dimanche, c'est Adolphe Sibert qui viendrait en tête du classement, imaginerait-on de lui confier dix-neuf heures d'émission, alors qu'on lui en octroie deux seulement, de 18 heures à 20 heures ?

Ce serait le monde à l'envers. Mais voilà, réservé de nature, roulant les *r* à la viennoise, Adolphe Sibert n'est pas habilité à présenter lui-même ses émissions ; il échouerait donc à l'épreuve de diction et cependant voici des années que, *dans le domaine de la musique* viennoise et légère, son émission montre l'exemple : peu de commentaires, de bonnes œuvres bien interprétées et des enchaînements soignés. Il faut donc en conclure que les erreurs de prononciation ne sont *irritantes qu'à partir du* moment où elles sont le reflet d'une cuistrerie éhontée et d'un manque élémentaire de connaissances musicales, et qu'il est inutile de faire prononcer impeccablement le nom d'un compositeur à un producteur *s'il ignore presque tout de son* œuvre : ce serait une forme d'imposture. A tout prendre, les deux dames opiniâtres qui demandaient chez un disquaire le *Parsifal* de Pierre *Boulet*, sans réussir à se faire comprendre, mériteraient une tri*bune sur France-Musique : elles* s'exprimaient mal, mais elles savaient vraiment de quoi elles parlaient. Je pourrais finalement conclure en citant le Tao : « *Celui qui parle ne sait pas, celui qui sait ne parle pas* », mais cela risquerait de faire *croire que j'ai étudié Lao-Tseu*, or ce n'est pas le cas.

GÉRARD CONDÉ.

Vendredi 19 février

Un film

RUE DE L'ESTRAPADE

Film français de Jacques Becker (1953). Avec D. Gélin, L. Jourdan, A. Vernon, J. Servais, M. Dax.

A 2, 23 h 5.

★ *Comédie de mœurs, dans la lignée* d'Edouard et Caroline *mais qu'on eut tendance à sous-estimer à l'époque de sa sortie. La fantaisie bien organisée du scénario d'Annette Wademant a servi à Becker de support pour la description précise et ironique d'un exil social passager. Une jeune bourgeoise, à la suite d'une infidélité de son mari, quitte son appartement du quai Louis-Blériot pour une mansarde de la rue de l'Estrapade. Quand elle veut travailler, c'est chez un grand couturier et, en face d'un voisin bohème, elle reste une bourgeoise jusqu'au bout des ongles. Becker ne juge jamais ses personnages, mais sa façon de les regarder vivre donne une certaine gravité aux rapports humains et amoureux dans ce film dont la mise en scène ajoute au brio la finesse d'observation.*

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 5 Réponse à tout.
12 h 30 Les visiteurs du jour.
13 h Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
16 h 30 Croque-vacances.
Dessins animés ; Variétés ; Bricolage.
18 h C'est à vous.
18 h 25 Un, rue Sésame.
18 h 45 Quotidiennement vôtre.
18 h 50 Les paris de TF 1.
19 h 5 A la une.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Vous pouvez compter sur nous.
20 h Journal.
20 h 35 Au théâtre ce soir : le Président Haudecœur.
de R. Ferdinand, mise en scène J.-L. Cochet, réal. P. Sabbagh. Avec J.-L. Cochet, D. Ajoret, P. Rollin, P. Mazzotti...
Une comédie en quatre actes créée en 1938 au Théâtre national de l'Odéon : les aventures d'un procureur général austère amoureux d'une divorcée.
22 h 35 Magazine : Balle de match.
Ce nouveau magazine des sports est consacré au tennis. Aujourd'hui, il propose un portrait de John Mac Enroe.
23 h 5 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 ANTIOPE.
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Jeu : J'ai la mémoire qui flanche.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 45 Série : Les amours des années grises.
14 h Aujourd'hui la vie.
Music à brac.
15 h Série : Super Jaimie.
Mission : Vol (rediff.).
16 h Magazine : Un temps pour tout.
Réal. M. Cara, A. Valentini.
Cinq personnes âgées évoquent le troisième âge dans leur pays respectifs ; La magie dans les cinq continents ; Les plantes exotiques ; Sport ; Variétés, avec C. Lara et A. Dona.
16 h 50 Série documentaire : la Renaissance.
Nº 2 L'imprimerie, réal. R. Stephane.
L'invention de l'imprimerie à la Renaissance en rapport avec le mouvement intellectuel en Europe au treizième siècle.
17 h 50 Récré A 2.
Mes mains ont la parole : Une souris sur Mars ; Yok-yok ; Dick le rebelle.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord, pas d'accord. (I.N.C.)
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les gens d'ici.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : Le chef de famille.
De N. Companeez. Avec F. Ardant, E. Feuillère, F. Beaulieu, D. Blanchar, F. Huster, etc.
Tout se déroule lentement du printemps jusqu'à l'été. Le petit monde de Nina Companeez est en villégiature. Les personnages et les dialogues sont bien construits ; un climat doux quelque peu frivole.
21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot. Comment s'en sortir ?
Avec P. Boulle (Miroitements), K. White (la Figure du dehors), J. Lesourne (les Mille Sentiers de l'avenir), P. Chaunu (Histoire et Décadence), Gepé *(Lettre aux survivants).*
22 h 55 Journal.
23 h 5 Ciné-club : Rue de l'Estrapade.
de Jacques Becker.

Sur la Lune

LE NOUVEAU VENDREDI
LES CITES DU CIEL
FR 3, 20 h 30.

A *défaut de s'entendre raisonnablement sur Terre, nos grands contemporains, russes et américains, sont sur le point de se comprendre dans les airs. Vingt et un ans après la mise en orbite* de Youri Gagarine à bord du vaisseau spatial « Vostok-I », l'espace suscite toujours autant d'espoirs. Grâce à la navette américaine, on va pouvoir préparer l'installation d'usines dans *le ciel, où seront fabriqués de* fabuleux métaux, etc. L'équipe du « Nouveau Vendredi » — en suivant l'entraînement draconien des cosmonautes français en U.R.S.S. — s'est plu à imaginer une *future cité céleste* et la façon dont Soviétiques et Amé*ricains occuperaient ce nouvel* espace. A l'issue d'une telle démonstration, ponctuée de croquis et d'interviews, l'on se sent effectivement à deux doigts d'aller prochainement en week-end sur la Lune. — M. G.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Les Wombles : Vive le volley ; *Des livres pour nous : Un poète,* Victor Hugo.
18 h 55 Tribune libre.
Confédération française des travailleurs chrétiens (C.F.T.C.)
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé : Ulysse 31.
Le magicien noir.
20 h Les jeux.
20 h 30 Le nouveau vendredi : Les cités du ciel.
Enquête : D. Durandet. Réal. : J.-N. Despert.
(Lire notre sélection.)
21 h 30 Téléfilm : le Bourrier.
Scénario R. Bouxinot, réal. J. Drimal. Avec G. Lecouvey, V. Mucret, R. Busières, etc.
Valentin, paysan périgourdin, a connu Charlotte par l'intermédiaire d'une agence matrimoniale. Le seul obstacle à leur bonheur est la présence non loin de leur exploitation agricole d'un tas d'ordures communal. Comment se débarrasser du bourrier ?
22 h 25 Journal.
22 h 45 Magazine : Thalassa.

FRANCE-CULTURE

7 2, Matinales : Actualité de l'histoire ; Le Centre d'études arctiques de Paris ; Jean Jaurès ; Le droit des peuples, par A. Tevoedjire.
8 h, Les chemins de la connaissance : Histoire de vies (Louise et Marie) ; à 8 h 32, John Stuart Mill : l'idiot savant.
8 h 50, Echec au hasard.
9 h 7, Matinée des arts et du spectacle.
10 h 45, Le texte et la marge : « Le bonheur volé », avec C. Aubry.
11 h 2, Les grands opéras du monde : L'Opéra de Paris de 1669 à 1874.
12 h 5, Agora : Espace libre, avec Christian Jacq.
12 h 45, Panorama : avec S. de Mailly Nesle.
13 h 30, Musiques extra-européennes : Croyances et religiosité populaires en Amérique latine.
14 h, Sons : en Afrique.
14 h 5, Un livre, des voix : « La saison du za », de Jules Roy.
14 h 47, Les inconnus de l'histoire : Jean-Gabriel Gallot.
15 h 50, Contact.
16 h, Pouvoirs de la musique : L'Opéra mort *ou vif*.
18 h 30, Feuilleton : La cloche d'Islande, d'après H. K. Laxness.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Les grandes avenues de la science moderne : Naissance et mort des étoiles.
20 h, Une saison en enfer avec Flannery O'Connor, par M. Hospice.
21 h 30, Black and blue : le blues.
22 h 30, Nuits magnétiques : Risques de turbulence.

● « Une saison en enfer avec Flannery O'Connor (F.-C., 20 h). — A travers les commentaires d'Hector Bianciotti, Roger Grenier, Gabrielle Rollin, et la lecture d'extraits de ses textes, un portrait de l'écrivain qui s'appuie sur sa triple détermination : par son origine (le sud des Etats-Unis), par la religion, par la maladie. Signalons aussi, le même jour, à 14 h 45, le début d'une nouvelle série des « Inconnus de l'histoire », consacrée trois vendredis de suite à « Un médecin des lumières sous les états généraux ». L'« inconnu » s'appelle Jean-Gabriel Gallot, son historien est Jean-*Pierre Peter, son interprète Denis* Manuel.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musiques du matin, œuvres de Byrd, Brahms, Palestrina, Mozart, Fauré.
8 h 7, Quotidien-Musique.
9 h 5, Musiciens d'aujourd'hui, XXe siècle : Carrefour des civilisations musicales ; le Japon ; œuvres de Puccini, Stravinski, Stockhausen, Takemitsu, Messiaen, Yuasa, Kondo.
12 h, Equivalences, œuvres de J.S. Bach.
12 h 35, Jazz, s'il vous plaît.
13 h, Jeunes solistes (en direct du Studio 119), œuvres de Rossini, Ibert, Milhaud, par le quintette à vent F. Danzi.
14 h 4, Boîte à musique, œuvres de Frank, Villa-Lobos.
14 h 30, Les enfants d'Orphée.
15 h, D'une oreille l'autre, œuvres de Schumann, de Falla, Bartok, Mozart, Poulenc.
17 h 2, L'histoire de la musique, la philosophie musicale au Moyen Age.
18 h 30, Studio-Concert (en direct du Studio 106), œuvres de Frescobaldi par B. Verlet, clavecin.
19 h 38, Jazz, le clavier bien rythmé.
20 h, Musiques contemporaines.
20 h 20, Concert (émis de Baden) « Wiegenlied » de Panufnik, « Concerto pour piano et orchestre nº 1 » de Chopin, « Symphonie nº 10 » de Chostakovitch par l'Orchestre symphonique du Sudwestfunk, E. Ax, piano, dir. K. Kord.
22 h 15, La nuit sur France-Musique, Les concertos de Beethoven par A. Gorog ; 23 h 5, Ecrans : A. North ; 0 h 15, Musiques traditionnelles : Musique de l'Inde.

Samedi 20 février

PREMIÈRE CHAINE : TF1

10 h 40 Accordéon, accordéons.
11 h La séquence du spectateur.
11 h 30 La maison de TF 1.
13 h Journal.
13 h 35 Téléfilm : Adios.
d'après le roman de K. Haedens. Réal. A. Michel, avec A. Gaylor, J. Sereys, J.-F. Morin. Deuxième partie.
L'adolescence de Jérôme, en vacances à l'île de Ré. Il s'initie au rugby et devient journaliste sportif.
15 h 5 Maya l'abeille.
15 h 30 La magazine de l'aventure.
réal. A. Lombardi.
Une balade plus loin avec le dessinateur Hugo Pratt, le créateur du personnage Corto Maltese.
16 h 30 Archibald le magicien.
16 h 35 Série : Columbo.
Les surdoués.
Un aide comptable retrouvé mort dans son bureau. Columbo pense que le suspect est Olivier Brandt un comptable qui vit au-dessus de ses moyens.
17 h 45 Dessins animés.
18 h 30 Trente-millions d'amis.
Les soldats de la neige.
18 h 45 Magazine auto, moto.
19 h 5 Tout va très bien (I.N.C.).
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Vous pouvez compter sur nous.
20 h Journal.
20 h 35 Droit de réponse.
une émission de Michel Polac.
Michel Polac communique au dernier moment le thème de son émission. Peut-être la médecine et les malades.
22 h 5 Série : Dallas.
Calomnie.
Lucy pense qu'Allan est un homme pour elle. Allan l'utilise pour s'enrichir.
22 h 55 Magazine d'actualité : Sept sur sept.
De J.-L. Burgat, E. Gilbert et P.-L. Boulay.
Le journal de la semaine ; la télévision des autres ; le grand témoin.
23 h 55 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 30 ANTIOPE.
11 h Impôts service.
une émission du ministère du budget.
11 h 30 Journal des sourds et des malentendants.
12 h La vérité est au fond de la marmite.
Soupe au chou : Chou farci.
12 h 30 Domus (et à 13 h 35).
12 h 45 Journal.
14 h 5 Série : Pilotes.
le planeur.
14 h 55 Les jeux du stade.
Rugby : France-Angleterre ; Irlande-Ecosse.
17 h 55 Récré A 2.
Wattoo-Wattoo : La révolte irlandaise.
18 h 20 Les carnets de l'aventure.
Si ça n'avait pas été l'Everest, de B. Jaworski. Réal. J.-F. Dion.
La « première » escalade de l'Everest par deux Polonais en février 1980.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 C'est une bonne question.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Champs-Elysées.
de M. Drucker.
Yves Duteil, Bernadette Lafont, Michèle Torr, Gérard Depardieu, Mouloudji, etc.
21 h 40 Téléfilm : Il n'y a plus d'innocents.
de M. Jullian et J. Prat. Avec M. Garrel, M. Moretti, M. Chapiteau...
La France enguirlandée prépare en toute quiétude le réveillon de Noël. Mais soudain, en quelques heures, dix-neuf personnes sont assassinées. Aucun lien entre les victimes. Qui a organisé cette hécatombe apparemment absurde ?
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

12 h 30 Les pieds sur terre.
Magazine sécurité de la Mutualité sociale agricole.
18 h 30 Pour les jeunes.
Ulysse 31 : Le magicien noir ; à 18 h 55, en direct du passé : l'année 1499.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé : Ulysse 31.
Les révoltes de Lemnos.
20 h Les jeux.
20 h 30 On sort ce soir : Carmen.
Opéra de Bizet, enregistré au Festival de Carpentras 1981. Orchestre philharmonique de Lille, direct. J.-C. Casadesus ; Chœurs du Théâtre municipal d'Avignon et de l'Opéra de Marseille ; Maîtrise d'enfants du Théâtre municipal d'Avignon. *(Lire notre article page 17.)*
23 h 10 Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : (voir vendredi) ; Nous sommes tous des Polonais, par A. Tevoedjre.
8 h, Les chemins de la connaissance : regards sur la science.
8 h 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : la gauche pour quoi faire ?
9 h 7, Matinée du monde contemporain.
10 h 45, Démarches avec... J.-H. Lartigue, photographe.
11 h 2, La musique prend la parole : Le récit opératique (« Le Chevalier à la rose » de R. Strauss).
12 h 5, Le pont des arts.
14 h, Sons : Bahia.
14 h 5, Israël-Egypte : la paix fragile (l'échéance de Camp David), par E. Laurent.
16 h 20, Le livre d'or : A. Fellegi, piano. Interprète Bartok au Festival estival de Paris 1981.
17 h 30, Pour mémoire : Thomas Hardy ou la mauvaise chance.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Radio Suisse Romande présente : Bernard Noël, sa vie, son œuvre.
20 h, Carte blanche : La nacelle ou une bouffée d'hydrogène, de J. Larriaga.
21 h 28, Musique enregistrée.
21 h 55, Ad lib, avec M. de Breteuil.
22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Samedi-Matin, œuvres de Widmann, Chopin, Rossini, R. Strauss, Stravinsky.
8 h 2, Tous en scène.
9 h 10, Actualité du disque ; 11 h, la tribune des critiques de disques : « Sigma » et « Lumina » de I. Malec (versions comparées).
14 h, Musique ancienne en Languedoc-Roussillon.
15 h, XXIVe Concours international de guitare, œuvres de Ponce, Castelnuovo Tedesco, Mignone.
16 h 30, Concert (en direct de Carcassonne), œuvres de Mozart, Bach, J. Brahms, de Sarasate avec J. Termerguerian, violon, M. Oberderffer, piano.
18 h, Le disque de la tribune, I. Malec, « Sigma » par l'Orchestre national de France, « Lumina » par l'ensemble 2e2m (dernière parution).
19 h 5, Musiques en Languedoc-Roussillon.
20 h 30, Concert (en direct du théâtre de Carcassonne), « Concert pour petit orchestre » et « Concerto pour piano et orchestre » de Roussel, « Coda pour 14 instruments » de Fourest, « l'Amour sorcier » de de Falla, par l'orchestre de Montpellier, dir. L. Bertholon ; « zon, zon, zon » de Severac par D. Bahous, chant, D. Abramovitz, piano.
22 h, Actualité musicale en Languedoc-Roussillon, œuvres de Bouzignac, Moulinié.
23 h, La nuit sur France-Musique, Samedi Minuit ; 0 h 5, Haute-Infidélité, œuvres de Kayn, Eno

● Musique en Languedoc (F.-M., à partir de 19 h 5). — Poursuivant son effort de décentralisation, France-Musique s'installe chaque mois dans une ville de France. Concerts, photographies sonores, remise à jour d'un répertoire local en liaison avec les professionnels de la région, permettent de faire revivre une culture locale. Cette fois-ci, Martine Kaufmann a choisi Carcassonne, convoquant pour l'occasion les « sacqueboutiers » de Toulouse, l'Ensemble Gilles Binchois, et demandant à Pierre Tardy de restituer l'atmosphère de la ville : le passé musical de la région, c'est évidemment la maîtrise de Narbonne au seizième siècle, Mondonville et Déodat de Séverac. Ils seront largement évoqués, à côté d'Yves Nat. — T. Fr.

Dimanche 21 février

Deux films

LES SEPT MERCENAIRES
Film américain de John Sturges (1960). Avec Y. Brynner, E. Wallach, S. McQueen, H. Buchholz, C. Bronson, R. Vaughn, J. Coburn.
TF 1, 20 h 35.
★ *Ce western, tourné au Mexique, est la transposition américaine des* Sept Samouraïs, *d'Akira Kurosawa (1954). Décalque fidèle de l'action, il n'est pas ancré, comme le film japonais, dans une réalité historique, précise, mais dans un folklore de genre. La réalisation est, certes, efficace ; pourtant, c'est l'interprétation, extrêmement brillante, qui a fait tout le succès de ce « remake ».*

A LA REDECOUVERTE DE DAVID WARD GRIFFITH
Huit courts métrages de Griffith (1910 à 1911).
FR 3, 22 h 30.
★ *Des Indiens Mohawks sauvent une jeune fille que les puritains de Salem allaient brûler vive ; une modiste a deux filles dont l'une sombre dans l'alcoolisme et l'autre construit son bonheur familiale. En quelques minutes, Griffith savait raconter des histoires chargées d'émotion intense. Sa science du montage parallèle et de l'effet dramatique s'accentue encore dans ce programme.*

PREMIÈRE CHAINE : TF1

9 h 30 Orthodoxie.
10 h Présence protestante.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
11 h Messe.
Célébrée en l'église Notre-Dame-de-l'Assomption. Prédicateur Père S. Ludwiczak.
12 h Télé-foot.
13 h Journal.
13 h 20 Mise en boîte.
14 h 10 Toute une vie dans un dimanche.
De P. Sabatier (et à 17 h 15).
15 h 25 Sports dimanche.
Tiercé : Cyclo-cross ; Ski nordique ; Volley-ball.
19 h Magazine : Pleins feux.
De José Artur.
La Danse du diable, au théâtre Edouard-VII. *Taoma ou la fiancée du timbalier*, par la Compagnie J.-P. Lescot, au Centre d'action culturelle de Marne-la-Vallée ; ballets à l'Opéra : le Golden Gate Quartet : Bill Derlime.
19 h 30 Les animaux du monde.
Quand la nature reprend ses droits.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : les Sept Mercenaires.
De John Sturges.
22 h 40 Sports dimanche soir.
23 h A bible ouverte.
23 h 15 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

11 h Impôts-service.
Une émission du ministère du budget : Les revenus de placement : Les personnes âgées.
11 h 15 Dimanche Martin.
12 h 45 Journal.
13 h 20 Dimanche Martin (suite).
Incroyable mais vrai ; 14 h 25, série Magnum ; 15 h 20, L'école des fans ; 15 h 55, Les voyageurs de l'histoire ; 16 h 25, Thé dansant.
17 h 5 Série : Sam et Sally.
Le collier.
18 h La course autour du monde.
Réal. J.-M. Boussagnet.
Des reportages de journalistes belge, suisse, canadien.
19 h Stade 2.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Chantez-le moi.
De J.-F. Kahn, réal. J. Samyn.
Les années 1938-1940, avec *C. Albert, J. Danno, P. Souplex, P. Préjean, etc.*
21 h 55 Document : Bram Van Velde.
Réal. J.-M. Meurice.
Tourné en 1980, avant la mort de l'artiste, un hommage attentif à sa peinture solitaire, silencieuse, intemporelle (rediffusion).
22 h 25 Document : Nos ancêtres les Français.
Réal. P. Philippe.
Un tableau de l'armée française du début du siècle à nos jours tracé par Pierre Miquel grâce à des images de films et d'archives de Gaumont. Ce document analyse les rapports entre l'armée et le peuple.
23 h 15 Journal.

Le grand jeu

L'AGE INGRAT
FR 3, 16 h 45

Tout commence à Charleville à la fin du siècle dernier et se poursuit dans les années 20 derrière les façades bourgeoises de Reims ou de Nancy avec Roger-Gilbert Lecomte, René Daumal, Roger Vaillant, Robert Meyrat, au temps où André Breton souhaitait voir les cosaques abreuver leurs chevaux dans les bassins de la Concorde. Daniel Maurice, en compagnie d'André Thirion, dernier survivant de cette époque bénie des dieux, retrace l'enfance, puis l'âge ingrat, du « Grand Jeu ». Une promenade nostalgique dans les rues désertes de Reims et de Nancy, à la recherche de vestiges des fulgurances surréalistes. — M. G.

TROISIÈME CHAINE : FR3

10 h Emissions de l'ICEI destinées aux travailleurs immigrés : Mosaïque.
13 h 45 Dessin animé : Mister Magoo.
14 h La soupière a des oreilles.
Une émission de Pierre et P. Bonte.
15 h 15 Cinéma 16 : Au bout du printemps.
Scénario G. Tanugi, réal. B. Dubois. Avec C. Amouroux, M. Meryl, P. March, N. Arestrup, etc.
Rosé, adolescente de seize ans, amoureuse de Brandy, à la recherche de son père au Canada. La jeune fille sera déçue : ce sera son premier amour.
16 h 45 Voyage entre les lignes : L'âge ingrat.
Réal. R. Maurice.
(Lire notre sélection.)
17 h 40 Théâtre de toujours. Spectacle Courteline : Monsieur Badin.
Réal. J. Bertho.
Comment justifier quinze jours d'absence sans évoquer l'habituelle mort d'un de ses proches parents.
19 h 15 Prélude à l'après-midi.
Musique ancienne au château d'Ecouen. Avec M. Bollin, luth, J.-M. Fremeau, baryton, et le Quintette de cuivres Ars Nova.
19 h 40 Spécial DOM-TOM.
20 h Série : Benny Hill.
20 h 30 La révolution romantique.
Série de M. Brion, réal. Y. Gérault. N° 7 : Le siècle de Victor Hugo.
A travers l'auteur des Châtiments *et des* Misérables, *s'esquisse la chronique politique et sociale du dix-neuvième siècle.*
21 h 25 Courts métrages.
Colloque de chiens, de R. Ruiz ; *l'Etat des lieux*, de F. Calliat ; les Voiliers, de O. Nedjar.
Une trame mélodramatique et et pseudo-policière à partir d'une imagerie issue de la presse du cœur.
22 h 10 Journal.
22 h 30 Cinéma de minuit : A la redécouverte de D.W. Griffith.

FRANCE-CULTURE

7 h 7, La fenêtre ouverte.
7 h 15, Horizon, magazine religieux : la longue marche de l'Eglise.
7 h 40, Chasseurs de son : Canuts aujourd'hui.
8 h, Orthodoxie.
8 h 30, Protestantisme.
9 h 10, Ecoute Israël.
9 h 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : la Grande Loge de France.
10 h, Messe dans la chapelle des sœurs de Notre-Dame-de-Sion, à Grandbourg (Essonne).
11 h, Regards sur la musique : Symphonie « Jupiter », de Mozart, par l'Orchestre philharmonique de Berlin. Dir. : K. Boehm.
12 h 5, Allegro.
12 h 40, Le lyriscope : avec J.-A. Cartier.
14 h, Sons : Bahia.
14 h 5, Libre parcours variétés : Tango.
15 h 15, L'Odyssée, d'après Homère (rediff.) (Fin à 23 h 55.)

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Concert-Promenade : musique viennoise et musique légère ; œuvres de Ingelbrecht, Lanner, Weber, Chopin, Tchaïkovski, Oechelt, Hellmesberger, Strauss-Adler, Suppé, Waldteufel, Schmitt, Rose, Stolz, J. Strauss.
8 h 2 Cantate : Intégrale des cantates de Bach.
9 h 10 Magazine international.
11 h Concert (en direct du Théâtre du Rond-Point des Champs-Elysées, à Paris) : œuvres de Beethoven, Wolf, Schubert, avec G. Hartman, soprano ; M. Dalberto, piano ; P. Del Vescovo, cor.
12 h 5 Allergies... : œuvres de d'Indy, Brahms, Ravel, Berlioz, Debussy, J.-S. Bach.
14 h 5 D'une oreille l'autre : œuvres de J.-S. Bach, Mozart, Galuppi, Liszt, Mendelssohn, Brahms, Messiaen, Ravel.
17 h Comment l'entendez-vous ? La musique du Grand Siècle, par F. Chandernagor : œuvre de Mouret, Lully, Campra, Lully, Purcell, Couperin, Chambonnières, d'Anglebert, Rameau.
19 h 8 Jazz.
20 h Les musées en dialogue.
20 h 30 Concert (donné au Kunsthaus de Lucerne, le 7 septembre 1981) : « Symphonie n° 35 » de Mozart ; « Mort et transfiguration », de R. Strauss ; « Symphonie n° 2, de Brahms, par l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. L. Maazel.
22 h 30 La nuit sur France-Musique : La geste d'Igor ; les mémoires musicaux de I. Markévitch, deuxième partie : œuvres de Debussy, de Falla, Ravel, Prokofiev, Weber, Berlioz, Stravinsky. — 0 h 5 : Rupture, œuvres de Davis, Mozart, Petrassi.

● Un programme exceptionnel sur France-Culture (de 15 h 15 à 23 h 55). — La rediffusion dans leur continuité des épisodes de « l'Odyssée », d'Homère adaptés pour le Festival d'Avignon et la radio par Bruno de La Salle et le Centre de littérature orale, avec la collaboration d'une équipe de musiciens et de conteurs. Cette réalisation avait été diffusée une première fois, en plusieurs fragments, au moment de Noël. L'expérience d'un programme homogène, se poursuivant pendant la plus grande partie de la journée, et que l'auditeur peut écouter et abandonner à son gré, quand il le souhaite, devrait être plus souvent pratiquée sur une chaîne telle que France-Culture, en réponse aux programmes continus des chaînes de « Music and News ». Mais pour ceux qui préfèrent la musique légère à l'épopée, il y a toujours la possibilité, ce même dimanche, à 14 h 5, d'écouter une évocation du tango enregistrée en public le 17 février, avec la participation du Cuarteto Cedron, de Tomas Gubitsch et Osvaldo Calo, du groupe Gotan, du groupe Canyengue.

Lundi 22 février

Deux films

LES SŒURS BRONTE
Film français d'André Téchiné (1979). Avec I. Adjani, M.-F. Pisier, I. Huppert, P. Gregory, P. Magee, H. Surgère.
FR3, 20 h 30.
★ *Compromis entre le film d'auteur et la qualité artistique Gaumont. Esthétiquement, chaque plan (honneur à Bruno Nuytten, directeur de la photographie) est admirable, mais la durée originale a été raccourcie, le rythme s'en ressent et il y a des trous dans cette biographie romancée. Téchiné s'était plus intéressé à Branwell Brontë, le raté de la famille, qu'à ses célèbres sœurs dont il fut, d'ailleurs, semble-t-il, le révélateur de leur création littéraire. Pascal Gregory et Hélène Surgère ont des scènes très fortes, splendides. Les trois sœurs passent comme des ombres.*

CINE-FOLIES
Film français de Philippe Collin (1976). Avec Milton, J. Francelle, M. Chevalier, M. Glory, Arletty.
TF 1, 21 h 35.
★ *Montage de scènes avec chansons et danses extraites des films français des années 30. Anthologie historique et sociologique d'un certain cinéma apportant le divertissement, l'euphorie, la romance, l'oubli des temps difficiles. Ce n'est pas seulement du rétro.*

PREMIÈRE CHAINE : TF1

12 h 5 Réponse à tout.
12 h 30 Les visiteurs du jour.
13 h Journal.
13 h 35 Magazine : Portes ouvertes.
13 h 50 Les après-midi de TF 1 d'hier et d'aujourd'hui.
Téléfilm : Ombres sur le stade ; 15 h 25, Les couleurs de la vie ; 16 h 45, Mon tout est un homme ; 17 h 10, A votre service ; 17 h 15, Paroles d'homme.
17 h 25 Croque-vacances.
Dessins animés ; Variétés ; Bricolage.
18 h C'est à vous.
18 h 25 L'île aux enfants.
18 h 45 Quotidiennement vôtre.
18 h 50 Les paris de TF 1.
19 h 5 A la une.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Vous pouvez compter sur nous.
20 h Journal.
20 h 35 Magazine : Santé.
d'I. Barrère, E. Lalou.
Un peu moins de souffrance : Les poneys et les enfants handicapés ; la mésothérapie.
21 h 35 Ciné-folies.
de P. Collin, extraits de comédies musicales.
23 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

11 h 30 Impôts-service.
Une émission du ministère du budget.
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Jeu : J'ai la mémoire qui flanche.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Cette semaine sur A 2.
13 h 45 Série : Les amours des années grises.
14 h Aujourd'hui la vie.
Des gens comme nous.
15 h Emissions pédagogiques.
16 h 30 Un tournage : Lilian.
de J.-P. Mocky, réal. G. Ferraro.
17 h Itinéraires.
Côte-d'Ivoire : signe des temps, réal. B. Bouthier.
(Lire notre sélection.)
17 h 45 Récré A 2.
Une souris sur Mars ; Yok-yok ; Qu'est-ce ? Qu'est-ce ? ; Tarzan...
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord, pas d'accord. (I.N.C.)
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les gens d'ici.
20 h Journal.
20 h 35 Emmenez-moi au théâtre : Cher menteur.
de J. Kilty, avec E. Feuillère, J. Marais.
La pièce fut créée en 1960 au Théâtre de l'Athénée. Met en scène le dramaturge B. Shaw et l'actrice P. Campbell : une correspondance de quarante années.
22 h 15 Magazine du théâtre : Rendez-vous.
de G. Kahn.
En direct du Théâtre de l'Odéon : Hedda Gabler, d'Ibsen, le Voyage de Mme Knipper, *de J.-L. Lagarce. Mise en scène J.-C. Fall.* Sherlock Holmes. *Mise en scène M. Fagadau.*
23 h 15 Journal.

Paul

ITINERAIRES
COTE-D'IVOIRE
A 2, 17 heures.

« Côte-d'Ivoire », de Bernard Bouthier, documentaire tourné en 1976, est avant tout l'histoire d'un homme seul : un jeune Ivoirien parti plein d'illusions de son village natal à la conquête de la belle Abidjan. Paul a longtemps rêvé. Il est maintenant là aux prises avec les difficultés de travail, vagabondant d'emplois temporaires en habitation de circonstances. Il nous émeut parce que sa belle naïveté est inlassablement porteuse d'espoir. A travers l'histoire de Paul, on découvre successivement les deux facettes de l'Afrique noire tiraillée entre l'Ancien Monde et les feux de l'Occident. Un document précieux qu'il faut voir à tout prix. — M. G.

TROISIÈME CHAINE : FR3

18 h 30 Magazine d'actualité : Laser.
Une émission de D. Delhoume et M. Melmon.
Les excès de la robotisation ; l'humanisation dans le métro ; Délinquance des jeunes : Philippe détourne un car pour rejoindre sa bien-aimée.
18 h 55 Tribune libre.
La vie montante.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé : Ulysse 31.
Les révoltes de Lemnos.
20 h Les jeux.
20 h 30 Cinéma : les Sœurs Brontë, d'A. Téchiné.
22 h 25 Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : Nouvelles du tiers monde ; Les centres d'information et d'orientation ; H. Langlois ; La place ambiguë de l'enfant, par J.-C. Chausseau.
8 h, Les chemins de la connaissance : Histoires de vies (Mohammed) ; à 8 h 32, Entretiens avec Théodore Monod : identité.
8 h 50, Echec au hasard.
9 h 7, Les lundis de l'histoire : La vie quotidienne en province et à Paris pendant les journées de 1848.
10 h 45, Le texte et la marge : « Carzou », avec J.-M. Campagne.
11 h 2, Evénement-musique : Musiques actuelles Nice-Côte-d'Azur.
12 h 5, Agora : avec H. Dougier, animateur de la revue « Autrement ».
12 h 45, Panorama : avec S. Afanassyan.
13 h 30, Atelier de recherche instrumentale : les « Ensembles ».
14 h, Sons : à Bahia.
14 h 5, Un livre, des voix : « Les facettes du cristal », de Lanza Del Vasto.
14 h 47, Contact.
14 h 50, Le monde au singulier : l'actualité selon A. Bombard.
15 h 30, Points de repère : Familles, est-ce que je ne vous hais plus ?
16 h 30, Le rendez-vous de 16 h 30.
17 h, Roue libre : voyage au Venezuela.
17 h 32, Musiciens français contemporains : M. Ohana.
18 h 30, Feuilleton : La cloche d'Islande, de H. K. Laxness.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Présence des arts : Jackson Pollock, au Centre G.-Pompidou.
20 h, Le boulet rouge express, de R. Banks.
21 h, L'autre scène ou les vivants et les dieux : Rousseau et Kant.
22 h 30, Nuits magnétiques : l'attente.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2 Musique légère de Radio-France : œuvre de Messager, Roger.
6 h 30 Musiques du matin : œuvres de Gossec, Bartok, Mendelssohn.
8 h 7 Quotidien-Musique.
9 h 5 D'une oreille l'autre : œuvres de Clérambault, Schubert, Komives, Chopin, Schönberg, Franck.
12 h Chasseurs de son stéréo : Musiques latino-américaines.
12 h 35 Jazz : Bill Evans.
13 h Jeunes solistes (en direct du Studio 119) : œuvres de Weiss, Dufour, Satie, avec P. Laniau, Guitarre.
14 h 4 Musiciens à l'œuvre : autour des quatuors de Beethoven (première partie) ; œuvres de Mozart, Beethoven, Haydn.
17 h 2 Le jeu des miroirs : œuvres de Byrd, Sweelinck, Marais.
18 h 30 Studio-concert : Musiques traditionnelles ; polyphonies de Sardaigne.
19 h 38 Jazz.
20 h La recherche musicale.
20 h 30 Concert (donné en l'église Saint-Merri, à Paris, le 21 septembre 1981) : Festival estival de Paris : « Numinis sacra », de Nikiprovetzki ; « Magnificat », de Berio ; « Trois petites liturgies de la présence divine pour chœur de femmes », de Messiaen, par le nouvel Orchestre philharmonique et chœurs de Radio-France, chef des chœurs, J. Jouineau ; dir., G. Amy ; solistes, P. Doghan, ténor, J.-F. Heisser, J. Koerner, piano ; J. Loriod, ondes Martenot.
22 h 30 La nuit sur France-Musique : Musiques de nuit, œuvres de Verdi. — 23 h 5 : solistes français d'aujourd'hui, œuvres de Mozart, Debussy, avec G. Caussé, alto. — 0 h 5 : Guitare-nuit : la mandoline.

● Gossec : Symphonie à dix-sept parties (F.-M., 6 h 30). — Les bonnes œuvres sont comme les bonnes choses, on se lèverait la nuit pour s'en régaler. Dans le cas présent, il s'agit de se réveiller un peu plus tôt pour découvrir l'étonnante « Symphonie en fa majeur » de François-Joseph Gossec (1734-1829). Le sous-titre signifie seulement que dix-sept instruments y ont un rôle plus ou moins affirmé, comme cela se passe dans les dernières symphonies de Haydn ou dans celles de Beethoven, car elle n'a pas plus de quatre mouvements. Composée en 1809, restée à l'état de manuscrits jusqu'à nos jours, cette œuvre tardive de celui qu'on pourrait appeler le père de la symphonie française frappe dès l'introduction par la richesse de son coloris avec des oppositions de timbres et de nuances. — G. C.

Mardi 23 février

Trois films

L'AFFAIRE NINA B.
Film français de Robert Siodmak (1961). Avec N. Tiller, P. Brasseur, W. Giller, J. Dacqmine, E. Blerry, H. Deschamps, M. Meriko.
A 2, 16 h 5.
★ *Production française pour l'adaptation (à laquelle participa Roger Nimier) d'un roman policier allemand. Le portrait-puzzle, par retours en arrière, d'un homme d'affaires qui vient de mourir à Wiesbaden. Labyrinthe de trouble et d'angoisse, énigme psychologique autant que criminelle.*

DALLAS VILLE FRONTIÈRE
Film américain de Stuart Heisler (1950). Avec G. Cooper, R. Roman, S. Cochran, R. Massey, B. Peyton.
A 2, 20 h 45.
★ *Séquelles de la guerre de sécession, intrigue complexe et déroutante, succession de quiproquos, de scènes mouvementées. Stuart Heisler a réalisé son western dans la tradition du genre chez Warner Bros. On aimera retrouver Gary Cooper, héros solitaire, puissant, séduisant.*

GRIBOUILLE
Film français de Marc Allégret (1937). Avec Raimu, M. Morgan, G. Gil, J. Carette, Andrex, J. Provost.
FR 3, 21 h 30.
★ *La révélation, auprès du monstre sacré Raimu, d'une frêle inconnue de dix-sept ans, Simone Roussel, dite Michèle Morgan, dans un drame du « démon de midi » écrit, pour le cinéma, par Marcel Achard.*

PREMIÈRE CHAINE : TF1

12 h 5 Réponse à tout.
12 h 30 Les visiteurs du jour.
13 h Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 45 Les après-midi de TF 1 d'hier et d'aujourd'hui.
A votre santé ; 14 h 5, série : La légende des chevaliers aux cent huit étoiles ; 14 h 50, Tout feu, tout femme ; 15 h 25, dossier : Des mots aux maux ; 15 h 50, Elles comme littérature : 16 h 5, Découvertes TF 1 : 16 h 20, La table d'Adrienne : 16 h 45, L'œil en coin : Les femmes et le rugby.
17 h 25 Croque-vacances.
18 h C'est à vous.
18 h 25 L'île aux enfants.
18 h 45 Quotidiennement vôtre.
18 h 50 Les paris de TF 1.
19 h 5 A la une.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Vous pouvez compter sur nous.
20 h Journal.
20 h 35 Sports : Football.
France-Italie en direct du Parc des Princes (sous réserve).
22 h 20 Variétés : Rétro-parade.
de C. Dupuis, avec M.-P. Belle, Ch. Trenet, Y. Montand.
23 h 15 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 30 ANTIOPE.
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Jeu : J'ai la mémoire qui flanche.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 45 Série : Les amours des années grises.
14 h Aujourd'hui la vie.
Jeunes et moins jeunes, que faire ensemble ?
15 h 5 Cinéma : l'Affaire Nina B.
de Robert Siodmak.
16 h 45 Entre vous.
de L. Bériot.
Un document sur une petite fille atteinte du cancer ; Le littoral à protéger, avec A. Bombard ; Le Club du vieux manoir.
17 h 45 Récré A 2.
Une souris sur Mars ; C'est chouette ; 3-2-1 contact...
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord, pas d'accord.
(I.N.C.)
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les gens d'ici.
20 h Journal.
20 h 35 Mardi cinéma.
(et à 22 h 10.)
20 h 45 Cinéma : Dallas, ville frontière.
de Stuart Heisler.
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

18 h Ministère des universités.
18 h 30 Pour les jeunes.
Les couleurs du temps.
18 h 55 Tribune libre.
– Institut pour le développement de la coopération internationale.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé : Ulysse 31.
Les révoltes de Lemnos.
20 h Les jeux.
20 h 30 Magazine : Mémoires de France.
Une émission de P. Ory.
(Lire notre sélection.)
21 h 30 Cinéma : Gribouille.
de M. Allégret.
23 h Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : voir lundi.
8 h, Les chemins de la connaissance : Histoires de vies (tante Suzanne) ; à 8 h 32, entretien avec Théodore Monod : les voyages ; à 8 h 50, La route aventureuse.
9 h 7, La matinée des autres : Le Zen en Occident.
10 h 45, Un quart d'heure avec... Marc Blancpain : histoire du Périgord.
11 h 2, Musiciens français contemporains : Jean Françaix (et à 17 h 32).
12 h 5, Agora : Espace libre, avec M. de Gilliane-Fouchet.
12 h 45, Panorama : La Franc-Maçonnerie : actualité de la province
13 h 30, Libre parcours variétés.
14 h, Sons : A Bahia.
14 h 5, Un livre, des voix : « Miroitements », de P. Boulle.
14 h 47, Le monde au singulier : L'actualité selon le peintre Arroyo.
15 h 30, Les points cardinaux : Décentralisation en Grande-Bretagne.
16 h 30, Micromag.
17 h, Roue libre : Les immenses plaines du Venezuela.
18 h 30, Feuilleton : La cloche d'Islande, d'après H. K. Laxness.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Sciences : L'élevage dans les pays du Sud.
20 h, Dialogues : Peut-on maîtriser le risque technologique, avec J.-J. Salomon et P. Lagadec.
21 h 15, Musiques de notre temps : La musique canadienne à Paris cette année.
22 h 30, Nuits magnétiques : L'attente.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2 Musiques du matin : œuvres de Rimski-Korsakov, Brahms, Grieg, Haendel.
8 h 7 Quotidien musique.
9 h 5 D'une oreille l'autre : œuvres de Pergolese, Albeniz, Debussy, Smetana, Mendelssohn, J.-S. Bach, Dvorak.
12 h Musiques populaires d'aujourd'hui : Carnaval en...
12 h 35 Jazz, Bill Evans.
13 h Opérette : « la Servante maîtresse », de Pergolèse.
14 h 4 Boîte à musique, œuvres de J.-S. Bach.
14 h 30 Les enfants d'Orphée.
15 h Musiciens à l'œuvre, œuvres de Beethoven, Bartok.
17 h 2 Le jeu des miroirs, œuvres de Mozart.
18 h 30 Studio-Concert (en direct du Studio 106), œuvres de Schœnberg, Webern, Xenakis, Eisma par le Trio à cordes français, G. Jarry, violon, S. Collot, alto, M. Tournus, violoncelle.
19 h 38 Jazz, les irréfutables (ténors).
20 h Premières loges, magazine d'archives lyriques, mélodies de Fauré par des interprètes français.
20 h 30 Concert (en direct du Théâtre des Champs-Elysées à Paris), « Deuxième essai pour orchestre » de Barber, « Solarium » d'Arrigo, « Symphonie n° 4 » de Tchaïkovski, par l'Orchestre national de France, dir. A. Rahbari.
23 h La nuit sur France Musique, Musique de nuit, œuvre de Vivaldi, Beethoven ; 23 h 30 Le Jazz-Club.

● Fauré (F.-M., 20 h). — Les courbes délicates et fuyantes des mélodies de Fauré, leur nonchalance méditative, en clair-obscur, ont parfois suscité des interprétations affadies et mièvres : en « abat-jour », disait Fauré, qui s'en plaignait et réclamait pour sa musique, tout en violence refoulée, en douceur rentrée, un jeu vigoureux, sans rubatos, sans effets. Henri Goraïeb, dans un magazine d'archives lyriques, a retrouvé quelques interprétations exemplaires des mélodies fauréennes, datant de l'époque du compositeur. D'abord celle de Charles Panzera, interprète insurpassé de « l'Horizon chimérique », à qui il est dédié, puis celle de Claire Croiza, qui fut aussi une exécutante privilégiée de Poulenc. Deux voix chargées d'une immatérielle sensualité qui dévoilent la sérénité fragile de l'âme fauréenne, en accompagnent tous les transports secrets.
T. Fr.

Fourmies la Rouge

MEMOIRES DE FRANCE
FR 3, 20 h 30.
Le 1ᵉʳ mai 1891, à Fourmies, petite ville textile du nord de la France, la troupe tire sur les manifestants qui défilent pacifiquement et cause la mort de dix personnes. A partir de cet événement tragique autant qu'inexplicable, Pascal Ory, dans le deuxième numéro de « Mémoire de France », aborde la question ouvrière au début de ce siècle. L'historien scrute, à grand renfort de documents et de témoignages, la mémoire des habitants de Fourmie la Rouge. Des images ternes, en forme d'illustrations ponctuées de commentaires studieux, nous font immanquablement songer à une dictée scolaire inculquée de force à des élèves pourtant attentifs. — M. G.

Mercredi 24 février

PREMIÈRE CHAINE : TF1

12 h 5 Réponse à tout.
12 h 30 Les visiteurs du jour.
13 h Journal.
13 h 40 Un métier pour demain : L'animation socio-culturelle.
13 h 55 Mercredis-moi tout.
Dessins animés ; Variétés.
16 h La belle santé.
16 h 5 Les pieds au mur.
Les enfants du divorce ; Dessins animés ; 17 h 25, Les robinsons suisses ; 17 h 50, Sports.
18 h 25 L'île aux enfants.
18 h 45 Quotidiennement vôtre.
18 h 50 Les paris de TF 1.
19 h 5 A la une.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Vous pouvez compter sur nous.
19 h 53 Tirage du Loto.
20 h Journal.
20 h 35 Les mercredis de l'information.
Petits clients et gros marché. Le rôle des enfants dans les achats en tant que consommateurs.
21 h 40 Musique : Planètes.
L'Orchestre national de France, dir. L. Maazel, interprète une suite symphonique de G. Holst.
(Lire notre sélection.)
22 h 35 Document : L'aventure des plantes.
L'architecte et la fleur.
23 h 5 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 30 ANTIOPE.
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Jeu : J'ai la mémoire qui flanche.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 45 Série : Les amours des années grises.
14 h Terre des bêtes.
15 h Récré A 2.
Mia-Mia O ; Wattoo-Wattoo ; Goldorak ; Une souris sur Mars ; Casper ; Bouquin-Bouquine ; La panthère rose ; Zeltron ; Candy...
17 h 25 Les carnets de l'aventure.
Un homme et des requins, réal. R. Sahuquet ; comme les oiseaux, de H. Le Campion et J.-P. Bolle.
Un moniteur de plongée entre en communication avec les requins ; les acrobaties d'un parachutiste.
18 h Platine 45.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord, pas d'accord (I.N.C.)
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les gens d'ici.
20 h Journal.
20 h 35 Le grand échiquier.
de J. Chancel.
Autour de François Truffaut : Fanny Ardant, Nathalie Baye, Marie Dubois, etc.
23 h 15 Journal.

Mystère

● MUSIQUE : PLANETES
GUSTAV HOLST
TF 1, F.-M., 21 h 40.
Contemporain de Schoenberg, de Ravel et de Charles Ives, le compositeur britannique Gustav Holst (1874-1934) n'est connu en France qu'à travers son œuvre la plus célèbre : « les Planètes » (1914-1916), dont un extrait particulièrement brillant a longtemps servi d'indicatif pour une émission à grande écoute d'Europe 1. Mais si ce cycle, inspiré à l'auteur par l'intérêt qu'il portait à l'astrologie (après s'être longtemps plongé dans la philosophie hindoue), porte la marque d'un orchestrateur qui n'a rien à envier à Richard Strauss en ce domaine, l'inspiration ne se maintient pas toujours à la même hauteur. On y trouvera des banalités dans la grandiloquence à côté de pages comme « Saturne » ou « Neptune », impressionnantes de mystère et de grandeur désolée. — G. C.

TROISIÈME CHAINE : FR3

18 h 30 Pour les jeunes.
Coup double.
18 h 55 Tribune libre.
Ligue du droit des femmes.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé : Ulysse 31.
Les révoltes de Lemnos.
20 h Les jeux.
20 h 30 Cinéma 16 : Esquisse d'une jeune femme sans dessus dessous.
Téléf[illegible] Boudet. Avec : N. [illegible] Coupez, M. Chapiteau [illegible]
Fab[illegible] Verrier (Nathalie Baye), [illegible] sseur, vit seule dans une grande ville. Sa vie affective semble être très compliquée. Elle aime Henri, son amant attitré, Marc, son ami, Antoine, un veilleur de nuit, et parfois Jacques, son mari. S'y retrouvera-t-elle ?
22 h Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : Tableau de la démographie française (voir lundi).
8 h, Les chemins de la connaissance : Histoires de vies (paysans du Léon) ; à 8 h 32, Entretiens avec Théodore Monod : l'homme face à la nature.
8 h 50, Echec au hasard.
9 h 7, Matinée des sciences et des techniques : Colloque national recherche et technologie ; les rapports entre linguistique et mathématiques.
10 h 45, Le livre, ouverture sur la vie : « Camille le chasseur de temps », de C. Morand.
11 h 2, Musiciens français contemporains : Bernard Cavanna (et à 17 h 32 : Jean-Louis Petit).
12 h 5, Agora : Regards sur la délinquance, avec A. Mella.
12 h 45, Panorama : Emission spéciale sur Israël.
13 h 30, Magazine des Jeunesses musicales de France.
14 h, Sons : A Bahia.
14 h 5, Un livre, des voix : « Les Forteresses noires », de P. Grainville.
14 h 47, L'école des parents et des éducateurs : Femmes à cinquante ans.
15 h 2, Le monde au singulier : L'actualité selon Claude Klotz.
15 h 45, Archimedia : L'énergie nucléaire. La fission. La production d'énergie.
16 h 45, Contact.
17 h, Roue libre : L'enfer vert.
18 h 30, Feuilleton : La cloche d'Islande, d'après H.-K. Laxness.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, La science en marche : A la recherche du temps disparu.
20 h, La musique et les hommes : Hommage à la poésie tchèque.
22 h 30, Nuits magnétiques : L'attente.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2 Musiques pittoresques et légères, œuvres de Sylva, Popy, Orth, Rossini.
6 h 30 Musiques du matin, œuvres de Lalo, Strauss, Schumann.
8 h 7 Quotidien musique.
9 h 5 D'une oreille l'autre, œuvres de Mozart, Pérotin, Brahms, Couperin, Janacek, Barraud, Schœnberg.
12 h L'amateur de musique.
12 h 35 Jazz, Bill Evans.
13 h Jeunes solistes (en direct du Studio 119), œuvres de Murail, Ballif, Jolivet, Abbott, Tisné, Louvier, solistes : P. Rousse-Lacordaire, ondes Martenot, V. Hartmann-Claverie, piano, ondes.
14 h 4 Microcosmos ; 14 h 10 Kaléidoscope, œuvres de Mozart ; 14 h 50 Le billet ; 15 h Les éphémérides de la musique, 15 h 40, Discotine ; 16 h L'école américaine de piano, œuvres de Gottschalk, Joplin, Gershwin.
17 h 2 Le jeu des miroirs, œuvres de Herbel, Hasse, Schubert.
18 h 30 Studio-Concert (en direct du Studio 106), œuvres de Moscheles, Ravel, Boehm par A. Adorjan, flûte, et N. Lee, piano.
19 h 38 Jazz, Où jouent-ils ?
20 h Les chants de la terre, Magazine de musiques traditionnelles.
20 h 30 Concert (donné en l'église Saint-Vincent de Marcq-en-Barœul, le 8 décembre 1981, Festival de Lille), « la Bataglia », « la Desperata » de Pacoloni, « Madona mia pieta », « Lo vo gridando », « Donna Crudel » d'Adriensen, « Hungaro », « Milanese », anonyme du XVIᵉ siècle, « Canzone » de Piccinini, Trios (ut majeur et sol mineur) de Vivaldi, par le Trio de luths Ricardo Correa, sol., M. Chatton, luth soprano, B. Wullschleger, luth alto et ténor, R. Correa, luth basse.
21 h 40 Concert, en liaison avec TF 1 (enregistré aux Buttes-Chaumont en juillet 1981), « les Planètes », de Holst, par l'Orchestre national de France et la maîtrise de Radio-France, dir. L. Maazel.
22 h 30 La nuit sur France-Musique, Rencontre au groupe des sept, Francis Poulenc par lui-même ; 0 h 5 Fidélité de nuit, œuvres de Piern, Duparc, de Falla, Duruflé, Ives, Janacek.

● « Du Café Slavia aux Deux Magots » (La musique et les hommes, F.-C., 20 h). — Un hommage à la poésie tchèque, par Eve Griliquez et Michel Fleischmann. L'émission est principalement consacrée aux poètes de « la génération 1900 », qui ont écrit durant l'entre-deux-guerres, au moment de l'essor de la nouvelle Tchécoslovaquie libre. Leurs noms (Hora, Halas, Seifert, Nezval, Horejski, Wolker, Holan), nous sont peu connus, bien qu'ils se soient nourris de culture française. Enregistré le 4 février dernier, à Jouy-en-Josas, le spectacle comprend aussi des chanteurs et des comédiens : il essaie de recréer l'ambiance des cafés et des cabarets de Prague, notamment du Café Slavia.

Jeudi 25 février

Un film

LE COMBAT DANS L'ILE
Film français d'Alain Cavalier (1961). Avec R. Schneider, J.-L. Trintignant, H. Serre, P. Asso.
FR 3, 20 h 35.
★ *Le Paris des attentats O.A.S. dans les derniers temps de la guerre d'Algérie, la politique comme ressort dramatique de l'histoire d'une femme cherchant à se libérer dans un nouvel amour. Premier long métrage d'Alain Cavalier, très remarqué, à l'époque. Romy Schneider, belle, émouvante entre Trintignant, farouche homme d'extrême droite et Henri Serre, démocrate refusant la violence et le terrorisme.*

PREMIÈRE CHAINE : TF1

12 h 5 Réponse à tout.
12 h 30 Les visiteurs du jour.
13 h Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Objectif santé.
Le risque nutritionnel de l'alcool.
16 h 30 Croque-vacances.
Dessins animés ; Variétés ; Bricolage
18 h C'est à vous.
18 h 25 L'île aux enfants.
18 h 45 Quotidiennement vôtre.
18 h 50 Les paris de TF 1.
19 h 5 A la une.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Suspense.
20 h Journal.
Le jour du boulanger.
20 h 35 Téléfilm : Bonnes gens.
d'après le roman de L. Costel, réal. J.-P. Marchand, avec R. Lefevre, V. Garrivier, M. Mergey, A. Lahaye...
La vie quotidienne en milieu rural à travers l'histoire d'un berger.
22 h 15 Document : La Terre en héritage.
La ruée vers l'eau.
Deuxième émission consacrée aux ressources et matières premières : bien documentée et très didactique.
23 h 10 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 30 ANTIOPE.
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Jeu : J'ai la mémoire qui flanche.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 45 Série : Les amours des années grises.
14 h Aujourd'hui la vie.
Qu'en pensez-vous ?
15 h 5 Série : Super Jaimie.
16 h Document : Rencontres.
Quelques scènes de la vie corrézienne, réal. G. Olivier
La vie quotidienne en Corrèze à partir du regard d'un localier journaliste qui couvre l'information minimale (fêtes scolaires, concours de pêche, etc.)
16 h 45 Document : Gabriel Cousin.
Une journée avec un poète, réal. G. Bastid.
Apprenti tourneur à treize ans, animateur, professeur de gymnastique, Gabriel Cousin est aussi poète.
17 h 15 La télévision des téléspectateurs.
17 h 45 Récré A 2.
Une souris sur Mars ; Les quat'z'amis ; Casper ; Je veux être... informaticien.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord, pas d'accord.
(I.N.C.)
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les partis politiques.
La majorité.
20 h Journal.
20 h 35 Magazine : Affaire vous concernant.
Les pays de la faim nous font vivre. Réal. J. Ségui, Y. Bonsergent.
Une enquête sur la faim dans le monde, avec la participation de J.-P. Cot, ministre de la coopération et du développement, et E. Pisani, commissaire européen au développement.
21 h 55 Magazine : Les enfants du rock.
Réal. P. Leguen.
V. Sanson, P. Timsit, le groupe Stray Cats, F. Gall, B. Deraime, etc.
23 h 20 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

18 h 30 Pour les jeunes.
L'ours Paddington ; Cuisine sans cuisson ; Thème et variations : Mozart.
18 h 55 Tribune libre.
Centre national des indépendants (C.N.I.).
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé : Ulysse 31.
Les révoltes de Lemnos
20 h Les jeux.
20 h 35 Cinéma : le Combat dans l'île.
d'A. Cavalier.
22 h 10 Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : Voir lundi.
8 h, Les chemins de la connaissance : Histoires de vies (paysans du Léon) ; à 8 h 32, Entretiens avec Théodore Monod : la planète au pillage ; à 8 h 50, la route aventureuse.
9 h 7, Matinée de la littérature : Anthologie de la poésie polonaise : Comment retrouver l'histoire par la fiction.
10 h 45, Questions en zigzag : Nouvelles histoires extraordinaires, avec G. Breton
11 h 2, Musiciens français contemporains : Michel Meriet (et à 17 h 32 : Pierre Henry).
12 h 5, Agora : Les malheurs de Sapho, avec J.-P. Jacques.
12 h 45, Panorama : Avec Hubert Juin.
13 h 30, Renaissance des orgues de France : L'orgue du musée des Augustins à Toulouse.
14 h, Sons : A Bahia.
14 h 5, Un livre, des voix : « Ma sœur aux yeux d'Asie », de M. Regon
14 h 47, Départementale : A Fleurs.
15 h 2, Le monde au singulier : L'actualité selon le Père Abbé de la Trappe de Soligny.
15 h 30, La radio sur la place.
16 h 30, Le rendez-vous de 16 h 30.
17 h, Roue libre : Le pays du curare.
18 h 30, Feuilleton : La cloche d'Islande, d'après H.K. Laxness.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : L'enfant handicapé.
20 h, Nouveau répertoire dramatique : Un cas particulier, la petite semaine, d'E. Krolevski.
21 h 30, Emission médicale : La mésothérapie, avec le Dr Pistor : L'approche du handicap par le poney, avec M.R. Lalou et P. Perret. Une émission d'I. Barrère, en liaison avec TF 1.
22 h 30, Nuits magnétiques : L'attente.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musiques du matin : Œuvres de Schubert, Ravel, D'Indy, Dvorak.
8 h 7, Quotidien-Musique.
9 h 5 L'oreille en colimaçon.
9 h 20, D'une oreille l'autre : Œuvres de Rossini, Beethoven, Buxtehude, Webern, Scriabine, Froberger, Lekeu.
12 h, Le royaume de la musique.
12 h 35, Jazz, Bill Evans.
13 h, Musique légère : œuvres de Calvi, Lanoan, Françaix, Gershwin.
14 h 4, Musiciens à l'œuvre : Autour des quatuors de Beethoven.
17 h 2, Le jeu des miroirs : Œuvres de Morton, Couperin, Charpentier.
18 h 30, Studio-Concert (en direct du Studio 106) : Jazz et recherche électro-acoustique.
19 h 38, Jazz : Le bloc-notes.
20 h, Actualités lyriques.
20 h 30, Concert (en direct de l'église Saint-Germain-des-Prés, à Paris) : « Concerto pour orgue, orchestre à cordes et timbales », de Poulenc ; « Mors et vitae, pour solistes, chœur et orchestre », de Gounod, par le Nouvel Orchestre philharmonique et chœurs de Radio-France, solistes : R. Boumard ; orgue, J. Chamonin, soprano, N. Denize, mezzo... chef des chœurs : J. Jouineau ; dir., H. Gallois.
23 h, La nuit sur France-Musique : Studio de recherche radiophonique : Œuvres de Louvier ; 0 h 5 : Un portrait de Dinu Lipatti (dernière émission).

● Gounod et Poulenc (F.-M., 20 h 30). — Après s'être livré à la folle sensualité du théâtre lyrique et de la musique mondaine, il est vraisemblable qu'on ne puisse que tomber en religion : ainsi Gounod et Poulenc finirent-ils, à quelque cinquante années d'intervalle, par écrire des œuvres religieuses, une fois qu'ils eurent connu les excès de la musique de charme. Avec le « Mors et vitae » du premier, et le « Concerto pour orgue » du second, ce sont deux aspects de leur génie sacré que propose l'Orchestre national de Radio-France. Deux facettes, deux esthétiques différentes aussi : le concerto traduit le style religieux de Poulenc, assez particulier en ce qu'il ne renonce ni à la séduction ni à la désinvolture, tandis que l'oratorio de Gounod s'enfonce dans une méditation sévère et grandiose. La foi de Poulenc, « celle d'un humble curé de campagne », disait-il, celle plus sérieuse et conséquente de Gounod, fourniraient des clés s'il fallait expliquer l'œuvre par la vie. Largement oublié depuis sa création, malgré le crédit que lui apportait Saint-Saëns, ce « Mors et vitae » constitue l'événement de la soirée. — T. Fr.

Vu

Chocolats glacés

*Décidément, il n'y en a que pour nous, en ce moment dans les médias, nous, les 68 %, les pas trop contents, les pas contents, les mécontents des menus accrochés soir après soir à la grille de la télé. On nous invite sur toutes les chaînes, sur toutes les ondes à venir rouspéter, maugréer, expliquer les raisons de notre grogne. Michel Polac y voit l'occasion d'orchestrer, samedi prochain, de bruyantes et véhémentes discussions sur TF1. Et le lendemain dimanche, Pierre Desgraupes viendra s'expliquer au micro de RTL-*le Monde. *Mardi, Europe 1, qui se veut, qui se dit libre d'aborder les sujets les plus scabreux, la presse, l'homosexualité, Mozart, à des heures (entre 20 heures et 22 heures) où ça s'entend le moins, invitait ses auditeurs à préciser pourquoi ils étaient là, à composer le numéro de téléphone de la station au lieu de pianoter sur leur télécommande.*

Parce que la télé n'est plus ce qu'elle était, parcre que tout est chamboulé, parce que, nous expliquaient trois adorables grands-mères — elles sont voisines de palier, — il n'y a plus de variétés, parce qu'on ne peut plus déjeuner avec Danielle Guilbert, parce que les films ne sont plus des films et que les films, quand par hasard il y en a, passent trop tard. D'ailleurs, c'est bien simple, le poste, elles l'ont bouclé et, pour passer le temps, elles tapent le carton.

A l'autre bout du fil, André Harris, le responsable des programmes de TF1, avait l'air de trouver ça très bien. Il était ravi de voir enfin revenus les causeries, les jeux de société, les veillées d'antan. N'est-ce pas merveilleux, s'exclamait-il ? Les gens se parlent, ils communiquent enfin. Il semblait dire que si on faisait de la mauvaise télé, c'était exprès, c'était pour notre bien, c'était pour nous permettre de retrouver, le dos tourné à la vitre — baisse un peu l'abat-jour ! — le sens d'une convivialité qu'on croyait perdue pour toujours.

Une convivialité qui n'est pas perdue pour tout le monde, en tout cas. Les exploitants de salles en font leurs choux gras. La fréquentation des cinémas pendant les six premières semaines de 1982, nous signalait-on, a augmenté de 18 % par rapport à l'an dernier. Ça nous a brusquement fait penser qu'en se bousculant un peu on pourrait attrapper la dernière séance organisée chaque mois au Ranelagh par Eddy Mitchell sur FR3. Quand on est arrivé, la Terre des pharaons, *un grand, un superbe spectacle à machine signé Howard Hawks, avait déjà commencé. On s'y est abandonné, on s'y est si bien laissé prendre que le côté un peu voulu, un peu truqué de l'entracte avec ses bonbons-caramels-chocolats glacés et ses réclames à l'ancienne ne nous a pas trop agacé. Alors qu'à l'époque, on trépignait d'impatience gouailleuse dans nos fauteuils en attendant la suite du programme. Tex Avery, en l'occurrence, suivi d'un illusionniste de trottoir et, pour finir,* le Jour où la terre s'arrêtera. *Une chance : on l'avait déjà vu deux fois à la télé. On est donc allé se coucher sans regret. Plutôt content, bien content, très content : une bonne soirée de cinéma, de cinéma chez soi.*

CLAUDE SARRAUTE.

Les programmes des TV périphériques

VENDREDI 19 FÉVRIER

- TELE-LUXEMBOURG (R.T.L.-Télé), 21 h, *les Complices de la dernière chance*, film de R. Fleischer ; 22 h 40, Chrono : l'actualité sportive de l'automobile.
- TELE-MONTE-CARLO (T.M.C.), 20 h 35, *la Ligne d'ombre*, film d'A. Wajda.
- TELEVISION BELGE (R.T.B.), 21 h 15, *Coupe court*, film de J. Menzel.
- TELEVISION SUISSE ROMANDE (S.S.R.), 20 h 35, *Ne pleure pas*, film de J. Ertaud ; 22 h 20, Les visiteurs du soir.

SAMEDI 20 FÉVRIER

- R.T.B., 21 h, *Un seul amour*, film de G. Sidney ; 22 h 45, Ciné-club : *les Sorcières*, film de L. Visconti.
- T.M.C., 20 h 35, *Mon homme Godfrey*, film de H. Koster.
- R.T.B., 20 h 30, *les Griffes du lion*, film de R. Attenborough.
- S.S.R., 20 h 10, *le Casse*, film d'H. Verneuil ; 22 h 25, Sport.

DIMANCHE 21 FÉVRIER

- R.T.L., 21 h, *On s'est trompé d'histoire d'amour*, film de J.-L. Bertucelli.
- T.M.C., 20 h 35, *Rouslan et Ludmilla*, film de A. Ptouchko.
- R.T.B., 21 h 20, *Sophia Loren* (1re partie), téléfilm de M. Stuart.
- S.S.R., 21 h, La Suisse au fil du temps : les jeux du carnaval (1re partie).

LUNDI 22 FÉVRIER

- R.T.L., 21 h, *les Belles années de Miss Brodie*, film de R. Neam.
- T.M.C., 20 h 35, *Trop tard pour les héros*, film de R. Aldrich.
- R.T.B., 19 h 55, Téléfilm : *la Mer promise*, de J. Hertaud.
- TELE 2, 19 h 55, *Soirée wallonne ;* 21 h 20, Théâtre wallon : *Ine Sawice ava l'monde*, de E. Petithan.
- S.S.R., 20 h 25, *Spécial cinéma*, émission de C. Defaye et C. Zeender.

MARDI 23 FÉVRIER

- R.T.L., 21 h, *Opération Crossbow*, film de M. Anderson.
- T.M.C., 21 h 40, *Télé cinéma*, magazine du cinéma.
- R.T.B., 20 h 50, Elémentaire, mon cher Einstein : émission scientifique. ; 21 h 50, *Variétés :* Refrain du monde.
- TELE 2, 20 h 55, *Fanny*, film de M. Pagnol.
- S.S.R., 21 h 5, *Noir sur blanc*, émission littéraire de M. Huelin et J. Bofford.

MERCREDI 24 FÉVRIER

- R.T.L., 21 h, *le Secret du Grand Canyon*, film de D. Siegel ; 22 h 50, Portrait d'artiste : le peintre P. Jenkins.
- T.M.C., 20 h 35, *la Maison du docteur Edwardes*, film de A. Hitchcock ; 22 h 30, Gogo rythmes, émission de variétés.
- R.T.B., 20 h 45, *Variétés*, c'est chouette la musique.
- TELE 2, 19 h 55, *Sport 2.*
- *S.S.R., 20 h 5, Eddy Mitchell à l'Olympia ; 20 h 55, Les Vaudois élisent leurs députés et leurs magistrats.*

JEUDI 23 FÉVRIER

- R.T.L., 21 h, *le Flic ricanant*, film de S. Rosenberg, ou *Laisse aller, c'est une valse*, film de G. Lautner.
- T.M.C., 20 h 35, *Une aurore boréale*, film de R. Lucot ; 22 h 10, Grand large, magazine du bateau.
- R.T.B., 20 h 20, *les Douze salopards*, film de R. Aldrich.
- TELE 2, 20 h, *Série :* les grandes aventures de l'Himalaya.
- S.S.R., 21 h 10, *Ceux de Cordura*, film de R. Hossein.

SUR LES GRANDES ONDES

VENDREDI 19 FÉVRIER

France-Inter, 17 h : Radioscopie de Marco Panella ; R.M.C., 12 h 45 : Jacques Lanzmann.

SAMEDI 20 FÉVRIER

France-Inter, 21 h 5 : *Pierre et le Loup*, de Prokofiev, par l'English Chamber Orchestra, dir. D. Barenboïm ; *Lieutenant Kije*, par l'Orchestre symphonique de Chicago, dir. C. Abbado ; R.M.C., 12 h 45 : le Carnaval, par Jean Fabre.

DIMANCHE 21 FÉVRIER

R.T.L., 18 h 15 : Le Grand Jury « R.T.L.-*le Monde* et vous », avec Pierre Desgraupes.

MERCREDI 24 FÉVRIER

France-Inter, 19 h : Face au public, avec Yvon Gattaz, président du C.N.P.F.

JEUDI 25 FÉVRIER

Europe I, 19 h : Le Club de la presse, avec Jean-Pierre Chevènement, ministre de la recherche et de la technologie.

● *M. Roger-Xavier Lantéri* devrait être nommé incessamment à la tête du service politique, à la place de M. Bruno Masure, qui devient grand reporter accrédité auprès de Matignon et de l'Elysée. Nommé chef du service politique au mois d'octobre, M. Masure avait démissionné de ce poste un mois plus tard, après avoir demandé en vain un renforcement de ses effectifs. Depuis quatre mois, il continuait cependant d'assumer les fonctions de chef de service.

[Né en 1930, M. Roger-Xavier Lantéri a commencé sa carrière à l'A.F.P. avant d'entrer à *l'Express* en 1969 comme grand reporter. Devenu rédacteur en chef adjoint, il avait démissionné en mai 1981, à la suite du départ de Jean-François Revel et d'Olivier Todd.]

● *Le tribunal des référés de Colmar* (Haut-Rhin) a ordonné l'arrêt immédiat des émissions de radio réalisées par la C.G.T. à l'intérieur d'une entreprise, la société Saic-Vercorex. Créée le 25 janvier dernier, celle-ci émettait deux fois par semaine pendant les heures de pause des salariés, donnant des informations à caractère syndical. Le tribunal a déclaré dans ses attendus que la liberté d'expression devait s'exercer *« dans le respect des lois de la République »*, il a rappelé également que la radiodiffusion restait *« un monopole d'État malgré certaines dérogations »* et que *« ni le délégué syndical* — responsable de la radio — *ni le syndicat qu'il représente (n'avaient) bénéficié d'aucune dérogation »*. Le tribunal a relevé enfin que la radio émettait sur une longueur d'onde réservée à la défense nationale — sans que les autorités compétentes aient cependant réagi contre une telle initiative.

● *Une Fédération nationale des téléspectateurs vient d'être créée par l'opposition.* — Cette fédération, présidée par M. Gérard Longuet, ex-député U.D.F de la Meuse et qui regroupe une vingtaine d'associations régionales, veut organiser un « droit de réponse des téléspacteurs » en diffusant un questionnaire (éventuellement par l'intermédiaire de la presse écrite) dont les réponses seront traitées sur ordinateur puis communiquées au Parlement avant le vote de la loi sur l'audiovisuel.

Rappel des émissions

Mercredi 17 février

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 45 Les mercredis de l'information.
Une émission de J.-M. Cavada et de M. Thoulouze : Crimes sans châtiments », enquête de R. Passevant, réal. F. Porcille.
Le 21 octobre 1981, le juge Michel est abattu. Une enquête sur ce meurtre, avec la participation de MM. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur, et Robert Badinter, ministre de la justice.

21 h 40 Portrait : Lorin Maazel.
Une émission de B. Carreau, réal. F. M. Ribadeau.
Un grand chef d'orchestre, oui, un vrai musicien celui qui dirige l'Orchestre national de France et que l'on voit ici, entre deux avions, deux concerts de prestige, du Théâtre des Champs-Élysées à son appartement new-yorkais et dont, surtout, on entend le travail rare à la tête de prestigieuses formations. S'il manque de chaleur, le personnage n'est pas dénué d'humour.

22 h 35 Court métrage.
Trois générations d'instituteurs, de J. Meny (redif.).

23 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 L'histoire en question.
De A. Decaux. L'attentat du Petit-Clamart.
L'attentat contre le général de Gaulle, le 22 août 1962, avenue de la Libération, au Petit-Clamart, fomenté par Jean-Marie Bastien-Thiry.

21 h 55 Magazine médical : les jours de notre vie.
Le manque de souffle : bronchite chronique ; emphysème.

22 h 40 Magazine musical : Concert actualité.
Les répétitions de l'Ensemble orchestral de France, dir. J.-P. Wallez (Mozart) ; de l'Orchestre de Paris, dir. C. Abbado (Brahms) ; de l'Orchestre du Concertgebouw d'Amsterdam (Haydn, Bruckner).

23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 30 Ciné-parade.
Une émission de C. Villers et P. Godeau.
L'émission aura lieu à Nice dans les studios de la Victorine, en compagnie de metteurs en scène, décorateurs et autres professionnels du cinéma.

22 h Journal.

FRANCE-CULTURE

19 h 30, **La science en marche** : A la recherche du temps disparu.
20 h, **La musique et les hommes** : Mahler et Freud.
22 h 30, **Nuits magnétiques** : Risques de turbulence.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, **Concert** : Perspectives du vingtième siècle, « Fantaisie » de Gibbons et de Purcell par le Trio de violes de gambes Jordi Savall ; « les Treize couleurs du soleil couchant » de Murail par l'ensemble de l'itinéraire ; « Quatuor à cordes » de Crumb, par J.-P. Savouret, A. Flamer, violon, G. Renon, alto ; D. Simpson, violoncelle ; « les Courants de l'espace », « Gondwana » de Murail, Symphonie n° 7 de Sibelius par l'Orchestre national de France, sol. : J. Loriod, dir. : Y. Prin.
22 h 30, **La nuit sur France-Musique** : Rencontre au groupe des sept, Leos Janacek avec Charles Mackerras ; 0 h 5, fidélité de nuit : œuvres de Balakirev, Sibelius, Skalkottas, Chostakovitch, Ives.

Jeudi 18 février

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 5 Réponse à tout.
12 h 30 Les visiteurs du jour.
13 h Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Objectif santé.
Les oreilles.
16 h 30 Croque-vacances.
Dessins animés. Variétés. Bricolage.
18 h C'est à vous.
18 h 25 Un, rue Sésame.
18 h 45 Quotidiennement vôtre.
18 h 50 Suspense.
19 h 5 A la une.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Libre expression.
L'Assemblée nationale.
20 h Journal.
20 h 35 Téléfilm : Adieu.
D'après la nouvelle de H. de Balzac, réal. : P. Badel, avec L. Mikael, J.-C. Drouot.
L'amour naïf d'un vaillant soldat de Napoléon Ier et d'une belle jeune fille, amnésique. Seul Ludmila Mikael sauve ce téléfilm médiocre.
22 h 10 Document : la Terre en héritage.
La faim et les moyens.
Un inventaire didactique sur les ressources de la planète.
23 h 5 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Jeu : J'ai la mémoire qui flanche.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 45 Série : Les amours des années grises.
14 h Aujourd'hui la vie.
Invité : Michel Galabru.
15 h 5 Série : La famille Adams.
16 h 55 Magazine médical : les jours de notre vie.
Le manque de souffle (redif. de l'émission du mercredi 17 à 21 h 55).
16 h 45 La femme dans la bande dessinée.
De Bécassine à Thérèse d'Avila.
17 h 15 La télévision des téléspectateurs.
17 h 45 Récré A2.
Une souris sur Mars ; Casper ; Si on jouait au théâtre.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord... pas d'accord *(I.N.C.)*.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les organisations professionnelles.
Force ouvrière.
20 h Journal.
20 h 35 Magazine : Situation 82.
Les médecins malades de la médecine. Réal. : D. Wronecki, J. Cazenave, A.-M. Lafaye, P. Dumayet.
La politique actuelle de la médecine en France : une enquête sur la possible suppression du secteur privé dans les hôpitaux publics, sur la limitation du nombre des scanners dans les cliniques privées, et sur l'implantation de centres de médecine intégrée.
21 h 40 Magazine : Les enfants du rock.
De J.-C. Vanier.
Le groupe Stunners et Charlélie Couture.
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

18 h 30 Pour les jeunes.
L'ours Paddington ; Cuisine sans cuisson ; Thèmes et variations : sur les pas de Mozart enfant.
18 h 55 Tribune libre.
Parti des républicains sociaux (P.R.S.).
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé : Ulysse 31.
Le magicien noir.
20 h Les jeux.
20 h 35 Cinéma : la Belle Vie.
Film français de R. Enrico (1962), avec F. de Pasquale, J. Steiner, L. Hamon, F. Giret, O. Geoffroy, G. Chmara, N. Germon (N.).
Rendu à la vie civile après vingt-sept mois de service militaire en Algérie, qui ne lui ont pas laissé de bons souvenirs, un jeune Parisien se marie. Il a beaucoup de mal à trouver du travail et un logement.
La vie quotidienne d'un couple dans un climat social et politique pesant, instable. En abordant courageusement le sujet tabou de la guerre d'Algérie, Robert Enrico a réalisé un film témoin de son temps.
22 h Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, **Matinales** : Les loups.
8 h, **Les chemins de la connaissance** : Histoires de vies (le Senhor Antonio) ; à 8 h 32, John Stuart Mill : Un Don Quichotte du féminisme ; à 8 h 50, La route aventureuse.
9 h 7, **Matinée de la littérature.**
10 h 45, **Questions en zigzag** : Il est encore des rois, avec F. Jaudel.
11 h 2, **Les grands opéras du monde** : L'Opéra de Paris de 1669 à 1874 (et à 17 h 32).
12 h 5, **Agora** : La peinture sur porcelaine, avec J. Alexandre.
12 h 45, **Panorama**, avec N. Parrot.
13 h 30, **Renaissance des orgues de France** : l'orgue du musée des Augustins, à Toulouse.
14 h, **Sons** : Les Pygmées d'Abou Mbang.
14 h 5, **Un livre, des voix** : « Un royaume pour une tombe », de G. Suffert.
14 h 47, **Départementale** : A La Rochelle.
15 h 2, **Le monde au singulier** : L'actualité selon le chorégraphe B. Lefebvre.
15 h 30, **La radio sur la place** : La nouvelle maison de la culture.
16 h 30, **Le rendez-vous de 16 h 30.**
17 h, **Roue libre** : Les voyages du Petit Prince.
18 h 30, **Feuilleton** : La Cloche d'Islande, d'après H. K. Laxness.
19 h 25, **Jazz à l'ancienne.**
19 h 30, **Les progrès de la biologie et de la médecine** : L'enfant handicapé.
20 h, **Nouveau répertoire dramatique** : Fin d'été à Baccarat, de P. Minyana.
22 h 30, **Nuits magnétiques** : Risques de turbulence.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, **Musiques du matin** : Œuvres de Chopin, Mozart, Bach, Byrd, Saint-Saëns.
8 h 7, **Quotidien-Musique.**
9 h 6, **L'oreille en colimaçon.**
9 h 20, **Musiciens d'aujourd'hui** : vingtième siècle : carrefour des civilisations musicales, œuvres de Varese, Webern, Stravinski, Puccini, Debussy, Stockhausen, Haisng, Khang, Ravel, Roussel, Thien-Dao, Yun, Kang.
12 h, **Le royaume de la musique** : « Concerto pour flûte et orchestre » de Ibert.
12 h 35, **Jazz** : Le jazz en France.
13 h, **Musique légère** : Œuvres de Roger Lanner, J. Strauss, Tchaikovski.
14 h 4, **D'une oreille à l'autre** : Œuvres de Debussy, Bach, Villa Lobos, Rachmaninov, Dvorak, Tremblay.
17 h 2, **Le jeu des miroirs** : Œuvres de J.-S. Bach.
18 h 30, **Studio-concert**, (en direct du studio 106) : jazz moderne.
19 h 38, **Jazz** : le bloc-notes.
20 h, **Actualités lyriques.**
20 h 30, **Concert** (en direct de l'auditorium 105 de Radio-France) « Quatre mazurkas », « les Masques », « Mélodies Hafis », « Quatuor » de Szymanovski, avec M. Drwnowski, piano, M. Sartova, soprano, C. Debrus, piano, et le quatuor Grazyma Bacewicz.
22 h 30, **La nuit sur France-Musique** : 23 h, studio de recherche radiophonique, G. Aperghis ; 0 h 5, un portrait de D. Lipatti ; œuvres de Bach, Mozart, Chopin, Lipatti.

Le différend entre Antenne 2 et l'I.N.C.

TF 1 ET A 2 PROGRAMMERONT LE MEME SOIR UNE ÉMISSION DE DÉFENSE DES CONSOMMATEURS

Le conflit entre Antenne 2 et l'Institut national de la consommation (I.N.C.), qui s'était traduit par la suspension par ce dernier de l'émission « D'accord, pas d'accord » (*le Monde* des 8 et 29 janvier), a trouvé sa solution dans une négociation globale entre les trois chaînes de télévision, le ministère de la communication et celui de la consommation, et l'I.N.C.

Le cahier des charges des trois chaînes (paru au *Journal officiel* du 12 février) prévoit toujours dix minutes d'antenne hebdomadaires consacrées aux problèmes de consommation sur TF 1 et A 2, mais aussi quatre minutes sur FR 3. Pour les deux premières chaînes, l'accord intervenu prévoit une émission par semaine de deux minutes à 20 h 30, le même soir (on se souvient que la rupture avec l'I.N.C. était intervenue du fait de la suppression de l'émission du mardi à 20 h 30, toutes les émissions étant programmées à 19 h 10) sans que le soir en question soit déjà déterminé, les horaires des autres émissions devant être modulés. Sur FR 3, deux émissions de deux minutes seront programmées à 20 h 30.

La réalisation de ces émissions sera, comme par le passé, confiée à l'I.N.C., qui prévoit d'en rajeunir la formule, en associant davantage les organisations de consommateurs à leur conception.

TRIBUNES ET DÉBATS

MERCREDI 17 FÉVRIER

— *M. Edmond Maire*, secrétaire général de la C.F.D.T., est l'invité de l'émission « Face au public », de France-Inter, à 19 h 20.

— *Mme Georgina Dufoix*, secrétaire d'Etat chargée de la famille, s'exprime à la « Tribune libre » de FR 3, à 18 h 50.

— *M. Pierre Dreyfus*, ministre de l'industrie, et *Mgr Jean-Marie Lustiger*, archevêque de Paris, participent au journal de FR 3, à 22 heures.

JEUDI 18 FÉVRIER

— *M. Georges Fillioud*, ministre de la communication, répond aux questions des auditeurs sur les problèmes de télévision, sur Europe I, à 9 heures.

— *M. Laurent Fabius*, ministre chargé du budget, est l'invité du journal de TF 1, à 20 heures.

THEATRE

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

Les salles subventionnées et municipales

OPERA (742-57-50), les 17 et 18, à 19 h 30 : Ballets ; le 19, à 18 h 30 : Lohengrin.
SALLE FAVART (296-12-20) (D soir, L.), 20 h 30, mat. sam. 15 h, dim. 14 h 30 et 18 h 30 : Bubbling Brown Sugar (Harlem années 30).
COMEDIE - FRANÇAISE (296-10-20), les 17, 21 et 24, à 20 h 30 ; le 21, à 14 h 30 : les Caprices de Marianne ; l'Epreuve ; les 18, 19, 22 et 23, à 20 h 30 : la Dame de chez Maxim ; le 20, à 20 h 30 ; les 20 et 24, à 14 h 30 : Le plaisir de rompre ; le Voyage de M. Perrichon.
CHAILLOT (727-81-15), Grand Théâtre : les 17, 20, 23 et 24, à 20 h 30; le 21, à 15 h : Britannicus ; les 18 et 19, à 20 h : Faust ; — Foyer: les 17, 18, 19, 23 et 24, à 14 h 30 : Marionnettes chinoises (le Roi des singes) ; les 17, 18, 19, 20, 23 et 24, à 18 h 15 : Marionnettes chinoises (le Sac du palais d'été) ; les 17, 18, 19, 20, 23 et 24, à 20 h 30 : Entretien avec M. Saïd *Hammadi.*
ODEON (325-70-32). (D. soir, L.). 20 h 30, mat. dim. 15 h : Hedda Gabler.
PETIT ODEON (325-70-32) (L.), 18 h 30 : Voyage de Mme Knipper vers la Prusse orientale.
PETIT TEP (797-96-06), les 17, 18, 19 et 20, à 20 h 30 ; le 21, à 15 h : Bruce Schwartz ; les 23 et 24, à 20 h 30 : Jean-Pierre Lescot.
CENTRE POMPIDOU (277-12-33) (mardi). Débats, les 17 et 19, de 15 h à 23 h : Les théâtres de Jean Tardieu ; le 17, à 20 h 30 : Dominique Grandmont, l'autre voyage ; le 18, à 18 h 30 : L'espace Pollock ; Les livres d'architecture ; à 20 h 30 : La presse ; argent et liberté ; L'islam aujourd'hui ; le 20, à 18 h : La revue « Phantomas ». — Musique, les 17, 18, 19, 20 et 22, à 14 h 30 : Animation avec le groupe Art et Informatique de Vincennes; le 18, à 18 h 30 : Musique de chambre du vingtième siècle, par les solistes de l'Ensemble intercontemporain ; le 22, à 20 h 30 : Concert anniversaire Claude Lefèvre. — Cinéma-vidéo, les 17, 18, 19, 20 et 21, à 15 h et 19 h : Pollock ; le 19, à 18 h : Mémoire d'une pierre. — Théâtre, le 20, à 20 h 30 ; le 21, à 16 h : Miracle domestique.
CARRE SILVIA-MONFORT (531-28-34), mer., à 15 h 30, sam. et dim., à 14 h et 16 h 45 : Cirque Grüss à l'ancienne ; (D. soir, L.) 20 h 30, mat. dim., à 16 h : Zarathoustra (danse Buto).
THEATRE DE LA VILLE (274-22-77), les 23 et 24, à 18 h 30 : Inti Illimani (voir Théâtre musical de Paris).
THEATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83), les 19 et 24, à 20 h 30 : Macbeth ; les 20 et 23, à 20 h 30 : I: Masnadieri ; les 23 et 24, à 18 h 30 : Inti Illimani ; le 21 ,à 18 h : Orchestre Colonne (Mozart, Bruckner).

Les autres salles

ANTOINE (208-77-71) (L.), 20 h 30, mat. Dim., 15 h 30 : Potiche.
ARTISTIC-ATHEVAINS (355-27-10) (D. soir, L.), 20 h 30, mat. Dim., 17 h : l'Orage.
ARTS-HEBERTOT (387-23-23) (D.), 21 h : L'étrangleur s'excite.
ASTELLE - THEATRE (202-34-31) V., S. 20 h 30, Dimanche 16 h : les Bonnes.
ATELIER (606-49-24) (L.), 21 h, mat. Dim., 15 h : le Nombril.
BOUFFES DU NORD (239-34-50) (D., L.), 20 h 30, mat. Sam., 15 h : la Tragédie de Carmen.
BOUFFES PARISIENS (296-97-03) (D. soir, L.), 21 h, mat. Dim., 15 h : Diable d'homme.
CENTRE D'ARTS CELTIQUE (258-97-62) (D. soir), 20 h 45, mat. Dim., 17 h : Evasion (dernière le 21).
CARTOUCHERIE, Théâtre du Soleil (374-24-08) J., V., S., 18 h 30, Dim., 15 h 30 : Richard II ; — Epée de Bois (808-39-74) (D. soir, L.), 20 h 30, mat. Sam., Dim., 16 h : Ecrits contre la Commune ; — Théâtre de la Tempête (328-36-36) (D. soir, L.), 20 h 30, mat. Dim., 15 h 30 : l'Etranger dans la maison (dernière le 21).
CENTRE MATHIS (241-50-80), le 19 à 20 h 30 : A cappella.
CISP-Th. PARIS 12 (343-19-01) (D. soir, L.), 20 h 45, mat. Dim., 15 h : les Mentons bleus.
CITE INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (589-38-69) Grand Théâtre, J., V., S., 20 h. 30 : la Divine Comédie ; Galerie (D., L.), 20 h. 30: la Religieuse ; Resserre (D., L.), 20 h 30 : Ce titre, tu es né avec.
COMEDIE-CAUMARTIN (742-43-41) (Mer., D. soir), 21 h., mat. Dim. 15 h. 30 : Revisns dormir à l'Elysée.
COMEDIE DES CHAMPS-ELYSEES (720-08-24) (D. soir, L.), 20 h 45, mat. Dim., 15 h. 30 : le Jardin d'Eponine.
COMEDIE ITALIENNE (321-22-22) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. Dim., 15 h. 30 : la Servante amoureuse.
CONFLUENCES (387-67-38), 20 h. 30: Eduqué à mort.
DAUNOU (261-69-14) (D. soir, Mer.), 21 h, mat. Dim., 15 h 30 : La vie est trop courte.
EDOUARD VII (742-57-49) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. Dim., 17 h : la Danse du diable.
ESPACE CARDIN (266-17-30), Dim., 17 h, L., Mar., 20 h. 30 : Oratorio pour une vie.
ESPACE-GAITE (327-95-94) (D. soir, L.). 22 h., mat. Dim., 17 h. 30 : Stratégie pour deux jambons.
ESPACE-MARAIS (271-10-19) (D., L.), 20 h 30 : le Misanthrope.
ESSAION (278-46-42) (D), salle I : 20 h. 45 : le Marteau des maléfices ; salle II : *18 h 30* : Ballades ; 21 h. : Protée.
FONDATION DEUTSCH DE LA MEURTHE (241-82-16) (D., Mar.), 20 h : Vie et mort du roi boiteux.
FONTAINE (874-74-40) (D.), 20 h 30 : Koudechapo.
GAITE MONTPARNASSE (322-16-18) (D. soir, L.), 22 h, mat. dim. *17 h 30 : l'Os de cœur.*
HUCHETTE (326-38-99) (D.), 20 h 15 : la Cantatrice chauve ; 21 h 30 : la Leçon ; 22 h 30 : l'Augmentation.
INTERCLUB 17 (227-68-81), 20 h 30, mat. dim. 17 h : Vol au-dessus d'un nid de cocottes (dernière le 21).
LA BRUYERE (874-76-99) (D. soir, L.), 21 h, mat. dim. 15 h : le Divan.
LE LIERRE THEATRE (586-55-83) (D. soir, L.), 20 h 30, mat. dim. 16 h : la Grande Peur dans la montagne.
LUCERNAIRE (544-57-34) (D.), I, 18 h 30 : Yerma (dernière le 20) ; 22 h 15 : Show devant, S. Joly. — II, 18 h 30 : Don Quichotte ; 22 h 15 : le Combat de la mouche (dernière le 20). — Petite salle, 18 h 30 : Parlons français.
MADELEINE (265-07-09) (D. soir, L.), 20 h 45, mat. sam. et dim. 15 h : Du vent dans les branches de sassafras.
MARIE STUART (508-17-80), 20 h 30, mat. sam. 17 h 30 : l'Ile des chèvres, (dern. le 20).
MARIGNY (256-04-41) (J.), 20 h 30, mat. dim. 15 h : Amadeus ; salle Gabriel (225-20-74) (D.) 21 h : le garçon d'appartement.
MATHURINS (265-90-00) (D. soir, L.) 21 h, mat. Dim. 15 h et 18 h 30 : Jacques et son maître.
MICHEL (265-35-02) (L.) 21 h 15, mat. Dim. 15 h 30 : On dînera au lit.
MICHODIERE (742-95-22) (D. soir, L.) 20 h 30, mat. Dim. 15 h et 18 h 30 : la Pattemouille.
MODERNE (280-09-30) (D. soir, L.) 20 h 30, mat. Dim. 15 h : Trio.
MONTPARNASSE (320-89-90) (D. soir, L.) 20 h 30, mat. sam. 17 h 30, Dim. 16 h : Trahisons.
NOUVEAUTES *(770-52-76) (J., D. soir)*, 21 h, mat. Dim., 15 h : Folle Amanda.
ŒUVRE (874-42-52) (D. soir, L.) 20 h 30, mat. Dim., 15 h : Orties… chaud.
PALAIS ROYAL (297-59-81) (D. soir, L.) 20 h 45, mat. Dim. 15 h et 18 h 30 : Pauvre France. — Rencontres, le *22 à 20 h 30 :* l'Enfer de la curiosité.
PETIT FORUM (297-53-47) 20 h 30 : Toute honte bue.
POCHE (548 92-97) (Mer., Dim. soir), 21 h, mat. Dim. 15 h 30 : Baron, baronne.
RANELAGH (224-14-08), le 17 à 18 h, le 18 à 20 h : Perceval le Gallois ; le 19 à 18 h : Rainer Maria Rilke ; les 22, 23 à 21 h . les Serments indiscrets
SAINT-GEORGES (878-63-47) (D. soir, L.), 20 h 45, mat. Dim., 15 h : le Charimari.
SCALA (261-64-00) (D., L.), 20 h 30 : les Caprices de Marianne.
STUDIO DES CHAMPS-ELYSEES (723-35-10) (D soir, L.) 20 h 45, mat Dim 15 h 30 : le Cœur sur la main
STUDIO TH 14 (545-49-77) (D., L.). 20 h 30 : Quelle belle vie ! Quelle belle mort !
TAI TH D'ESSAI (278-10-79) Mer., Jeu., Mar . 20 h 30, Ven., Sam., 22 h, Dim., 17 h : l'Ecume des jours ; *Mer., Jeu. 22 h Ven., Sam., 20 h 30,* Dim. 15 h · Métamorphose ; le 22 à 20 h 30, le 23 à 22 h : Huis clos.
TH. D'EDGAR (322-11-02) (D.), 20 h 30 : Vampire au pensionnat ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.
TH. DU MARAIS (278-50-27 (D.), 20 h 30 . Henri V.
TH. NOIR (797-85-14), 20 h 30 : Entre soleil et bcutou.
TH. DU PARVIS (633-08-80), 20 h 30 : Ecoute le vent sur la lande (dernière le 20).
TH. DE LA PLAINE (250-15-65) (D soir, L., Mar.) 20 h 30, mat Dim. 17 h : le Dernier des métiers - l'Equarrissage pour tous.
TH. PRESENT (203-02-55) (L. soir, L.), 20 h 30, mat. *Dim* 17 h : Pantagleize ; le 22 à 21 h : Les gens seuls ne sont pas seuls à être seuls
TH. DES 400 COUPS (633-01-21) (L., Mar.). 20 h 30 : Mademoiselle Julie.
TH. DU ROND-POINT (256-70-80), les 17, 18, 20 à 20 h 30, le 21 à 15 h : Antigone, toujours ; le 19 à 20 h 30 : Oh ! les beaux jours (dern.) ; petite salle (D. soir, L.), 20 h 30, mat. Dim., 15 h : Virginia : Maison internationale du théâtre, les 18, 20, 23, 16 h 30 : Saint-Simon le voyeux
TH. 18 (226-47-47) (D., L.), 22 h : Lettre au père
VARIETES (233-09-92) (D. soir, L.), 20 h 30, mat. Dim., 15 h et 18 h 30 : Chéri.

LES SPECTACLES NOUVEAUX

JOEL. Comédie de Paris (281-00-11), 20 h. 30 (17).
L'HEURE DE MON PLUS GRAND SILENCE, Fondation de *l'Allemagne (589-22-26)*. 20 h. 45 (17).
UNO, NESSUNO, E CENTOMILA, Hôtel Galliffet (222-12-78), 20 h. 30 (17).
DIEU ABOIE-T-IL ? Clichy, Théâtre Rutebeuf (731-11-53). 18 h 30 (17).
UN AMOUR DE THEATRE, Lucernaire *(544-57-34)*, 20 h 30 (17).
LES CANCANS, Théâtre 13 (589-05-99), 20 h 30 (17).
L'ALPAGE, Essaïon (278-46-42). 22 h 15 (18).
TOUT ÇA C'EST UNE DESTINEE NORMALE, Antony, Firmin-Gémier (666-02-74). 21 h (18).
GEVREY - CHAMBERTIN, TEP (797-96-06), 20 h 30 (19).
L'AMANT MILITAIRE, Saint-Maur, Théâtre de la Cité (889-22-11), 21 h (19).
CALIGULA, Versailles, Théâtre Montansier (950-13-42), 21 h (19).
CONTRE CIEL… PLUS, Centre *Mandapa (589-01-60)*, *20 h 45* (21).
GEORGE DANDIN, Suresnes Théâtre Jean-Vilar (772-38-80). 21 h (22 au 28).
GERBE DE BLE, Château de Vincennes (365-70-13), 21 h (23).
LEÇONS DE BONHEUR, Jardin d'hiver (255-74-40), 21 h (23).
PERSPECTIVES ULTERIEURES, Gennevilliers. Théâtre (793-26-30). 20 h 45 (23).

HORS PARIS

CAEN - L'Etang gris, par la Comédie de Caen (31), 86-55-52. Salle de la rue des Cordes (23).
LYON - Iphigénie, par les Huit Saveurs (7), 824-62-39 (23).
TOULOUSE - Le Nouvel Appartement, par le Grenier de Toulouse (61), 42-97-69 (23).
LAUSANNE - Bent, par le C.D.L. au Théâtre de Vidy (021) 22-56-86.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35) (D.) : 19 h. : Théâtre chez Léautaud ; 20 h 15 : Tohu-bahut; 21 h 30 : le Président ; 22 h 45 : Patrick et Philomime.
BLANCS - MANTEAUX (887-15-84) (D.), I : 20 h 15 : Areuh = MC 2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; *22 h 30 + S., 24 h : Des bulles* dans l'encrier. — II : 21 h 30 + S., 24 h : Qui a tué Betty Grandt ? 22 h 30 : Popota.
CAFE D'EDGAR (322-11-02) (D.). I : 20 h 30 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h 45 : Mangeuses d'hommes; 23 h 15: J'aurais pu être votre fils. — II. : 20 h 30 : le Vengeur de son père ; 21 h 45 : C'était ça ou le chômage.
CAFE DE LA GARE (278-52-51) (D., L.) 20 h 15 : Qu'est-ce qu'il y a dedans : 22 h 15 : le Chasseur d'ombre.
CONNETABLE (277-41-40) J., V., S., 20 h 30 : Un jeté et deux boucles ; 22 h 30 : Djalma.
COUPE-CHOU (272-01-73) (D., L., J.) 20 h 30 : le Petit Prince ; (D., L., Mar., Jeu.) 22 h : Feydeau - Courteline - Labiche.
L'ECUME (542-71-16), 20 h 30 : G. Aebisher (dernière le 20) ; le 22 : Jocelyne et Anne-Marie ; le 23 : J.-P. Reginal.
FANAL (233-91-17) (D.), 20 h : l'Amant ; 21 h 15 : F. Blanche.
LA GAGEURE (367-62-45) (D.), 22 h : les Méfaits du tabac ; la Fleur à la bouche.
LE PETIT CASINO (278-36-50) (D.). I. : 21 h : Douby… Be Good ; 22 h 15 : T'as pas vu mes bananes ?
POINT-VIRGULE (278-67-03) (D.) : 20 h 15 : Ça alors ; 21 h 30 : Du ronrons sur les blinis ; 22 h 30 : *les Chocottes.*
LA SOUPAP (278-27-54) (Mer., Jeu., Ven., Sam.) 18 h 30 : la Mur mort ; 21 h 30 : Ch. Régnier.
SPLENDID St-MARTIN (208-21-93) (D., L.), 20 h 30 - V., S., 22 h : Papy fait de la résistance.
LE TINTAMARRE (887-33-82) (D., L.) 20 h 30 : Phèdre ; 22 h : *Annonces matrimoniales.*
THEATRE DE DIX-HEURES (606-07-48) (D.) 20 h 15 : Connaissez-vous cet escabeau ? ; 21 h 30 : Il en est… de la police ; 22 h 30 : Teleny.
VIEILLE GRILLE (707-60-93) (D., L.), 20 h 30 : Colporteurs d'images ; 22 h 30 : Ensemble de musique arménienne. — II. : 22 h 30 : C. Zarcate.
VINGT-CINQUIEME HEURE (439-36-59) (D., L., Mar.) 21 h : Théophile : 22 h : Rimailleries.

En région parisienne

ANTONY, Th. F. Gémier (666-02-74, le 20, 21 h. : Canta u populu corso.
ASNIERES, C.C. (790-63-12), le 20, 20 h : R. Lavergne.
AUBERVILLIERS, Th. de la Commune (833-16-16), les 17, 18, 19, 20, 20 h 30, le 21, 17 h, le 23, 19 h 30 : Propos de petit déjeuner à Miami.
AULNAY-SOUS-BOIS, C.P. Scohy (866-68-13), le 19, 21 h : D. Lockwood Quartet. M.C. (868-00-22), les 17, 19, 20, 20 h 30, le 18, 18 h 30, le 21, 16 h 30 : la Segretaria.
BOURG-LA-REINE, C.A.E.L. (663-76-96), le 21, 17 h 30 : L. Rocheman.
BLANC-MESNIL, Cinéma L. Daquin (865-44-58), le 22, 20 h 30 : P. Jacquard.
BOULOGNE, T.B.B. (603-60-44) (D. soir, L.), 20 h 30 ; mat. Dim. 15 h 30 : Sherlock Holmes
BUC, salle des fêtes (956-46-08), le 19, 21 h : Ch. Lancry, G. Lavigne.
CARRIERES-SUR-SEINE, salle des Fêtes (914-87-27), le 22, 21 h : Orchestre de jazz du Conservatoire national de région.
CHAMARANDE, Château (491-24-54) le 21, 17 h : P. Boufil (Bach).
CHATILLON, C.C.C (657-22-11), (D. L.), 21 h : la Noce chez les petits bourgeois.
CHATOU, Maison pour tous (071-13-73), le 20, 21 h : Ph. Lacarrière, Y. Benoist, E. Dervieu. — Louis Jouvet (952-20-07), le 23, 21 h : Big Band d'Amiens, V Vee.
CHOISY, Th. P Eluard (890-89-79), les 18, 19, 21 h : Doublages. — Kiosque (852-27-54) (D. soir, L.). 20 h 30, mat. Dim. 18 h : le Fétichiste.
CLAMART, C.C. J. Arp (645-11-87), le 18, 20 h 30 · Ph. Chatel ; le 23, *20 h 30 : Adams.*
COLOMBES, M.J.C. (782-42-70), le 19, 20 h 30 : M. Bernard, le 20, 20 h 30 : Annabele.
CORBEIL-ESSONNES, C.P Neruda (089-00-72), le 19, 20 h 45 . B. Wootton.
COURBEVOIE, Maison pour tous (333-63-52), le 18, 21 h : A Ader (Mozart, Schubert, Schumann…), le 20, 21 h . la Chasse au Snark
LA COURNEUVE, C.C J. Houdremont (838-92-60), le 20, 20 h 30 Adama.
ENGHIEN, Casino (412-90-00), le 20 20 h 30 : Ballet-Théâtre du silence
ETAMPES, Salle des Fêtes (494-32-11), le 19, 21 h : Plume Latraverse.
EVRY, Agora (077-93-50), le 19, 21 h : S. Lama.
IVRY, *Studio (672-37-43) (D. soir, L.)*, 20 h 30, mat. dim. 16 h : l'Ignorant et le Fou.
LEVALLOIS, C.C.L. (270-83-84), le 19 à 21 h : Canta u populu corso. — M.J.C. (737-44-98), le 19, 21 h. l'Armoire aux confitures.
LIVRY - GARGAN, salle omnisport (938-06-75), le 19 à 21 h : Orchestre de l'Ile-de-France, dir. J Périsson sol. D. Harris (Schubert, Strauss)
MAISONS-ALFORT, Th. Cl.-Debussy (375-72-58), le 19 à 20 h 45 : les Aviateurs.
MARLY-LE-ROI, M.J.C. (958-74-87) le 20 à 21 h. : A. Prucnal.
MASSY, Centre P.-Bailliart (920-57-04), le 19 à 21 h . Surprise Rosso ; le 23 à 21 h : E. Louiss
MELUN, *C.C. (452-10-95)*, le 23 à 21 h : Ch. Costa.
MEUDON, C.C. (626-41-20), les 19, 20, 23 à 20 h 30 : Thérèse Raquin.
MONTREUIL, Studio Berthelot (858-91-49) (D. soir), 21 h, mat. dim 15 h : Les étoiles se marrent doucement (dernière le 21) ; salle des fêtes (287-08-68) ; le 19 à 21 h : A. Prucnal , auditorium du conservatoire (858-07-20), le 20 à 21 h les Ménestriers.
NANTERRE, Th. des Amandiers (721-18-81), les 17, 18 à 21 h : Unkrautgarten ; le 23 à 20 h 30 : Liebestod un opéra ; Maison pour tous (721-74-09), le 18, à 20 h 30 : Canta u populu corso ; le 20, à 20 h 30 Fire's Tone.
NEUILLY, Athletic (624-03-83) (D. L.), 21 h : l'Abri.
NOISY-LE-GRAND, salle G.-Philipe (304-15-07), le 20 à 21 h . Elis
NOISY - LE - SEC, salle G. - Philipe (849-01-73), les 17, 19, 20, 23 à 20 h 30 : Rêves sur le mont Gellert
SAINT-DENIS, Th. G.-Philipe (243-00-59), I (D. soir, L.), 20 h 30, mat. *dim. 17 h : les Oubliettes ;* II (D. soir, L., Mar.), 20 h 30, mat dim. 17 h : Spaghetti Bolognese
SARCELLES, Forum des Cholettes 990-30-94), le 20 à 21 h · Baden Powell ; le 23, à 21 h : Oncle Vania
SARTROUVILLE, Théâtre (914-23-68) les 17, 18, 19, 20 à 21 h : le Bal

Les chansonniers

CAVEAU DE LA REPUBLIQUE (278-44-45), 21 h, mat. dim. 15 h 30 : Achetez François.
DEUX-ANES (606-10-26) (Mer.), mat. dim 15 h 30 : C'est pas tout rose.

Les comédies musicales

RENAISSANCE (208-18-50), les 17, 21, à 14 h 30 ; le 19, à 20 h 30 ; le 20 à 14 h 30 et 20 h 30 : Soleil d'Espagne.

Le music-hall

CASINO DE PARIS (874-26-22), D soir, L.), 20 h 30, mat. dim., 15 h et 18 h : A. Girardot (à partir du 19).
ESSAION (278-46-42) (D.), 18 h 30 Sara Alexander.
ESPACE GAITE (327-95-94) (D. soir, L.), 20 h 15, mat. dim., 15 h 30 J. Bertin.
ESPACE MARAIS (271-10-19) (D., L.). 22 h 30 : les Mimes électriques.
FONTAINE (874-74-40) (D.), 22 h Lacombe-Asselin.
GAITE - MONTPARNASSE (322-16-18) (D. soir, L.). mat. dim . 15 h 30. Mannick (dernière le 20).
GYMNASE (246-79-79) D. soir, L.) 21 h, mat dim., 15 h : le Grand Orchestre du Splendid.
HUCHETTE (326-38-99) (D.), 18 h 30 Nicole Vassel.
OLYMPIA (742-25-49) (L.), 21 h Nana Mouskouri (dernière le 21) ; à partir du 22 : *Francis Cabrel.*
PALAIS DES GLACES (607-49-93) (D., L.), 22 h 15 : Romain Bouteille.
PALAIS DES SPORTS (828-40-90) les 19, 23, à 21 h ; le 20, à 14 h 15, 17 h 30 et 21 h ; le 21, à 14 h 15 et 17 h 30 : Holiday on Ice.
POTINIERE (261-42-53) (D.), 20 h 45 Alex Métayer.
RADIO-FRANCE, Grand Auditorium (524-15-16), le 17, à 20 h 30 : Cuarteto Cedron, Gotan, J. Gubitsch O. Calo, Mosalini et Canyenxur Auditorium 105, le 23, à 12 h 30 J. Mooneus, Ph. Laborit, R. Rabier F. Corbier…
LA TANIERE (566-94-23) I : les 17, 18, 19, à 20 h 45 : J. Tresse ; 22 h 30 : A. Mirapeux ; II : 21 h P. Elies, G Lens.
TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (260-44-21), 21 h. + V., S., 23 h 30 Duo H. Salgan, U. de Lio.











هكذا من الأصل

CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 17 FEVRIER

15 h : L'Amant de Lady Chatterley, de M. Allegret ; 19 h : Hommage à George Cukor : Une étoile est née ; 21 h 30 : Hommage à A. Robbe-Grillet : L'Immortelle (en la présence du réalisateur).

JEUDI 18 FEVRIER

15 h : Le Sorcier du ciel, de M. Blistène ; 19 h : Hommage à George Cukor : La Croisée des destins ; 21 h : Hommage à A. Robbe-Grillet : Trans-Europ-Express.

VENDREDI 19 FEVRIER

15 h : Double crime sur la ligne Maginot, de F. Gandera ; 19 h : Hommage à George Cukor : Les Girls ; 21 h : Hommage à A. Robbe-Grillet : L'homme qui ment.

SAMEDI 20 FEVRIER

15 h : Hommage à George Cukor : La Diablesse au collant rose, 17 h : Car sauvage est le vent, 19 h : Le Milliardaire ; 21 h : Hommage à A. Robbe-Grillet : L'Eden et après.

DIMANCHE 21 FEVRIER

15 h : La Grève, de S.M. Eisenstein ; 17 h : Le temps s'est arrêté, de E. Olmi ; 19 h : Hommage à George Cukor : Les Liaisons coupables ; 21 h : Hommage à A. Robbe-Grillet : Glissements progressifs du plaisir.

LUNDI 22 FEVRIER

21 h : Absence of malice, de S. Pollack (en présence de l'auteur).

MARDI 23 FEVRIER

15 h : Docteur Laënnec, de M. Cloche ; 19 h : Hommage à A. Robbe-Grillet : Le Jeu avec le feu ; 21 h : Japon : six cinéastes contemporains : Les Chemins de la liberté, de M. Shinoda (en présence de l'auteur).

BEAUBOURG (278-35-57)

MERCREDI 17 FEVRIER

15 h : l'Etudiant de Prague, de H. Galeen ; 17 h : Alerte à Singapour, de R. Aldrich ; 19 h : panorama du cinéma philippin 1981 : Jaguar, de L. Brocka.

JEUDI 18 FEVRIER

15 h : la Volonté du mort, de P. Leni ; 17 h : Chasse tragique, de G. de Santis ; 19 h : panorama du cinéma philippin : Bona, de L. Brocka.

VENDREDI 19 FEVRIER

15 h : la Montre brisée, de V. Sjostrom ; 17 h : les Sœurs de Gion, de K. Mizoguchi ; 19 h : panorama du cinéma philippin : Gengis Khan, de L. Salvador.

SAMEDI 20 FEVRIER

15 h : Naissance d'une nation, de D.W. Griffith ; 19 h : Dung-Aw, de L. Brocka ; 21 h : Woyzeck, de W. Herzog.

DIMANCHE 21 FEVRIER

15 h : la Symphonie nuptiale, de E. Von Stroheim ; 19 h : les Briseurs de barrages, de M. Anderson ; 21 h : la Dentellière, de C. Goretta.

LUNDI 22 FEVRIER

15 h : le Dernier des hommes, de P.W. Murnau ; 17 h : Sciuscia, de V. de Sica ; 19 h : Tout va bien, de J.-L. Godard.

MARDI 23 FEVRIER

Relâche.

Les exclusivités

ALLEMAGNE MERE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

ALL STONES FESTIVAL (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

L'AMOUR DES FEMMES (Fr.-Suis.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

ANTHROPOPHAGOUS (Ang., v.f.) (**) : Maxéville, 9e (770-72-86).

ARTHUR (A., v.o.) : U.G.C. Biarritz, 6e (723-69-23). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; George V, 8e (562-41-46). — V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Gaîté Rochechouart, 10e (878-81-77) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

CARMEN JONES (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; George V, 8e (562-41-46).

LA CHEVRE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

CONTE DE LA FOLIE ORDINAIRE (Fr.-It., v.o.) (*) : Forum, 1er (297-53-74) ; Studio Alpha, 5e (354-39-46) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; George V, 8e (562-41-46) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83). — V.f. : Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

COUP DE TORCHON (Fr.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

CUTTER'S WAY (A., v.o.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

DERNIER CAPRICE (Jap., v.o.), Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42).

LE DERNIER VOL DE L'ARCHE DE NOE (A., v.f.), Rex, 2e (236-83-93) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

DEUX FILLES AU TAPIS (A., v.o.), Normandie, 8e (359-41-18) ; (v.f.), Rio Opéra, 2e (742-82-54) ; Maxéville, 2e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

DIVA (Fr.) Berlitz, 2e (742-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Panthéon, 5e (354-15-04) ; Marignan, 8e (359-92-82).

EAUX PROFONDES (Fr.), Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 2e (770-33-88).

ESPION LEVE-TOI (Fr.), Forum, 1er (297-53-74) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 3e (261-50-32) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 2e (359-41-18) ; Helder, 2e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (359-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (206-77-99).

EXCALIBUR (A., v.f.), U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

FAME (A., v.o.), Saint-Michel, 5e (326-79-17).

LES FANTASMES DE MADAME JORDAN (**) (Suéd., v.o.), Marignan, 2e (359-92-82), v.f., Impérial, 2e (742-72-52).

LE FAUSSAIRE (All., v.o.), Vendôme, 2e (742-97-52) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08).

LA FOLLE HISTOIRE DU MONDE (A., v.o.), Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; (v.f.), Berlitz, 2e (742-60-33) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-52-43) ; Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

FONTAMARA (It., v.o.), Studio Cujas, 5e (354-89-22).

FRANCESCA (Port. v.o.), Olympic, 14e (542-67-42).

GARDE A VUE (Fr.), Ambassade, 8e (359-19-08) ; Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

LE GRAND PARDON (Fr.), Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

LA GUERRE DU FEU (Fr.), Impérial, 2e (742-72-52) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; Images, 18e (522-47-94) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

L'HIVER LE PLUS FROID A PEKIN (Chine) (v.o.), Ciné Seine, 5e (325-95-99).

LE JARDINIER (Fr.), Lucernaire, 6e (544-57-34).

LE JOURNAL D'UNE FILLE PERDUE (Al.), Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

LOIN DE MANHATTAN (Fr.), Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42).

MAD MAX (Aus) (**) (v.o) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; (v.f.) : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

MA FEMME S'APPELLE REVIENS (Fr.), Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Clichy-Pathé, 17e (522-46-01).

MAMAN TRES CHERE (A., v.o.), Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; v.f., Paramount Marivaux, 2e (296-80-40).

MEPHISTO (Hong., v.o.), Movies, 1er (260-43-99) ; Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Ambassade, 8e (359-19-08).

METAL HURLANT (A., v.o.), Cluny-Saint-Germain, 6e (633-10-82) ; v.f. : Opéra-Night, 2e (296-62-56).

MILLE MILLIARDS DE DOLLARS (F) Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; (Fr.) ; Gaumont les Halles, 1er Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

MUR MURS ET DOCUMENTEUR (Fr.), Racine, 6e (633-43-71) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81).

NOCES DE SANG (Esp., v.o.), Studio de la Harpe-Huchette, 5e (633-08-40).

LE PETIT LORD FAUNTLEROY (A.) (V.f.), Marbeuf, 8e (225-18-45) ; St Ambroise, 11e (700-89-16).

POPEYE (A.) (V.f.) : Napoléon, 11e (380-41-46).

LE PRINCE DE NEW-YORK (A. v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Elysées, 8e (720-76-23) ; (v.f.) : Paramount Opéra, 8e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

LE PROFESSIONNEL (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46).

PRUNE DES BOIS (Belg.) : Rivoli, 4e (272-63-32) ; Banque de l'Image, 5e (329-41-19).

QUI CHANTE LA-BAS ? (Youg.) (v.o.) : St-André des Arts, 6e (326-48-18) ; Lucernaire, 6e (544-57-34).

RAGTIME (A.) (v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; PLM St-Jacques, 14e (589-68-42) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; (v.f.) : Français, 9e (770-33-88) ; Nation 12e (343-04-67) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy Pathé, 17e (522-46-01).

ROX ET ROUKY (A.) (v.f.) : La Royale, 8e (265-82-66) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

SALUT L'AMI ADIEU LE TRESOR (A.) (v.f.) : Marivaux, 2e (296-80-40).

LES FILMS NOUVEAUX

LE BATEAU, film allemand de Wolfgang Petersen, v. o. : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75).

BLOW OUT, film américain de Brian de Palma, v.o. : Forum, 1er (297-53-74) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C.-Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

GEORGIA, film américain d'Arthur Penn, v.o. : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C.-Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C.-Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; 14 Juillet-Bastille, 14e (357-90-81). — V.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; Bienvenüe-Montparnasse, 14e (544-25-02) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

REMBRANDT FECIT 1669, film hollandais de Jos Stelling, v.o. : Movies, 1er (260-43-99).

RICHES ET CELEBRES, film américain de George Cukor, v.o. : Publicis St-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-City, 8e (562-45-76). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

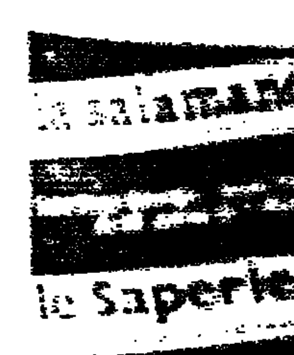
TETE A CLAQUES, film français de Francis Perrin : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

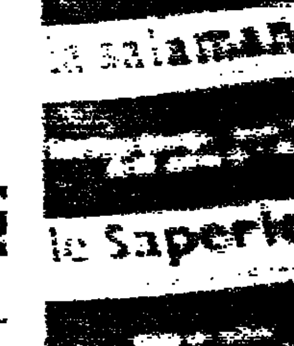
TROP TOT, TROP TARD, film français de Jean-Marie Straub et Danièle Huillet : Forum, 1er (297-53-74) ; Action République, 11e (805-51-33).

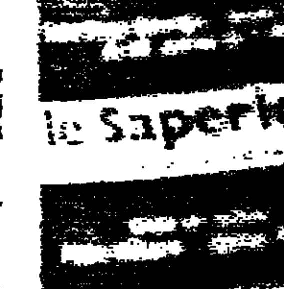
VERS LE SUD, film hollandais de Johan Van der Keuken, v.o. : Forum, 1er (297-53-74).

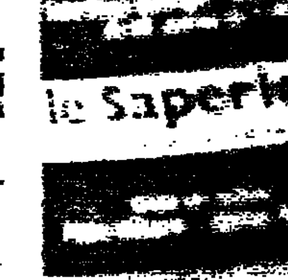


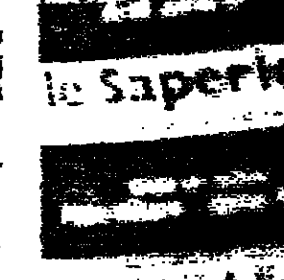


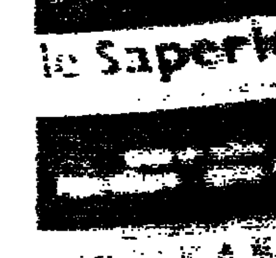


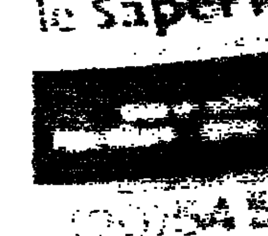


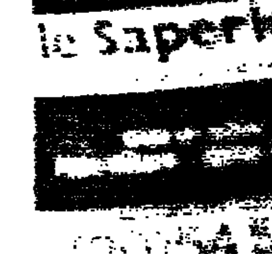


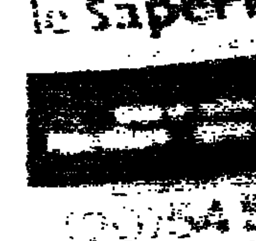


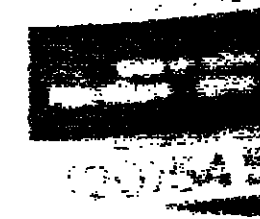


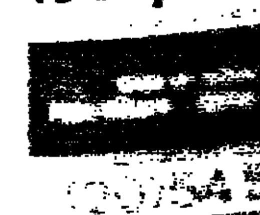


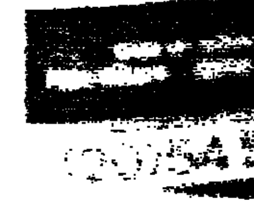
















CINEMA

SAYAT NOVA (Sov.) (v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; André Bazin, 13e (337-74-39).
SHE DANCES ALONE (Aut.-A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).
LA SOUPE AUX CHOUX (Fr.) : Français, 2e (770-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23).
STRESS ES TRES TRES (Esp., v.o.) : Studio Logos, 5e (354-26-42).
T'ES FOLLE OU QUOI ? (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Ambassade, 8e (359-19-08).
THE ROSE (A., v.o.) : Studio Raspail, 14e (320-38-98).
TOUT FEU TOUT FLAMME (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Publicis Elysées, 8e (720-76-23) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).
TRANSES (Mar., v.o.) : St-Séverin, 5e (354-50-91).
UNE ETRANGE AFFAIRE (Fr.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
VENIN (Angl., v.o.) (*) : Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : Montparnos, 14e (327-52-37).

Les festivals

L'EMPREINTE DE L'ACTOR'S STUDIO; (C'est la faute à Kazan, v.o); Bonaparte, 6e (326-12-12) ; 14 h : Baby Doll ; 16 h : Viva Zapata ; 18 h : Sur les quais (v.f) ; 20 h 15 : A l'Est d'Eden (v.f.)) ; 22 h : la Ballade sauvage.
DOUGLAS FAIRBANKS : Marais, 4e (278-47-86) ; Mer., D. : le Gaucho ; J., L. : le Pirate noir ; S., Mar. : le Voleur de Bagdad.
CHARLIE CHAPLIN (v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34) ; Mer., S. : les Lumières de la ville ; V., L. : le Kid ; J. : le Dictateur ; Mar. : M. Verdoux.
KUROSAWA (v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Mer. : Vivre ; J. : Barberousse ; V. : Dersou Ouzala ; S., L. : Rashomon ; Mar : la Légende du grand judo.
MIZOGUCHI (v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Mer. : la Vie d'O Haru femme galante ; J. : le Héros sacrilège ; V. : l'Intendant Sansho ; S. : l'Impératrice Yang Kei Fei ; D. : Contes de la lune vague après la pluie ; L. : la Rue de la honte ; Mar.: les Amants crucifiés.
ARTHUR PENN (v.o.). Action La Fayette, 9e (878-80-50) : Mer. J. The Missouri Breaks ; V., S. : Mickey One ; D., L. : Miracle en Alabama ; Mar. ; la Fugue.
LES ANNEES 30 (v.o.). Action République, 11e (805-51-33). Mer. : Place aux jeunes. J. : L'entreprenant M. Petrov. V. S. : Femmes. D. L. : Vers sa destinée. L. : L'Impératrice rouge.
GAY (v.o.). Daumesnil, 12e (343-52-97) Mar. 17 h 15 : A Bigger Splash. Mer. 19 h ; J. 17 h 15 : Pink Narcissus. J. 17 h 15 : la Conséquence. L. 17 h 15 : Outrageous.
JEAN RENOIR. Escurial, 13e (707-28-04). V 12 h ; Mar. 20 h 30 : la Règle du jeu ; D. 12 h ; Mar. 18 h 30 : la Grande Illusion
A. ROBBE-GRILLET/A. RESNAIS Denfert, 14e (321-41-01). Mer. 14 h 30 ; S., L. 21 h : l'Eden et après. S. 14 h 30 ; Mer., Mar. 17 h ; J., D. 21 h : le Jeu avec le feu. D., Mar., 14 h 30 ; J., L. 17 h ; V. 21 h : Glissements progressifs du plaisir. V. 14 h 30 : S. D. 17 h : Trans-Europ-Express. J., L. 14 h 30, V 17 h ; Mer., Mar. 21 h : Je t'aime, je t'aime.
UNE HISTOIRE DU FILM NOIR (v.o.). Olympic, 14e (542-67-42). Mer. : Un sherif à New-York. J. : Le tueur s'est évadé. V. : Gumshoe. S. : De sang-froid. D. : Assurance sur la mort. L. : La cité des dangers. Mar. : Magnum force.
ROBERT REDFORD (v.o.). Calypso, 17e (380-30-11). 15 h 45 : Nos plus belles années. 18 h : les Trois Jours du Condor. 20 h : Gatsby le Magnifique. 22 h 30 : Willie Boy.
PROMOTION DU CINEMA (v.o.), Studio 28, 18e (606-36-07) Mer. : la Lettre. J. : Chercheuses d'or. V. : American Pop. D., Mar. : Conte de la folie ordinaire.
BUSTER KEATON, Marais, 4e (278-47-86). Mer., S : la Croisière du navigator. J., L. : Fiancées en folie (v.o.), Mar. : le Mecano de la « Générale ».

Les grandes reprises

L'AMERIQUE EN FOLIE (A., v.o.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).
AUTANT EN EMPORTE LE VENT (A., v.f.) : 3 Haussmann, 2e (770-47-55).
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) (*) : Elysées Point-Show, 8e (225-67-29).
BONAPARTE ET LA REVOLUTION (Fr.) : Escurial, 13e (707-28-04).
LA DAME DE SHANGHAI (A., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60).
LE DESERT DES TARTARES (It., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66)
2001 ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.f.) : Haussmann, 7e (770-47-55).
DUELLISTES (Am., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).
ET POUR QUELQUES DOLLARS DE PLUS (A.) : Argos, 2e (233-67-06).
FRANKENSTEIN Jr (A., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).
LE GRAND FRISSON (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
LA GUERRE DES BOUTONS (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56)
IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (A., v.f.) : 3 Haussmann, 9e (770-47-55).
INDISCRETIONS (A., v.o.) : Action Christine bis, 6e (633-22-13).
JOHNNY GOT HIS GUN (A., v.o.) : La Banque de l'Image, 5e (329-41-19) ; Daumesnil, 12e (343-52-97). H. Sp.
LABYRINTHE (procédé Panrama) (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).
LABYRINTH MAN (A., v.o.) : Rivoli Cinéma, 4e (272-63-32).
LE LAUREAT (A., v.o.) : St-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14).
LAWRENCE D'ARABIE (A., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04).
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
MACADAM COW-BOY (A., v.o.) : Champollion, 5e (354-51-60).
LA MAISON DES SEPT PECHES (A., v.o.) : Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07).
MIDNIGHT EXPRESS (A., v.o.) (**) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Capri, 2e (508-11-69).
1900 (1re partie) (It., v.o.) (**) : Calypso, 17e (380-30-11).
1900 (2e partie) (It., v.o.) (**) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-50-22) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Calypso, 17e (380-30-11).
MOI CHRISTIANE F... (All., v.f.) (*) : Max Linder, 9e (770-40-04).
MONTHY PYTHON (SACRE GRAAL et LA VIE DE BRIAN) (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).
MORT SUR LE NIL (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).
NEW-YORK 1997 (A., v.f.) : Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).
LA NUIT DES MASQUES (A., v.f.) (*) : Templiers, 3e (272-94-56).
LA NUIT DU CHASSEUR (A., v.o.) : Olympic-Halles, 4e (278-34-15) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).
ORANGE MECANIQUE (A., v.o.) (**) : Cinoche St-Germain, 6e (633-10-82) ; Elysées Point-Show, 8e (225-67-29).
PANDORA (A., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77).
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*) : Studio J.-Cocteau, 5e (354-47-62) ; Cinoche St-Germain, 6e (633-10-82)
LE PONT DE LA RIVIERE KWAI (A., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04).
REMPARTS D'ARGILE (Alg., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-35).
ROLLERBALL (A., v.f.) (*) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03).
SABOTAGE (A., v.o.) : St-Germain-Village, 5e (633-63-20) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
LA SEULE FEMME SUR TERRE (Jap., v.o.) Olympic-St-Germain, 6e (222-87-23).
SEPT ANS DE REFLEXION (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07) ; Action Christine, 6e (325-85-78) ; Action La Fayette, 9e (878-80-50). — V.f. : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.o.) : Elysées Point-Show, 7e (225-67-29). — V.f. : Templiers, 3e (272-94-56).
TEMPS SANS PITIE (Ang., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Pagode, 7e (705-12-15) : Olympic, 14e (542-67-42).
THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (A., v.o.) (*) : Studio Galande, 5e (354-72-71).
TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A., v.o.) : Champollion (354-51-60).
TOUS EN SCENE (A.) : Action Christine bis, 6e (633-22-13).
UN ETE 42 (A., v.f.) : Templiers, 3e (272-94-56).
UNE SEMAINE DE VACANCES (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56).
LES VALSEUSES (Fr.) (**) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-19-45).
VIVRE VITE (Esp., v.o.) (**) : Escurial, 13e (707-28-04).
VOYAGE AU PAYS DE LA PEUR (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77), h. sp.
YOYO (Fr.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).
WEST SIDE STORY (A., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).

Les séances spéciales

AGATHA ET LES LECTURES ILLIMITEES (Fr.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99), 12 h 15 (sauf Mer.).
AFFREUX, SALES ET MECHANTS (It., v.o.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99), 22 h 30.
BUFFET FROID (Fr.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99), 18 h 10.
L'EMPIRE DES SENS (Japon, v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18). 24 h.
LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44), S. 14 h 15, D., 20 h 30.
L'ETOILE NOIRE (A., v.o.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99), 14 h 30 et 18 h 30.
LA FEMME D'A COTE (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h (sauf Sam., Dim.).
GIMME SHELTER (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34), 16 h 30 et 22 h 30.
LA GRANDE ESCROQUERIE DU ROCK'N'ROLL (Fr.) : Rivoli-Cinéma, 4e (272-63-32), 23 h 15.
LE GUEPARD (It., v.o.) : Rivoli-Cinéma, 4e (272-63-32), 20 h.
INDIA-SONG (Fr.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99). 12 h 20 (sauf Mer.)
JOHN LENNON FOR PRESIDENT (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34), 19 h 30.
JOURS TRANQUILLES A CLICHY (A., v.o.) : Olympic Luxembourg 6e (633-97-77), 12 h et 24 h.
MON ONCLE (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56). Mer., J., V., S., D. 14 h.
LE PASSE-MONTAGNE (Fr.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18). 24 h.
LES PRODUCTEURS (A., v.o.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99), 14 h 10 et 20 h 10.
LES VACANCES DE M. HULOT (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56). Mer., J., V., S., D., 16 h.
VOTRE ENFANT M'INTERESSE (Fr.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91). J., 14 h, Mar., 22 h.
LES YEUX DE LAURA MARS (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56). J., S., L., 22 h.

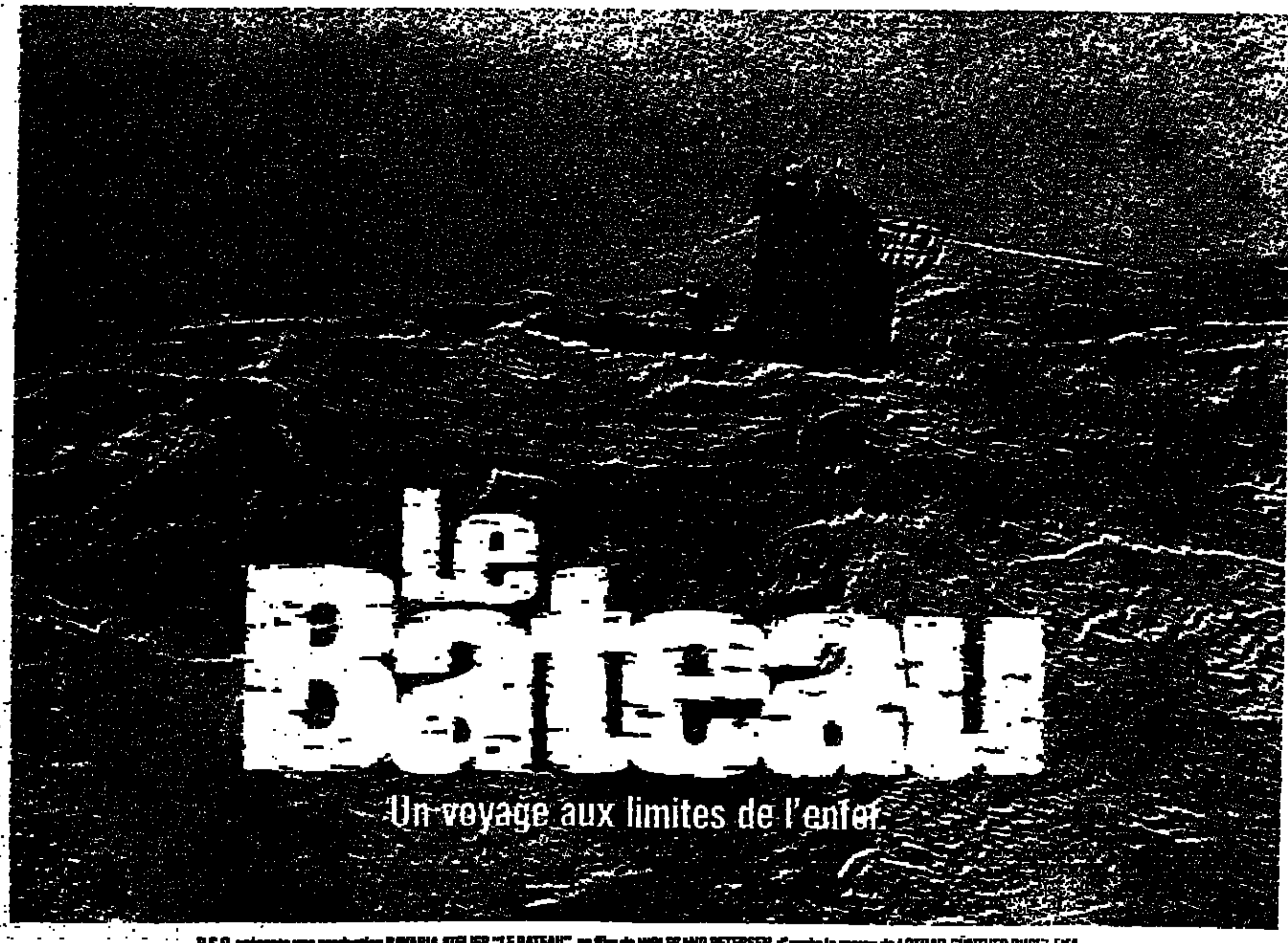












MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 17 FEVRIER

LUCERNAIRE, 19 h 45 : O. de Mones, P. Heidsieck (Fauré, Poulenc) ; 21 h : N. Florimont, J.-M. et D. Rio (musique baroque).
SALLE GAVEAU, 21 h : Ensemble Ars Nova (Tiet, Bon, Lejet).
SALLE CORTOT, 20 h 30 : P. Le Corre (Bach, Villa-Lobos, Gerschwin, Barber).

JEUDI 18 FEVRIER

SALLE GAVEAU, 20 h 45 : C. Huve (Beethoven, Liszt, Bartok, Chopin).
EGLISE NOTRE-DAME DU LIBAN, 20 h 45 : Orchestre symphonique Paris rive droite, dir : M.-O. Dupin (Schubert, Mozart, Beethoven).
LUCERNAIRE, 19 h 45 : voir le 17 ; — 21 h : Th. Mathias, M. Gagnépain (Bach, Mozart, Martinu, Roussel).
CENTRE CULTUREL CANADIEN, 20 h 30 : Gaillard Ensemble.
RADIO-FRANCE, Auditorium 105, 20 h 30 : M Sartova, M. Drewnowski, Quatuor de Varsovie (Szymanowski).
CONSERVATOIRE, 20 h 30 : H. S. Kang, M. Llorente (Franck, Bach, Ravel) ; F. Boffard (Beethoven, Chopin, Chabrier, Casterede).
SALLE CORTOT, 21 h : F. Kleynjans (Bach, Giuliani, Kleynjans, Satie, Barrios)

VENDREDI 19 FEVRIER

RADIO-FRANCE, Auditorium 106 : 18 h 30 : B. Verlet (Frescobaldi).
EGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE, 21 h : Ensemble Caix d'Hervelois (Castello, Frescobaldi...).
LUCERNAIRE, 19 h 45 : voir le 17 ; 21 h : voir le 18.
SALLE PLEYEL, 20 h 30 : Washington Symphony Orchestra, dir. M. Rostropovitch (Barber, Schumann, Chostakovitch)
SALLE CORTOT, 20 h 30 : P. Balloy, N. Rivière (Duparc, Fauré, Debussy, Ravel).
SALLE GAVEAU, 21 h : U. Reinemann, N Lee (Schubert)
SORBONNE, Amphi Richelieu, 12 h 30 : Quatuor Loewenguth.
FIAP, 20 h 30 : P. Thibergé, D. Bullier (Debussy, Pinchard, Bullier).
EGLISE DE LA TRINITE, 20 h 45 : Chœur et Orchestre de l'université de Stuttgart, Chorale P. Gerhardt de Stuttgart, Chœur national, Chœur de l'université Paris-Sorbonne (Brahms, Brückner).

SAMEDI 20 FEVRIER

SALLE GAVEAU, 17 h : M. Rudy (Brahms, Liatochinsky, Prokofiev, Schumann, Schubert) ; 21 h : F. Jacquinot (Mozart, Schumann, Ravel, Chopin).
LUCERNAIRE, 19 h 45 : voir le 17 ; 21 h : voir le 18.
RADIO-FRANCE, Auditorium 105, 16 h 30 : Ensemble instrumental du nouvel orchestre philharmonique de Radio-France, dir. D. Cohen (Reverdy, Jolas, Petrassi, Cohen). — Auditorium 106, 18 h 30 : J. Vandeville, D. Fournier (musique baroque et contemporaine).
EGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE, 20 h 45 : Ensemble C. Janequin (Sermisy, Janequin, Josquin des Prés).
EGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRES, 21 h : O. Bailleux, J. Boyer, G. Fuillard, A. Isoir.
CONCIERGERIE, 17 h 30 : La grande écurie et la chambre du roy, dir. J.-C. Malgoire (Vivaldi, Corelli, Bach).
EGLISE SAINT-MERRI, 21 h : Trio Tanagra (Bach, Haendel, Couperin, Telemann).
CHAPELLE DES PERES DU SAINT-ESPRIT, 20 h 45 : L. Caravassilis, F. Hommage, A. Celo, A. Ladrette (Mozart)
SALLE ROSSINI, 20 h 45 : I. Oehmichen, J.-P. Lemaire (Schubert, Mozart, Fauré, Liszt, Chopin).
SCOLA CANTORUM, 21 h : J.-P. Cabée (Bach, Scarlatti, Weiss).
SALLE PLEYEL, 20 h 30 : Orchestre de Bordeaux-Aquitaine, dir. E. Benzi, sol. M. Argerich (Berlioz, Ravel, Brahms).
LA FORGE, 20 h : Groupe Perceval.
HOTEL HEROUET, 20 h 30 : J.-P. Dallenbach, C Gallenca, flûte et guitare (Haydn, Macé, Debussy...).

DIMANCHE 21 FEVRIER

EGLISE SAINT-MERRI, 16 h. : C. De Preissac (Haendel, Debussy, Pierné)
CONCIERGERIE, 17 h 30 : B. Verlet (Bach).
EGLISE NOTRE-DAME, 17 h 45 : J. Faucheur (Franck, Messiaen, Dupré).
SAINT-THOMAS-D'AQUIN, 17 h 45 : F. Rieunier (Bach).
THEATRE DU ROND-POINT, 11 h. : G. Hartman, M. Dalberto, P Del Vescovo (Beethoven, Wolf, Schubert).
THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 17 h 45 : Orchestre des concerts Pasdeloup, dir. P.-M. Le Conte (Weber, Tchaïkowsky, Berlioz, Saint-Saëns) ; 20 h 30 : Quatuor Amadeus (Beethoven).
EGLISE DES BILLETTES, 17 h. : G. Causse, J.-P Vasseur (Berio, Maderna, Leclair, Bach, Stamitz).
RADIO-FRANCE, Auditorium 105, 17 h : Atelier des chœurs de R.-F., Trio G.R.M. Plus, dir. G. Reibel Liszt, Cuniot).
SALLE GAVEAU, 17 h 30 : V Eresco (Beethoven, Liszt, Rachmaninov).
SALLE PLEYEL, 17 h 45 : Orchestre des Concerts Lamoureux, dir. A. Albrecht (Wagner).
SALLE CORTOT, 17 h : Duo Virlojeux-Zanlonghi (Saint-Saëns, Beethoven, Fauré, Chostakovitch).
RANELAGH, 18 h 30 : M.-J. Bernard (Bach, Scarlatti, Villa-Lobos...).
FAC DE DROIT, Assas, 17 h 30 : voir église de la Trinité, le 19.
LA FORGE, 20 h : voir le 20.
EGLISE SAINT-ROCH, 20 h. 30 : Chœur et orchestre franco-allemand, dir. C. Kuhlewein (Verdi).
SALLE ROSSINI, 10 h 45 : K. Mc Clure, L. Comtois, D. Comtois-Cahen (Bach, Duphly, Beethoven).
EGLISE SAINT-LOUIS-DES-INVALIDES, 17 h : Quatuor Desloges (Bach, Torrand, Glazounov, Ibert).
SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE, 17 h : Ensemble Nuove Musiche (Porpora, Durante, Vivaldi, Bach).

LUNDI 22 FEVRIER

RADIO FRANCE, Grand Auditorium, 18 h 30 et 20 h 30 : Cycle acousmatique (Ascione, Reibel, Roque-Alsina).
LUCERNAIRE, 19 h 45 : voir le 17.
ATHENEE, 21 h : G. Janowitz, P. Waters (Hindemith).
SALLE CORTOT, 20 h 30 : E. Valenzuela, C. Davila (Beethoven, Schubert, Chostakovitch).
FIAP, 20 h 30 : J.-M Scottaru, R. Guillamot, M. Jardon, E. Le Sage, R. Sal (Bach, Schumann).
SALLE GAVEAU, 18 h 30 : Dong Suk Kang, J.-Y Thibaudet (Kreisler, Debussy, Ravel).
CITE INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE, 20 h 30 : Chorales à cœur joie de Paris (Buxtehude, musique de la Renaissance).
THEATRE DU ROND POINT, 20 h 30 : Horova, M. Portal, A. Dumay, F. Lodeon, M. Estrella (Brahms).
EGLISE St ROCH, 20 h 45 : voir le 21
EGLISE DES BILLETTES, 20 h 30 : P Bocquillon, S. Beltrando, duo Horreaux-Trebard, M.-C Millière, J. Wiederker, J Ridoret, J.-C. et M. Tavernier, J.-P. Dupuy (Tisné).
CISP, 20 h 45 : Duo Sargent-Isserlis (Bach, Haendel).
ST-JULIEN-LE-PAUVRE, 20 h 45 : W. Parrot, duo à cordes pincées de Paris (Frescobaldi, Dowland, Haendel...).

MARDI 23 FEVRIER

SALLE GAVEAU, 20 h 30 : Ensemble orchestral de Paris, dir. : H Iwaki, sol. F.-R. Duchable (Schumann, Schubert).
LUCERNAIRE, 19 h 45 : J.-P. Loublier, F Guizerix (Liszt, Bartok, Schoenberg).
RADIO FRANCE, Auditorium 106, 18 h 30 : Trio à cordes français (Schoenberg, Webern, Xenakis, Eisma).
THEATRE DES CHAMPS-EYSEES, 20 h 30 : Orchestre national de France, dir. : A Rahbari (Barber, Arrigo, Tchaïkowsky).
EGLISE DE LA MADELEINE, 18 h 30 : Chœurs et Ensemble instrumental de la Madeleine, dir : J. Havard de la Montagne (Pachelbel, Telemann, Bach)
EGLISE ST-JEAN DE MONTMARTRE, 20 h 30 : J.-L. Masson, F. Mento (Haendel, Saint-Saëns, Torelli, Vierne...).
C.U. CANADIEN, 12 h 30 : D. Sandler-Glick.

Jazz, pop, rock, folk

ARC (723-61-27), le 18 à 20 h 30 : M. Van der Esch, A. Krieger, L. Jones, A. Praskin.
BATACLAN (700-30-12), le 19 à 20 h : Little Bob Story.
BOBINO (322-74-84) (D. soir, L.), 20 h 45, mat. dim. 16 h : Bill Deraime.
BOFINGER (272-87-82), 22 h : les 19, 20 : Stella Al Levitt.
CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30 : G. Colliers London All Stars.
CENTRE CULTUREL CENSIER (337-93-40), 21 h, les 19, 20 : Out Contempory Jazz Honet.
CENTRE CULTUREL SUEDOIS (271-82-20), le 23 à 20 h 30 : Krokus.
CLOITRE DES LOMBARDS (233-54-09), 22 h 30 : les 17, 18 : Ly Country Blues ; le 23 : D. Bricogne Jazz Quintet.
DEPOT VENTE (637-31-87), 22 h, le 18 : Forficule ; le 19 : R. Barhi ; le 20 : les Rois fainéants.
DREHER (233-48-44), 22 h 30 : Paton Cahen Unit (dernière le 19) ; à partir du 20 à 21 h et 23 h : D. Lockwood.
DUNOIS (584-72-00), 20 h 30, le 19 : A. Von Schlippenbach, E Parker, P. Lovens, A. Silva ; le 20 : Bovik ; le 21 : Bekummernis ; les 22, 23 : Lumière Big Band.
L'ECUME (542-71-16), 22 h, les 17, 19 : G. Sixpieds ; les 18, 20 : L. Nguyen, S. Merlaud.
FEELING (271-33-41) (Mar.), 22 h 30 : J.-L. Longnon, J.-P. Debarbat, M. Graillier, M. Bertaux, A. Ceccarelli.
GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18), le 23, à 20 h 15 : Golden Gate Quartet.
GIBUS (700-78-88), 22 h, le 18 : Jet Sept ; les 19, 20 : J. Bigoudi.
HIPPODROME (205-25-68), les 17, 18, 19, 20 h 30 : Angelo Branduardi.
JAZZ UNITE (776-44-26), 21 h 30, les 17, 18, 19 : J. Ramos, P Stocker, P. Ramos, F. Costa, R. Luis ; les 22, 23 : Barre Phillips, Bl. Catala.
LUCERNAIRE (544-57-34) (D.), 22 h 30 : M. Lobko, R. Boni, A. Puisolle, J. Detraz.
NEW MORNING (523-51-41), 21 h, les 17, 18 : J.-F Kenny-Clarke ; les 19, 20 : M'Bamina ; les 21, 22, 23 : J. Raney
PALACE (246-10-87), le 19, à 19 h 30 : L. Voulzy / Gotainer ; le 23, à 22 h 30 : La nuit des démons.
PALAIS DES GLACES (607-49-93) (D., L.), 20 h 45 : J. Barrense-Diaz.
PETIT JOURNAL (326-28-59), 21 h 30 : Mer. : Watergate Seven + One ; Jeu : P. Celin, B. Vasseur ; Ven. : New Orleans Wanderers ; Sam. : Preissac Jazz Quintet ; Lun. : New Jazz Bandar ; Mar. : C. Bolling Trio.
PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : E. Louiss (dernière le 19) ; à partir du 20 : Trio Arvanitas, P. Caratini.
PORTE ST-MARTIN (607-37-53) (D. soir, L.), 20 h 45, mat. Dim. 15 h : Carole Laure, Lewis Furey (à partir du 23).
REX (236-83-98), 22 h, le 17 : Rip Rig + Panic ; le 18 : Faut voir ; le 23 : J Hassel.
SLOW CLUB (233-84-30), 21 h 30 : C. Luter (dernière le 19) ; le 20 : R Franc ; le 23 : M Saury
TEMPLE DE L'ETOILE, le 20, à 20 h 45 : Negro spirituals and Gospels songs.
TH. NOIR (797-85-15), 17 h, le 21 : Tao Blues Band.
TROIS MAILLETS (354-00-79) (L., Mar., Mer.), 22 h 30 : Nina Simone.
VIEILLE HERBE (321-33-01), 20 h, le 18 : John Molyneux.

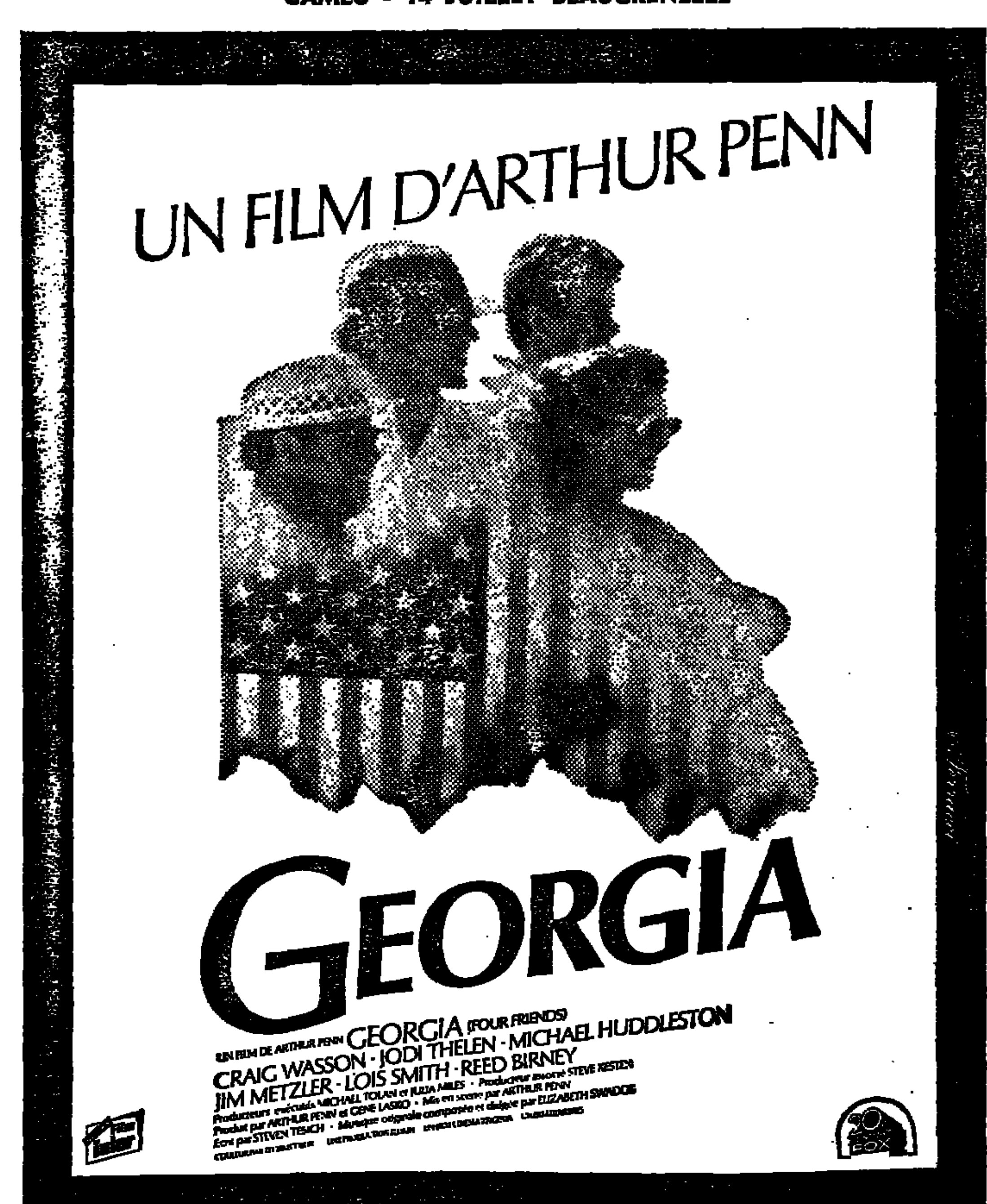
DANSE

ASIEM, les 19, 23 à 19 h 30 ; le 20 à 16 h : Compagnie J Solane.
CENTRE CULTUREL COREEN (720-84-15), le 19 à 18 h 30 : Danses de Corée.
CENTRE MANDAPA (589-01-60), le 21 à 20 h 45 : Danses de Corée.
PALAIS DES CONGRES (758-27-78) (D soir, L.), 20 h 30, mat D., 14 h 30 : la Belle au bois dormant.
PALAIS DES GLACES (607-49-93), les 17, 18, 19, 20 à 20 h 30 : Bal et ballets à la cour de Louis XIV.
QUATRE TEMPS (773-65-11), les 19, 20, 21 à 20 h 30 : Tendre est la nuit.
RANELAGH (288-64-44), le 19 à 20 h 30 : Danse classique de l'Inde du Sud.
THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES (723-47-77), Ballet national du Portugal : le 19 à 20 h 30 ; le 20 à 14 h 30 et 20 h 30 : Roméo et Juliette ; les 17, 18 à 20 h 30 : Carmina Burana.
THEATRE DE PARIS (280-09-30) (D. soir, L.), 20 h 30, mat S et D. 15 h : Ballet Antonio Gades (à partir du 19)
THEATRE 18 (226-47-47) (D., L.), 20 h : mat. D. 16 h : C'est comme ça qu'il faut faire (dernière le 21) ; à partir du 23 : Arc en terre, Waka Jawaka, Raiders

MARIGNAN PATHÉ - RICHELIEU - FRANÇAIS - GAUMONT HALLES - QUINTETTE
QUARTIER LATIN - MONTPARNASSE PATHÉ - GAUMONT CONVENTION - FAUVETTE
CLICHY PATHÉ - GAUMONT OUEST Boulogne - 4 TEMPS La Défense - PARLY II
ULIS Orsay - ARGENTEUIL - PATHÉ Champigny - 3 VINCENNES
4 PERRAY Ste-Geneviève-des-Bois - CALYPSO Viry-Châtillon - CLUB Colombes - U.C.G. Poissy



En V.O. : U.G.C. CHAMPS-ELYSÉES - U.G.C. ODÉON - U.G.C. ROTONDE - 14 JUILLET BASTILLE - En V.F. : BIENVENUE MONTPARNASSE - CAMÉO - 14 JUILLET BEAUGRENELLE



VOTRE TABLE CE SOIR

● Ambiance musicale ■ Orchestre - P.M.R. : prix moyen du repas - J... h. : ouvert jusqu'à... heures

DINERS

RIVE DROITE

ASSIETTE AU BŒUF 9, boulevard des Italiens, Paris-2e	Sa formule « bœuf » salade aux pignons de pin, cœur d'aloyau 41 F S.N.C. NOUVELLES SUGGESTIONS, 103, bd Montparnasse pl St-Germain-des-Prés, 123, Ch.-Elysées T.l.j. 1 h mat Carte desserts
VISHNOU 297-56-64 F/dim angle r. Volney et r Daunou, 2e	GASTRONOMIE INDIENNE La cuisine des Maharadjahs à Paris dans un décor authentique AGREE par l'AMBASSADE et LE BUREAU DE TOURISME INDIENS P.M.R. 120 F Salle pr récept., cocktail, mariage
COPENHAGUE 359-20-41 142, Champs-Elysées, 8e F/dim.	De midi à 23 h. 30 Spécialités danoises et scandinaves hors-d'œuvre danois, festival de saumon, mignons de renne, canard salé
RELAIS BELLMAN F/s soir-dim 37, rue François-Ier, 8e 723-54-42	Jusq 22 h Cadre élégant, confort, salle climatisée Cuisine française trad. Sole aux courgettes. COTE DE BŒUF Soufflé glacé chocolat
AUB. DE RIQUEWIHR 770-62-39 12, rue Fg-Montmartre, 9e T l jrs	De 12 h à 2 h du matin Ambiance musicale Spécialités alsaciennes Vins d'Alsace BANC D'HUITRES CARTE DES DESSERTS
LA MENARA 742-06-92 8, bd de la Madeleine, 9e F/dim	Restaurant marocain au cadre royal Une cuisine authentiquement marocaine, aussi originale que raffinée Déjeuners d'af Diner spect
AU PETIT RICHE 770-86 50/68-68 25, rue Le Peletier, 9e F/dim	Dîners de 19 h. à 0 h. 15 - BISTRO 1880 - Cuis bourg Env 120 F Vins du Val-de-Loire. Salons privés jusqu'à 45 pers. BANC D'HUITRES
LE LOUIS XIV 208-56-56/200-19-90 8, bd Saint-Denis, 10e F/lun. mar.	Déjeuner, Dîner SOUPER APRES MINUIT Huîtres, Fruits de mer, Crustacés, Rôtisserie, Gibiers, Salons. Park. privé assuré par voiturier.

RIVE GAUCHE

LA FERME DU PERIGORD 1, rue des Fossés-Saint-Marcel, 5e	DEJEUNERS D'AFFAIRES, DINERS Commandes prises jusqu'à minuit Tél 331-69-20 Ouvert tous les jours Parking gratuit
LAPEROUSE 326-90-14 et 68-04 51, q Grands-Augustins, 6e F/dim	J 23 h Grande Carte Menu d'affaires . 100 F s.n.c Menu dégustation : 220 F s.n.c Salons de 2 à 50 couverts Cadre ancien de réputation mond.
LES MINISTERES O/dim 261-22-37 30, rue du Bac. Mo Bac Parking	UN MENU à 39 F s.n.c DANS UN CADRE ELEGANT, ou Fruits de mer Grillades, Suggestions du Chef
LE PORT-SAINT-GERMAIN 155, bd St-Germain, 6e - 548-22-66	Spécialités POISSONS - CRUSTACES - Ouvert tous les jours même le dimanche
LA BOURGOGNE 705-96-78 6, avenue Bosquet, 7e	Cuisine traditionnelle Spécialités régionales Foie gras chaud aux raisins et ses vins F samedi et dimanche Ouvert le samedi soir
Ch FRANÇOISE 551-87-20/705-49-03 Aérogare des Invalides, 7e F/lundi	Son menu à 85 F et carte Foie gras frais maison Pot-au-feu de Turbot Grands crus de Bordeaux en carafe 44 F OUV LE DIMANCHE
RELAIS DE SEVRES Hôtel Sofitel 8, rue L.-Armand, 15e 554-95-00	CUISINE CONTEMPORAINE - CADRE RAFFINE - Parking gratuit - Ouvert tous les jours.

SOUPERS APRÈS MINUIT

BISTRO DE LA GARE t.l.j jus 1 h. mat. 30, rue Saint-Denis (1er) propose son classique 41 F s.n.c. NOUVELLES SUGGESTIONS « BISTRO » Grande carte des desserts. 59, bd. du Montparnasse, 38, bd des Italiens, 73, Ch.-Elysées

LE LOUIS XIV 208-56-56/200-19-90 F lundi-mardi. 8, bd St-Denis Huîtres Fruits de mer. Crustacés. Rôtiss. Gibiers. Parking privé assur. par voiturier.

LE MUNICHE 25, rue de Buci, 6e 633-62-09 Choucroute - Spécialités

LE PETIT ZINC rue de Buci, 6e 354-79-34 Huîtres, Poissons, Vins de pays

LA TOUR D'ARGENT 6, place de la Bastille, 344-32-19. Cadre élégant et confort T.l.jrs, de 12 h à 1 h. 15 mat. Grill. Poissons BANC D'HUITRES.

WEPLER 14, place Clichy 522-53-54 SON BANC D'HUITRES Foie gras frais - Poissons

JARDINS DU MARAIS F/dim 15, r Charlot, 3e 272-08-65 RESTO - CLUB - DISCOTHEQUE Repas + entrée + 1 cons 135 F t.c

LA CHAMPAGNE 10 b., pl Clichy 874-44-78 J 3 h. Huîtres - Coquillages tte l'année GDE BRASSERIE DE LA MER

GUY 6, rue Mabillon - 354-87-61 Saint-Germain-des-Prés Prix de la meilleure cuisine étrangère de Paris pour 1978 Feijoada - Churrascos - Camarões

LA CLOSERIE DES LILAS 71, boulevard du Montparnasse 326-70-50 - 354-21-08 Au piano : Yvan Mayer

CHEZ HANSI 3, pl 18-Juin-1940. Face Tour Montparnasse J. 3 h. mat 548-96-42 CHOUCROUTE. FRUITS DE MER

LE MODULE 106 bd Montparnasse 354-98-84 FRUITS DE MER ET GRILLADES de 12 h à 3 h. du matin - sans interruption. Parking Mo Vavin

Le Monde

équipement

A PROPOS DE...

LES SYNDICATS ET LE TOURISME SOCIAL

Un chèque-vacances au rabais ?

Rien ne va plus entre les organismes de tourisme social, les organisations syndicales d'une part, les ministres du budget et de la solidarité de l'autre, à propos de la prochaine création du chèque-vacances.

Celui-ci serait acheté par les entreprises, les caisses de retraite, voire les comités d'entreprise, et revendu aux bénéficiaires après bonification, et utilisé aussi bien dans les hôtels que dans les villages de vacances. Cette bonification, exonérée d'impôts et de cotisations fiscales, semble faire problème.

Le ministre de la solidarité, comptable du déficit de la Sécurité sociale, ne souhaiterait pas dispenser des cotisations sociales le quasi-revenu ainsi créé. Cette attitude n'est pas nouvelle. En revanche, l'hostilité du ministre du budget marquerait un net recul par rapport à l'attitude des ministres de l'économie et des finances de l'époque giscardienne.

Faut-il alors réserver l'usage du chèque-vacances aux plus défavorisés ? Par exemple, à ceux qui perçoivent le SMIC ou 1,2 fois le SMIC ? Les ministres concernés répondraient par l'affirmative pour limiter les dégâts.

L'Union coopérative « Le chèque-vacances » a, le 16 février, au cours d'une conférence de presse, manifesté son opposition à cette orientation. Le conseil de surveillance de l'union, qui rassemble notamment la C.F.D.T., la C.G.T., la C.G.T.-F.O. et la FEN, est hostile à une aide à la personne en vacances au rabais.

Pour la C.G.T., cette limitation serait « inacceptable ». Selon la FEN, elle exclurait les fonctionnaires. D'après la C.F.D.T., réserver aux smicards l'usage du titre-vacances représenterait un véritable « sabordage » d'une mesure promise par M. François Mitterrand pendant sa campagne électorale, pour aider à partir en vacances la moitié des Français qui ne le peuvent pas.

En effet, seuls les plus pauvres étant admis à en bénéficier, aucune péréquation ne pourrait être mise sur pied. Le nombre limité des « aidés » ne permettrait pas aux organismes collecteurs de gérer une masse financière suffisamment importante pour qu'ils puissent prêter aux organismes de tourisme à caractère social une partie de leurs investissements immobiliers à des taux avantageux.

Pour trancher un débat en apparence mineur et technique, mais déterminant pour la politique des loisirs du gouvernement, l'arbitrage du président de la République semble, là aussi, inévitable.

ALAIN FAUJAS.

DÉCENTRALISATION

Le projet de transfert des pouvoirs aux collectivités locales

Après la loi générale dénommée « droits et libertés » des communes, départements et régions approuvée par le Parlement le 28 janvier (elle ne sera promulguée qu'après que le Conseil constitutionnel, saisi par les députés et les sénateurs de l'opposition, aura fait connaître sa décision), le gouvernement enclenche la deuxième phase législative de ce que M. Pierre Mauroy a appelé la « révolution tranquille » de la décentralisation. Il s'agit de savoir quelles seront, désormais, les compétences respectives de l'Etat, de la commune, du département et de la région. Autrement dit : qui va faire quoi ?

Au terme de multiples réunions entre hauts fonctionnaires, les services du ministère de l'intérieur et de la décentralisation ont fait parvenir, le 15 février, à tous les ministres, l'avant-projet de loi sur les compétences qui, dans les prochains jours, sera soumis — pour y mettre un point final — à un comité interministériel présidé par le premier ministre.

Dans sa version actuelle, le projet se divise en trois grands titres et ne comporte pas moins de cent quatre-vingts articles. Après avoir énuméré les huit principes de base qui inspirent la nouvelle répartition des compétences, le texte, qui sera soumis aux parlementaires, au printemps traite dans le détail des transferts d'attributions, sujet par sujet (urbanisme, transports, recherche, santé, police, etc.) et propose des mesures permettant effectivement de procéder à ces transferts de pouvoirs.

Dans le souci de désamorcer les critiques selon lesquelles un dépouillement excessif du futur commissaire de la République (l'ancien préfet) de ses pouvoirs porterait atteinte aux principes de l'unité et de la *solidarité* nationales, le ministère de M. Defferre précise, noir sur blanc, non seulement le champ nouveau qui s'ouvre aux collectivités territoriales, mais aussi ce qui demeure du ressort du représentant de l'Etat et de lui seul ; car selon la philosophie actuelle du gouvernement *« à un pouvoir décentralisé doit correspondre un pouvoir déconcentré* [au niveau du préfet-commissaire de la République] *de même force ».*

Parmi les huit principes de base qui définissent la philosophie constitutionnelle de la nouvelle répartition des compétences, trois sont essentiels :

— Tout transfert de compétence au profit d'une collectivité (commune, département, région) doit être accompagné d'un transfert des ressources correspondantes ;

— La nouvelle répartition des compétences ne crée aucune tutelle d'une catégorie de collectivité sur une autre. Seul l'Etat — qui garde son pouvoir de réglementation générale — peut arrêter des dispositions s'imposant obligatoirement aux différentes collectivités locales. Si l'une de celles-ci apparaît défaillante dans l'exercice d'une compétence attribuée à elle par la loi, seul l'Etat peut s'y substituer ;

— Les collectivités locales peuvent passer entre elles ou avec l'Etat des conventions pour l'exercice de leurs compétences.

Après les principes, le cœur de la réforme. Qu'est-ce qui, demain, sera du domaine respectif de l'Etat (donc du gouvernement et de ses représentants), de la région, du département et de la commune ? Et surtout comment — souci pratique — éviter que ces transferts ne provoquent un chambardement trop profond des législations existantes. Chapitre par chapitre, les grandes lignes de la réforme proposée sont les suivants :

● *Urbanisme :* la commune est dotée de pouvoirs considérables (bien qu'on ait placé des « verrous »), puisqu'elle élabore et approuve les plans d'occupation des sols (POS) et les chartes d'aménagement intercommunales et puisque le maire accordera désormais le permis de construire et les autres autorisations d'utilisation du sol. En outre, et c'est l'essentiel, les autorités communales auront compétence pour exproprier les immeubles nécessaires à la réalisation de travaux décidés par les commune. ;

● *Transports :* la commune est compétente pour les transports urbains de voyageurs, et le département s'occupe des transports routiers — en dehors des villes — de voyageurs y compris les transports scolaires. La gestion des ports de plaisance revient aux communes, mais le préfet assure celle des grands ports, notamment les ports autonomes.

● *Education :* le département construit et équipe les collèges et lycées, le transfert bénéficiant de droit aux communes de plus de 100 000 habitants qui le demandent ;

● *Action sociale et santé :* le département est responsable de l'ensemble des services d'aide sociale à l'exception des domaines relevant de la solidarité nationale ou de la compétence communale. En revanche, toutes les charges financières relatives à la lutte contre le cancer et les grands fléaux sociaux incombent à l'Etat ;

● *Gestion des ressources locales :* les maires auront le pouvoir de délivrer les autorisations d'ouverture de carrières ;

● *Aménagement du territoire :* le département peut établir et financer un programme d'aide à l'équipement des communes rurales. Il est prévu de créer le 1er janvier 1983 un fonds unique d'aménagement du territoire (qui se substituera aux quatre fonds actuels). La moitié de ce fonds financera des opérations de l'Etat, l'autre abondera le fonds de développement créé dans chaque région et librement utilisé par celle-ci ;

● *Justice et police :* l'Etat prend en charge la totalité des dépenses de justice. Il est institué en outre un régime de transfert de plein droit, à l'Etat, des corps de police municipale (dès lors que certaines conditions d'effectifs, de qualification professionnelle, de seuil démographique sont remplies).

Quelles ressources ?

Enfin, le gouvernement propose de créer une subvention globale d'équipement pour les communes *(4 milliards) et pour* les départements (4,5 milliards), se substituant aux nombreuses subventions attribuées au coup par coup par chaque ministère. Les communes (elles peuvent s'associer pour rendre plus efficaces leurs investissements) pourront utiliser librement cette subvention, les départements, pour leur part, devant faire un effort spécifique sur les adductions d'eau, l'assainissement et l'électrification rurale.

Maires, conseillers généraux et régionaux, préfets, fonctionnaires vont désormais voir plus clair dans le maquis de leurs droits, pouvoirs, devoirs et interdits respectifs. Mais il ne suffit pas que les élus locaux sachent ce qu'ils auront désormais à faire : il faut aussi qu'ils puissent agir avec les moyens financiers et en personnel appropriés. S'ouvrent alors les étapes trois et quatre de la « révolution tranquille » de la décentralisation, c'est-à-dire la réforme des finances et le statut des agents des nouvelles collectivités locales. Des étapes assurément difficiles et longues — et ce ne seront pas les dernières — auxquelles une seule législature ne suffira peut-être pas.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

De la planification à la culture

Voici les compétences qui reviendront aux régions :

● *Urbanisme.* — La région décide la mise à l'étude du schéma d'aptitude et d'utilisation de la mer (SAUM) et l'élabore conjointement avec l'Etat.

● *Logement.* — La région, après consultation des communes de plus de cent mille habitants et les départements, définit les priorités régionales en matière d'habitat. Elle peut compléter les aides de l'Etat ; elle peut engager des actions complémentaires à propos de la surcharge foncière, des économies d'énergie.

● *Transports.* — La région assure la gestion et le financement des relations routières d'intérêt régional inscrites au schéma régional des transports. Elle peut créer et aménager des aérodromes.

La région a compétence pour créer, aménager et exploiter des voies navigables.

● *Recherche.* — La région définit un programme de recherche et de développement technologique. Elle peut passer des conventions avec les universités et autres établissements spécialisés et apporter des aides financières à des entreprises.

● *Formation professionnelle.* — La région a compétence de droit commun, donc très large en matière de formation professionnelle et d'apprentissage : définition des actions de formation, financement des dépenses de construction et de fonctionnement des centres. Elle crée un fonds régional de la formation professionnelle.

● *Action sociale.* — La région assure la formation des travailleurs sociaux.

● *Energie.* — La région a compétence pour établir l'inventaire des besoins énergétiques, des ressources disponibles et des moyens d'exploitation.

● *Planification et développement économique.* — La région établit le plan régional de développement économique et le met en œuvre. Elle reçoit les attributions actuellement exercées par les missions d'aménagement et les sociétés d'aménagement rural.

● *Environnement.* — La région peut susciter ou soutenir des actions d'initiative locale en matière de sauvegarde du patrimoine naturel et d'amélioration de l'environnement. Elle peut établir l'inventaire des sites et paysages qui ne figurent pas à l'inventaire national.

● *Culture.* — La région peut susciter, ou soutenir, des actions d'initiative locale en matière de développement culturel, notamment créer et financer des orchestres régionaux, des troupes théâtrales, des musées d'art populaire.

● *Enseignement et santé.* — Dans ces domaines, en revanche, la région ne bénéficie d'aucune compétence.

URBANISME

DÉCISION A L'AUTOMNE

Par quoi remplacer l'ordre des architectes ?

L'ordre des architectes est en sursis. Alors que des élections ont lieu actuellement pour renouveler par moitié les conseils régionaux et, le 9 mars prochain, leur représentation au conseil national, M. Jean-Pierre Duport, directeur de l'architecture, a confirmé, le lundi 15 février, lors d'un déjeuner organisé par l'Association des journalistes de l'habitat (Ajibat), que sa suppression serait inscrite dans un projet de loi présenté à l'automne au Parlement.

« La décision politique est claire », a assuré M. Duport, en rappelant les déclarations de M. Roger Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement, au conseil des ministres du 28 octobre dernier.

« Tant que la loi de 1977 existe, elle s'applique », a précisé M. Duport, pour expliquer que le gouvernement n'avait pas souhaité proroger le mandat des conseillers sortants et empêcher artificiellement ces élections.

Par quoi remplacer l'ordre ? Examinant chacune des missions de l'institution créée par la loi de 1940, profondément rénovée par celle du 3 janvier 1977, mais condamnée dans le programme de la gauche, M. Duport a déclaré que la *« tenue du tableau pourrait parfaitement être assurée par l'administration et publiée au* Journal officiel ». A propos du contrôle de la déontologie, le directeur de l'architecture a estimé qu'on n'avait « *pas besoin d'une loi pour décider que les architectes ne doivent pas être méchants vis-à-vis de leurs petits camarades* », l'un des points inscrits dans le code de déontologie établi en 1980.

Hostile à l'idée de juridictions professionnelles, M. Duport a déclaré : *« Si l'on se met à morceler la justice en autant de juridictions qu'il y a de problèmes, on perd la notion d'un droit, d'un code civil ».* Enfin, une fois la défense des intérêts professionnels clairement rendue aux syndicats, *« dans le pluralisme »,* il resterait à confier *« la mission générale de formation permanente et de promotion de l'architecture à un organisme à inventer, pas uniquement professionnel »,* où seraient représentées les collectivités locales, les associations de consommateurs, etc.

« L'architecture n'intéresse pas que les architectes », estime en effet, M. Duport. Ces nouveaux partenaires seront d'ailleurs consultés. La *« concertation »* va s'ouvrir par des visites en province de M. Jean Tribel, architecte, adjoint au directeur, qui se rendra à Marseille, le 25 février et à Ajaccio le 26.

Si l'on s'en tient aux architectes, et plus précisément aux six mille neuf cents (sur dix-huit mille) qui ont répondu au questionnaire rédigé par le conseil national, deux sur trois souhaitent le maintien d'une instance élue par eux pour assurer le respect des règles spécifiques à la profession (12 % seulement seraient hostiles au maintien de l'ordre).

Même en tenant compte des rigidités d'une telle méthode et du caractère très directif des questions posées, le nombre des réponses est en soi, un succès pour M. Alain Gillot, président du conseil national.

Le résultat du premier tour des élections au conseil régional d'Ile-de-France, qui a fait « sécession » depuis juillet dernier et qui a réuni avec succès des « assises » en décembre dernier pour présenter un *« plan pour l'architecture »* tenant largement compte des orientations gouvernementales, donne en revanche satisfaction aux « autonomistes ».

Deux conseillers, dont le président sortant du conseil régional, M. Jacques Tournier ont été réélus au premier tour et il semble que les onze autres membres de la liste qui contestait le caractère *« centralisateur et autocratique »* du conseil national, soient en position favorable pour l'emporter au second tour, le 23 février. Ce qui pourrait modifier la composition du conseil national où quatorze sièges sont à pourvoir le 9 mars, et rendre nettement plus consistante l'opposition à M. Gillot, dont le mandat n'était pas remis en jeu... si son titre de président peut l'être.

La participation aux élections a été plus faible en région parisienne (22 %) où sont installés plus du tiers des architectes, que dans les régions (50 à 70 % selon l'ordre).

Pendant ce temps, les « contestataires » du syndicat de l'architecture appellent leurs sympathisants à ne pas verser la cotisation à l'ordre, *« symbole du passé »,* et protestent contre la reprise des poursuites judiciaires.

En voulant élargir à d'autres catégories sociales le débat sur l'architecture, le gouvernement se donne plus de chances de fonder sa réforme sur un « consensus » qu'il lui serait manifestement difficile d'obtenir d'une profession secouée par la crise et convaincue — sans doute à tort — que son statut est le dernier bouclier de la respectabilité.

Cette attitude s'exprime notamment par le souhait de 85 % des architectes qui ont répondu au questionnaire de l'ordre, que la loi impose le recours obligatoire à leurs services pour... toutes les constructions. On ne saurait mieux exprimer le manque de confiance en soi.

Pour l'avenir, il faut regarder du côté de la réforme de l'enseignement. Les nouveaux responsables de la *direction d'architecture* ont abordé les problèmes bien connus déjà, que posent des étudiants très nombreux, sous-équipés, un corps enseignant disparate et des programmes souvent mal équilibrés. Il est question d'organiser un *« rapprochement avec l'éducation nationale »,* c'est-à-dire des équivalences avec le reste de l'enseignement supérieur, et de définir un statut des enseignants (*« aucun ne sera licencié ; certains seront titularisés »,* a précisé M. Duport).

Dès le prochain budget, M. Duport a enfin exprimé sa volonté d'obtenir pour l'architecture (270 millions de francs actuellement, dont 170 pour l'enseignement), *1 % du budget du ministère de l'urbanisme et du logement* », ce qui correspond presque à un doublement. Il a précisé que c'était, dans son esprit, un *« slogan »...*

MICHÈLE CHAMPENOIS.

Le Grand Prix d'architecture est décerné à l'Atelier de Montrouge

Le grand prix d'architecture pour 1981 sera remis, ce mercredi 17 février, par M. Roger Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement, à trois architectes, MM. Pierre Riboulet, Jean-Louis Véret et Gérard Thurnauer qui ont formé, de 1958 à 1979, l'Atelier de Montrouge. Pendant les dix premières années, l'équipe comptait aussi Jean Renaudie, mort en octobre dernier, qui avait lui-même reçu le grand prix en 1978.

Cette distinction, décernée par un jury de fonctionnaires, d'architectes et de journalistes, présidé par M. Jean-Pierre Dupont, directeur de l'architecture, récompense le « travail de recherche architecturale et technologique mené à travers une grande diversité de programmes », *d'une équipe* « qui a su trouver un langage architectural fort et cohérent ».

Le retour des modernes

Un Grand Prix rétroactif ? Ou un signe d'encouragement à chacun des architectes de feu l'atelier de Montrouge, pour l'inciter à suivre une voie personnelle en restant fidèle à l'œuvre accomplie, maintenue dans l'« indivision » ?

La séparation est consommée en effet. Pierre Riboulet construit pour l'Assistance publique un hôpital destiné aux enfants, porte du Pré-Saint-Gervais, dans le 19e arrondissement. Jean-Louis Véret pourrait de son côté être chargé de la reconstruction du théâtre de l'Est parisien. Gérard Thurnauer est l'un des sept « sages » qui assistent le ministre de l'urbanisme et participe à plusieurs missions de conseil.

Les nombreuses études menées par l'Atelier, soucieux de considérer l'économie, la géographie et la sociologie avant de faire œuvre d'architecture, à une époque où cette méthode n'avait pas encore effleuré l'école des Beaux-Arts, et les édifices construits sont typiques d'une certaine avant-garde, celle des années 50, avec le label « qualité française ».

Après la maison du peintre Messagier, construite en 1958 à Colombier-Fontaine (Doubs), et un village de vacances à Cap-Camarat (Var), on doit à l'atelier de Montrouge l'immeuble EDF à Issy-les-Moulineaux (1963, extension en 1970), et la très remarquée bibliothèque pour enfants de Clamart (1965) ; un jeu de volumes cylindriques imbriqués et insérés dans une cour ronde, où le béton brut ne contredit pas la douceur des lignes. Plus tard, en construisant le centre éducatif et culturel d'Istres (Bouches-du-Rhône), ils exprimeront par une architecture soignée un programme complexe comme on les rêvait dans ces années-là.

A partir de 1968, les études pour faire du Vaudreuil (Eure) un véritable germe de ville (occasion de la rupture avec Renaudie) ne seront pas, pour de multiples raisons, couronnées de succès.

A un moment où le débat sur la modernité atteint, après l'Amérique et l'Italie, les rivages français, la signification de ce « Grand Prix » doit-elle être recherchée du côté des styles et de l'idéologie. Le plus corbuséen des trois, Jean-Louis Véret, ne voulait voir l'autre jour dans cette distinction que l'espoir d'un retour aux idées saines.

M. Ch.



SPORTS

ATHLETISME. — *Trois meilleures performances mondiales féminines en salle ont été battues le 14 février à Ottawa par la Norvégienne Grete Waitz sur 3 000 mètres (8 min. 55 sec. 5), et par les Américaines Leann Warren sur 800 mètres (2 min. 5 sec. 8) et Colleen Reinstra au saut en hauteur (2 mètres).*

FOOTBALL. — *Le Monégasque Manuel Amoros et le Niçois Daniel Bravo ont été présélectionnés dans l'équipe de France qui jouera le 23 février au Parc des Princes contre l'Italie. Michel Hidalgo, entraîneur de la sélection nationale, a également retenu Baratelli (Paris-Saint-Germain), Castaneda (Saint-Etienne), Bossis (Nantes), Janvion (Saint-Etienne), Lopez (Saint-Etienne), Trésor (Bordeaux), Genghini (Sochaux), Giresse (Bordeaux), Larios (Saint-Etienne), Platini (Saint-Etienne), Tigana (Bordeaux), Lacombe (Bordeaux), Rocheteau (Paris-Saint-Germain), Six (Stuggart), Soler (Bordeaux), Zimako (Sochaux).*

SPORTS EQUESTRES. — *La Fédération équestre française et le groupe VAG-France (Volkswagen - Audi) ont signé, le 15 février, un contrat d'un an reconductible, aux termes duquel la firme allemande viendra en aide financièrement aux meilleurs cavaliers français de sauts d'obstacles en vue de la préparation des Jeux olympiques de Los Angeles en 1984.*

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71.00	83.50
DEMANDES D'EMPLOI	21.00	24.70
IMMOBILIER	48.00	56.45
AUTOMOBILES	48.00	56 45
AGENDA	48.00	56.45
PROP. COMM. CAPITAUX	140.00	164.64

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.*	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40.00	47.04
DEMANDES D'EMPLOI	12.00	14.10
IMMOBILIER	31.00	36.45
AUTOMOBILES	31.00	36.45
AGENDA	31.00	36.45

*Degressifs selon surface ou nombre de parutions



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

Le terrain, rien de tel pour décoller.

Vous êtes ambitieux. Vous voulez gagner **80.000 F** par an dès votre entrée dans la vie active ou **100.000 F +** avec quelques années d'expérience.

Le terrain ne vous fait pas peur, bien au contraire; vous désirez vous donner à fond dans un métier d'avenir vous permettant de mettre en valeur vos **qualités de décisionnaire autonome.**

Vous êtes le **RESPONSABLE COMMERCIAL** que nous recherchons: 23 ans minimum.

Formation commerciale supérieure: HEC, ESC, EDHEC, etc... universitaire: Sciences Economiques, Ingénieur AM, ISA, etc...

Qualités essentielles pour réussir:
- enthousiasme et combativité.
- sens commercial très développé.
- goût des responsabilités.
- aptitudes à diriger et animer du personnel.
- vous êtes travailleur et disponible.

Notre client, une importante chaîne d'hypermarchés française, a des postes à pourvoir dans ses magasins de **BORDEAUX** où vous bénéficierez au départ de votre carrière d'une solide formation.

Situation évolutive en rapport avec vos résultats.

Adresser lettre manuscrite, photo, C.V. détaillé, en indiquant la région qui vous intéresse à: TÉLÉFORMATION B.P. 101 - 59016 LILLE CEDEX. Discrétion et réponse assurées.

DISTRICT DE BAYONNE-ANGLET-BIARRITZ
(100.000 habitants)
recrute
INGÉNIEUR
SUBDIVISIONNAIRE OU PRINCIPAL OU ATTACHÉ COMMUNAL
chargé des fonctions de Directeur de l'Abattoir.
Les candidats devront être inscrits sur la liste d'aptitude ou seront recrutés par voie de mutation. Logement de fonction assuré.
Adresser curriculum vitae à M. le Président du District de BAYONNE-ANGLET-BIARRITZ, Hôtel de Ville, 64100 Bayonne.

Recherche
CHEF DE PERSONNEL
Étab. hospitalier privé
900 personnes,
région Rhônes-Alpes.
Age 40 ans. Bonne connaissance droit du travail (expérience confirmée) sens développé des relations humaines. Salaire et avantages sociaux C.C. 51
Joindre C.V., photo. Écr. HAVAS 63002 CLERMONT-FD. Cedex 26693 qui transmettra.

Société Nouvelle de Roulements
GROUPE RENAULT

recherche pour participer à son programme d'expansion

ingénieur de vente

CETTE FONCTION EXIGE :
- une formation Grande Ecole d'Ingénieurs,
- un goût prononcé pour la carrière commerciale.

CE POSTE :
- apporte des contacts à tous niveaux avec les directions d'achats et les bureaux d'études,
- permet d'exercer largement les capacités d'autonomie, d'imagination et d'initiative,
- exige de préférence, une expérience de quelques années acquise dans la vente, mais peut être également tenu par un ingénieur débutant,
- donne accès à un poste de responsabilités en France et à l'étranger.

Envoyer C.V., photo et prétentions s/réf. IV à :
SNR - SERVICE EMPLOI
BP 17 - 74010 ANNECY CEDEX

---

legrand®

Première Société Française d'Appareillage Electrique dans sa spécialité
RECHERCHE
pour son siège à LIMOGES

INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN
- Débutant ou deux à trois années d'expérience ;
- Poste à pourvoir dans Service AUTOMATISATION (construction machines spéciales et robotiques).

Ecrire avec curricalum vitae détaillé à

LEGRAND, Service du Personnel, 128, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, 87011 Limoges Ced.

CHAMBRE DE COMMERCE
région EST, recrute son

DIRECTEUR GÉNÉRAL
- Détermination de la politique économique ;
- Gestion rigoureuse des services ;
- Contacts variés secteur PUBLIC et secteur PRIVÉ ;
- Poste à haute responsabilité ;
- Convient à diplômé d'ÉTUDES SUPÉRIEURES ou de GDE ÉCOLE (ENA, HEC, Centrale. Sc. Po, etc.).

Résidence ville moyenne agréable EST.

Pour recevoir descriptif détaillé, téléphoner sous nº 4670 au (8) 335-42-63 ou écrire

Cabinet CLAUDE BLIQUE
B.P. 3097, 54013 NANCY CEDEX.

EVREUX
GROUPE INDUSTRIEL A VOCATION FORTEMENT EXPORTATRICE
recherche

Directeur Administratif et Financier

en parfaite synergie avec le Président Directeur Général, il exercera ses responsabilités sur l'ensemble des Sociétés du Groupe.

Adresser CV détaillé, prétentions et photo s/réf. 17405, à JEAN REGNIER PUBLICITE 39, rue de l'Arcade - 75008 PARIS, qui transmettra.

J.R.P.

DISTRICT DE BAYONNE-ANGLET-BIARRITZ
(100.000 habitants)
recrute

INGÉNIEUR SUBDIVISIONNAIRE OU PRINCIPAL OU ATTACHÉ COMMUNAL
chargé des fonctions de Directeur de l'Abattoir.
Les candidats devront être inscrits sur la liste d'aptitude ou seront recrutés par voie de mutation.
Logement de fonction assuré.
Adresser curriculum vitae à M. le Président du District de BAYONNE-ANGLET-BIARRITZ, Hôtel de Ville, 64100 Bayonne.

GROUPE
CCMC

INFORMATIQUE DE GESTION
1.300 PERSONNES

recherche pour

DÉPARTEMENT INGÉNIERIE ÉDUCATIVE

COLLABORATEUR TRÈS CONFIRMÉ

Ce département qui vient d'être créé est au service des diverses formations du Groupe (formation aux produits, formation interne, centre de formation Institut Amédée Serieys) ainsi que des entreprises ou organismes extérieurs.

Il a notamment pour rôle de :
- Concevoir, proposer et développer des méthodes et des moyens pédagogiques adaptés à l'information et à la formation ;
- Assurer ou faire assurer, sous son contrôle, la réalisation de supports de formation ;
- Former, conseiller et assister les animateurs ;
- Faire le suivi et le contrôle qualité de la pédagogie pratiquée.

Le candidat aura au moins 30 ans avec une expérience importante dans un poste similaire en entreprise ou en cabinet de conseil.

Poste à pourvoir à GRENOBLE (Zirst de Meylan).

Ecrire avec C.V. + photo en précisant la rémunération souhaitée à M. E. MARTIN, INSTITUT AMÉDÉE SERIEYS. 32, avenue du Vercors, 38240 MEYLAN.

OFFRES D'EMPLOIS

chef service technique

La SOCIETE DES TUYAUX BONNA est l'un des leaders de la fabrication et de la pose de canalisations en béton.

Elle recherche, pour prendre en charge les études techniques relatives aux matériels et installations de 6 usines, un

INGENIEUR A&M
possédant quelques années d'expérience en milieu ndustriel.

Basé à Conflans Saint-Honorine (78), il sera en relation directe avec les différents directeurs d'usine.

Ce poste formateur, permet d'envisager différentes évolutions de carrière au sein du Groupe.

Merci d'adresser c.v. et photo sous réf. 8997.

bonna
Société des Tuyaux BONNA
Boîte Postale 371 - 08
75365 Paris Cedex 08


DATA PRODUCTS

Filiale française du premier fabricant mondial indépendant d'imprimantes.
Dans le cadre de la mise en place d'une structure de vente locale, recherche

INGENIEURS COMMERCIAUX

chargés de créer et de développer une clientèle auprès des intégrateurs et SSCI.

Une expérience de vente des périphériques ainsi que la maîtrise de l'anglais seraient appréciées.

Envoyer C.V. détaillé et prétentions à M. CHARA. **DATA PRODUCTS.** Tour Europa A 115 - 94532 RUNGIS.

IMPORTANTE SOCIETE
située rive gauche
recherche un

ADJOINT AU DIRECTEUR DE LA COMPTABILITE

D.E.C.S. exigé
Expérience en cabinet d'expertise appréciée ou quelques années d'expérience en entreprise.

Poste pouvant évoluer vers la fonction de :

CHEF COMPTABLE

Adresser C.V., photo et rémunération actuelle ss no 24616 à Contesse Publicité 20, av. Opéra 75040 PARIS Cedex 01, qui transmettra.

---

emplois internationaux
(et départements d'Outre Mer)

CCI EUROTRAG
groupement européen de sociétés de Travaux Publics,
chargé de la construction du chemin de fer transgabonais
recherche son

Responsable approvisionnements et gestion des stocks

6 milliards CFA de chiffre d'affaires - 85 000 articles

Diplômé ESC ou ingénieur, âgé de 30 ans au moins, il maîtrise les problèmes de gestion informatisée des stocks.

Sous l'autorité du Directeur Administratif et Financier, **il dirige une équipe de 18 européens et 85 africains.**

Rémunération intéressante selon compétence. **Statut expatrié :** logement en famille à N'DJOLE, hôpital sur place, club de loisirs, scolarité d'un bon niveau jusqu'à la troisième.

Avenir assuré pour candidat capable de réussir.

Adresser curriculum vitae, photo et dernier salaire sous référence 81.55 LM à

CABINET H-A- BOTH S-C-P-
Département Sélection Recrutement
3 bis, rue des Ecoles - 78400 CHATOU
qui est chargé de ce recrutement.

MEDIA PA.

CHAIR IN MODERN LANGUAGES

Applications are invited for the above post, becoming vacant on 30 september, 1982 on the retirement of Professor F M Willis. Applicants should be specialists in the area of
either : French.
or : Applied Language studies, with reference to two of French, German, Russian and Spanish.

Further particulars, including conditions of service and salary details, may be obtained from the Registrar and Secretary, University of Bradford, West Yorkshire, Great Britain, BD7 1DP. Closing date for receipt of applications is 12 March, 1982.

UNIVERSITY OF BRADFORD

Importante société de conseils, recherche

POUR VILLE DE L'OUEST

JURISTES

Connaissances approfondies soit en droit fiscal, soit en droit des sociétés, soit en droit social.

Expérience professionnelle souhaitée.

Ecrire avec C.V., lettre manuscrite et photo, sous référence 8.036 à ORGANISATION et PUBLICITÉ, 2, rue Marengo. 75001 Paris, qui transmettra.

Société Chimie
500 personnes Marseille
cherche
- Débutant formation INSA, Arts et Métiers, connaissances génie chimique appréciées. Mission initiale : service méthodes, analyses et contrôles des opérations.
- Technicien Chimie pour formulation spécialités pesticides quelques années expérience souhaitées.

Ecr. s/nº 7842 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Filiale d'une importante société d'assurance
recherche

STATISTICIEN
H/F

pour effectuer des études statistiques et marketing en utilisant une importante bibliothèque de produits statistiques.

Formation souhaitée cycle supérieur ISUP, DEA d'analyse de données.

Connaissances informatiques appréciées.

GIE
Adresser candidature à
GIE, Tour Franklin,
Cédex 11, 92081 Paris La Défense,
(sous réf. 9379).

GENERALE INFORMATIQUE ET D'EXPLOITATION

média-system

---

emplois internationaux

Cette classification permet aux sociétés nationales ou internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.

INGÉNIEUR DE VENTE

pour la vente de machines et matériaux à l'industrie microélectronique en France et en Belgique. Le candidat doit avoir une éducation technique en électronique, ou physique ou chimie, anglais apprécié.

Teledyne TAC,-1, rue du Lac, CH-2520 La Neuveville, Suisse, tél. 38-51-28-07 (en Suisse).

Pour ZAIRE
INGÉNIEUR ÉLECTRICIEN
ÉTUDES devis de CHANTIERS
ORIS, 285-80-90.

Fiduciaire Comptable
recherche
pour CHARLEVILLE (08)

JURISTE
droit des affaires licence droit + 5 ans d'expérience

pour direction bur. second.

1 EXPERT COMPTABLE
(ou mémorialiste)
Rémunération motivante
Intégration possible.

Ecr. s nº 1949, à :
HAVAS 08000 - CHARLEVILLE

LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE A CHARLEVILLE-MÉZIÈRES (Ardennes)

recherche

CADRE EXPÉRIMENTÉ
pour prendre la responsabilité du service AUDIT interne.

Profil :
- enseignement supérieur ;
- bonne expérience bancaire ;
- connaissances informatiques souhaitées.

Salaire :
120.000 à 150.000 F. selon qualification.

Adresser C.V. manuscrit + photo récente à :
C.R.C.A.M. des Ardennes, service du personnel, B.P. 88, 08002 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES CEDEX.

Pour renforcer ses équipes techniques, notre Société d'électronique, leader mondial dans son domaine, spécialisée dans l'étude, le développement et la fabrication de produits de haute technicité, recrute

PLUSIEURS INGENIEURS I et II

Diplômés Grande Ecole exclusivement, de formation électronique, physique électronique ou mécanique.
- Orientation en fonction des aspirations personnelles vers des postes d'avenir favorisant une évolution de carrière.
- Formation assurée par l'entreprise.
- Lieu de travail : PARIS SUD.

Adresser C.V., photo (retournée) ss no 24375 à CONTESSE Publicité 20, av. Opéra 75040 PARIS Cedex 01, qui trans.

OFFRES D'EMPLOIS

JEUNES INGENIEURS : UNE VRAIE CARRIERE INDUSTRIELLE

Un des premiers groupes industriels français se propose, pour l'une de ses divisions (9000 personnes, 9 usines), d'intégrer 2 jeunes ingénieurs diplômés, motivés par une carrière industrielle.

Ils exerceront immédiatement des responsabilités opérationnelles en fabrication définies en fonction de leur potentiel et de leur expérience antérieure. Par brèves étapes successives dans différents établissements de production, ils devront accéder à un poste de direction d'usine.

Nous souhaitons rencontrer deux ingénieurs diplômés d'une grande école (X, ECP, Mines, Ponts, A et M.) ayant acquis une première expérience (2 ans environ) témoignant leurs goûts pour les responsabilités techniques et humaines.

Nous remercions les candidats intéressés de nous adresser une lettre manuscrite de motivation + C.V. complet et rémunération actuelle sous réf. M 14212 AA à

EGOR INDUSTRIE
8 rue de Berri 75008 Paris

egor — PARIS LYON MILANO NEW YORK CALGARY MONTREAL TORONTO

média-system

SOCIETE INDUSTRIELLE
C.A. H.T. : 933.000.000 F
recherche pour son usine (2.300 personnes)

adjoint chef du service comptabilité usine

B.T.S. ou DUT comptabilité et gestion.
D.E.C.S. apprécié.
Parfaite connaissance de la comptabilité analytique.
5 à 10 ans d'expérience en milieu industriel (usine).
Perspectives d'avenir.
Lieu de travail : ville moyenne; à 80 km au Sud-Est de Paris.
Facilités de logement.

Envoyer C.V. et prétentions sous référence 8057 à :

OP organisation et publicité
2 RUE MARENGO 75001 PARIS/QUI TRANS.

Chef de Projets HF
Etudes et réalisations informatiques
175/190.000 F an

Grand groupe français, la division études et applications de notre important département informatique (près de 200 personnes) recherche un Chef de Projets.
Informaticien de bonne envergure, de formation supérieure, âgé d'environ 30 ans, son expérience a été acquise principalement chez un gros utilisateur.
Il (ou elle) animera une équipe d'une quinzaine de personnes (dont quelques ingénieurs) chargée de réaliser la refonte de nos applications de gestion - comptabilité et de réaliser un système en temps réel complet à partir de données originales sur un équipement IBM de grande puissance.
Siège : Paris La Défense.

Envoyer votre CV sous réf. 966 M aux consultants de GFC chargés de cette recherche.
Discrétion absolue et réponse assurée.
Membre de la Chambre Syndicale Nationale des Conseils en Recrutement.

350, rue de Vaugirard 75015 Paris

GFC

C.P.E., 17, rue des Acacias, Paris 17e.
recherche

UN(E) PSYCHOLOGUE INDUS.
ou
UNE PSYCHOLOGUE SCOLAIRE
RODÉE AUX PROBLÈMES D'ORIENTATION

Poste non cadre exigeant une grande adaptabilité, des efforts personnels, le sens de l'Equipe.
Envoyer lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions.

SOCIETE DE CONSEIL EN INFORMATIQUE
recherche

INGENIEURS DIPLOMES

sortant école

- célibataires, dégagés des obligations militaires
- libres rapidement

DESIREUX D'ENTREPRENDRE UNE CARRIERE dans

L'INFORMATIQUE

dans le cadre d'un contrat de travail avec stage de formation remunéré au départ.

Adresser lettre de candidature avec C.V. détaillé + photo en précisant la date de disponibilité à No 23970, CONTESSE Publicité 20, av. Opéra 75040 PARIS CEDEX 01, qui transmettra.

DIVISION PILOTE
(1000 personnes essentiellement des ingénieurs)
d'un groupe industriel à vocation internationale
recherche pour PARIS

DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

250.000 F +

- Responsabilités des services :
Personnel, paye, services généraux, comptabilité générale, analytique, informatique de gestion, contrats, contentieux
- Formation : Grande Ecole de Commerce française ou Doctorat en Droit ou Ingénieur Grande Ecole.
- 40 ans minimum. Expérience de plusieurs années dans la fonction.

Ecrire avec CV, photo et salaire actuel sous No 24.738 à Contesse Publicité 20, av. Opéra 75040 Paris Cedex 01 qui transmettra. Réponse et discrétion assurées.

FORMATIQUE
INSTIT. NATIONAL SUPÉRIEUR D'INFORMATIQUE APPLIQUÉE
vous forme
ANALYSTES PROGRAMMEURS
DE HAUT NIVEAU
EMPLOI ASSURÉ
1, rue de Choiseul, 75002
296-65-08

Sté de service informatique en pleine expansion
recherche

UN JEUNE INGÉNIEUR D'AFFAIRES DE HAUT NIVEAU

Diplômé grande école de gestion ou scientifique pour diffuser dans toute la France des solutions informatiques : sous-traitance, télématique, micro-informatique auprès d'établissements hospitaliers.

Si vous avez le sens des contacts, de bonnes connaissances de gestion

Nous vous offrons une formation à l'informatique.

CEGI Ecrire à 16, Imp. Compoint, Paris (17e).

Important org. culturel recherche son
DÉLÉGUÉ
28 ans minimum; habitant Paris. Formation Sc. Po., licence lettres ou équivalent, pour coordonner ensemble activités, sens, marque, organisation et autorité. Rémunération annuelle : 84.000 F.
Env. C.V. détaillé manuscrit, photo, sous nº 31.788 M à RÉGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e).

Centre Hospitalier F.H. Manhès (Essonne) Etablissem. privé à but non lucratif 78 lits. 12 postes Hémodialyse recrute CHEF COMPTABLE (niveau D E C S) ayant plusieurs années d'expér. Ecr. Secrétaire Général FNDIRP – 10, rue Leroux 75116 Paris.

secrétaires

Sté KALLFASS FRANCE
MATERIEL D'EMBALLAGE
recherche
SECRÉTAIRE EXPÉRIMENTÉE
pr svce techn. et ciel
parfaitement bil. allemand
salaire 7000 × 12
Lieu de travail jusq. oct. 92 Nanterre ensuite région 93-94 Bobigny Aulnay-Fontenay
Env. CV détaillé : KALLFASS FRANCE 72, av. Félix-faure 92000 NANTERRE

SERVICE CULTUREL D'AMBASSADE recherche
SECRÉTAIRE DACTYLO
parfaitement bilingue ARABE-FRANÇAIS. Anglais apprécié.
Ecrire sous nº 118.332 M à RÉGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e).

IMPORTANTE ENTREPRISE DE CONSTRUCTION
recherche
pour son Directeur Financier et Administratif

UNE SECRÉTAIRE DE DIRECTION EXPÉRIMENTÉE

Connaissances :
- Baccalauréat et une année de lettres ou sciences économiques ;
- Rédaction facile, sténodactylo ;
- Anglais lu, écrit ;
- Bonne culture générale ;
- Grande capacité d'adaptation horaire ;
- Présentation soignée.
- Lieu de travail : proche banlieue Est Paris, accès R.E.R., S.N.C.F., et autoroute.

Adresser C.V., prétentions et photo sous nº 5.782 à TELEX P.A., 34, boulevard Haussmann, 75009 Paris, qui transmettra.

Publication trimestrielle (internationale)
recherche
SECRÉTAIRE DACTYLO PARFAITEMENT BILINGUE
(anglais-français)
Mi-temps, trois mois (entre mars et juin). Envoyer curriculum vitae sous nº 6.249 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris, ou tél. matin 503-36-90.

propositions diverses

« Les possibilités d'emploi outre-mer, étranger ». Numéro spécial de MIGRATIONS chez les marchands de journaux à Paris et en banlieue.

Pour connaître les emplois offerts à l'étranger Australie, Canada, Afrique, Amérique, Asie, demandez la revue spécial. MIGRATIONS (LM), 3, rue Montyon, 75429 Paris Cedex 09.

Une importante société d'électronique située en banlieue parisienne Nord Ouest, recherche pour son service

CONTROLE DE GESTION
2 JEUNES DIPLOMES
HEC-ESSEC-IEP-SUP de CO

ayant une première expérience en entreprise, en cabinet comptable ou de conseil informatique de gestion ; ils seront orientés :

— poste réf. A) vers une fonction de contrôle de gestion agissant en fonctionnel auprès des services commerciaux (budgets, tableaux de bord, suivi des marges, etc...)

— poste réf. B) vers une fonction d'organisation informatique et comptable, définition et maintenance des procédures pour la circulation et la mise en forme des informations de gestion.

Adresser C.V., photo et rémunération souhaitée sous référence 24388 à CONTESSE PUBLICITE 20, avenue de l'Opéra - 75040 Paris cedex 01 qui transmettra.

IMPORTANTE BANQUE DE CREDIT A MOYEN ET LONG TERME
recherche
pour renforcer son action commerciale sur
PARIS

2 DELEGUES COMMERCIAUX
sup de co, maîtrise, sciences éco...

ayant de bonnes connaissances en finances, comptabilité.

Après une formation approfondie, tant technique que commerciale, il sera chargé sur son secteur d'une mission d'information auprès des chefs d'entreprises et des banques.

Il proposera le montage d'opérations de financement.

STATUT BANCAIRE

Adresser CV, photo et prétentions s/réf. 3164 à PIERRE LICHAU SA - BP 220 75063 PARIS Cedex 02 qui transmettra

---

Important concessionnaire Automobile Parisien, recherche

DIRECTEUR TECHNIQUE
Il lui sera confié les activités d'atelier, de pièces de rechange, station service, etc.

CONTROLEUR DE GESTION
Responsable des Services : comptabilité, trésorerie, budget, paie, etc.

Ces deux postes de direction sont rattachés au Président et, outre une rémunération élevée, comportent de nombreux avantages, dont une voiture de service.

Envoyer C.V. et prétentions au Président-Directeur Général RENAULT SUFFREN 96, av. de Suffren, 75007 Paris.

Etablissem. public administratif recherche
UN CADRE SUPÉRIEUR
Chef du service de l'administration et du budget. Dynamisme et expérience indispensables.
Env. C.V. sous réf. 10.217 à P. LICHAU S.A., B.P. 220, 75063 Paris Cedex 02, qui tr.

MESSAGE RÉSERVÉ
aux meilleurs commerciaux, devenez
CONSEILLER COMMERCIAL
Activité libérale, forte rémunération liée au chiffre d'affaires.
Envoyer C.V. + photo + tél. à M. Courtier, S.I.I.F., 60, rue Jouffroy, 75017 Paris ou tél. ce jour pour rendez-vous au 763-12-02, poste 60.

ANATOR S.A.
recrute
1 INFORMATICIEN
Connaissance assembleur et Fortran temps réel appréciée. Evolution de carrière possible pour candidat de valeur.
Envoyer CV manuscrit : 16, rue de Sartrouville 95240 Cormeilles-en-Parisis.

Ecole Langues PARIS ch.
PROFESSEUR hébreu ou japonais
Téléphoner : 508-08-50.
Pour rendez-vous.

Complexe cinématographique banlieue Est rech.
ASSIST. DIRECTEURS
Niveau BAC G2. Permis cond., bonne prés. exigée Poste convient à candidats aimant cinéma et contacts avec public.
Téléphoner : 561-14-24.
Pour rendez-vous.

DEMANDES D'EMPLOIS

J.F. distinguée, bonnes expér. commerciales, ayant géré 5 ans magasin diététique cédé récemment, ch. poste. 345-48-33.

DIRECTEUR FRANCE-ESPAGNE
39 ans, apportant :
- Une formation supérieure complète (droit, Sc. Pol).
- Une expérience de directeur P.M.E. + 50 personnes.
- Une connaissance pluridisciplinaire, gestion des affaires, commercial, publicité, marketing, client. française et internationale, marchés étrangers.
- Un esprit de synthèse, créateur et volontariste.
- Angl. + espagnol. Connaissance allemand + italien.

Cherche :
situation de direction en France ou gestion filiale en Espagne. Ecr. s/nº 6252 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Directeur hôtel tourisme et villages vacances, très bonne expérience et références, cherche poste à responsabilité France ou étranger. Tél. 533-12-36.

HOMME 31 ans, DUT techniques de commercialisation, expérience commerce international Afrique et Moyen-Orient, étudie toutes propositions. Ecrire sous nº 7.029 M à Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e).

VOUS RECHERCHEZ
un responsable commercial... qui a 35 ans, une exp. marketing mais aussi « terrain », dynamique, apte à diriger une équipe. Vous êtes une société en province... Vous commercialisez des biens d'équipement grand public et vous voulez rentabiliser et développer votre activité ou créer un nouveau département. Votre société m'intéresse. Ecrire sous nº 6.804 à RÉGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e).

Jeune femme allemande 20 ans ch. place au pair ds une famille. Ecrire YASMIN BRAUN, HUNDSTEINWEG 8-1000 BERLIN 42 WEST GERMANY.

Secrét.-assistante 35 a., bil. angl.-fr., sténodac., 2 lang., rech. poste temp. Paris 1 1/2-2 m. Exp. gpes int. et PME, serv. ccial, mark., tech., gest. pers., not. compt., hab., créat. Post. organ. sal. 8.000F m. Ecrire sous le nº 7.034 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

CADRE COMPTABLE 44 ANS
formation expertise
cherche poste
DIRECTEUR FINANCIER
animat., coordinat., serv. administrat., personnel, connaissance informatique. Paris, banl. sud. Ecr. s/nº 6.247 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

représentation demandes

Représentant resté 25 ans dans la même société rech. emploi stable, expérience alimentation. Ecrire sous nº 6.251 le Monde Pub., service annonces classées, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

l'agenda du Monde

Particuliers (offres)

Vends deux chaises « Bistrot » noires cannées beige, bon état, 200 F les deux.
Tapis paille de riz 1,25 m × 1,90 m, très bon état, 150 F.
Tél. 579-64-56 le soir.

Ameublement

COURT CIRCUIT SUR CANAPÉS

CAP, importateur réputé de canapés haut de gamme vous fait profiter du circuit court et bénéficier de ses prix sans intermédiaires sur sa vaste collection : du canapé 3 places en buffle véritable. A partir de 6.900 F. à l'élégant 2 places en tissu. A partir de 2.950 F.

Alors, mettez le cap sur CAP : vous verrez c'est direct.

CAP
37, rue de Cîteaux - 75012 Paris
Tél. 307.24.01

Animaux

GARDE ANIMAUX
vie de famille. 731-36-11.

Artisans

TOUS TRAVAUX maçonnerie, plomberie, électricité, menuiserie, peinture. Réf. Tél. : 805-83-71.

Bateaux

Recherche Méditerranée tous voiliers et vedettes en b. ét. A placer dépôt-vente sur terrain bordure autoroute Toulon-Marseille. Rens. : marché du Bateau ap.-midi, 94/41-45-47.

V. superbe Vedette 8 m., 81, cab., salon de pont, diesel, 15 NDS, 3e cat., radio, tél., survie. Tél. ap-midi : 94/41-45-47.

V. Sloop 78, cab. ar. diesel, prêt à naviguer, 3e cat. Tél. ap.-midi : 94/41-45-47.

V. voilier Start 7, 78, exc. ét., 5.54. Tél. ap.-midi : 94/41-45-47.

V. beau Gibsea 77, ét. neuf, démonst. Tél : Marché du Bateau : 94/89-10-13.

Recherche Ecume de Mer après 75, diesel, vis. Médit. Faire offre ap.-midi : 94/41-45-47.

Recherche Brin de Folie, t. b. ét. Vis. Médit. tél. ap.-midi : 94/41-45-47.

Recherche Gin Fizz, bon ét. Vis. Médit. Tél. ap.-midi : 94/41-45-47.

A vdre PB IV 73 T. Bon état. Pneum. semi-rigide, 5 mètres, équipé 115 CV Mercury 77 powertrim. Embarquement aut. 8-12 pers. Vitesse + de 80 km. 28.000 F, 19, rue Mme-d'Houdetot, 95600 Eaubonne. 959-14-43.

Instruments de musique

PIANOS DROITS et à QUEUE
NEUFS ET OCCASIONS
Sélection des meilleures marques européennes, équipées de mécanique Renner.
Agence : BOSENDORFER, IBACH, FEURICH, EUTERPE, SCHIEDMAYER, PLEYEL, GROTRIAN-STEINWEG, SCHIMMEL, SEILER.
Occasions : Steinweg, Pleyel, Bechstein, Blüthner, etc.
10 a. de garantie ts modèles S.A.V. et livraisons assurées. France et outre-mer.
Transp. grat., rég. parisienne.
PIANOS MAGNE
Centre Musical Bösendorfer, 17, avenue Raymond-Poincaré, 75116 Paris. Tél. : 553-20-60.
REMISE 5 % Paiement comptant.
ou possibilité 6 mois CRÉDIT GRATUIT

Bijoux

ACHAT TOUS BIJOUX
anciens, moderne, brillants, pierres fines, or 60 à 100 F. le gramme. REKMAX 97, avenue de Clichy 17e - Mº Brochant. Ouvert du lundi au vendredi.

PAUL TERRIER
Achète comptant bijoux or, argenterie, déchets or. 35, r. du Colisée, 75008 Paris. Métro : Saint-Philippe-du-Roule. Lundi au vendredi 225-47-77.

BIJOUX ANCIENS
BAGUES ROMANTIQUES
se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4e, 354-00-83. ACHAT BIJOUX OR-ARGENT. Métro : Cité ou Hôtel-de-Ville.

ACHATS DIAMANTS
Beaux bijoux anciens et modernes, argenterie. MAEGHT, 37, av. Victor-Hugo ÉTOILE (VENTE-OCCASIONS)

ACHATS BRILLANTS
Toutes pierres précieuses, bijoux or, etc, argenteries. PERRONO JOAILLIERS-ORFÈVRES à l'Opéra, 4, Chaussée-d'Antin, vente en occasion, échange.

BIJOUX SUR MESURE
Avec VOTRE or ou le nôtre. Bijoux neufs et d'occasion. Transformations, réparations. Diamants, pierres précieuses. PRIX FABRICANT
L'ATELIER, 210, Bd Raspail 75014 Paris - Tél. 320-88-03.

Bijoux anciens et occasions Or, argent, plaqué or anciens. Vente - Achat - Echange
AU DIAMANT ROSE
84, av. Italie, Paris. Mº Tolbiac.

Carrelages

MODÈLES SACRIFIÉS
BOCAREL 357-09-46 + 113, av. Parmentier, Paris-11e

Cours

Professeur lycée donne leçons philosophie. Téléphone : 306-20-68.

Literies

MATELAS : DES PRIX DE TOUT REPOS.

Pour acheter un très bon matelas de grand luxe garanti 5 ans, il faut compter 2.500/3.000 F. pour un 2 places en 140 cm. Maintenant C.A.P., spécialiste des prix directs vous propose son matelas catégorie grand luxe pour 1.590 F. (en 140 cm) garanti 8 ans. Version normale ou ferme, toutes les dimensions de largeur et longueur.
Sommiers et dosserets assortis, couvertures piquées, couettes.

Votre sommeil mérite cette visite. CAP, 37, rue de Cîteaux, 75012 Paris. Tél. 307-24-01.

FABRICANT linge de maison
SOLDE AUX PARTICULIERS
Housses de couettes. Draps et parures de lit. Tissage de l'Etoile, 10, rue de Cléry, Paris-2e. 233-94-11.

Maisons de retraite

La Résidence du Parc à Ermenonville (Oise), 40 km Paris, autoroute Nord. Retraite, repos, convalescence, soins assurés, ambiance familiale, tout confort, parc, pension à court et long termes à partir de 165 F./jour, ttc. Tél. 16 (4) 454-00-53.

Mode

POINT DE VENTE AGRÉÉ
PARIS PAS CHER
LES MARQUES DE LUXE A QUALITÉ PRIX
COSTUMES — VESTES
5, Av. de Villiers 17e Mº Villiers.

Moquettes

MOQUETTE PURE LAINE
- 50 %
DE SA VALEUR
842-42-62

INCROYABLE
50.000 m²
DE MOQUETTE
pure laine et synthétique
ET REVÊTEMENTS DE MUR
prix d'usine pose assurée. Renseignements : 757-19-19.

Pension

Etudiants U.S. très encadrés et très occupés cherchent pension complète famille Paris du 23 juin au 24 juillet et province du 24 juillet au 7 août. Ecrire Closets, 11 bis, rue de la Planche, 75007 Paris.

Sanitaires

PROMOTIONS
CABINE douche complète en COULEUR 2200 F.
SANIBROYEUR SFA complet 2300 F.
SANITOR 21, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris 6e
Ouvert le samedi. 222-44-44.

Soins de beauté

LABORATOIRES CAPILLAIRES
recherchent femmes à cheveux naturels ou colorés pour entretien régulier de la chevelure par produits ou plantes. Appeler au 759-87-52, de 10 h. à 12 h. et 15 h. à 18 h. 30.

Troisième âge

Invalides, semi-valides, amnésiques. A partir 140 F/jour. Parc. Tél. (4) 426-78-26.

Vacances Tourisme Loisirs

TIGNES (VAL-CLARET)
Particulier loue à Inter-Résidences studio 4 personnes tout confort, du 20 au 27 mars et du 11 au 18 avril. Tél. 451-45-41.

Location vacances :
Les Arcs 1800 – Appt. 2 pièces. La Nova, grand balcon, sud, tout confort. Pied des pistes du 10/04 au 17/04.
Studio 5 lits. Les Lauzières, balcon sud, tout confort. draps fournis. Pied des pistes, du 28/03 au 3/04.
Téléphone : (37) 32-70-70 après 19 h. 30
A partir du 25-02-82 : Téléphone : (37) 31-70-70.

Le syndicat d'initiative 33190 LA REOLE, détente, pêche, piscine, randonnées cyclistes, camping, meublés.

Grèce : Ile de Rhodes, vil. de Lardos, mais. simp., style grec, ch., 4 pers. max., pl. à voile, juin : 4.000 F. Juillet-août : 5.000 F. Tél. : 288-07-91.

Vidéo

LOCATION CASSETTES VIDEO
15 F PAR 24 HEURES
ADHÉSION AU CLUB GRATUITE
HAUSSMANN CINE PHOTO VIDEO 25, RUE TAITBOUT, 75009 PARIS. Tél. : 246-58-31.

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
296-15-01

INFORMATIONS « SERVICES »

LA MAISON

L'AVENIR DU MEUBLE

La majorité des Français se meublent en « traditionnel » pour se sécuriser, affirme le Centre de communication avancée dans une étude faite pour le compte des industriels et négociants de l'ameublement. Le Salon du meuble, qui s'est tenu à Paris, a présenté de bonnes créations contemporaines.

Le contemporain de création ne représente plus que 7 % des achats de valeur ; la plupart des producteurs et distributeurs de meubles ne sont pas étrangers à ce repli sur le passé. Un important fabricant n'hésite pas à parler de l'« avenir » du Louis-Philippe, parce que ses copies de ce style plaisent à une « élite française, à la fois conservatrice et moderniste ».

Au Salon du meuble de Paris, en janvier, d'innombrables copies de tous les styles étaient exposées. Mais on pouvait aussi découvrir, dans cet océan de « rétro », quelques îlots de bonnes créations contemporaines. Par exemple, des éléments de rangement conçus par Philippe Morel-Lab et fabriqués par Minnerath. Ce programme très complet (deux hauteurs, deux largeurs, trois profondeurs), avec cellules ouvertes ou fermées par des portes pleines ou vitrées, à des façades en diverses essences de bois ou laqué blanc, avec baguettes d'encadrement en bois naturel ou teinté rouge ou marine. Cette collection est le fruit d'une coopération réussie entre un créateur et un industriel français et, à cet égard, l'expérience de Philippe Morel-Lab est intéressante.

En 1980, il crée Aria, Atelier de recheche et d'industrialisation pour l'ameublement. *« Je l'ai équipé pour réaliser des prototypes, voire des pré-séries, de mes modèles et de ceux de mes confrères intéressés. Mon but est d'agir comme une courroie de transmission entre concepteurs et éditeurs. »* Pour sortir le mobilier contemporain de satorpeur – et lui redonner l'élan de créativité des années 60 – il est urgent, en effet, d'inciter les fabricants à éditer des modèles vraiment nouveaux, et de convaincre les négociants de les vendre.

Parallèlement à l'initiative privée, dont Aria est un exemple, les organismes professionnels ont compris ce besoin puisque l'UNIFA (Union nationale des industries françaises de l'ameublement) a créé, il y a deux ans, le comité Via, pour la « valorisation de l'innovation dans l'ameublement ». Patronné par le ministère de l'industrie, financé par une taxe parafiscale, Via a des réalisations concrètes à son actif. Depuis le 1er décembre, il est installé aux Halles dans un centre d'exposition ouvert aux professionnels et aux particuliers ; on peut y voir, sur trois niveaux, des prototypes en quête d'éditeurs ou de distributeurs et des meubles, déjà commercialisés mais souvent méconnus d'un public qui les découvrira et notera où les acheter.

Nouveaux sièges

Le Salon du meuble, qui accueille le comité Via depuis sa création, a donné en outre cette année à des éditeurs-créateurs indépendants une chance de se faire connaître des acheteurs professionnels. Regroupés dans une section spéciale, ces nouveaux exposants étaient pour la plupart membres du Syndicat des éditeurs-créateurs qui vient de se constituer. Ils sont une quarantaine à créer des meubles, les éditer (en moyenne séries) et les diffuser dans les boutiques spécialisées en contemporain. En se groupant, ils souhaitent apporter à une clientèle, restreinte certes mais non marginale, des créations françaises originales.

Parmi les nouveaux sièges exposés, plusieurs ont une structure tubulaire : canapé gris à coussins blancs (D.M.S. Diffusion), fauteuil en tube gris, noir ou bleu et sangles tressées, en coton ou en cuir (Duc et Camroux) et léger siège pliant à deux places, en tube de couleur et housse de toile ou cuir (Starck). En frêne, naturel ou teinté noir, les chauffeuses, bridge et rocking de Pascal MourguE (édités par Forum) ont un dossier en demi-cercle et une piètement cubique. Sur le moëlleux canapé de Martin Szekely (Skina) en flanelle grise est posée une couverture reversible, en cuir et tissu.

La table de repas de Julie Prisca est en métal laqué gris avec plateau en tissu stratifié gris à taches de couleur. En marbre de Corinthe rouge, la collection Trapèze comprend une table, des consoles et un bureau en arc très ouvert. Celui créé par Gilles Derain (Studio-Editions) est un grand rectangle de tôle vermiculée noir mat éclairé par trois alvéoles revêtus de cuir vert pâle : deux corbeilles de courrier et un plumier.

JANY AUJAME.

Aria, 31, rue Eugène-Dubois, 01000 Bourg-en-Bresse. Via, 10, place Sainte-Opportune, 75001 Paris. Syndicat des éditeurs-créateurs, 78, Champs-Elysées, 75008 Paris.

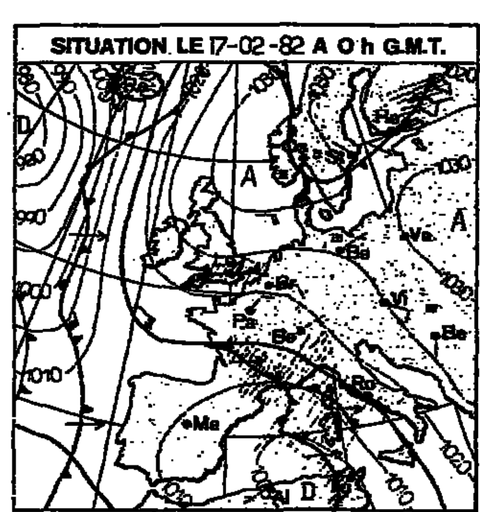
PANORAMIQUES. – Pascal Maingourd présente, dans sa boutique près du Champ-de-Mars, ses nouveaux papiers panoramiques. Pour créer un décor de jardin d'hiver, Tonnelle représente un bac d'oranger en fleur au centre d'une arcade en treillage (940 F les deux lés de 1,40 mètre de large et 2 mètres de haut). Evasion vers la mer, Deauville, d'un dessin stylisé en ton pastel, est un panoramique en trois lés, d'une largeur de 2,10 mètres (985 F).

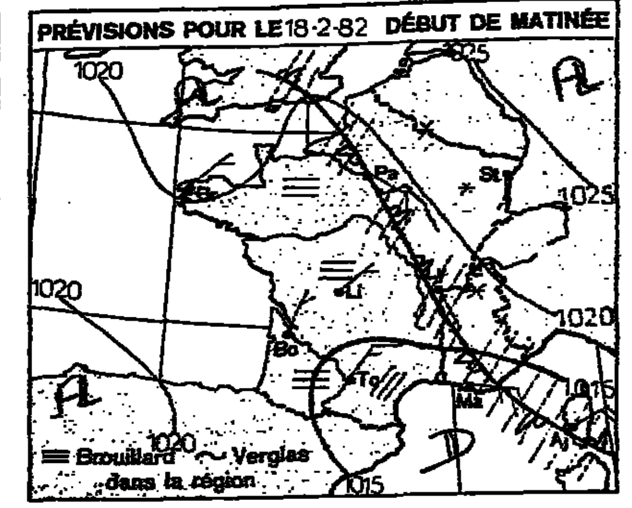
★ **Pascal Maingourd, 22 bis, avenue Rapp, 75007 Paris.**

PEINTRE SUR BOIS. – Jeunes peintres de trente ans, Nadine Monnier s'est spécialisée dans la peinture sur bois. Elle décore des petits meubles de brocante, qu'on peut lui apporter à son atelier, d'objets quotidiens peints en trompe l'oeil. Autre idée originale : sur l'abattant d'un secrétaire, des étagères de livres, toujours en trompe-l'oeil. Pour une entrée, un panneau en contreplaqué découpé et peint en gilet d'homme supportera des patères.

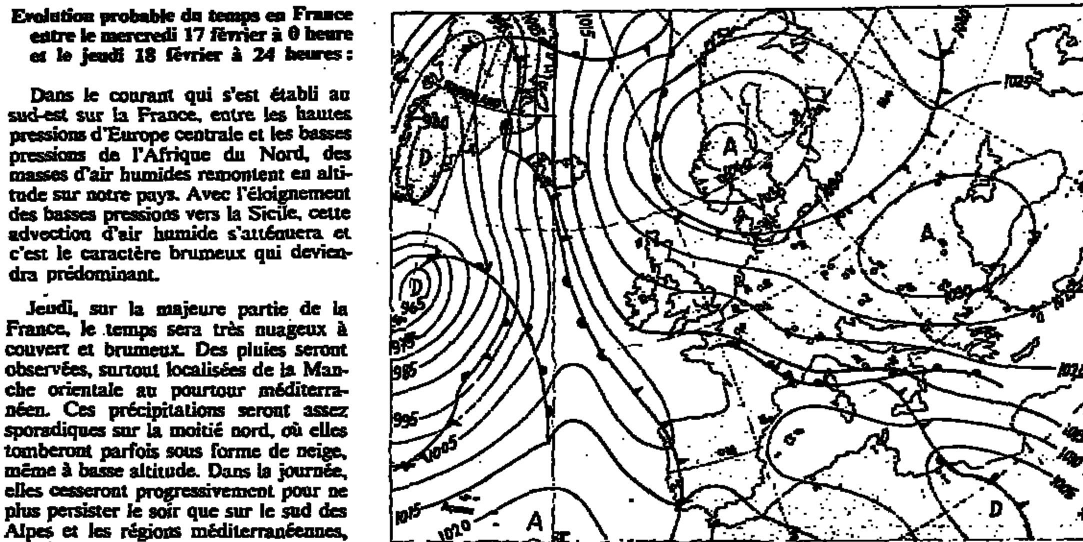
★ **Nadine Monnier, 26 rue Oberkampf, 75011 Paris. Tél. 357.50.81, après 13 heures.**

MÉTÉOROLOGIE





PRÉVISIONS POUR LE 18 FÉVRIER, A 0 HEURE (G.M.T.)



Evolution probable du temps en France entre le mercredi 17 février à 0 heure et le jeudi 18 février à 24 heures :

Dans le courant qui s'est établi au sud-est sur la France, entre les hautes pressions d'Europe centrale et les basses pressions de l'Afrique du Nord, des masses d'air humides remontent en altitude sur notre pays. Avec l'éloignement des basses pressions vers la Sicile, cette advection d'air humide s'atténuera et c'est le caractère brumeux qui deviendra prédominant.

Jeudi, sur la majeure partie de la France, le temps sera très nuageux à couvert et brumeux. Des pluies seront observées, surtout localisées de la Manche orientale au pourtour méditerranéen. Ces précipitations seront assez sporadiques sur la moitié nord, où elles tomberont parfois sous forme de neige, même à basse altitude. Dans la journée, elles cesseront progressivement pour ne plus persister le soir que sur le sud des Alpes et les régions méditerranéennes, en s'atténuant. Les nuages bas et l'aspect brumeux seront alors prédominants sur le reste du pays. On pourra cependant observer quelques éclaircies locales sur le Bassin aquitain. Les vents d'est à sud-est faibliront, sauf de la Corse à la Provence-Côte d'Azur, où ils resteront assez forts. Dans l'ensemble, les températures varieront peu et de faibles gelées seront observées le matin près des frontières du Nord et du Nord-Est.

Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer à Paris. Le 17-02-82 à 7 heures : 1017,6 millibars, soit 763,3 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 16 février ; le second, le minimum de la nuit du 16 au 17 février) : Ajaccio, 16 et 11 degrés ; Biarritz, 7 et 6 ; Bordeaux, 7 et 5 ; Bourges, 6 et 2 ; Brest, 6 et 2 ; Caen, 5 et 2 ; Cherbourg, 4 et 2 ; Clermont-Ferrand, 8 et 3 ; Dijon, 7 et 0 ; Grenoble, 10 et 1 ; Lille, 3 et 1 ; Lyon, 6 et 2 ; Marseille-Marignane, 14 et 11 ; Nancy, 5 et 0 ; Nantes, 7 et 2 ; Nice, 15 et 9 ; Paris-Le Bourget, 4 et 2 ; Pau, 5 et 5 ; Perpignan, 10 et 6 ; Rennes, 7 et 2 ; Strasbourg, 4 et 0 ; Tours, 6 et 3 ; Toulouse, 8 et 5 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 21.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 15 et 4 degrés ; Amsterdam, 2 et 1 ; Athènes, 10 et 5 ; Berlin, 1 et – 2 ; Bonn, 3 et 1 ; Bruxelles, 2 et 1 ; Le Caire, 18 et 3 ; îles Canaries, 23 et 15 ; Copenhague, 1 et – 2 ; Dakar, 23 et 16 ; Genève, 5 et 2 ; Jérusalem, 10 et 3 ; Lisbonne, 14 et 9 ; Londres, 4 et 2 ; Madrid, 8 et 4 ; Moscou, – 2 et – 8 ; Nairobi, 29 et 14 ; New-York, 10 et 4 ; Palma-de-Majorque, 12 et 5 ; Rome, 16 et 11 ; Stockholm, – 1 et – 5.

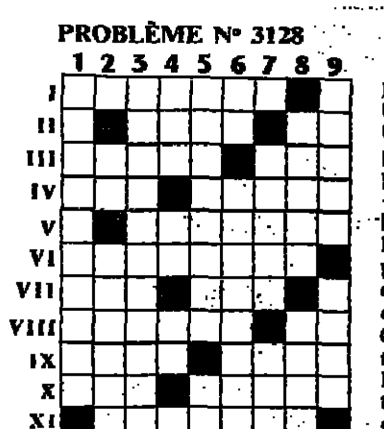
(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

L'immobilier

PRESSE

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3128



HORIZONTALEMENT

I. Le petit côté des affaires et le grand de ceux qui se moquent de tout. — II. Ont pour mère la Grèce, *mais ils sont enfants de France* d'après Du Bellay. Moitié d'un personnage déjà bien diminué. — III. La fortune du pot. Marque la libération des opprimés. — IV. Bouffon de roi. Qualifie un cas particulier. — V. Terme choisi. — VI. Période de dégel des esquimaux. — VII. Le premier collectionneur d'espèces connu. Déclarée. — VIII. A la tête des troupe à Marignan. Repéré. — IX. Prends le parti de l'opposition. Femme née sous une bonne étoile. — X. Se fait écraser pour la peau. Vicieux en puissance. — XI. Fait partir en courant les gens *qui sont sous ses ordres.*

VERTICALEMENT

1. A pour mission de former des pelotons avec ses ficelles. — 2. Lettres à l'intention du lecteur. Élévateurs hydrauliques. — 3. Celui des prix est un euphémisme pratique pour justifier la valse des étiquettes. — 4. La mémoire du cœur permet de le savoir. Cité de la nuit des temps. Préposition. — 5. A toute licence pour développer ses facultés et non d'introduire la licence dans les Facultés. Passeport international. — 6. Pratiques. Mini-prix. — 7. Externe, elle peut intéresser un interne. Demi-dose de soporifique. — 8. Attaché de direction. A l'entendre on pourrait croire qu'il est de couleur espérance alors qu'il est blanc et gris. — 9. Se trouve toujours du côté « impair ». A ses fervents.

Solution du problème n° 3127

Horizontalement

I. Chauffage. — II. Rectrices. III. Our. Al. Oc. — IV. Obi. Éla. — V. Ulm. Cuir. — VI. Erg. Sec. — VII. Nageur. Ré. — VIII. Ovale. — IX. Talé. Rail. — X. Énivrante. — XI. Stéarine.

Verticalement

1. Croque-notes. — 2. Heu ! : Avant. — 3. Acromégalie. — 4. Ut. Releva. — 5. Frai. Gué. RR. — 6. Fil (cf « limousine »). Rai. — 7. Ac. Eus. Mann. — 8. Geôlier. Ite ! — 9. Escarcelle (cf « moutons »).

GUY BROUTY.

VIE QUOTIDIENNE

LES PRINCIPALES CARTES DE CRÉDIT

	Carte Bleue Visa	American Express	Diners Club	Eurocard
Conditions et droit d'entrée	Compte chèques dans l'une des 167 banques du groupement	Revenu minimum : 80 000 F nets d'impôt. Droit d'entrée : 130 F	Revenu minimum : 90 000 F nets d'impôt. Droit d'entrée : 120 F	Compte chèques au Crédit Agricole
Cotisation annuelle	95 F (65 F pour la CB nationale)	180 F	190 F	116 F
Nombre de porteurs en France / dans le monde	2 500 000 / 90 000 000	280 000 / 11 000 000	130 000 / 4 000 000	100 000 / 78 000 000
Nombre de pays	155	143	150	Essent. Europe du Nord et Amérique du Nord
Nombre de commerces en France / dans le monde	140 000 / 3 000 000	20 000 / 450 000	17 500 / 500 000	29 000 / 3 700 000
Retraits d'espèces en France	900 F/sem. dans 800 distrib. automatique; 2 000 F dans 10 000 guichets (CB+chèque)	2 000 F/sem. dans 9 agences Paris (2) Province (7)	2 000 F/15 jours dans 30 guichets (Banque Worms)	900 F/sem. dans 700 distribut.
à l'étranger	2 000 F/sem. dans 75 000 guichets Visa (CB seule) 150 000 guichets Eurochèque (CB + chèque)	2 000 F/sem. (carte + chèque) dans 1 000 bureaux	2 000 F/sem. (carte + chèque) dans 200 bureaux	1 000 F/sem. (avec chéquier) 65 000 guichets Interbanques

[Ce tableau été établi par les services d'information du groupe bancaire Crédit industriel et commercial (C.I.C.)]

MODE

UNE « MAISON DE LA MODE » A PARIS ? — C'est dans la cour du palais du Louvre et de la Cour carrée qui lui fait suite que seront présentées, du 25 au 31 mars, les collections automne-hiver 1982-1983 du prêt-à-porter des couturiers et des créateurs de mode. Seront regroupées en un seul lieu les quarante présentations prévues pendant cette grande semaine du prêt-à-porter des adhérents à la Chambre syndicale du prêt-à-porter des couturiers et des créateurs de mode. Il ne s'agit là que d'une étape, précisent MM. Pierre Bergé, président de la chambre syndicale, et Jacques Mouclier, président-délégué de la Fédération française de la couture, qui indiquent qu'ils étudient la création à Paris d'une « maison de la mode » qui pourrait être installée dans le périmètre du Forum des Halles, et qui comprendrait notamment un institut de la mode, un centre de documentation de la mode et quatre salles de présentation permanentes.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE-D.O.M.-T.O.M.	273 F	442 F	611 F	780 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	483 F	862 F	1 241 F	1 620 F
ÉTRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	313 F	522 F	731 F	940 F
II. — SUISSE, TUNISIE	386 F	667 F	949 F	1 230 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

ORIENTATION

POUR LES FEMMES. — Carrefour information, association pour la réinsertion de la femme dans la vie active, propose : 1°) aux femmes demandeuses d'emploi cinq stages « Ne plus chercher seule. » les 22-26 février, 15-19 mars, 19-23 avril, 24-28 mai et 14-18 juin 1982 ; 2°) à toutes les femmes, en entretien individuel, une information personnalisée et une documentation.

★ 56, rue de Passy, 75016 Paris. Renseignements et rendez-vous au 527-93-25 du lundi au vendredi de 9 h à 13 heures.

PARIS EN VISITES

VENDREDI 19 FEVRIER

« Manufacture des Gobelins », 14 h 30, 42, avenue des Gobelins, Mme Brossais.

« Musée de Cluny », 15 h, 6, place Paul-Painlevé, Mme Vermeersch (Caisse nationale des monuments historiques).

« Le Marais », 15 h, place des Vosges (Approche de l'art).

« Le Marais », 15 h, métro Saint-Paul (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Hôtels Rohan, Soubise », 15 h, 60, rue des Francs-Bourgeois (Mme Hager).

« La Salpêtrière », 14 h 30, métro *Saint-Marcel (Paris pittoresque et insolite).*

« Place des Vosges », 14 h 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« L'île de la Cité », 14 h 30, Pont-Neuf, statue de Henri IV (M. Romann).

« La place des Vosges », 14 h 30, 2, rue de Sévigné (Le Vieux Paris).

CONFÉRENCES

14 h 30, 107, rue de Rivoli, M. R. Percheron : « L'islam ».

18 h 30 et 21 h, 28, avenue George-V : « Yémen, Falix Arabia, de l'Arabie à la mer Rouge » (Projection).

19 h, 14, cours Albert-Ier, M. Brunel : « Richard Wagner et le mythe » (les Amis de Richard Wagner).

20 h 30, 18, rue de Varenne, Mme E. Sullerot : « Enfance et famille en Chine ».

20 h 15, 11 *bis*, rue Keppler : « Le mythe de Prométhée et la naissance de l'homme » (Loge unie des théosophes) (entrée libre).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi 17 février :

DES DÉCRETS

● Portant publication de la convention générale entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire sur la sécurité sociale (ensemble un protocole et un protocole annexe), signée à Paris le 1er octobre 1980.

● Relatif aux mesures particulières destinées à assurer la sécurité des travailleurs contre les dangers d'origine électrique lors des travaux de construction, d'exploitation et d'entretien des ouvrages de distribution d'énergie électrique.

DES ARRÊTÉS

● Portant relèvement des limites des frais généraux au-delà desquelles ces frais doivent figurer sur le relevé détaillé des frais généraux prévu par l'article 54 quater du code *général des impôts.*

● Modifiant un précédent arrêté instituant une aide au financement des armements du secteur des pêches maritimes, destinés à économi*ser l'énergie.*

DES LISTES

● Des élèves ayant obtenu le diplôme de décorateur de l'Ecole nationale supérieure des arts décoratifs.

● Des élèves des unités pédagogiques d'architecture qui ont obtenu le diplôme d'architecture D.P.L.G.

SOLIDARITÉ

DEMANDES DE BÉNÉVOLES. — Le centre du volontariat de Paris, organisme d'information et d'orientation des futurs bénévoles au service des associations, recherche des personnes pour accomplir des tâches d'accueil, trier et distribuer des vêtements, accompagner une personne handicapée sur un fauteuil roulant, un joueur d'échecs pour l'animation foyer du troisième âge, un cycliste pour faire de la bicyclette en tandem avec handicapés, un physicien pour traduire des ouvrages scientifiques en braille pour des aveugles, un bénévole pour tenir une ludothèque et une bibliothèque enfantine dans un hôpital parisien, des jeunes pour servir à dîner à des clochards.

★ 130, rue des Poissonniers, 75018 Paris, Tél. : 264-97-34 ouvert tous les jours (sauf samedi) de 10 h à 17 h, et sur rendez-vous.

LE PLUS MODERNE DES QUOTIDIENS D'ITALIE : « IL MATTINO »

De notre correspondant

*Padoue. — Trois heures après la libération du général américain Dozier détenu par les Brigades rouges, le 28 janvier, un numéro spécial d'*Il Mattino, *quotidien de Padoue était dans les kiosques, consacrant trois pages, illustrées de photos, à l'événement. Le plus jeune des quotidiens italiens, né en 1978, est aussi le plus moderne.*

Comme aux Etats-Unis, c'est en provence que sont appliquées, en Italie, les techniques de pointe en matière de rédaction, composition et pagination des journaux. Dans la salle de rédaction du Mattino, aucune machine à écrire : chaque rédacteur dispose d'un vidéo terminal (VDT) sur l'écran duquel il compose son article, pouvant ajouter ou supprimer à sa guise des phrases entières ou des mots. Une fois obtenue une version définitive, celle-ci est envoyée en mémoire dans l'ordinateur. A tout moment, le rédacteur peut faire revenir l'article sur son écran. Une dernière fois notamment, avant le passage à la photo-composition, l'article réapparait sur l'écran, composé, tel qu'il sera imprimé dans le journal. La salle de rédaction de Padoue compte trente VDT, et celle de Trévise quinze. Bientôt un nouveau bureau de rédaction sera équipé à Venise.

Il Mattino *— et son édition pour la région de Trévise* (La Tribuna) *— tire à 50 000 exemplaires. Il emploie 45 journalistes, et, à Padoue, 16 personnes seulement sont préposées à la fabrication (alors qu'il en faudrait une centaine avec un procédé traditionnel). La fabrication s'effectue en effet en vidéo-pagination et en photocomposition. L'ensemble des équipements du* Mattino *(à l'exception des rotatives) a necessité un investissement de 1,2 milliard de lires (6 millions de francs).*

PH. P.

Une mise au point de M. Jacques Saint-Cricq

A propos de l'article consacré à *la Nouvelle République du Centre-Ouest (Le Monde* du 14-15 février), M. Jacques Saint-Cricq, président du directoire de ce quotidien, nous adresse les précisions suivantes :

« S'il est exact que notre journal étudie un programme d'investissements de 160 millions de francs, la plupart des autres chiffres donnés sont faux :

» — Nous ne demandons pas 40 millions de francs à nos actionnaires. L'augmentation de capital que nous envisageons n'est pas arrêtée. Elle sera sensiblement inférieure à ce montant ;

» — Nous n'avons pas prévu une participation facultative de nos salariés à hauteur d'un mois de salaire ;

» — La limite statutaire de la part de capital que peut posséder chaque actionnaire n'est pas de 2,1 % mais de 1,21 %.

» Je laisse de côté vos commentaires sur les mécanismes de la société qui témoignent d'une méconnaissance certaine de beaucoup de problèmes (...)

» Cela dit, je veux espérer que cette « enquête » ne nuira pas au crédit de *la Nouvelle République*, et par conséquent aux 950 personnes qu'elle emploie. »

[Nous ne voyons pas en quoi notre information sur le quotidien édité à Tours — *dont nous vantions « la structure d'entreprise originale qui permet au personnel en exercice de détenir un tiers du capital social »* — pourrait lui être préjudiciable (N.D.L.R.).]

Le Monde

économie

LES NOMINATIONS AU CONSEIL DES MINISTRES

Les nouveaux dirigeants

(Suite de la première page)

M. Philippe Thomas, P.-D.G. de P.U.K., avait lui aussi annoncé son départ. Depuis plusieurs semaines, il était acquis que M. Besse, actuel P.-D.G. de la Cogema dont les compétences et la réputation d'« *homme à poigne* » sont reconnues par tous, le remplacerait.

Restait le cas de Thomson-Brandt où M. Jean-Pierre Bouyssonie espérait conserver son poste. Le gouvernement en a décidé autrement et a choisi de manifester sur ce groupe sa volonté de changement. Plusieurs noms avaient été avancés, dont ceux de M. Michel Hug, directeur de l'équipement d'E.D.F., et de M. Alain Gomez. C'est ce dernier qui l'a emporté « *sur le fil* ». Il est vrai que M. Gomez, entré il y a plus de dix ans chez Saint-Gobain, est l'un des très rares socialistes qui aient une véritable expérience de « management » dans un grand groupe industriel international.

Pour les deux compagnies financières, l'arrivée de M. Jean-Yves Haberer à la tête de Paribas était décidée depuis l'automne, et, à la Financière de Suez, c'est M. Pleskoff, actuel P.-D.G. des A.G.F., qui aurait été choisi. Il serait remplacé à la tête des A.G.F. par Mme Yvette Chassagny.

Le changement et l'utilisation des compétences a dans l'ensemble présidé aux nominations dans la plupart des dix-huit banques qui viennent d'être nationalisées. Sous réserve d'ultimes changements qui pouvaient intervenir en conseil des ministres, M. Raoul Duval prendrait le C.C.F. en remplacement de M. Jean-Maxime Lévêque ; M. Georges Dumas le C.I.C., M. Chatillon devant se voir confier d'autres hautes fonctions ; M. Dautresme le Crédit du Nord ; M. de Boissieu présiderait aux destinées de la Banque Rothschild ; M. Michel Vuillaume à celle de la Société alsacienne de banque, et M. Etienne Bournet Augertat de la Banque Worms.

Après le Crédit lyonnais où M. Deflassieux a remplacé il y a quelques semaines M. Claude Pierre-Brossolette, c'est au tour des deux autres grandes banques nationalisées de changer de patron. Comme prévu, M. René Thomas succèdera à M. Caluet. M. Mayoux qui avait cédé récemment son poste de P.-D.G. d'Usinor succéderait à la Société générale à M. Maurice Laure à l'expiration du mandat de ce dernier.

Le conseil des ministres devait également approuver d'importants changements de personnes et des modifications de structures dans le domaine de l'énergie, proposés par M. Edmond Hervé, ministre de l'énergie. Ainsi, M. Michel Rolant, ancien secrétaire national de la C.F.D.T., est nommé administrateur de l'Agence nationale pour les économies d'énergie. Celle-ci va être très prochainement transformée. Elle verra ses compétences élargies, en regroupant le Commissariat pour l'énergie solaire, la « Mission chaleur » et le Comité pour la géothermie. Elle changera alors de nom, pour devenir l'Agence nationale pour la maîtrise de l'énergie. M. Michel Rolant en serait le président.

M. François de Wissocq, actuel directeur de l'énergie et des matières premières, devait être nommé P.-D.G. de la Cogema, M. Jean Syrota le remplaçant dans ses actuelles fonctions. M. Hervé, ministre de tutelle des Charbonnages de France, devait proposer des mouvements spectaculaires à la tête de cet organisme. M. Delmon, son président, sera remplacé par M. Georges Valbon (P.C.), militant C.G.T. et président du conseil général de Seine-Saint-Denis. Le remplacement de M. Petitmengin par M. Jean-Pierre Hugon au poste de directeur général des Charbonnages de France est également envisagé pour les prochaines semaines.

Enfin, M. Jacques Delors devait faire connaître à l'issue du conseil des ministres la liste des commissaires du gouvernement qui seront chargés de « surveiller » les banques non cotées en attendant leur nationalisation effective le 1er juillet prochain. Ces commissaires seraient destinés, pour certains d'entre eux, à devenir les P.-D.G de ces établissements.

Dans l'ensemble, ces nominations ne comportent pas de surprise de taille, du moins pour les grandes entreprises, et les choix qui ont été faits témoignent dans leur grande majorité d'une volonté de privilégier les compétences. Tant il est vrai qu'on ne s'improvise pas industriel ou banquier !

JEAN-MICHEL QUATREPOINT.

ÉNERGIE

• M. Michel Rolant (Agence pour la gestion rationnelle de l'énergie)

Né le 21 mars 1934 à Vallauris (Alpes-Maritimes), M. Michel Rolant, fils d'agriculteur, après des études secondaires, et comme seul diplôme, le certificat d'études primaires, a très vite pris des responsabilités syndicales. A l'âge de vingt ans, il est secrétaire d'un syndicat C.F.T.C. parisien de l'agriculture. Durant son service militaire, en 1960-1961, il anime la résistance du contingent au putsch des généraux en Algérie. Il participe ensuite à la création de la Fédération générale de l'agriculture à la C.F.D.T. en 1962 : il en devient secrétaire général en 1963 et président en 1968. Il fait son entrée dans les instances nationales de la C.F.D.T. en 1966 : il est élu membre du bureau national en 1970 et de la commission exécutive en 1971 où il assume, depuis cette date, la responsabilité du secteur emploi puis de l'action économique. Membre de la commission supérieure des conventions collectives depuis 1956, il est aussi représentant de la C.F.D.T. à l'UNEDIC depuis 1971, au conseil économique et social, au commissariat au plan et à la commission des comptes de la nation depuis 1972. M. Michel Rolant, marié et père de trois enfants a été membre fondateur du P.S.U. : il a adhéré au parti socialiste en 1973.

Personnage dynamique, au verbe facile et enjoué, M. Rolant a souvent défendu la thèse de la fermeté aux côtés de M. Maire. En janvier 1982, il a annoncé qu'il ne se représentait pas à la commission exécutive de la C.F.D.T. qui sera élue définitivement au prochain congrès de cette organisation.

• M. Georges Valbon (Charbonnages de France)

M. Georges Valbon est né le 8 août 1924 à Lunery dans le Cher. Mais son père, couvreur-plombier d'origine italienne, vint vite s'établir dans la région parisienne où il se fixa à Bagnolet. M. Georges Valbon entra, à 14 ans, à l'école professionnelle Chaix, et il fut compositeur typographe dans cette usine jusqu'en 1949 ; militant à la C.G.T., il devint délégué syndical. En 1944, à la tête d'un groupe de francs-tireurs et partisans, il a participé à la libération de Paris, ce qui lui valut la médaille du combattant volontaire de la Résistance. Après avoir milité aux Jeunesses communistes, il adhéra en 1943 au P.C., où il prend vite des responsabilités à la Fédération de la Seine ; il entre au Comité central en 1970 lors du 19e Congrès.

Entre temps, M. Valbon avait été élu au conseil municipal de Bagnolet en 1947 et a été adjoint au maire de cette ville jusqu'en 1959. A cette date, il s'installe à Bobigny où il est élu adjoint au maire, puis maire en 1965 ; il a présidé à la transformation complète de cette cité, où les maraîchers de jadis ont laissé place à de grands ensembles immobiliers ; conseiller général de la Seine en 1959, il fut aussi administrateur du conseil d'administration du district de la région parisienne en 1967 ; il siège depuis sa création, en 1976, au conseil régional d'Ile-de-France.

Dès la création des nouveaux départements de la banlieue parisienne, il est élu président du conseil général de la Seine-Saint-Denis. Sous son autorité aimable mais déterminée, l'assemblée départementale a réussi à donner une existence réelle à ce département taillé dans la ceinture rouge de Paris. Il fit beaucoup pour donner un peu de qualité de vie à une banlieue qui en était dépourvue. Mais il fut aussi à la pointe du combat contre la désindustrialisation de la région parisienne, n'acceptant pas que son département, qui fut un des points forts de l'industrie française, soit petit à petit privé de ses principales usines. M. Valbon n'a jamais été un « apparatchik » du P.C. mais plutôt un de ses élus sympathiques que celui-ci met sur le devant de la scène. « Patron » d'une des principales plateformes du P.C., il a su donner de son parti une image souriante et ouverte.

INDUSTRIE

Trois hommes nouveaux

• M. Jean-Pierre Brunet (C.G.E.)

Né en 1920, à Paris, M. Jean-Pierre Brunet fait preuve très jeune d'originalité et de courage : en 1940, alors qu'il vient de terminer l'Ecole navale, il rallie de Gaulle et les forces navales françaises libres deux mois après la destruction d'une partie de la flotte par les Anglais à Mers El-Kébir ; il est l'un des très rares élèves de sa promotion à le faire. A sa démobilisation en 1945, il est admis au concours spécial d'entrée dans la carrière diplomatique et séjourne à nouveau à Londres comme attaché d'ambassade.

En 1947, il entre à la direction des affaires économiques au Quai d'Orsay. Il y restera pendant plus de vingt ans, pour l'essentiel sous l'égide de M. Olivier Wormser, auquel il succédera en 1966. A ce titre, il est de toutes les batailles du Marché commun, notamment comme représentant permanent adjoint de la France auprès des Communautés, de 1961 à 1964. Il siège aussi au conseil général de la Banque de France, au conseil d'administration de l'ERAP et d'Air France, tout en progressant dans la hiérarchie du Quai d'Orsay : en 1971, il est nommé ministre plénipotentiaire hors classe, et, en mars 1980, élevé à la dignité d'ambassadeur de France. Cela ne l'empêche pas de rester longtemps fidèle au syndicat C.G.T. du Quai d'Orsay auquel il avait adhéré dès ses débuts, avant la scission d'avec F.O. Là encore, il était bien seul dans son cas...

En mars 1975, M. Brunet avait été nommé ambassadeur au Japon, et, en juillet 1977, à Bonn. Il avait quitté cette fonction au début de cette année pour laisser la place à M. Henri Froment-Meurice, lui aussi un ancien directeur des affaires économiques au Quai d'Orsay.

• M. Georges Besse (PUK)

Polytechnicien, ingénieur des mines, M. Georges Besse, qui est né le 25 décembre 1927 à Clermont-Ferrand, est avant tout un pragmatique. Constructeur, responsable de projets, voire d'entreprises, il laisse à d'autres les prises de position longuement étayées sur la nécessité, par exemple, du recours au nucléaire. Lui, il préfère agir sur la séparation isotopique, au C.E.A. ou à la société de construction d'usines isotopiques (USSI), dont il sera directeur général ; dans le secteur informatique, lorsqu'il dirigera la société Alcatel, puis, comme directeur-adjoint à C.I.T.-Alcatel. Dans ces filiales de la C.G.E., il approfondira l'approche financière des choses. Dans le nucléaire, encore, avec Eurodif, suite logique d'USSI, dont il assurera un temps la présidence, et à la Cogema enfin, filiale « privée » du Commissariat à l'énergie atomique, chargée du cycle du combustible, qu'il dirige depuis sa création en 1976.

A ce titre, il a d'ailleurs fréquemment croisé sur sa route Péchiney - Ugine - Kuhlmann : Minatome, Comurhex, la Franco-Belge de fabrication des combustibles, Zircotube, filiales de ce groupe, participent elles aussi au programme nucléaire français.

Dans la lignée intellectuelle de MM. Pierre Guillaumat et André Giraud — ce dernier l'avait fait nommer administrateur d'Elf-Aquitaine pour la succession, éventuellement de M. Chalandon. Favorable aux nationalisations, M. Georges Besse n'est pas pour autant un théologien du secteur public : il existe, estime-t-il, des entreprises privées mal gérées et des firmes publiques dynamiques et qui gagnent de l'argent. Encore ces dernières doivent-elles avoir les moyens de leur action, et d'abord leur autonomie financière. Des propos peu éloignés de ceux du ministre de l'industrie, M. Pierre Dreyfus.

• M. Alain Gomez (Thomson)

Il est de ceux dont on dit, non sans envie, qu'ils ont « *tout pour eux* ». Charmant, voire charmeur, vif, drôle, brillant, il n'a que quarante-trois ans. Les meilleures écoles, une carrière fulgurante, un beau mariage, il a de surcroît le bon goût d'être un homme de gauche. Authentique. L'un des rares nouveaux P.-D.G. à qui aucun ministre, aucun « conseiller », ne peut donner de leçons ni de gestion ni de socialisme.

« Sciences Po », droit, la Harvard Buisiness School et enfin l'ENA (Ecole nationale d'administration), il a, apparemment tout pour devenir un technocrate lorsqu'en 1965 il est nommé inspecteur des finances. Pourtant, cinq ans plus tard, il se lance dans le monde des affaires et — fait rare — démissionne de l'inspection (en 1971).

Entré chez Saint-Gobain en 1970 comme directeur financier adjoint, il fait très vite ses preuves au sein du groupe dont il devient l'un des principaux gestionnaires. Huit ans plus tard, il dirige l'une de ses principales branches : le département emballage, auquel sont jointes, en 1978, la branche vaisselle de table, puis, en 1980, la branche fibres de renforcement. Pour compléter ce cursus de parfait « *manager* », il a épousé entre-temps l'une des rares héritières françaises douées du sens des affaires et de la publicité (1).

Son engagement politique pourtant est au-dessus de tout soupçon. Entré au parti socialiste en 1964, alors qu'il est élève de l'ENA, il a participé à la fondation du CERES avec M. Jean-Pierre Chevènement. Il cesse son activité militante en 1969 — pour entrer chez Saint-Gobain — mais reste membre du parti. Il a participé, au cours de cette période, sous le pseudonyme de Jacques Mandrin, avec MM. Jean-Pierre Chevènement et Didier Motchane, à la rédaction de deux ouvrages qui ont fait grand bruit *l'Enarchie*, en 1967, et *Socialisme ou social-médiocratie*, en 1968.

Manager, donc, autant que socialiste, il n'échappe pas aux contradictions du genre. Homme de dialogue et de principes certes, il ne manque pourtant ni de l'autorité ni du réalisme nécessaires pour gérer un groupe de plusieurs milliers de salariés dans une conjoncture difficile. Très exigeant avec ses collaborateurs. Il a tenté d'implanter dans certaines des usines qu'il dirige un nouveau style de relations plus ouvertes mais aussi plus contraignantes, à défaut de réformes en profondeur. Efficacité oblige.

(1) Mme Francine Gomez, P.-D.G. de Waterman.

Deux présidents maintenus

• M. Jean Gandois (Rhône-Poulenc)

M. Jean Gandois a pu penser, à la fin de 1979, deux ans après son arrivée dans le groupe, qu'il remporterait ce qui aurait été l'une des plus belles victoires de l'industrie française en redressant durablement le groupe Rhône-Poulenc, soutenu à bout de bras par les banques. Telle était la tâche — écrasante et sans doute impossible dans un si court délai — pour laquelle le précédent président, M. Renaud Gillet, l'avait arraché au groupe Wendel, où il s'était imposé comme remarquable organisateur et négociateur attentif (notamment avec les syndicats), et à la Lorraine, dont le polytechnicien, né en Haute-Vienne en 1930, avait fini par épouser la cause, au point que son départ avait jeté cette région dans l'inquiétude.

C'est pourtant dans un cadre tout différent que le jeune ingénieur des ponts et chaussées avait commencé à montrer ses qualités de dynamisme, puisqu'il avait débuté sa carrière en Guinée, dans les travaux publics. Amené à prendre des décisions parfois très sévères (tel a été le cas, par exemple, pour la restructuration de la branche des fibres textiles de Rhône-Poulenc), cet homme de cœur a le souci d'expliquer sa politique et de l'accompagner de mesures sociales de reclassement, dont certains ont fait ressortir le caractère coûteux quand, en 1980, frappé de plein fouet par la hausse des produits pétroliers, le groupe s'est, de nouveau, retrouvé en difficulté. Appréciée par les uns — M. Dreyfus, par exemple, — dénoncée par les autres, sa gestion n'a pas fait l'unanimité. En butte à l'hostilité déclarée de la C.G.T., qui ne lui a jamais pardonné son plan de reconversion textile, M. Gandois conserve son poste. Son expérience a pesé lourd dans la décision, mais il sait que sa tâche ne sera pas aisée.

• M. Roger Fauroux (Saint-Gobain)

L'arrivée aux postes de commande de certains hommes marque l'entrée en scène d'une nouvelle génération, le début d'une nouvelle étape de la vie collective. Aujourd'hui âgé de cinquante-quatre ans, Roger Fauroux est, depuis juillet 1980, président-directeur général de Saint-Gobain-Pont-à-Mousson. Après avoir passé un an, en 1960, au cabinet du ministre de l'éducation nationale de l'époque, M. Louis Joxe, cet ancien élève de l'Ecole normale (lettres classiques), agrégé d'allemand, devenu, par surcroît, inspecteur des finances après son passage par l'ENA, est appelé par Roger Martin à la société Pont-à-Mousson.. En 1970, il est nommé directeur général adjoint du nouveau groupe que cette « petite » société forme désormais avec le géant Saint-Gobain. Il existe en France une tradition de grands patrons catholiques. Energique, réaliste, ne manquant pas non plus de sens politique, la carrure d'un athlète, M. Fauroux (il est aussi licencié de théologie) en représente un type nouveau, d'où l'onction est totalement absente, mais pas le goût du commandement ni le souci du destin de la collectivité qu'il dirige. M. Roger Fauroux se voit aujourd'hui confirmé dans son poste. Nul doute qu'il n'apprécie, à sa juste valeur, ce coup de chapeau donné à sa gestion, même s'il doit le payer par un renoncement à ses grands projets informatiques...

La prise de participation de l'État dans le capital de Matra

« IL NE RESTE QU'A REFIXER DES CHIFFRES » déclare M. Lagardère

Invité de l'Association de la presse anglo-américaine, mardi 16 *février*, le P.-D.G. de Matra a évoqué le recours déposé par un groupe d'actionnaires minoritaires qui, pour l'heure, bloque le processus de la prise de participation de 51 % du capital de la société par l'Etat (*le Monde* du 13 février).

Pour M. Lagardère, il est clair que cette affaire ne doit pas remettre en cause les grandes lignes du protocole passé avec le gouvernement, protocole qui faisait notamment ressortir un prix de 1 215 F pour la valeur d'échange de l'action Matra, prix jugé nettement insuffisant par les actionnaires minoritaires qui ont déposé le recours en s'appuyant sur le nouveau mode de calcul de l'indemnisation arrêté par les pouvoirs publics après le rejet du projet initial par le Conseil constitutionnel.

« *Il ne reste qu'à refixer des chiffres* », a déclaré M. Lagardère, avant d'affirmer qu'il n'avait pas fait de proposition précise au gouvernement. Les négociations avec les pouvoirs publics devraient reprendre bientôt, a encore indiqué le P.-D.G., qui les abordera « *avec le même esprit* » que celui qui avait abouti au protocole d'accord.

Interrogé sur les conséquences que pourrait avoir sur ses partenaires américains (Harris, Intel, etc.) une nationalisation de Matra à 100 %, M. Lagardère a indiqué qu'une telle mesure entraînerait, sans aucun doute, une rupture des accords de coopération.

M. JUPPÉ (R.P.R.) : il faudra dénationaliser

M. Alain Juppé, secrétaire général du Club 89, collaborateur de M. Chirac, a déclaré le 16 février à Europe 1 : « *Si les nationalisations échouent, il faudra dénationaliser. Plusieurs solutions sont possibles pour remettre le capital en circulation parmi les anciens actionnaires ou parmi de nouveaux. Pour désétatiser, il suffirait par exemple que l'Etat distribue une fraction importante de ce capital aux salariés eux-mêmes. La voie de l'actionnariat populaire sera une des façons de sortir du socialisme étatique dans lequel, pour un temps, nous nous engageons.* »

COMPAGNIES FINANCIÈRES

• M. Jean-Yves Haberer (Paribas)

Sa nomination était acquise depuis le mois d'octobre dernier, fait exceptionnel. Beaucoup s'en réjouiront dans l'ancienne majorité et plus d'un, à gauche, approuvera ce choix, arrêté, comme on dit, au plus haut niveau. C'est dire que M. Jean-Yves Haberer arrive à Paribas, auquel il consacre une partie de son temps depuis plusieurs semaines, entouré d'un prestige d'autant plus grand qu'il a, avant d'accepter la présidence du groupe, posé ses conditions. Directeur du Trésor depuis mai 1978 (il en fut le directeur adjoint de 1969 à 1976), il a eu l'occasion, depuis le 10 mai 1981, d'affirmer sa maîtrise de la complexe machinerie financière française. C'est lui qui, avec le gouverneur de la Banque de France, M. Renaud de la Genière, a préparé, avant même le résultat de l'élection présidentielle, les mesures de renforcement du contrôle des changes qu'imposent les circonstances. Le gouvernement de M. Raymond Barre, qui expédie les affaires courantes, refuse de les appliquer dès le 11 mai. Elles seront, sans modifications, signées par M. Pierre Mauroy le jeudi 21 au soir, la veille de l'installation officielle à l'hôtel Matignon du nouveau premier ministre. M. Haberer avait calculé, par intuition autant que par science, que le dispositif en question permettrait de gagner quatre mois. Le 4 octobre, le franc était dévalué au sein du S.M.E. (système monétaire européen).

Il avait été directeur de cabinet des deux ministres qui furent successivement chargés, sans avoir le titre de ministre de l'économie et des finances, des affaires de la Rue de Rivoli, sous le gouvernement de M. Barre. Ni M. Michel Durafour ni Robert Boulin n'avaient le goût d'outrepasser leurs fonctions de ministre délégué. C'est tout naturellement M. Heberer qui était le correspondant privilégié de M. Barre, supervisant tous les dossiers du ministère. Sans aller, tel Jacques Rueff (qui disait de lui : « *Il est dans l'administration des finances le seul homme à savoir exactement de quoi il s'agit quand on parle de monnaie* »), jusqu'à adresser des mémoires sévères aux chefs de gouvernement qu'il servait comme fonctionnaire, il a toujours gardé vis-à-vis d'eux sa liberté de jugement et de parole. Dès sa fondation en 1973, il avait adhéré à l'association Echange et Progrès animée par Jacques Delors.

Agé de quarante-neuf ans, inspecteur des finances depuis 1961, M. Haberer a commencé à donner toute sa mesure auprès de M. Michel Debré, dont il fut le « conseiller technique » très écouté au ministère des finances de 1966 à 1968. Il joua à ce titre un rôle de premier plan dans les négociations monétaires internationales (où la France s'opposait aux Etats-Unis à propos de l'or et du dollar). Il fut aussi à l'origine de la grande réforme bancaire, d'inspiration libérale, de 1967. Professeur à l'Institut d'études politiques, M. Haberer a publié un livre sur *les Fonctions du Trésor et de la politique financière*. — P. F.

• M. Georges Plescoff (Compagnie financière de Suez)

C'est une personnalité attachante et vigoureuse que celle de M. Georges Plescoff. Né en 1918 à Paris, instituteur, puis rédacteur au Conseil d'Etat, il entre en 1946 à l'ENA, d'où il sort dans l'inspection des finances. D'abord chargé de mission, en 1951, au cabinet de M. Emile Hugues, secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques, il est, en 1952, conseiller technique au cabinet de M. Robert Buron, ministre des affaires économiques.

De 1957 à 1967, il occupe, brillamment, la fonction de directeur financier à la Caisse des dépôts, puis est nommé, en 1967, conseiller financier à Washington, en même temps qu'administrateur du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. En 1970, il prend le poste de président des Assurances générales de France (A.G.F.), deuxième groupe bancaire de l'assurance, où il est chargé de remettre un peu d'ordre.

Le regard vif sous d'épais sourcils noirs, M. Plescoff, tout en observant l'obligation de réserve du haut fonctionnaire, ne mâche guère ses mots. Il succède à M. Philippe Malet à la présidence de la Compagnie financière de Suez, occupée jusqu'en juin dernier par M. Caplain, brutalement décédé.

AFFAIRES

La nécessaire et difficile réforme bancaire

(Suite de la première page.)

Il convient donc d'adapter le système bancaire français à sa nouvelle tâche, à savoir « *mobiliser et orienter les ressources prioritairement vers les investissements les plus créateurs et non pas vers l'immobilier ou les activités les plus profitables* », rapprocher les réseaux des besoins exprimés localement, « *moraliser* » les relations entre les banques et les P.M.E., et, plus généralement, réconcilier la nation avec ses organismes financiers, comme avec son industrie : *immense entreprise !*

Une commission, animée par M. Jean-Michel Bloch-Lainé, inspecteur des finances en poste au Trésor, vient de déposer son rapport, après de nombreuses auditions et consultations. On y retrouve, certes, une bonne partie des idées assez radicales exposées dans un livre collectif paru en juin 1981, *l'Imposture monétaire*, mais, au fil des mois, une évolution a pu être observée dans le sens d'une plus grande souplesse.

Quatre grands thèmes se dégagent maintenant : universalité, sélectivité, *réforme des circuits de refinancement* et régionalisation.

Banalisation

Assez curieusement, le thème de l'universalité, qui, au départ, ne se situait pas en première position, semble être devenu prioritaire. De quoi s'agit-il ? Tout simplement de la « banalisation » des services rendus par les établissements, soumis désormais aux mêmes droits et aux mêmes devoirs, un peu à l'imitation du système allemand, où nul privilège n'est dévolu à aucune catégorie, même les puissantes caisses d'épargne : tout le monde y fait tout sous le régime de la « banque universelle ».

Ce thème de l'universalité est intéressant dans la mesure où, en France, il va se heurter à un déséquilibre structurel qui résulte d'une évolution amorcée au lendemain de la seconde guerre mondiale et des nationalisations de 1946.

Dans notre pays, on trouve, d'un côté, des grands réseaux, commerciaux ou mutualistes, qui collectent 88 % des dépôts mais n'accordent que 70 % des crédits, et qui se *trouvent donc* prêteurs par nature. De l'autre, près de quatre cents organismes spécialisés ou établissements financiers, la plupart créés depuis la libération sous l'impulsion de pionniers, comme M. de Fouchier (Compagnie bancaire) ou M. Francès (Sofinco - La Hénin), distribuent 30 % des crédits mais ne collectent que 12 % des dépôts, ce qui les place dans la position d'emprunteurs permanents.

Cette situation foncièrement déséquilibrée, et figée par un encadrement sclérosant mis en place fin 1972, soulève de plus en plus de critiques : gel des initiatives, maintien de « circuits longs » de nature à renchérir indûment le coût des crédits, notamment pour l'équipement et la consommation, perpétuation de « privilèges » pour certains réseaux. Dans ce dernier cas, il s'agit, évidemment, des mutualistes, Crédit agricole et Crédit mutuel, dont la croissance rapide s'est exercée aux dépens des réseaux traditionnels, banques commerciales nationalisées aussi bien que privées : ces dernières lancèrent même une vigoureuse contre-offensive en 1978, dénonçant ces fameux « privilèges », notamment l'absence d'impôts sur les bénéfices (pardon, les « excédents ») réalisés par les mutualistes. MM. Barre et Monory entreprirent alors de démanteler certains de ces « privilèges », assujettissant à l'impôt le Crédit agricole en échange d'une extension de ses compétences.

A l'heure actuelle, il semble que le gouvernement, tenant désormais en main, pour la première fois, toutes les cartes depuis trente ans, veuille poursuivre dans cette voie et essayer, dans un délai de trois ans, de mettre plus d'égalité dans tous les réseaux en matière de collecte des dépôts et de distribution des crédits. Sans doute ne s'agit-il pas de retirer au Crédit agricole sa vocation d'aider l'agriculture, ni aux caisses d'épargne celle *d'alimenter la Caisse des dépôts* et de financer les investissements des collectivités locales, mais une certaine « *banalisation* » pourrait être instituée.

On mesure la difficulté d'une telle entreprise, tant les particularismes sont devenus tenaces et les habitudes bien ancrées : il y a gros à parier que les mutualistes, dont le poids politique est lourd, voudraient monnayer très cher toute réforme. Quant aux établissements financiers et organismes spécialisés, la mise en œuvre du concept de « *banques universelles* », se finançant sur leurs propres dépôts et distribuant toutes les formes de crédit, constituerait une grave menace de nature à les « déstabiliser » profondément, au préjudice de leur personnel. C'est dire qu'une grande prudence sera observée, et que le principe même d'une modification rapide de leur statut pourrait être remis en cause.

Une révolution

Facteur important, la « *banque universelle* » serait le cadre où s'exercerait la « *sélectivité* » chérie par le pouvoir socialiste, instrument capital de sa politique économique et moyen privilégié de diriger les financements vers les secteurs prioritaires. Au départ, il était envisagé que cette sélectivité s'appliquât essentiellement par le truchement d'organismes spécialisés, du genre du Crédit national. Dans l'état actuel de réflexion, elle pourrait intéresser uniquement les procédures, les établissements étant, tous, susceptibles de mettre en œuvre lesdites procédures et de distribuer l'ensemble de la gamme des crédits spéciaux, bonifiés et désencadrés la plupart *du temps.*

Ce serait une véritable révolution, de nature, notamment, à développer la notion de crédit global d'exploitation consenti aux entreprises, qui fut exposée dans le fameux rapport Mayoux du printemps 1980. Une autre révolution serait constituée par la simplification de ces procédures, dont l'effarante multiplication est propre à la France, soucieuse, à l'excès, de perfectionnisme ; il existe, dans notre pays, près de deux cents types de crédits, dont, globalement, 45 % sont accordés à des taux privilégiés. Les clients, notamment les entreprises, ne s'y retrouvent plus, et les banques y dépensent une bonne part de leur énergie, aux dépens de leur compte d'exploitation : « *Je crois à la simplification, sinon on va crever* », s'exclamait tout récemment un banquier socialiste.

De plus, et ce n'est pas là l'élément le moindre, une grande part de ces procédures — crédits industriels à long terme notamment — pourrait être refinancées par la Banque de France, qui leur ouvrirait un guichet spécial à taux réduit, comme elle le fait déjà, dans certaines conditions, pour les crédits à l'exportation (préfinancement des grands projets et réescompte préférentiel pour les livraisons hors C.E.E.).

Le coût de cette réduction de taux, pour la Banque de France et, éventuellement, le Trésor ou le budget, serait atténué par l'utilisation des réserves non rémunérées que constituent les banques auprès de l'Institut d'émission. Ajoutons que, aux yeux des pouvoirs publics, un tel refinancement à prix réduit serait un pas supplémentaire dans la voie de la déconnexion des taux français et des taux étrangers, considérée comme essentielle dans la mesure où des phénomènes extérieurs, telle la flambée américaine de ces derniers mois, viendraient compromettre la mise en œuvre de la politique gouvernementale.

Régionaliser

Le dernier thème, également important, est celui de la régionalisation, chère au pouvoir socialiste puisqu'elle fournit les moyens d'une décentralisation économique jugée indispensable et réclamée par les élus locaux.

Sans doute, les grandes banques nationales ont-elles mis en route, plus sérieusement qu'on ne le dit, un processus de déconcentration : 85 % à 90 % des dossiers (en nombre, non en volume, à cause des grandes entreprises) sont désormais traités sur place en province, la B.N.P. semblant avoir pris un peu d'avance en ce domaine. Mais il est certain que des structures nettement régionalisées, comme celles du C.I.C. et de sa constellation de banques « associées », ont retenu l'attention du gouvernement désireux, par ailleurs, de mettre en place un genre de « conseils » locaux ou régionaux, sorte de cellules chargées d'assurer une meilleure coordination de la distribution du crédit.

Mais attention ! Si, comme le disait M. Mauroy le 6 septembre 1981 à Lille, les banques ne doivent plus être « *des tuteurs de seigneurs et des exécuteurs* », et si leur objectif ne sera plus exclusivement la recherche de la rentabilité à court terme aux dépens du long terme, elles resteront responsables de leurs crédits, quitte à être couvertes par un fonds de supergarantie qui prendra en charge une partie des risques.

Sont visés les fameux prêts participatifs, nouveau type de crédit à caractère de fonds propres, qui va être très généreusement distribué dans les mois et les années qui viennent. Les banques resteront également, concurrentes (« *la compétition, c'est la vie, en France comme à l'étranger* », affirme le même banquier socialiste précédemment cité) et auront l'obligation d'assurer, au minimum, l'équilibre de leur compte d'exploitation, après constitution des provisions requises.

Il ne faut pas se dissimuler qu'un tel programme sera difficile à appliquer, tant les « adhérences » et les rigidités sont fortes : on ne manque pas en un tournemain trente ans de pratique bancaire. La nécessité de préserver les dépôts risque, pour les banques, d'entrer en contradiction avec la plus grande « souplesse » réclamée par les entreprises en matière de crédit. L'« *avancée sociale* » qui sera effectuée dans les établissements rencontre ses limites : « *Les syndicats n'auront pas droit de regard sur la distribution des crédits* », entend-on en haut lieu, au moment où la C.F.D.T. (environ 36 % des voix dans ce secteur) engage toute une série de réflexions « *en vue d'apporter des modifications au fonctionnement de la profession bancaire* ». Elle évoque notamment une « *réforme des circuits de décision, qui doivent être simplifiés et raccourcis* », une « *logique de service public et non plus de profit* » et, pour la première fois (enfin), une réduction des coûts, notamment en matière de crédit à la consommation. Quant aux emplois, compte tenu de l'explosion récente de l'informatique bancaire qui dépeuple certains services, ils devraient être maintenus, grâce à la réduction du temps de travail : à l'heure actuelle, il ne semble pas toutefois que leur augmentation soit envisagée. Dans les banques comme ailleurs, on ne fait pas de miracle, même si la crise les a à peine *effleurées*, du moins pour l'instant.

FRANÇOIS RENARD.

Les chambres de commerce et d'industrie s'inquiètent d'un système bancaire qui permettrait un contrôle des entreprises privées

Les présidents de chambre de commerce et d'industrie, réunis à Paris en assemblée générale le 16 février, ont reçu M. Delors, *ministre de l'économie et des finances*. Par la voix de M. Pierre Netter, membre du bureau de l'assemblée permanente (A.P.C.C.I.), ils lui ont rappelé que s'ils sont d'accord avec plusieurs orientations définies par le gouvernement, ils désapprouvent cependant certains moyens mis en œuvre.

M. Netter a estimé que la maîtrise des prix devait être rendue aux entreprises, que celles-ci devaient conserver la liberté des choix de leurs financements et que les pouvoirs publics devaient leur éviter une fiscalité qui les *pénaliserait*. Les chefs d'entreprise craignent à la fois que le système bancaire devienne l'« *instrument du contrôle de l'administration sur les entreprises privées* » et que le dispositif fiscal d'aide à l'investissement défavorise les entreprises dynamiques et suscite la création artificielle *d'emplois*.

Enfin, M. Netter a mis en cause l'opération « *reconquête du marché intérieur* » qu'il juge peu compatible avec les exigences du traité de Rome.

Dans sa réponse, M. Delors a plaidé pour un sursaut national et une reprise de la compétitivité des entreprises dont il a souligné la faiblesse des revenus bruts. Il a estimé qu'en 1982 la France devait connaître une meilleure situation que celle de ses partenaires en matière de croissance et de chômage, mais que les échanges extérieurs seraient peu satisfaisants et l'évolution des prix moins bonne qu'il ne le voudrait. Sa préoccupation du moment : combattre les taux d'intérêt trop élevés.

La réforme du régime électoral des chambres de commerce

Au cours de leur assemblée, les présidents des chambres ont été avertis d'une réforme qui les a particulièrement mis en émoi. Par une note en date du 12 février, M. Delelis, ministre du commerce et de l'artisanat, vient d'apporter des modifications au régime électoral des chambres de commerce et d'industrie. Les entreprises et leurs établissements, quelles que soient leur taille et leur nature juridique, ne disposeront que d'un représentant désigné d'office.

En outre, il est institué un mode de scrutin de liste à un tour sans panachage ni vote préférentiel, avec représentation proportionnelle. Au sein de chaque catégorie, deux sous-catégories peuvent être créées dans les chambres de commerce et d'industrie comptant au moins huit mille ressortissants.

Cette note a conduit les présidents de chambre de commerce et d'industrie à dénoncer vigoureusement le manque de concertation pendant la préparation et l'élaboration de ce projet. Ils font état des inégalités qu'introduirait le nouveaux texte, qu'introduirait le nouveau texte, pour chaque chambre de commerce et d'industrie.

● *Les ventes du « grand commerce »* ont diminué en moyenne de 1 % en volume en janvier par rapport à décembre 1981. Cette évolution a été calculée par le Centre d'observation de la chambre de commerce et d'industrie de Paris, compte tenu des variations saisonnières d'activités. Ce sont les ventes faites dans les « grands magasins » qui ont le plus diminué (— 6 %). Dans les « magasins populaires », les ventes sont en retrait de 2 % et dans les hypermarchés elles le sont de 1,5 %.

LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS MET FIN A L'EXPLOITATION DE LA SOCIÉTÉ DE VÊTEMENTS DE MÉRIGNAC

De notre correspondant

Bordeaux. — Le tribunal de commerce de Paris a prononcé, vendredi 12 février, un jugement mettant fin à l'exploitation de l'entreprise textile Sivem (société industrielle de vêtements Mérignac), qui emploie treize cents salariés dans ses deux usines d'Aizenay (Vendée) et Mérignac (Gironde), constituant les deux unités de production de confection masculine du groupe Armand Thierry Sigrand, mis en règlement judiciaire le 1er octobre 1981. Syndicats et partis politiques affichaient pourtant depuis plusieurs semaines un bel optimisme et semblaient considérer comme acquis le sauvetage de cette entreprise.

Un montage financier préparé avec le CIASI (comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles) prévoyait la reprise de l'usine d'Aizenay (six cent quatre-vingts personnes) par le groupe Bidermann tandis que l'usine de Mérignac (six cent cinquante employés) devait être changée en SCOP (société coopérative ouvrière de production) pour la reprise de quatre cents personnes ; le reste du personnel était soit repris par l'usine du groupe Chevalier (cent cinquante personnes), soit mis en préretraite (une quarantaine), soit mis au chômage (pour une dizaine de personnes). Ce montage a été refusé sans qu'on en connaisse la raison, peut-être à cause des réticences du groupe Bidermann.

L'annonce de la décision du tribunal de commerce de Paris a provoqué un mécontentement d'autant plus vif que l'entreprise était arrêtée pour deux jours de chômage. Dans un communiqué commun, la C.G.C. et F.O. ont toutefois fait remarquer qu'il restait un espoir tant que le tribunal n'avait pas prononcé la liquidation de biens et que les pourparlers devaient continuer entre le CIASI et le groupe Bidermann. La position de la Confédération générale des SCOP dépendait du résultat de ces entretiens, qui portaient principalement sur le sort de l'usine d'Aizenay.

La C.G.T., de son côté, a mis en place des piquets de surveillance pour empêcher tout déménagement des stocks. Une manifestation a eu lieu mardi, tandis qu'une autre était prévue pour ce jeudi 18 février. Malgré tout, l'ensemble du personnel redoutait que le tribunal de commerce ne prononce la liquidation de biens.

SOCIAL

A LA COMMISSION SUPÉRIEURE DES CONVENTIONS COLLECTIVES

M. Jean Auroux propose une augmentation du pouvoir d'achat du SMIC de 4 à 5 % en 1982

Le SMIC pourrait être augmenté au titre de la hausse du pouvoir d'achat de + 1 % au 1er mars, + 2 % en juillet et de + 1 % à 2 % fin décembre selon les résultats de la croissance économique. Telle est l'hypothèse envisagée par M. Jean Auroux, ministre du travail, au cours de la réunion, le 16 février à Paris, de la commission supérieure des conventions collectives consacrée à la consultation des partenaires sociaux sur la programmation du SMIC. Ces mesures seront présentées au conseil des ministres le 24 février, et concernent environ un million sept cent mille smicards.

Pour les salariés payés au SMIC, dès le 1er mars, cette augmentation de 1 % du pouvoir d'achat (de 5 % sur l'année) s'ajouterait à l'actualisation automatique liée à l'évolution des prix — estimée en cours de réunion de l'ordre de 1,8 % à 2 %. Le mécanisme d'indexation actuel est en effet maintenu en l'état avec une anticipation d'un mois. Enfin, la réduction du temps de travail à trente-neuf heures est, pour les salariés au SMIC, intégralement compensée.

L'augmentation des coûts pour l'entreprise qui devrait résulter de la hausse totale du SMIC, se chiffre donc à environ 5,56 % (dont 1 % de hausse du pouvoir d'achat, 2 % de hausse des prix et 2,56 % de réduction d'horaire compensée prévue par l'ordonnance de février).

La commission supérieure des conventions collectives devrait se réunir en juillet pour examiner la mensualisation du SMIC. Celle-ci pose des problèmes d'ordre législatif et politique. D'ici là le dossier sera préparé simultanément par un groupe de travail « mensualisation », formé par des membres de la commission et par deux ministres (économie et travail), qui devrait soumettre un rapport à la réunion en juillet de la commission. Un second groupe de travail élaborera les instruments statistiques permettant à la commission de mieux connaître l'évolution des salaires.

Quant à la réforme des modes d'indexation du SMIC, il n'en a guère été question à cette réunion du 16 février. Par contre, on a beaucoup discuté des vertus de la programmation du SMIC.

Un accueil mitigé

Dans son allocution, M. Auroux a rappelé trois principes qui, selon lui, inspirent la programmation de la politique du SMIC : liberté des salaires et de la négociation conventionnelle, priorité accordée à la progression des bas salaires. Sur la programmation du SMIC, point prioritaire de la réunion, le gouvernement, a rappelé M. Auroux, a pris déjà des engagements. Dans le plan intérimaire, il a indiqué que cette programmation *« devrait comporter en 1982-1983 une augmentation du pouvoir d'achat de même ordre de grandeur qu'en 1981 »*, soit 7 %. Comment concilier la liberté de négociation avec des décisions réglementaires ? La réponse, pour le ministre du travail, est dans la programmation. Les partenaires ayant en effet connaissance de celle-ci pourront alors négocier les autres salaires. Se fera-t-elle sur un ou deux ans ? La préférence de M. Auroux semble aller à deux ans, avec un relais au bout d'un an.

La programmation se justifie aussi sur le plan économique. Dans la lutte contre l'inflation préconisée par Jacques Delors la programmation du SMIC — tel un mécanisme d'anticipation de la hausse des prix — donne aux entreprises des éléments d'information pour déterminer leurs coûts et donc peser sur les prix. Le principe de cette programmation n'est pas nouveau : déjà en 1970, M. Jacques Delors, alors conseiller social du gouvernement de M. Chaban-Delmas, l'avait fait introduire dans le code du Travail.

La C.G.T., la C.F.D.T. et la C.F.T.C. ont bien accueilli la proposition de M. Auroux, F.O. s'est déclarée satisfaite *« de la poursuite de la concertation »*. Pour cette centrale, l'absence de programmation à trop longue échéance garantit la souplesse à laquelle elle est attachée. En revanche, le C.N.P.F. s'est montré plus que réservé, estimant que le rattrapage de pouvoir d'achat en mars est *« limité »* mais refusant l'idée d'une revalorisation programmée sur les deux ans du plan intérimaire. Quant à la C.G.P.M.E., elle s'est montrée hostile, arguant des incertitudes et difficultés économiques.

LE MINISTRE DU TRAVAIL A SIGNÉ OFFICIELLEMENT LES TROIS PREMIERS CONTRATS DE SOLIDARITÉ

M. Jean Auroux, ministre du travail, a signé officiellement, mardi 16 février, les trois premiers contrats de solidarité — sur les quelque cinq cents en cours d'élaboration — qui permettront de dégager 1 200 emplois. Les P.-D.G et les secrétaires d'entreprise des établissements concernés (la Cogéma, les laboratoires Pfizer et la société d'assurances la Préservatrice foncière), étaient présents à cette cérémonie, qui s'est déroulée dans la salle des accords de Grenelle. A la Cogéma (8 500 salariés), 790 personnes sont concernées par la possibilité d'un départ en préretraite à cinquante-cinq ans, avec 80 % du salaire brut (90 % du salaire net), l'entreprise ajoutant un montant de 10 % du salaire aux 70 % prévus par le dispositif. En outre, le contrat prévoit des réductions d'horaires à dater du 1er janvier 1982 : de 40 à 39 heures pour les travailleurs non postés et à 38 heures pour les travailleurs postés sans réduction de rémunération. Une autre étape est prévue au 1er décembre 1982 (38 heures pour les non-postés et 37 heures pour les postés).

Aux laboratoires Pfizer (981 salariés) : possibilité de départ en pré-retraite à cinquante-cinq ans jusqu'au 31 décembre 1982 pour 90 personnes ; réduction du temps de travail à 38 heures effectives au 1er février 1982 et à 35 h 30 pour les travailleurs postés — réduction compensée à 100 %.

A la Préservatrice foncière (près de 3 000 salariés), le contrat concerne uniquement des départs en pré-retraite (300 personnes intéressées). Un accord particulier prévoit de ramener la durée du travail de 38 h 30 au 1er février 1982 à 37 heures au 1er janvier 1983 et à 36 heures au 1er septembre 1983. Les modalités de la compensation salariale des étapes de 1983 seront discutées avec les organisations syndicales.

LE PATRONAT DE LA MÉTALLURGIE ACCEPTE LA COMPENSATION DES SALAIRES POUR LA PREMIÈRE RÉDUCTION D'HORAIRES

Si le patronat de la métallurgie arrive à convaincre sa base, un accord pourrait être signé dans cette branche industrielle, couvrant deux millions cinq cent mille salariés environ. Au cours de la réunion entre les syndicats et l'Union des industries métallurgiques et minière (U.I.M.M.), mardi 16 février, qui a duré huit heures, un projet d'accord a été établi, le patronat acceptant un certain nombre de concessions.

La C.F.D.T., la C.G.C. et F.O. — mais non la C.G.T., qui a quitté la table de négociation au bout de cinq heures, ni la C.F.T.C. — sont prêtes à signer un texte à condition que la première heure de réduction hebdomadaire, au 1er mars 1982, soit compensée à 100 %, la demi-heure suivante, au 1er janvier 1983, l'étant à 70 % au lieu des 66 %, proposés au début par l'U.I.M.M. La délégation patronale a notifié qu'elle devait cependant consulter ses mandants mais qu'elle s'efforcera de leur *« faire sentir l'enjeu politique de la négociation »*.

L'U.I.M.M. a accepté d'autres améliorations : sur le point auquel tenait le plus la C.F.D.T. — les heures supplémentaires — l'accord stipulera que leur utilisation ne pourra pas annuler l'effet de la réduction effective de la durée du travail, sauf en cas de circonstances exceptionnelles. Quant à la cinquième semaine de congés payés, accordée dès cette année, elle n'entraînera pas la suppression de certains congés d'ancienneté (un jour au bout de dix ans, deux après quinze ans et trois après vingt ans). La C.G.T., majoritaire dans la métallurgie, a, de son côté, dénoncé « l'intransigeance absolue du patronat » et accusé la C.F.D.T. de faire le jeu de l'U.I.M.M., lorsqu'elle a quitté la salle de la réunion. La C.F.T.C., pour sa part, réclame le maintien intégral des salaires.

Le nombre des demandes d'emploi s'est accru de 1 % en janvier

Selon les statistiques définitives qu'il publie le 15 de chaque mois (des estimations étant communiquées dès le début du mois), le ministère du travail a annoncé que l'Agence nationale pour l'emploi comptait fin janvier 2 034 000 inscrits, en données observées, soit une hausse du chômage de 1 % par rapport au mois précédent et de 21 % en un an (par rapport à janvier 1981).

En données corrigées des variations saisonnières, on a recensé fin janvier 1 932 500 demandes d'emploi non satisfaites, soit une augmentation de 1,1 % en un mois et de 20,8 % en un an.

Le ministère du travail précise que *« la dégradation de la situation du marché du travail s'est donc poursuivie au mois de janvier 1982 au rythme observé au cours du premier trimestre de l'année 1981, deux fois plus faible cependant que celui enregistré à l'automne 1980 et au printemps 1981 »*.

Si l'évolution des demandes d'emploi ne semble guère s'infléchir, en revanche le redressement des offres d'emploi apparaît net. Ainsi, indique le ministère du travail, 54 600 offres d'emploi nouvelles ont été déposées à l'Agence au cours du mois.

Ces chiffres traduisent, après correction des variations saisonnières, une augmentation significative par rapport au mois précédent : plus 9,6 % pour le stock des offres en fin de mois (de 64 500 à 70 700) et plus 17,4 % pour le flux mensuel des offres enregistrées (de 51 800 à 60 800). Cet afflux des offres a permis à l'Agence de réaliser un plus grand nombre de placements (36 900, soit un chiffre voisin de celui de janvier 1981).

En janvier, 266 400 demandeurs d'emploi se sont inscrits à l'Agence pour l'emploi, soit 1,7 % de plus qu'il y a un an. 163 200 avaient perdu leur emploi salarié (moins 1,9 % sur un an), parmi lesquels 88 300 à la suite d'un non-renouvellement de contrat à durée déterminée (plus 10,5 % sur un an). 27 000 étaient à la recherche d'un premier emploi (plus 16,9 %). 80 700 se sont inscrits pour un autre motif (plus 4,8 %) dont 18 200 à la suite d'une interruption d'activité supérieure à six mois (plus 28,4 %).

Enfin, le ministère du travail note que, pour la première fois depuis 1975, les hommes sont plus nombreux que les femmes parmi les demandeurs d'emploi (1 019 500 contre 1 014 600).

Après la mort d'un gréviste à Clichy

LA C.G.T. PORTE PLAINTE CONTRE X...

Après la mort, le 15 février, d'Ahmed Medjir, ouvrier gréviste de la société Fulmen à Clichy (Hauts-de-Seine), le conflit social qui a commencé dans cette entreprise le 3 février a pris une dimension politique (*le Monde* du 17 février). Ainsi, M. Parfait Jans, député (P.C.) des Hauts-de-Seine parle *« d'assassinat »* à propos de la mort de cet ouvrier algérien. Pour M. Gérard Gaumé, secrétaire du bureau confédéral de la C.G.T., cette mort *« s'inscrit dans le climat de blocage, d'intolérance et de tension que cherche à imposer le patronat pour se mettre en travers, par tous les moyens, du changement voulu par les Français »*.

Pour sa part, le parti socialiste déclare : *« L'escalade de ces provocations exige que des initiatives soient prises à tous les niveaux pour marquer un coup d'arrêt. Il appartient aussi aux travailleurs de montrer leur force dans le cadre de la légalité républicaine »*. La Ligue communiste révolutionnaire assure : *« Il ne s'agit pas d'une bavure. Les patrons redoublent d'arrogance face aux luttes des travailleurs en comptant sur la même impunité que sous Giscard. Ils s'appuient sur les ordonnances pour attaquer les acquis ouvriers et matraquent ceux qui défendent leurs droits »*.

La C.G.T. a déposé une plainte contre X..., mardi 16 février, auprès du procureur de la République de Nanterre et organise un rassemblement de protestation, jeudi 18 février, de la place Clichy à l'entreprise Fulmen.

PROTESTATION DU C.N.P.F.

Dans un communiqué publié mardi 16 février, l'assemblée permanente du C.N.P.F. *« alerte l'opinion et les pouvoirs publics sur le développement d'actions illégales et violentes de certains syndicats »*. Citant non pas les exactions commises par les milices patronales, mais *« les occupations d'entreprises au mépris de la loi, la séquestration de cadres et de dirigeants d'entreprises, l'invasion et l'occupation d'unions patronales »*, le C.N.P.F. dénonce le fait que ces actions sont, selon lui, *« le plus souvent aggravées par le refus des pouvoirs publics d'appliquer les décisions de justice, et notamment les ordonnances d'expulsion en cas d'occupation »*.

ÉNERGIE

G.D.F. A SIGNÉ LE CONTRAT DE FONCTIONNEMENT DE L'USINE DE LIQUÉFACTION D'ARZEW

(De notre correspondant.)

Alger — La centaine de techniciens français de Gaz de France (G.D.F., qui depuis deux ans vivait à Arzew, près d'Oran, dans l'incertitude de l'avenir, est désormais rassurée. Le contrat prévoyant leur intervention sur les installations de l'usine de liquéfaction G.N.L. 2 a été enfin signé le lundi 15 février. Il était resté en suspens depuis le début des négociations sur la redéfinition du prix du gaz livré par l'Algérie à la France.

Ce contrat porte sur 300 millions de dinars (400 millions de francs) et couvre une période de cinq ans.

Durant cette période, G.D.F. participera à l'entretien et au fonctionnement de l'usine G.N.L. 2 dont la capacité de liquéfaction est de 10,5 milliards de mètres cubes par an. L'usine peut donc, à elle seule, assurer les contrats de livraison passés avec la France qui portent sur 9,15 milliards de mètres cubes. Les cadres de G.D.F. devront former des techniciens algériens afin de permettre une algérianisation totale du personnel du complexe d'ici à 1990.

D. J.

A la suite d'une grève

LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE GRAVELINES EST ARRÊTÉE

(De notre correspondant.)

Lille. — La direction de la centrale nucléaire de Gravelines (Nord), dont l'accès est bloqué par le personnel de la Société générale d'entreprise (S.G.E.) en grève depuis le début de la semaine, a décidé d'arrêter l'activité des trois tranches en service. Les grévistes interdisent l'entrée de la centrale au personnel d'exploitation et ne laissent pénétrer que des agents de sécurité. Mais, selon la direction, dans ces conditions, la sécurité ne peut être assurée.

Les ouvriers de la S.G.E., chargée de la construction des tranches 5 et 6 de la centrale, soutenus par la C.G.T., protestent contre l'annonce faite par la direction de l'entreprise de sept cents licenciements à intervenir dans l'année. Cette mesure est motivée par la fin des travaux de gros-œuvre sur les deux dernières tranches de la centrale.

Mardi matin, le juge des référés de Dunkerque, saisi par la direction de la S.G.E. et par E.D.F., a ordonné l'évacuation des piquets de grève. Les grévistes ont refusé. Ils demandent l'annulation de tout licenciement ou le reclassement des personnels et le paiement des jours de grève.

La centrale de Gravelines se trouve ainsi paralysée. La perte d'exploitation serait de l'ordre de 4 millions de francs par jour et par tranche.

Perturbations dans les services postaux de la région parisienne

Des arrêts de travail limités affectent, depuis plusieurs semaines, l'activité de certains bureaux de poste de la région parisienne. Soutenus par la C.F.D.T., ces mouvements, qui perturbent l'acheminement du courrier, ont pour motif certains mécontentements nés de la mise en application de la réduction du temps de travail dans la fonction publique.

Certains agents de la poste reprochent au gouvernement de n'avoir pas saisi l'occasion de la mise en place des trente-neuf heures pour harmoniser leur régime de travail avec celui des agents des télécommunications. Ces derniers bénéficient en effet, en région parisienne, de privilèges, administrativement dénommés « libertés » : deux demi-journées par mois leur sont concédées, héritage de la libération, lorsque ce temps libre leur servait à aller acquérir des cartes de ravitaillement.

Dans les centres de tri, avant même la réduction générale des temps de travail, les horaires des agents ne dépassaient déjà pas trente-cinq heures hebdomadaires, et le ministère n'entend pas les réduire (et surtout pas les ramener à trente heures comme le réclament certains syndicats) tant qu'une position globale n'aura pas été arrêtée vis-à-vis de l'ensemble des agents de l'État qui effectuent déjà moins de trente-neuf heures.

L'administration des P.T.T. doit encore compter avec le sentiment diffus qui agite la « base », déçue des lenteurs du « changement ». On attendait des augmentations massives d'effectifs, or, compte tenu des pesanteurs administratives (organisation des concours, formation des personnels) la plupart des postes créés depuis l'arrivée de M. Louis Mexandeau à la tête du ministère n'ont pas encore été pourvus au plan opérationnel. Au gré de beaucoup aussi, principalement dans la poste, les changements intervenus dans la hiérarchie n'ont pas été significatifs.

Enfin, la déception est grande parmi le personnel de la poste, qui ne voit guère progresser une revendication à laquelle il croyait beaucoup : la fermeture des bureaux et la suppression des distributions de courrier le samedi. Le ministère se refuse à examiner cette suggestion.

● *Débrayage des fonctionnaires C.G.T. le 23 février.* — L'union générale des fédérations de fonctionnaires C.G.T. (U.G.F.F.) a appelé à *« des débrayages d'une heure minimum le 23 février »*, afin *« de se rassembler et d'exprimer publiquement »* des revendications, portant sur *« le pouvoir d'achat et l'emploi public »*. Critiquant la politique gouvernementale en la matière, l'U.G.F.F.-C.G.T. estime que *« l'application de la semaine de trente-neuf heures dans la fonction publique non seulement n'entraîne aucune création d'emplois dans de nombreux secteurs, mais encore conduit à la remise en cause généralisée des droits acquis »*. En revanche, l'U.G.F.F.-C.G.T. qualifie de *« bon augure »* les réponses gouvernementales à ses questions sur les garanties statutaires des agents de l'État et des collectivités locales, dans le cadre de la décentralisation.

● *Recouvrement des cotisations sociales.* — Mme Questiaux, ministre de la solidarité nationale, a déclaré vouloir intensifier ses efforts pour *« débusquer »* les entreprises qui fraudent la Sécurité sociale, aux représentants des cent cinq URSSAF chargées de recouvrer les cotisations patronales et de ceux de l'ACOSS qui gère l'enveloppe financière de la Sécurité sociale. Ces efforts devraient permettre le recouvrement de 3 milliards de francs d'arriérés patronaux prévu par le plan de redressement du 10 novembre dernier. Ces arriérés, qui sont le fait d'entreprises privées, mais aussi publiques — invitées par Mme Questiaux à donner l'exemple et à payer leur dette sans retard, — ont représenté en 1980 4,5 milliards de francs. Deux cent soixante agents ont été affectés, au ministère de la solidarité, à ces tâches de recouvrement.

● *Le mouvement Femmes avenir* (proche du R.P.R.) dénonce la *« diminution importante de ressource que représente pour les travailleurs et travailleuses, de soixante ans le système de retraite prévu par le gouvernement. Payer plus et recevoir moins qu'avec la garantie de ressource : tel sera le changement. Femmes avenir demande à tous les salariés d'alerter leurs représentants afin que l'accord sur la garantie de ressource soit renouvelé »*.

La grève des douaniers

La grève générale de quarante-huit heures des douaniers français continuait, ce mercredi matin 17 février, provoquant encore quelques perturbations du trafic, notamment dans les Alpes-Maritimes. Le rétablissement du franchissement des frontières « dans des conditions de sécurité et de régularité administratives » *a été réclamé d'urgence, mardi, par le président de la Fédération nationale du transport routier (F.N.T.R.), M. Rateau, dans une lettre à M. Mauroy. Des messages similaires ont été adressés à MM. Jobert, ministre du commerce extérieur, et Fabius, ministre du budget. Dans les aéroports, les douaniers, qui ne se sont pas associés à la grève de quarante-huit heures, continuaient, en revanche, la grève du zèle. Des retards au décollage étaient enregistrés à Orly et à Roissy. En revanche, les routiers, bloqués depuis lundi matin au poste-frontière d'Hendaye et à l'autoport, ont accepté, mardi soir, de reprendre la route munis d'une attestation de passage sans contrôle,* « pour fait de grève », *délivrée par les autorités françaises. Une solution provisoire, qui ne règle pas le problème de fond. La direction générale des douanes a déclaré, mardi, qu'elle demeurait* « ouverte à la discussion ».

« La coupe était pleine... »

De notre envoyé spécial

Hendaye. — Même si on avait acquis la certitude, mardi 16 février dans la soirée, que la fin de la grève des douaniers ne serait pas encore pour le lendemain, on commençait pourtant à respirer un peu mieux ici, du côté de l'autoport d'Hendaye, depuis que les moteurs s'étaient remis à tourner vers la fin de la matinée et qu'environ les deux tiers des quelque sept cents camions, figés depuis quarante-huit heures tout au long des routes menant à la frontière espagnole, avaient lentement repris le chemin de la liberté.

Harassé, certes, mais visiblement soulagé d'avoir pu éviter le pire, ne serait-ce que momentanément, M. Gérard, sous-préfet de Bayonne, pouvait se féliciter d'avoir résolu — pour ce qui concerne l'immédiat — un problème que sa complexité rendait particulièrement délicat. D'un côté, des fonctionnaires mécontents de leur sort, qui, en s'attachant à appliquer aussi strictement que faire ce peut les règlements, avaient, dans un premier temps, peu à peu gangrené le trafic avant de passer brusquement de cette grève dite *« du zèle »* à la grève tout court, changeant cette fois la gangrène en paralysie totale. De l'autre côté, des chauffeurs routiers et des entrepreneurs de transports s'estimant, à juste titre, les uns et les autres, pénalisés à tort, et d'autant plus que bien des cargaisons interdites de frontière sont irrémédiablement périssables.

« Il n'y avait pas trente-six solutions, dit le sous-préfet. *Il fallait mettre en place au plus vite un système donné permettant, tout en sauvegardant l'ordre public et en respectant les droits des grévistes, de faire reprendre au trafic son cours normal. »* La procédure exceptionnelle provisoirement adoptée consiste à remplacer la totalité des longues formalités administratives habituelles par la délivrance aux conducteurs d'une simple attestation de passage, sous réserve de régularisation ultérieure et, bien entendu, de l'acquittement des droits de douane. Une solution qui ne satisfait pourtant pas les transitaires que nous avons rencontrés, qui se plaignent de l'absence totale de tous les justificatifs indispensables aux transferts bancaires, et va même jusqu'à inquiéter franchement certains d'entre eux, qui redoutent *« de mauvaises surprises »* lorsque viendra l'heure de payer.

Ce mardi, onze fonctionnaires seulement sur les cent soixante que compte au total la division des douanes d'Hendaye sont venus au travail, et encore ne s'agit-il que de personnel de bureau. Quant aux autres, les cent quinze qui opèrent en tenue et ceux qui officient en veston, ils semblent plus déterminés que jamais à durcir leur mouvement. Leur mécontentement repose principalement sur des conditions de travail jugées *« inadmissibles »*. Unanimes, les délégués des quatre formations, C.G.T., C.F.D.T., F.O. et C.F.T.C., dénoncent d'une même et seule voix — fait trop rare dans les annales syndicales pour n'être pas souligné — les cadences intolérables, les atteintes au droit du travail, la maigreur des salaires qui leur sont alloués et, affront entre les affronts, ils n'oublieront pas de sitôt le fait *« d'avoir été, pour la première fois dans l'histoire des douanes, délogés par des policiers »* de ces postes frontières qui sont leur fief. En fait, il serait plus juste de dire que les douaniers se sont retirés, comme cela le leur avait été demandé, sans qu'aucun incident, même mineur, se soit jamais produit, et que les policiers n'ont pris leur place que pour faire circuler les poids lourds sans jamais prétendre *« se substituer »* à eux, comme ils les en accusent pourtant.

Pour les syndicats, le manque d'effectifs est de l'ordre de 25 %, ce qui revient à dire que trois fonctionnaires doivent assumer, bon gré, mal gré, la tâche qui devrait normalement incomber à quatre d'entre eux. Le remède ? Il existe, estiment-ils, dans les « remises » traditionnellement accordées *« depuis les fermiers généraux »* aux receveurs, dont le montant laisse rêveur... Ainsi, pour la direction des douanes de Bayonne, bon an, mal mal, c'est 70 millions de centimes que se partageraient treize receveurs. De quoi créer, par conséquent, une douzaine d'emplois de préposés. *« Estimez-vous normal,* interroge un délégué, *que ces messieurs soient intéressés aux bénéfices ? »*

Il est vrai que les salaires que perçoit la base peuvent être jugés en deçà des réalités actuelles, lorsqu'on sait qu'un agent, après treize années de service, touche un salaire mensuel qui ne dépasse pas 4 333,42 F net, prime de nuit comprises. Comme nous l'indique un gréviste : *« La coupe était pleine. Comment éviter qu'elle se mette à déborder ? »* A présent, c'est l'impasse...

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

هكذا من الأصل

ÉTRANGER

Aux Pays-Bas

La chute du groupe OGEM provoque un scandale politico-financier

De notre correspondant

Amsterdam. — Le démantèlement du conglomérat commercial néerlandais, l'OGEM, qui regroupe près de deux cents sociétés et emploie dix-sept mille personnes, provoque d'importants remous aux *Pays-Bas*. Après un ultimatum bancaire menaçant l'OGEM de liquidation, le conglomérat sera divisé, une partie étant destinée à disparaître. Quelque trois mille cinq cents employés, aux Pays-Bas comme à l'étranger, risquent de se trouver au chômage.

Les péripéties autour de l'agonie de l'OGEM ont fini par porter atteinte à la respectabilité qui entoure le monde des affaires néerlandais. L'écroulement de l'empire commercial s'est en effet accompagné de règlements de comptes, étalés sur la place publique, entre les dirigeants de ce qui fut présenté longtemps comme un cas exemplaire.

C'est vers la fin du siècle dernier qu'un groupe d'hommes d'affaires de Rotterdam fondèrent une entreprise pour l'exploitation d'usines de gaz aux Indes néerlandaises. Cette firme ne tarda pas à étendre ses activités vers les autres colonies néerlandaises de l'époque, le Suriname et les Antilles, tandis qu'elle se taillait une place de plus en plus importante parmi les producteurs d'électricité. La fin de l'époque coloniale contraignit ses responsables à diversifier leurs activités. En 1950 l'entreprise devint la Compagnie de gaz et d'électricité d'outre-mer (OGEM), bien que les activités mentionnées dans le sigle fussent en perte de vitesse.

Sous l'égide de dirigeants dynamiques, la société anonyme se transforma en holding à la fin des années 50, achetant des dizaines de firmes. Toutefois cette accumulation ne fut pas accompagnée de rationalisation, en dépit des efforts d'un ancien ministre calviniste du logement, M. Berend Udink nommé membre du conseil d'administration, qui voulait en même temps internationaliser les activités de l'OGEM. En 1975, avec un grand éclat publicitaire, M. Udink annonça à grand fracas la conclusion d'un contrat avec l'Arabie Saoudite pour la construction à Dammam d'un complexe immobilier. Ce contrat s'élevait à 1,3 milliard de florins (1), et M. Udink en espérait des bénéfices de 230 millions de florins. Bien que l'OGEM ait réussi à accomplir le projet géant, les bénéfices laissèrent à désirer.

Pour la première fois, le groupe enregistra des pertes en 1979 : 23 millions de francs. La situation par la suite ne cessa de se dégrader. L'exercice 1980 se solde ainsi par un déficit record de 119 millions de florins, revenu à 80 millions en 1981.

Cette même année, M. Udink, accusé de mauvaise administration, fut prié de présenter sa démission, en échange d'une compensation de 1,7 million de florins, M. Udink accepta, après avoir renoncé à intenter un procès à ses anciens collaborateurs, complices, selon lui, de la mauvaise gestion.

L'ampleur de l'indemnité fit scandale aux Pays-Bas, où les salariés subissent depuis plusieurs années une politique d'austérité. Entre-temps, des experts extérieurs avaient procédé à une radiographie de l'OGEM qui révéla entre autres quelques *« gaffes »* dans l'achat d'entreprises commerciales, devenues autant de fardeaux financiers. De plus, l'enquête a montré que l'OGEM était devenue beaucoup trop dépendante des banques, qui commençaient à s'inquiéter des 600 millions de florins de crédits accordés ces dernières années.

En 1980 les banques ne consentirent des crédits supplémentaires que moyennant des garanties, sous forme d'hypothèques sur les biens immobiliers du holding. En outre, les banques acquirent un droit de regard « de fait » sur la gestion, exigeant que les dirigeants de l'OGEM se débarrassent de nombre d'entreprises souffreteuses.

Règlement de comptes

La lente et inexorable déchéance de l'OGEM avait fini par attirer l'attention du grand public, du fait de la présence de personnalités politiques au sein de la direction. L'ancien ministre M. Udink d'abord, ensuite M. Jaap Boersma, ancien ministre calviniste des affaires sociales, qui perdit sa place quand la chasse aux coupables battait son plein vers la fin de 1981. Dans un entretien accordé à un hebdomadaire de gauche, M. Boersma accuse ses anciens collègues d'être des *« grippe-sous »* et affirma que plusieurs d'entre eux auraient fraudé le fisc en se faisant payer leurs énormes salaires à Chypre, où l'impôt sur le revenu est négligeable comparé à celui des Pays-Bas.

Le gouvernement envisage d'ouvrir une enquête sur la *« connexion de Chypre »*, comme l'on dit à La Haye. Entre-temps, la direction de l'OGEM avait accusé M. Boersma d'avoir eu recours à des emprunts à la limite de la légalité. Ce spectacle d'un règlement de comptes entre des personnalités haut placées est rarissime aux Pays-Bas. Au milieu de ce pseudo-drame, la banque A.B.N. fit savoir à la mi-janvier que le consortium financier soutenant l'OGEM envisageait d'exiger sa liquidation, sauf si le holding pouvait mettre au point un plan de sauvetage, ce qui vient d'être décidé avec la scission du groupe en deux.

Selon certains observateurs, la menace de liquidation avait pour but de faire pression sur les syndicats afin qu'ils acceptent le plan de réorganisation. Les syndicats, confrontés à la perspective d'une fermeture définitive et d'une perte de dix-sept mille emplois, pouvaient difficilement faire autre chose que d'accepter la solution prônée par les banques et la direction.

Le gouvernement a accordé sa garantie aux banques pour 20 millions de florins après qu'un groupe d'affaires pakistanais eut manifesté de l'intérêt pour la société commerciale, ce qui pourrait permettre la sauvegarde de quelque *mille cinq cents emplois*.

RENÉ TER STEEGE.

(1) 1 florin = 2,31 F.

Au Maroc

Le gouvernement entend mettre fin à la « nationalisation » du capital des entreprises

De notre correspondant

Rabat. — Annoncé depuis plusieurs semaines, voire depuis plusieurs mois, le nouveau code des investissements marocains va enfin voir le jour. Mais avant même que la procédure légale ne soit terminée, le projet devant être présenté prochainement à la Chambre des représentants par le ministre du commerce, de l'industrie et du tourisme, M. Guessous, les discussions ont rebondi dans le Royaume ainsi qu'à l'étranger.

L'article du projet de loi, qui soulève un tollé au Maroc, est bien entendu l'abandon de la *marocanité*. C'est l'une des quatre modifications principales apportées, selon des informations de source sûre, au code précédent qui datait de 1973. La clause de la *marocanité* ou de *la marocanisation prévoyait que* 50 % au moins du capital d'une société devaient être détenus par des Marocains. Dorénavant, un investisseur étranger pourra détenir jusqu'à 100 % du capital social d'une société installée au Maroc.

Des encouragements fiscaux élargis

Une deuxième modification provoque, elle aussi, beaucoup de réactions. Il s'agit d'un changement dans la réglementation des changes : dorénavant les dividendes nets d'impôt *pourront* être distribués à des actionnaires non résidents sans limitation. De plus, en cas de liquidation de l'affaire, le capital social et les réserves pourront être retransférées sans autorisation spéciale de l'Office des changes. En bref, le Maroc cessera pour les capitalistes étrangers d'être une souricière où il était possible d'investir, mais où l'argent une fois placé ne pouvait plus ressortir en cas de difficultés ou de cessation de l'activité de l'entreprise.

Le nouveau code prévoit aussi l'octroi éventuel d'avantages particuliers de la part de l'État marocain, à condition toutefois que les investissements d'origine étrangère atteignent 50 millions de dirhams (53 millions de francs). Enfin, la nomenclature des entreprises qui pourront bénéficier d'avantages fiscaux et autres a été élargie aux firmes industrielles et aux sociétés de services. Ces encouragements fiscaux *eux-mêmes ont été considérablement* élargis, notamment pour l'achat de biens d'équipement importés ou produits localement.

Des bonifications d'intérêt et des exonérations d'impôt seront en outre consenties spécialement aux entreprises qui s'installeront *en dehors de l'agglomération du* grand Casablanca, dont le gouvernement marocain, dans le nouveau plan quinquennal 1981-1985, voudrait réduire la croissance au profit des autres régions.

Les investisseurs étrangers, français en particulier, seront-ils sensibles à ces avantages, complé*tés par l'institution d'un « guichet unique »* pour toutes les formalités ? On ne peut nier en tout cas que le gouvernement de Rabat déploie beaucoup d'efforts pour les attirer, mais, pour donner de l'élan, il faudrait aussi une relance de l'économie marocaine. Il est encore trop tôt, en ce début de 1982, bien que des pluies abondantes soient tombées sur le pays à la fin de décembre et au début de janvier, pour dire si la nouvelle année signifiera pour le Maroc la fin de la mauvaise passe qu'il traverse depuis maintenant plus d'un an.

ROLAND DELCOUR.



MARCHÉ COMMUN

Prix agricoles : accord peu probable avant le sommet européen des 30 et 31 mars

La Cour de justice européenne ne rendra son jugement à propos des restrictions à l'importation de vins italiens en France que le 1er mars. L'examen de ce conflit franco-italien sera abordé par M. Mitterrand les 26 et 27 février, au cours de son voyage à Rome. A Strasbourg, le groupe communiste a fait adopter le principe d'une session extraordinaire de la commission agricole de l'Assemblée européenne consacrée aux prix de campagne, du 24 au 26 mars. Les organisations agricoles, syndicales et coopératives européennes tiendont une assemblée générale extraordinaire le 29 mars, à Bruxelles. Enfin, du premier tour de table, lundi 15 et mardi 16 février, entre les ministres de l'agriculture des Dix, il ressort qu'il y a peu de chances que les décisions soient prises avant le conseil européen des 30 et 31 mars. Toutefois, les ministres de l'agriculture se rencontreront à nouveau les 15 et 16 mars.

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — Peu de surprises, lundi à Bruxelles. Les Britanniques ont estimé que les hausses proposées par la Commission étaient trop importantes. Leur ministre M. Walker, dont on peut penser qu'il cherche par anticipation à gêner la constitution d'un front uni de ses neuf interlocuteurs, s'en est pris aux aides que les Néerlandais accordent à leurs horticulteurs en leur livrant le gaz utilisé pour chauffer leurs serres à des prix défiant toute concurrence, mais surtout aux aides nationales accordées par la France aux agriculteurs. Il a souligné que de telles aides faussent la concurrence et a invité la Commission à exercer une pression accrue sur le gouvernement français pour qu'il ne réédite pas de telles infractions.

M. Ertl, le ministre allemand, s'est abstenu de critiquer la hausse de 9 % proposée par la Commission. A vrai dire, il ne s'est pas prononcé sur le niveau général des prix (le gouvernement fédéral n'a, semble-t-il, pas encore arrêté sa position). Mettant l'accent sur la diminution du revenu agricole en République fédérale en 1981 (moins de 3,2 %) selon les estimations de Bruxelles), il a fait observer qu'une telle évolution rendrait difficile une réduction des montants compensatoires monétaires (M.C.M.) aussi importante (moins 4,5 points sur 8,3 actuellement appliqués) que celle préconisée par la Commission. Une réduction des M.C.M. positifs signifie, on le sait, une amputation de même ampleur des hausses de prix.

Mme Cresson a insisté sur les points suivants :

1) La hausse moyenne des prix de 9 % est très insuffisante pour empêcher une dégradation supplémentaire du revenu agricole. Celle-ci *« est devenue politiquement insupportable et, en ce qui concerne la France, ne sera pas supportée »*. Si les hausses de prix ne permettent pas de maintenir le revenu, il faudra bien envisager comme complément l'octroi d'aides nationales. Il n'est pas cohérent de mettre l'accent, comme le fait la Commission, sur les dangers que font courir de telles aides à la PAC et dans le même temps de préconiser des ajustements de prix inférieurs au strict nécessaire ;

2) Les économies substantielles réalisées en 1981 par rapport aux crédits inscrits dans le budget agricole de la C.E.E. témoignent d'un assainissement de la situation sur les marchés et permettent de faire preuve de moins de rigueur que n'y invite la Commission. C'est particulièrement vrai pour le lait : *« Le problème laitier n'a plus l'ampleur qu'il avait auparavant »*, commente Mme Cresson. La Commission propose de renforcer les mesures de co-responsabilité en 1983-1984, autrement dit de réduire le soutien accordé aux exploitants dans le cas où la production augmenterait de plus de 0,5 % en 1982-1983. *« Ce seuil de 0,5 % est inacceptable ; il ne se justifie pas dans les circonstances actuelles »*, a estimé le ministre français, qui insiste pour que la taxe de co-responsabilité, égale à 0,5 % du prix indicatif, à laquelle sont assujettis les producteurs soit désormais modulée de façon à en alléger la charge pour les petits exploitants ;

3) La nécessité de maîtriser les importations de produits de substitution des céréales ;

4) Une réduction des M.C.M. positifs appliqués par la R.F.A. supérieure à celle préconisée par la Commission : 5,7 points au lieu de 4,5.

Revoir les règlements « vin » et « fruits et légumes »

La France demande en outre que les décisions concernant la réforme des règlements « vin » et « fruits et légumes » soient prises en même temps que celles sur les prix. Paris appuie les propositions de la Commission. Dans le cas du vin, le plus urgent à régler, celle-ci préconise l'instauration en début de campagne d'une distillation obligatoire à bas prix en cas de vendanges supérieures aux besoins. L'existence d'une telle menace est la seule manière, estiment les Français, de dissuader les producteurs de pratiquer des rendements trop élevés. Les Italiens et les Grecs sont réticents à l'égard d'une telle discipline. Dans le cas où cette idée de distillation obligatoire en début de campagne serait retenue, les Italiens demandent que le prix d'achat soit fixé à 75 % du prix d'orientation, alors que la Commission propose 50 %, et la France 55 %.

Deux cents agriculteurs représentant la Confédération nationale des syndicats d'exploitants familiaux — Modef — étaient venus manifester mardi à Bruxelles. Ils ont remis une lettre au président en exercice du conseil. Le Modef appuie, comme un strict minimum, la demande d'augmentation de prix de 16 % formulée par le COPA (Comité des organisations professionnelles agricoles de la C.E.E., organisation à laquelle le Modef envisage de participer dès l'année prochaine). Si les décisions du conseil sont en deçà de ce niveau, le Modef se retournera vers le gouvernement français pour obtenir des aides complémentaires : *« Nous ne voulons pas qu'on nous enlève à Bruxelles ce que nous pouvons obtenir à Paris »*. Le Modef exprime en outre la déception ressentie par ses membres devant l'évolution de la politique agricole commune et observe qu'*« elle fait considérer la Communauté comme un mal insupportable »*.

PHILIPPE LEMAITRE.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. + ou Dép. —		DEUX MOIS Rep. + ou Dép. —		SIX MOIS Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U....	6,0578	6,0620	— 145	— 95	— 285	— 215	— 650	— 515
$ can. ..	4,9809	4,9866	— 80	— 14	— 162	— 80	— 442	— 287
Yen (100)	2,5348	2,5381	+ 133	+ 167	+ 293	+ 335	+ 903	+ 976
DM	2,5382	2,5415	+ 58	+ 87	+ 131	+ 168	+ 474	+ 546
Florin ...	2,3179	2,3209	+ 57	+ 81	+ 128	+ 161	+ 439	+ 502
F. B. (100)	14,8907	14,9095	— 580	— 338	—1234	— 887	—3286	—2708
F. S.	3,1737	3,1788	+ 144	+ 184	+ 311	+ 362	+ 845	+ 957
L. (1000).	4,7567	4,7629	— 277	— 206	— 567	— 472	—1701	—1524
£	11,1459	11,1615	— 93	+ 41	— 158	+ 22	— 178	+ 134

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	9 5/8	10	10	10 3/8	10 1/8	10 1/2	10 3/16	10 9/16
$ E.-U....	16 1/4	16 3/4	16 3/8	16 3/4	15 7/16	16 13/16	16 1/2	16 7/8
Florin ...	9 3/4	10 1/2	9 7/8	10 5/8	9 7/8	10 5/8	10 1/4	11
F. B. (100)	14 1/4	15 3/8	18 1/4	18 7/8	18 1/2	20 1/4	18 7/8	19 5/8
F. S.	2 3/8	3 5/8	7 3/8	7 3/4	7 5/8	8	8 9/16	8 15/16
L. (1 000) .	18 1/4	19 3/4	20 7/8	21 3/8	20 7/8	21 5/8	21 5/8	22 5/8
£	14 1/8	14 7/8	14	14 3/4	14 1/4	14 7/8	14 1/2	15 1/8
F. français	13 5/8	14 3/8	14	14 3/4	14 3/4	15 1/2	16	16 3/4

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE EST MENACÉE, déclare M. Thorn

(De notre correspondant.)

Strasbourg. — Le président de la Commission de la C.E.E., M. Gaston Thorn, s'est livré à un constat très pessimiste sur l'état de la coopération dans l'Europe des Dix, en présentant, le 16 février, à Strasbourg, le rapport sur l'activité des Communautés européennes. « La Communauté est menacée », a-t-il déclaré. « Au dedans, sa cohésion interne est compromise par la crise économique. Les vieux démons du protectionnisme se réveillent. (...) Au dehors, elle doit affronter des comportements agressifs de la part de ses partenaires commerciaux, essentiellement les États-Unis et le Japon. » Seul un surcroît « de solidarité et d'intégration » peut aider à surmonter la crise, sinon « on s'acheminera vers le déclin irréversible de la Communauté ».

Abordant le problème de la politique agricole commune (PAC), M. Thorn a insisté sur son bilan « globalement positif après vingt ans d'existence », son coût ne se révélant pas excessif, mais, pour survivre, il lui faudra absolument s'adapter. Le président de la Commission a déclaré à ce propos : « La meilleure manière d'assurer la sauvegarde de la PAC consiste à lui apporter à froid et à temps, c'est-à-dire maintenant, les adaptations requises par son succès même. (...)

J.-C. H.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

SNI SICAV — SOCIÉTÉ NATIONALE D'INVESTISSEMENT

Le conseil d'administration de la Société nationale d'investissement Sicav, réuni le 15 février 1982 sous la présidence de M. Henri Parent, a définitivement arrêté les comptes de l'exercice 1981.

Le nombre de titres en circulation au 31 décembre 1981 s'élevait à 1.831.614 F contre 1.974.745 F au 31 décembre 1980. Le montant de l'actif net en fin d'exercice s'établissait à 1.252.757.703,72 F contre 1.291.727.480,18 F au 31 décembre 1980 et la valeur liquidative par titre ressortait à 683,95 F contre 654,12 F.

Le résultat d'exploitation permettra au Conseil de proposer à l'assemblée générale des actionnaires, qui se tiendra le mercredi 7 avril 1982 à 15 heures, 61, rue de la Victoire, 75009 Paris, de distribuer un dividende net de 33 F correspondant avec l'avoir fiscal à un montant global de 38,48 F, contre, respectivement, 30 F et 35,79 F en 1980.

scac

Secteurs d'activités :
— Combustibles : charbons, fuel ;
— Bois et matériaux de construction ;
— Bricorama ;
— Transport international ;
— Agences de voyages.
Effectifs : 13.199 (groupe).
Principaux actionnaires :
— Société alsacienne de participations industrielles (ALSPI) ;
— Compagnie financière de Suez ;
— Compagnie française de crédit et de banque.
Nombreuses filiales et participations.

Au cours de sa séance du 12 février 1982, dans le but de renforcer les moyens de développement de la société, le conseil a décidé de convoquer pour le 23 avril 1982 une assemblée générale extraordinaire afin de l'autoriser à émettre un emprunt par obligations convertibles d'un montant de l'ordre de 60 millions. Les modalités en seront définies ultérieurement.

Par ailleurs, le conseil a procédé à la cooptation de deux administrateurs :
— M. Roger Mayet ;
— M. Yves Bertrand Burgalat.

CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Réuni le 16 février 1982 sous la présidence de M. Dominique Chatillon, le conseil d'administration du Crédit industriel et commercial a arrêté les comptes de l'exercice 1981.

Le total du bilan au 31 décembre 1981 s'établit à 59,9 milliards de francs contre 45,4 milliards de francs au 31 décembre 1980, soit une progression de 32 %, due pour une part importante à la seule variation des parités de change.

Le produit net bancaire, c'est-à-dire la différence entre les produits et les frais bancaires, passe de 1 337,6 millions de francs à 1 668,9 millions de francs, en accroissement de 25 %.

Après dotation de 60,4 millions de francs aux amortissements, de 163,1 millions de francs aux provisions d'exploitation et après provisions diverses et impôts, le bénéfice net de l'exercice écoulé ressort à 129,9 millions de francs contre 74,8 millions de francs pour l'exercice 1980.

La forte progression de ces résultats est essentiellement imputable à l'augmentation des bénéfices des succursales étrangères.

Bien qu'encore non arrêtés, les résultats consolidés du Groupe devraient avoisiner, pour l'exercice écoulé, 300 millions de francs contre 224,8 millions de francs pour 1980. Ce sont les meilleurs de ceux réalisés jusqu'à ce jour.

Au vu de ce bilan, le conseil d'administration a tenu tout particulièrement à rendre hommage à la compétence et au dévouement remarquables dont a fait preuve le personnel du Crédit industriel et commercial.

Il a eu la satisfaction de noter que, grâce à l'importance des réserves supplémentaires que ces résultats permettent de constituer, le C.I.C. est largement en mesure de satisfaire aux ratios de couverture de risques exigés par les autorités monétaires pour juin 1982. En l'absence de la nationalisation, la conversion des obligations convertibles émises en 1980 se serait faite dans les délais prévus, et, en renforçant les fonds propres de la société, lui aurait ouvert une nouvelle et importante étape de développement, à la tête d'un groupe constitué lui-même de banques en pleine expansion.

CRÉDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST (C.I.O.)

Le conseil d'administration, réuni le 9 février sous la présidence de M. Philippe Giffard, a examiné les comptes de l'exercice 1981 qui font ressortir un bénéfice de 28 millions 642 436,65 F contre 25 240 283,34 F l'an dernier.

Ce montant intègre la provision pour investissement devenue disponible de 901 888,03 F constituée au titre de l'exercice 1976 alors que celle incorporée dans les résultats de 1980 s'était élevée à 1 358 499,20 F.

Ces résultats permettraient de proposer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de porter de 8,80 F à 10 F le dividende à verser à chacune des 1 648 000 actions qui forment le capital depuis l'attribution gratuite, en avril 1981, de 48.000 actions nouvelles aux membres du personnel.

Le conseil d'administration s'en est toutefois abstenu en raison des dispositions de la loi de nationalisation dont l'article 17 prévoit que « les dividendes éventuellement versés au titre de l'exercice 1981 seront déduits » du montant de l'indemnisation qui comprend précisément un complément correspondant au dividende de l'exercice 1981 évalué à partir de celui servi l'année dernière.

هكذا من الأصل

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

16 février

Reprise de la hausse perturbée par une alerte à la bombe

Après deux séances de pause, le marché parisien est reparti de l'avant mardi sous l'effet d'une nette reprise des ordres d'achat.

Ainsi, l'indicateur instantané, qui accusait encore une baisse de 0,2 % la veille, a opté pour une avance de 0,7 % à l'ouverture, rapidement portée à plus de 1,2 % jusqu'à ce que le déroulement normal de la séance soit momentanément interrompu par un ordre d'évacuation à la suite d'une alerte à la bombe.

Voilà de nombreux mois que ce genre d'incident ne s'était pas produit au Palais Brongniart depuis qu'un système de vigiles avait été instauré pour contrôler toutes les issues de la Bourse de Paris, un système, il est vrai, qui n'a pas le pouvoir de filtrer les coups de fils anonymes... Ultérieurement, on relevait de nombreuses hausses significatives, telle celle de Radar (+ 15 %), après que le titre eut été initialement « réservé » en raison du volume important des ordres d'achat. Cetelem reproduisait son gain de la veille (+ 7 %), supplanté par Opfi-Paribas (+ 13 %) et C.F.D.E. (+ 12 %).

Côté baisses, beaucoup plus réduites, Saupiquet, U.T.A., Mumm, Nobel Bozel et Marine-Wendel cédaient 3 à 4 %.

En l'absence d'indications en provenance de New-York, où les marchés étaient clos (jour anniversaire de la naissance de Washington), le dollar faisait preuve de stabilité à 6,0840 F contre 6,0835 F lundi, le dollar-titre étant pratiquement inchangé à 7,30 F environ.

Le lingot continuait à progresser, à 73 900 F (+ 400 F), mais le napoléon régressait à nouveau à 605 F (– 10 F) tandis que le cours de l'or s'établissait à 376,25 dollars l'once à Londres.

NEW-YORK

Redressement

A l'issue de vingt-quatre heures d'interruption due à la célébration du « *Washington's day* », la cote a opté, d'emblée, pour un vif repli qui a dépassé les 13 points en termes d'indice Dow Jones des industrielles avant que le marché se reprenne sensiblement, permettant à cet indicateur de clore la séance sur une baisse ramenée à 2,47 points, pour s'établir à 831,34.

La forte progression de la masse monétaire (2,3 milliards de dollars) annoncée le vendredi précédent a d'autant plus pesé sur les cours que la plupart des spécialistes anticipaient, au contraire, une diminution de cette même masse monétaire, qui est devenue au fil des mois un élément-clé pour l'évolution des taux d'intérêt.

A cet égard, on a assisté mardi à un nouveau renchérissement, le taux d'adjudication des effets commerciaux à trois mois s'établissant à 15,940 % à la Citybank, contre 15,421 % tandis qu'une banque de moyenne importance, l'U.M.B. Bank and Trust, a pris l'initiative de relever à 17 % son taux de base bancaire qui se situait auparavant à 16,50 %, conformément à l'ensemble des banques américaines.

Les baisses l'ont largement emporté sur les gains au fil de la cote dans la proportion de 978 contre 514 alors que le volume des échanges atteignait 48,88 millions d'actions contre 37,07 millions à la précédente séance, de nombreux analystes persistant à penser que les prévisions économiques de l'administration Reagan ont quelque peu tendance à pécher par optimisme.

VALEURS	Cours du 12 fév.	Cours du 15 fév.
Alcoa	23 1/2	23
A.T.T.	58	58
Boeing	18 7/8	18 3/4
Chase Manhattan Bank	57 1/2	57 3/4
Du Pont de Nemours	36 7/8	36 7/8
Eastman Kodak	69 1/2	69 1/8
Exxon	28 7/8	28 5/8
Ford	18	18 1/4
General Electric	60	60 1/8
General Foods	30 1/8	30 1/4
General Motors	36	35 5/8
Goodyear	19 1/2	19
I.B.M.	61	62 1/4
I.T.T.	27	26 7/8
Mobil Oil	22 5/8	22 1/4
Pfizer	55 3/4	56 3/8
Schlumberger	48	49 3/4
Texaco	30 3/8	30 1/8
U.A.L. Inc.	16 3/4	16 3/4
Union Carbide	44	43 7/8
U.S. Steel	23 3/4	23 1/2
Westinghouse	24	23 3/4
Xerox Corp.	38 1/4	38

LA VIE DES SOCIÉTÉS

UN NOUVEAU PRÉSIDENT POUR RIPOLIN-DUCO. – Les conseils d'administration des deux sociétés de peinture, filiales du groupe chimique d'Etat C.D.F.-chimie, ont nommé à leur présidence M. Jean-Claude Pilissolo, membre de directoire de leur maison mère, en remplacement de M. Max Hecquet, qui a demandé à être déchargé de ses fonctions.

C.I.C. – Le bénéfice net de l'exercice écoulé atteint 129,9 millions de F. en progression de 73,7 %. Cette forte augmentation des résultats provient essentiellement des recettes accrues obtenues par les filiales étrangères. Le bénéfice consolidé du groupe devrait avoisiner 300 millions de F. (+33,4 %). Ce sera le meilleur de toute l'histoire du C.I.C.

EASTMAN KODAK. – Le groupe annonce pour l'exercice 1981 un bénéfice net de 1,24 milliard de dollars contre 1,15 milliard de dollars l'année précédente, pour un chiffre d'affaires de 10,34 milliards de dollars contre 9,73 milliards de dollars.

LE GROUPE PATERNELLE VA S'IMPLANTER OUTRE-MANCHE. – Des négociations sont sur le point de se conclure entre le groupe A.G.P. et l'armateur britannique Ellerman Lines pour le rachat de deux compagnies d'assurances, London and Hull Maritime Insurance Company et sa filiale English and Scottish Maritime and General Insurance, l'une et l'autre spécialisées dans la couverture des risques dans les transports maritimes et aériens. L'A.G.P. a déjà reçu le feu vert de l'« Institute » britannique. Le groupe français ne devrait pas tarder à obtenir les dernières autorisations nécessaires à la réalisation de cette opération, qui lui permettra de s'implanter véritablement outre-Manche.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1981)

	15 fév.	16 fév.
Valeurs françaises	111,7	112,6
Valeurs étrangères	105,2	104,3

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	99,1	99,4

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 17 fév.	14 1/16

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	16/2	17/2
1 dollar (en yens)	240,85	238,95

BOURSE DE PARIS – Comptant – 16 FEVRIER

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	....	1 142
5 %	....	0 219
3 % amort. 45-54	....	1 644
4 1/4 % 1963	97 80	1 809
Emp. N. Eq. 6 % 67	....	4 290
Emp. 7 % 1973	8165	..
Emp. 8,80 % 77	93 65	6 510
Emp. 9,80 % 78	78 70	5 907
E.D.F. 7,8 % 61	128 60	0 977
E.D.F. 14,5 % 80-82	92 60	9 439
Ch. France 3 %	217	..

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Delmas-Vieljeux	465	475
Dév. Rég. P.d.C (Li)	120	119 20
Didot-Bottin	280	279
Dist. Indochine	415	416
Drag. Trav. Pub.	210	202
Duc-Lamothe	240 30	....
Dunlop	6 20	5 95 o
Eaux Bass. Vichy	1020	1030
Eaux Vittel	590	593
Ecco	910	900
Economats Centre	459	460
Electro-Banque	182	182

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Navig. (Nat. de)	67 50	67 50
Nicolas	405 50	405
Nodet-Gougis	315	314
Occident. Part.	28 55	29
Omn. F. Paris	801	800
OPB Paribas	93 60	93 60
Optorg	109	107 80
Origny-Desvroise	131 20	130 90
Palais Nouveauté	298	298
Paris-Orléans	91	93
Paris-Réescompte	306	295
Part. Fin. Gest. Im.	151	150

VALEURS (Étrangères)	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	130	....
Alcoa	70	73
Alcan Alum	136	....
Algemeine Bank	774	760
Am. Petrofina	400	400
Arbed	160 10	....
Asturienne Mines	65 50	63
Bco Pop Espanol	125	125
B. N. Mexique	22 90	22 50
B. Régl. Internat.	45900	46000
Barlow Rand	56	....
Bell Canada	103 50	103 50

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Voyer S.A.	1 60	....
Rorento NV	396 80	394
S.K.F. (Applic. méc.)	72	70

SICAV 16/2	Émission Frais inclus	Rachat net
Sogenar	533 49	509 30
Sogintar	688 80	657 57
Soleil Investis.	321 22	306 65
U.A.P. Investiss.	227 92	217 58
Unifrance	180 17	172
Unifoncier	446 62	426 37
Unigestion	401 26	383 06
Uni-Japon	622 08	593 87
Unirente	1373 10	1327 95
Valorem	260 83	249
Valrea!	101646	101544
Worms Investiss.	463 16	442 16

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Crédit (C.F.B.)	180	185
Créd. Gén. Ind.	218 50	220
Crédit Lyonnais	711	....
Crédit Univers.	305 50	307
Créditel	91 90	94
C. Sabl. Seine	141	142
Damart-Servip	1000	1000
Darblay S.A.	23 50	....
De Dietrich	416	401
Degremont	110	111
Delalande S.A.	150	150

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Magasin S.A.	49	....
Maritimes Part.	95	....
Marocaine Cie	25 60	25 50
Marseille Créd.	150	....
Maurel et Prom.	27	....
Merlin-Gerin	612	612
Métal Déployé	279	279
Mic	230	231
Mors	205	197
Nadella S.A.	14 50	....
Naval Worms	106	107 50

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Union Brasseries	45	42 o
Union Habit.	187	185
Un. Imm. France	165 50	165 50
Un. Ind. Crédit	223	218 50
Union Ind. Ouest	322 50	325
Unipol	143	....
Vincey Bourget (Ny)	10 65	....
Virax	47	48
Waterman S.A.	171	170 20
Brass. du Maroc	176	175
Brass. Ouest-Afr.	22	22 10

VALEURS (Hors-cote)	Cours préc.	Dernier cours
Ernault-Somua	....	
F.B.M. (Li)	70	42 o
Iena Industries	13	....
La Mure	73	....
M.N.B.	190	180
Océanic	6 40	10 20
Petrofigaz	446	....
Pronuptia	221	....
Rotier Fer. G.S.P.	7 50	....
Sabl. Morillon Corv.	120	....
Total C.F.N.	131 50	131
Ufinex	185	....

Marché à terme

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous pourrions être contraints parfois à ne pas donner les derniers cours. Dans ce cas ceux-ci figureraient le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été exceptionnellement l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
1845	4,5 % 1973	1690	1720	1715	1745
2672	C.N.E. 3 %	2630	2635	2635	2625
465	Air Liquide	477 50	489	489	485
600	Europe n° 1	578	570	570	565
520	Facom	545	545	553	540
155	Financial	162 90	164 50	164 90	164 50
285	Pernod-Ricard	329 80	331 80	329 80	329 90
135	Pétroles (Fse)	129 40	126 50	128	127 50
161	– (obl.)	162 50	162 50	162 50	162 50
32	– (certific.)	31 40	31 40	31 40	31 50
51	Pétroles B.P.	53	52 90	52 90	52 05
196	Peugeot S.A.	192 50	192	191 50	190 10
300	– (obl.)	318 80	318 50	318 50	315 10
59	P.L.M.	58 10	58 10	58 10	58
157	Poclain	177 50	180	183	177
6	Usinor	7	6 95	6 95	6 80
94	– (obl.)	98	98	98	98
158	U.T.A.	157	152	152	149
230	Valéo	230	234 80	234 50	234 90
350	– (obl. conv.)	365	362	362	361
120	Vallourec	141	147	147	144 20
990	V. Clicquot-P.	992	1005	989	1000
895	Viniprix	785	790	789	775
1080	Elf-Gabon	1148	1115	1130	1115
72	Harmony	81 30	80 50	80 80	79 20
22	Hitachi	22 10	22	21 95	21 85
345	Hoechst Akt.	345	340	340 50	336
42	Imp. Chemical	47 70	47 90	47 90	47 80
92	Inco. Limited	99	97 95	96	96
425	IBM	442 50	440 40	439	440 40
197	ITT	198 50	196	195	195
580	Merck	602	594	594	601
260	Du Pont-Nem.	263	265	265 50	268 90
485	Eastman Kodak	497	506	501	500
63	East Rand	67 80	67 05	67 10	68
275	Ericsson	259	257	257	252 10
205	Exxon Corp.	209	207	208	207
127	Ford Motors	129	128	128	130
200	Free State	210	209 50	208	211 50
117	Gencor	117 80	116 50	116 50	....
405	Gén. Electr.	433 10	430	430	424 50
270	Gen. Motors	267 50	263	263	264
58	Goldfields	61	61	61	60 50
48	Shell transp.	47 25	46 80	47 80	46 40
615	Siemens A.G.	665	652	662	642
111	Sony	108 80	108 90	107 60	109 50
420	Unilever	446	430	430	....
100	Un. Min. 1/10	129	124	124	123 50
270	Unit. Techn.	265	263	262	266
206	West Deep	199 60	197	197 90	197
270	West Hold.	287	290 30	290 30	285
265	Xerox Corp.	274 50	271	271	271
2 60	Zambia Corp.	2 78	2 70	2 72	2 66

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 16/2	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 083	6 084	5 930	6 220
Allemagne (100 DM)	253 580	253 700	246	259
Belgique (100 F)	14 891	14 900	13	13 800
Pays Bas (100 fl.)	231 480	231 560	225	236
Danemark (100 krd)	77 510	77 510	75 500	80 500
Norvège (100 k)	101 300	101 340	98	103
Grande-Bretagne (£ 1)	11 123	11 121	10 850	11 460
Grèce (100 drachmes)	9 870	9 870	....	....
Italie (1 000 lires)	4 757	4 757	4 600	5
Suisse (100 fr.)	316 900	317 640	308	324
Suède (100 krs)	104 800	104 800	101	106 500
Autriche (100 sch)	36 170	36 190	35	37
Espagne (100 pes.)	6 011	6	5 650	6 050
Portugal (100 esc.)	8 695	8 710	7 900	8 900
Canada ($ can 1)	5	4 887	4 880	5 130
Japon (100 yens)	2 530	2 526	2 410	2 550

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 16/2
Or fin (kilo en barre)	73600	73000
Or fin (en lingot)	73500	73900
Pièce française (20 fr)	615	605
Pièce française (10 fr)	490	495
Pièce suisse (20 fr)	575 10	575 10
Pièce latine (20 fr)	510	520
Souverain	549 90	545 10
Pièce de 20 dollars	3001 20	3001 20
Pièce de 10 dollars	1579	1540
Pièce de 5 dollars	781	.....
Pièce de 50 pesos	3200 50	3200
Pièce de 10 florins	545	555

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 17 février 1982 a été tiré à 530 946 exemplaires.

A B C D E F G

Les ventes de voitures étrangères ont fortement progressé en France en 1981

Pour la première fois, en 1981, les marques étrangères ont conquis près du tiers du marché français de l'automobile, vendant cinq cent seize mille cinq cent trois véhicules, soit 28,15 % du total et 13,3 % de plus qu'l'année précédente — tandis que le marché global se rétrécissait de 2 %. Le fait est d'autant plus remarquable que la France était jusqu'ici le seul pays européen à avoir, grâce au poids de ses constructeurs nationaux, contenu la part des importations bien en dessous de 25 % du marché (23,1 % en 1980 et 22 % en moyenne en cours des années précédentes).

Cette poussée est inquiétante car elle traduit à la fois une perte de compétitivité de l'industrie française, due notamment au différentiel d'inflation existant avec la R.F.A., et un « lâchage » relatif du réseau de concessionnaires, la fusion des réseaux Talbot et Peugeot ayant surtout profité aux marques étrangères (Volkswagen et Ford notamment).

La perte de compétitivité de l'industrie française est confirmée par la diminution en 1981 de ses exportations (— 8,9 %) qui, s'ajoutant en recul de leur position sur le marché français (— 8,7 %), a entraîné une baisse de la production (— 11,1 %). Ses effets ont été d'autant plus forts l'an passé que, grâce à des concurrents très agressifs, les marques françaises n'ont pas réellement proposé de modèle nouveau. La sortie récente de la R 9, de la Samba et de la nouvelle Visa devraient atténuer ce phénomène.

La percée des firmes allemandes ou des filiales des groupes américains basés en R.F.A. (Ford, Opel) est néanmoins remarquable. Volkswagen, avec 122 212 immatriculations (+ 23,7 %), a confirmé sa place de premier importateur, devançant Ford (101 336 immatriculations), en forte progression (+ 32,5 %) grâce au succè de l'Escort (44 % de ses ventes). Fiat, au troisième rang, a également profité du succès de la Ritmo, vendant 22,1 % de véhicules de plus que l'année précédente. Opel (General Motors) a réussi, quant à lui, à maintenir son quatrième rang avec 33 580 immatriculations (+ 4 %), tandis que Alfa Roméo, en baisse, était talonné par BMW, en hausse de près du tiers (+ 29,7 %).

LA CRISE DE L'AUTOMOBILE AUX ÉTATS-UNIS

• *General Motors ferme deux usines*
• *Chrysler vend sa filiale armements*

La crise qui se poursuit aux Etats-Unis — les ventes d'automobile, au cours des dix premiers jours de févriers, ont atteint leur plus bas niveau depuis vingt et un ans — contraint les constructeurs à prendre de graves décisions. General Motors, constatant l'échec relatif du lancement de ses nouveaux modèles les « J-car » (de petite taille) et les « A car » (voitures familiales), a annoncé la fermeture, pour une durée indéterminée, de deux des usines qui fabriquaient ces modèles. Ces deux usines, situées en Californie, employaient six mille cinquante salariés qui serait donc mis au chômage. C'est la première fois, depuis le début de la crise, que General Motors ferme des usines pour une durée indéterminée.

Simultanément, le numéro un américain a décidé d'accroître la production de trois de ses usines fabriquant des voitures de sport et des petits camions, rappelant trois mille sept cents travailleurs au chômage. L'effet combiné de ces deux mesures diminuera les effectifs du groupe de deux mille quatre cents personnes. Au total deux cent quarante-six mille travailleurs de l'industrie automobile américaine sont actuellement au chômage, dont cent quarante mille pour General Motors seul.

Chrysler, de son côté, est contraint de céder ses filiales les plus rentables pour se renflouer et éviter de demander à nouveau l'aide de l'Etat. Le groupe est parvenu, selon M. Douglas Fraser, président du syndicat des ouvriers de l'automobile et membre du conseil d'administration de Chrysler, à un accord de principe avec General Dynamics, principal fournisseur de l'armée américaine basée à Saint-Louis (Missouri) pour la vente de sa filiale véhicules militaires, qui construit notamment, les chars M-1 en service dans l'armée américaine et réalise environ 5 % du chiffre d'affaires du groupe. Le montant de la transaction est évalué par certains analystes, à 600 millions de dollars (3,6 milliards de francs environ).

American Motors Corp (A.M.C.), enfin, le plus petit constructeur américain, passé sous le contrôle de Renault, pourrait bénéficier d'un accord, avec le syndicat ouvrier, du même type que celui qu'a conclu Ford. Les représentants du syndicat de l'automobile ont, en effet, accepté de rencontrer, d'ici deux semaines, les responsables d'A.M.C., pour étudier cette question. En novembre 1981, A.M.C. avait demandé à ses salariés de renoncer provisoirement à 10 % des augmentations de salaires prévues pendant vingt-deux mois afin de participer au financement de ses investissements.

LES PROJETS DU CERN DANS LE PAYS DE GEX

Plusieurs centaines de personnes ont assisté aux trois soirées-débats organisées à Genève les 28 janvier, 4 et 11 février par le Centre d'études et de recherche nucléaire (CERN) et l'Institut de la vie, organisation d'écologistes helvétiques. Physiciens des particules et représentants d'associations ont discuté en détail du projet LEP, cet accélérateur souterrain qui doit être creusé dans le pays de Gex, à la fois sous les territoires français et suisse.

Les dirigeants du CERN ont confirmé que le projet avait été réduit de 30 à 27 kilomètres et que son tracé initial aurait pu avoir des effets nuisibles sur le régime des sources. En revanche, ils ont démontré que le nouveau projet ne présentait aucun danger. Les écologistes se sont inquiétés des utilisations futures du gigantesque tunnel.

En effet, après les expériences sur les électrons, en viendront d'autres, mettant en œuvre protons et antiprotons (voir *le Monde* du 23 décembre 1981). Or, les collisions entre ces particules provoquent des émissions de rayonnements. Le CERN a affirmé que la population pourrait trouver tous éclaircissements dans l'étude d'impact qui sera publiée prochainement.

NOUVELLES BRÈVES

● *Le voyage de M. Delors reporté.* — La visite officielle que devait effectuer cette semaine au Maroc M. Jacques Delors, a été renvoyée à une date ultérieure à la suite d'un deuil dans la famille du ministre de l'économie et des finances.

● *M. Ben Bella et les Indiens d'Amérique.* — La commission islamique des droits de l'homme organise, sous la présidence de M. Ahmed Ben Bella, ancien chef de l'Etat algérien, une conférence de presse, le jeudi 18 février à 11 heures du matin, à l'hôtel Lutetia, salle Trianon, conférence de presse qui sera tenue par des représentants des tribus amérindiennes iroquoise, mohawk et sioux pour demander « *la conservation et la récupération des terres qui leur ont été accordées par traité* ».

● *T.G.V. contre Satolas.* — L'aéroport de Lyon-Satolas a accueilli 2 779 991 passagers en 1981 soit 4 % de plus que l'année précédente. Au dernier trimestre, l'activité de l'aéroport a été affectée par la mise en service du T.G.V., qui a fait baisser de 24 % le trafic aérien avec Paris. « *Compte tenu de la situation du transport aérien dans le monde, les résultats de 1981, mis à part l'effet de la mise en service du T.G.V., peuvent être considérés comme satisfaisants* », commente la chambre de commerce et d'industrie de Lyon, concessionnaire de l'aéroport.

● *Plusieurs dizaines d'étudiants et de travailleurs* ivoiriens ont manifesté, mardi 16 février, à Paris, devant l'ambassade de leur pays, pour « *exiger la libération des enseignants et étudiants arrêtés à la suite des troubles universitaires à Abidjan* ». La manifestation s'est déroulée sans incident en présence d'un important service d'ordre.

L'AIRBUS A-310 PRÉSENTÉ A TOULOUSE

Le premier exemplaire du nouveau modèle d'avion Airbus, le A-310, a été présenté mardi 16 février à Toulouse. Prévu pour emporter — dans un fuselage aussi large que son aîné, le A-300 B, mais plus court de 7 mètres — 195 à 265 passagers sur des étapes courtes et moyennes, le A-310, concurrent du Boeing-767 américain qui a volé à l'automne dernier, fait l'objet de 88 commandes fermes et 90 options de la part de 14 compagnies aériennes, dont 8 européennes.

Ce premier avion, dont le vol initial doit intervenir à la fin du mois prochain, entrera en service dans un an dans la flotte de Swissair, où il sera piloté par un équipage de deux hommes, comme dans la plupart des compagnies acheteuses, à l'exception notable d'Air France qui a opté pour le pilotage à trois.

Après l'incendie du 30 janvier

LE THÉATRE DE LA VILLE RÉOUVRIRA EN JANVIER 1983

Le Théâtre de la Ville, dont la scène a été détruite par un incendie le 30 janvier rouvrira ses portes au mois de janvier prochain a annoncé le maire de Paris qui visitait les lieux en compagnie de M. Jean Mercure, directeur du théâtre. Le coût des dégâts est estimé à environ 20 millions de francs.

Parlant des travaux de reconstruction et de restauration à entreprendre le maire de Paris a indiqué qu'« *une consultation d'architectes et d'entreprises allait être lancée incessamment par la Ville. Les appels d'offres seront soumis en mai au Conseil de Paris afin que les travaux puissent commencer en juin et être terminés en décembre* ».

A propos des causes de l'incendie qui s'est déclaré dans un local technique sous la scène, M. Mercure a affirmé : « *Il y a peut-être une origine suspecte mais il est trop tôt pour affirmer quoi que ce soit. Le rapport de police devant être transmis prochainement au parquet* ».

Enfin le directeur du Théâtre de la Ville a annoncé qu'à partir du 16 mars prochain tous les spectacles qui ont lieu de 18 h. 30 à 20 h. 30 seront accueillis au Théâtre de Paris (15, rue Blanche dans le neuvième arrondissement), loué jusqu'à la fin du mois de juin.

REPLI DU DOLLAR

Dans l'incertitude où se trouvent les milieux financiers internationaux sur l'évolution des taux d'intérêt aux Etats-Unis, le dollar a fléchi, que ce soit à Francfort (2,3875 D.M. contre 2,3980 D.M.) ou à Paris (6,0550 F contre 6,0858 F).

Tous les marchés des changes attendent des nouvelles en provenance des Etats-Unis.

AVANT LA TABLE RONDE SUR L'ENCADREMENT

La C.G.C. et le patronat expriment leurs inquiétudes

Une volée de bois vert pour le gouvernement : telle est l'impression que l'on retire des récentes prises de position de la C.G.C. d'une part, du C.N.P.F. d'autre part, à l'approche de la « table ronde » sur l'encadrement qui se réunira le mardi 23 février à l'hôtel Matignon.

« *Nous allons à cette « table ronde » avec une grande tranquillité et en même temps une grande fermeté* », a déclaré M. Paul Marchelli, délégué général de la C.G.C. « *Mais nous n'entendons pas servir d'acteurs à une pièce que nous n'aurions pas écrite. Nous craignons de nous retrouver dans une espèce de réunion fourre-tout destinée à montrer les bonnes intentions du gouvernement et à faire plaisir à tout le monde. Et nous souhaitons des réponses claires et précises aux questions que nous aurons posées.* »

Tout en regrettant, comme l'a dit M. Menu, président de la C.G.C., que les agents de maîtrise et les V.R.P. semblent avoir été oubliés dans la lettre d'invitation de M. Mauroy, la C.G.C. se déclare satisfaite que la « table ronde » réunisse non pas les organisations de cadres des autres centrales, mais les confédérations syndicales en tant que telles. La C.G.C., qui ne connaissait toujours pas l'ordre du jour de cette réunion, a demandé au premier ministre que l'ensemble des problèmes de l'encadrement soient examinés : non seulement les salaires, la sécurité sociale, les retraites, la fiscalité, le rôle des cadres dans l'entreprise, mais encore la politique économique, la stratégie industrielle, le secteur public, les investissements.

Les dirigeants de la C.G.C. se sont félicités que M. Mitterrand ait affirmé que « *pas un travailleur* » ne devrait subir une perte de son pouvoir d'achat du fait de la réduction de la durée du travail à trente-neuf heures. Mais en même temps, ils ont estimé — selon l'expression de M. Marchelli — que le nouveau pouvoir avait « *bousillé la politique contractuelle* ». Selon M. Marchelli, il y a « *une cohérence entre la démarche du gouvernement et certaines organisations révolutionnaires, dont la C.F.D.T., pour une remise en cause de l'actuelle hiérarchie, en créant des tensions qui l'opposent aux syndicats et en ne désavouant pas les séquestrations de cadres et autres exactions commises contre la liberté du travail* ».

M. Marchelli, par ailleurs, trouve « *peu étonnant* » que l'on en vienne, dès lors, à des incidents comme celui de Clichy, qui a entraîné la mort d'un ouvrier. « *Cela ne peut aller qu'en s'aggravant*, a-t-il conclu, *ce qui ne peut nuire qu'à l'efficacité dans l'entreprise, à notre compétitivité et à notre économie.* »

Un rapport du C.N.P.F.

« *La bataille économique implique un renforcement de la cohésion sociale de l'entreprise, ce qui nécessite un développement du dialogue social animé par les cadres et la maîtrise* », avait déclaré lundi, de son côté, M. Gattaz, président du C.N.P.F., qui présentait le rapport 1982 du Comité pour le développement social et économique de l'entreprise. Sous le titre *Expériences de valorisation de l'encadrement* (1), ce rapport rend compte des enquêtes réalisées par l'organisation patronale dans près de cinquante entreprises et souligne « *le nouveau rôle* » des agents de maîtrise. Ces derniers, selon M. Gattaz, ne sont pas seulement des techniciens de qualité, mais aussi des chefs d'équipe. Ils ont de plus en plus une mission d'animation, de conseil, d'assistance, mais également d'interlocuteurs privilégiés des salariés. Pour leur permettre d'être à même d'exercer ces nouvelles responsabilités, il n'y a qu'une solution : la formation.

(1) Editions Hommes et Techniques, C.N.P.F., 31, avenue Pierre-Ier-de-Serbie - 75016 Paris.

● *Dialogue de sourds dans la fonction publique.* — Les syndicats sont sortis très déçus de la nouvelle réunion, mardi 16 février, sur l'évolution des salaires des fonctionnaires, avec M. Anicet Le Pors, ministre de la fonction publique. Une quatrième réunion est prévue le 25 février.







